



# FORUM NATIONAL SUR LES LACS

Les 8 et 9 juin 2006, Sainte-Adèle

*Prenez part à une vague de changements*

## Actes





*« Il me semble qu'une société qui se respecte et  
qui se construit, construit aussi son discours sur les  
trésors qu'elle possède! »*

Serge Bouchard



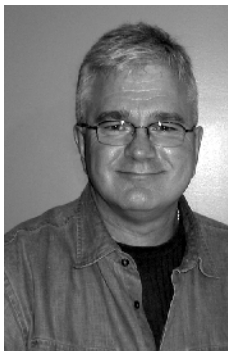
# **FORUM NATIONAL SUR LES LACS**

*Prenez part à une vague de changements*



## Mot des présidents

du RNCREQ et du CRE Laurentides



Marc Turgeon

Le lac émerge graduellement comme l'un des principaux joyaux de la nature québécoise. Pendant longtemps, il était là; on le prenait pour acquis. Alors qu'une nouvelle sensibilité à l'environnement, l'évolution des valeurs de la population et une certaine prospérité donnent enfin aux lacs leurs lettres de noblesse, on réalise soudainement que ces écosystèmes, en apparence sains, sont souvent malades.

Le RNCREQ et le CRE Laurentides sont donc particulièrement fiers d'avoir pris l'initiative de rassembler, pour une première fois au Québec, les riverains, les groupes environnementaux, le monde municipal, les gouvernements et les spécialistes des lacs autour d'une même table afin de débattre d'une problématique environnementale majeure: la dégradation des lacs du Québec. En effet, le premier *Forum national sur les lacs* avait pour but de déclencher un mouvement visant à faire de la protection des lacs du Québec une priorité. L'objectif a été atteint.

Les Actes du Forum rassemblent la somme des conférences et des débats qui se sont déroulés les 8 et 9 juin 2006. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous en servir, non seulement comme document de référence, mais aussi comme un outil qui facilitera les échanges avec les membres du réseau des lacs que nous bâtissons graduellement dans l'ensemble du Québec. Il faut continuer à nous mobiliser pour nous attaquer, de manière systématique, aux problèmes affectant la santé des lacs.

Le Regroupement national des 16 CRE continuera d'assumer son leadership en bâtissant des ponts entre tous les acteurs qui travaillent à maintenir ou à améliorer la santé de nos lacs. Pour sa part, le CRE Laurentides poursuit le rodage de son programme *Bleu Laurentides* qui a pour but de susciter la mobilisation, la collaboration et la concertation entre les différents acteurs afin qu'ils développent des stratégies pour améliorer les modes de planification, de gestion et de suivi des écosystèmes lacustres.

Nous remercions très sincèrement celles et ceux qui nous ont permis de tenir ce premier *Forum national sur les lacs* et qui ont fait de cet événement un succès retentissant.

Merci et à la prochaine!

### Marc Turgeon

Président du Regroupement national  
des conseils régionaux de l'environnement du Québec

### Jacques Ruelland

Président du Conseil régional de l'environnement des Laurentides





# Table des matières

Mot des présidents .....	iii
Liste des mots-clés .....	vi
Actes du Forum - Introduction .....	ix
Comités organisateur et aviseur .....	xiii
Horaire .....	xv
Mots de bienvenue .....	1
Thématiques et conférences	
CONFÉRENCES D'INTRODUCTION .....	5
TABLE RONDE - Conférences d'introduction .....	27
BLOC A Les impacts économiques, financiers et sociaux du développement autour des lacs .....	33
BLOC B Défis municipaux: l'aménagement, la gestion et la protection des territoires lacustres .....	43
BLOC C Conciliation des exigences du lac et du développement: pratiques exemplaires .....	53
TABLE RONDE - Blocs A, B et C .....	67
BLOC D Les paliers et les modalités de juridiction .....	77
BLOC E L'accessibilité aux plans d'eau .....	91
TABLE RONDE - Blocs D et E .....	103
BLOC F La nature des conflits d'usage et leurs modes de résolution .....	109
BLOC G Conciliation des exigences du milieu et du développement: pratiques exemplaires .....	121
TABLE RONDE - Blocs F et G .....	135
Plénière de clôture .....	139
Actes du Forum - Conclusion .....	153

## Liste des mots-clés

Acceptabilité sociale: 87  
Accessibilité: 92, 99  
Agriculture: 131  
Aménagement du territoire: 37, 50  
Anoxie: 16  
Associations de lacs: 54  
Attrait des lacs: 34  
Azote: 16

Bassin versant: 11, 44, 50, 59, 64, 126  
Bilan de carbone: 23  
Bleu Laurentides: 54  
Bureau de la sécurité nautique: 110

Cadre écologique de référence: 50  
Capacité de support: 11  
Caractérisation: 122  
Chalets: 37, 99  
Coliformes fécaux: 39  
Comités de suivi: 119  
Concertation: 126  
Conflits d'usage: 99, 119  
Consultant: 59, 64  
Critères de qualité de l'eau: 16  
Cyanobactéries: 11, 23, 39, 126, 131

Dermatite cercarienne (ou dermatite du baigneur): 39  
Développement: 46  
Développement des bords de lacs: 34  
Développement durable: 11, 50  
Développement local: 95  
Diagnostic: 126  
Droit de l'eau: 92

Embarcations à moteur: 44, 110  
Espèces exotiques envahissantes: 11, 23  
Estrie: 23, 95, 126  
Eutrophisation: 11, 16, 23

Fosse scellée: 82  
Fossés routiers (entretien): 16, 126  
Fossés routiers (méthode du tier inférieur): 126

Gaz à effet de serre: 23  
Génération futures: 6  
Gentrification: 95  
Gestion intégrée de l'eau: 59, 119  
Gestion par bassin versant: 11  
Gestion participative: 11, 119  
GRIL: 23  
Guide du riverain: 122



Histoire: 6  
Hydravions: 110

Impacts cumulatifs: 50  
Intégrité des lacs: 11

Lac Abitibi: 131  
Lac Clair: 46  
Lac Dion: 59  
Lac privé: 46  
Lac Sergent: 64  
Limnologie: 23  
Lisière boisée: 114  
Localisation: 34  
Loisir: 99  
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme: 44, 78  
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune: 82  
Loi sur la qualité de l'environnement: 78, 82  
Loi sur la marine marchande du Canada: 110  
Loi sur le développement durable: 11  
Loi sur les compétences municipales: 44, 64, 87  
Loi sur les forêts: 114  
Loi sur les pêches: 82  
Lotissement (normes minimales): 82

Mercure: 23, 114  
Mont-Tremblant: 50  
Municipalités: 54  
Myriophylle: 64

Navigation: 110  
Néo-ruraux: 95  
Niveau de vie: 37  
Normes de construction: 46

Outils de planification: 50  
Oxygène dissous: 114

Partenariats: 126  
Patrimoine collectif: 6  
Pêche: 92  
Phosphore: 16, 59, 64, 131  
Plaine argileuse: 131  
Plan directeur de l'eau: 59  
Politique de développement durable: 59  
Politique de l'eau: 11, 59  
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables: 78, 82  
Pouvoirs des MRC: 87  
Principe de précaution: 16  
Promoteurs: 34

Recherche: 23  
Règlements généraux: 46

Règlement sur les exploitations agricoles: 82  
Règlement sur les fosses septiques (Q-2, r. 8): 78, 82  
Règlement sur les normes d'intervention: 114  
Règlement sur les petits bâtiments: 110  
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux: 110  
Résidences permanentes: 34  
Résidences secondaires: 37, 99  
Responsabilités des MRC: 44, 87  
Responsabilités municipales: 44, 87  
Revégétalisation: 78, 122  
Risques à la santé: 39  
Rivière du Diable: 50  
Rivière du Nord: 50

Schéma d'aménagement de la MRC: 78  
Sédiments: 114  
Sensibilisation: 64, 122  
SIADL: 50  
Ski nautique: 110  
Sources de contamination: 39  
Squatting: 99  
Statut d'un cours d'eau: 87  
Suivi volontaire: 54  
Système d'égout collecteur: 64

Table de concertation: 59  
Table de concertation sur les lacs des Laurentides: 54  
Tenure privée ou publique d'un lac: 82  
Terres publiques: 99  
Transfert de connaissances: 126

Urbanisation: 37, 99  
Urbanisme: 50

Valeur immobilière: 34  
Valeur culturelle: 6  
Valeurs sociales: 99  
Villégiature: 99

Wakeboard: 34

Zones écologiques sensibles: 50

# ACTES DU FORUM

Introduction

## Le Forum national sur les lacs

Les lacs sont d'une importance vitale pour le maintien d'écosystèmes en santé et l'épanouissement des capacités humaines. Ils représentent aussi un capital naturel qui prend de la valeur rapidement et que nous avons la responsabilité de protéger pour les générations futures. Or, les lacs subissent des pressions croissantes qui affectent leur santé. En dépit de leur rôle central dans le développement durable de nos sociétés et des menaces grandissantes à leur intégrité, on constate que les lacs au Québec n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent. Ce premier Forum national sur les lacs, qui s'est tenu les 8 et 9 juin 2006 à Sainte-Adèle dans les Laurentides, est venu combler cette lacune.

## Les objectifs du Forum

Ayant rassemblé les gestionnaires du territoire, les ONG, les gouvernements, les usagers et les experts, ce Forum visait à déclencher un mouvement provincial de résolution de problèmes liés à l'état de santé des lacs, lequel constitue un enjeu majeur sur les plans écologique, social et économique dans une majorité de régions du Québec. Plus de 320 participants venus des quatre coins du Québec se sont déplacés pour cet événement d'envergure.

L'objectif ultime du Forum était donc de stimuler, au moyen de dialogues et d'échanges de connaissances, un mouvement de responsabilisation face à la problématique affectant cette grande richesse collective. Plus spécifiquement, nous cherchions à atteindre les objectifs suivants:

- faire l'état des connaissances scientifiques et mettre en commun les initiatives et les expériences;
- démontrer que les lacs sont une richesse stratégique pour le développement durable du Québec;
- clarifier le partage des responsabilités et le rôle des acteurs;
- concentrer et harmoniser les efforts vers des objectifs communs de valorisation des paysages lacustres;
- initier la création d'un réseau québécois d'échanges sur les lacs.

Étant donné la richesse du sujet, il a été difficile de faire des choix lorsqu'est venu le temps d'élaborer un programme sur deux jours survolant des thématiques variées et complexes.

Quatre conférences d'ouverture ont d'abord repositionné les lacs dans l'imaginaire québécois, présenté les orientations gouvernementales en matière de protection et de gestion des écosystèmes aquatiques et dressé un portrait de la santé des lacs.

Nous avons ensuite divisé les conférences en sept thématiques identifiées comme étant incontournables:

Bloc A: Les impacts économiques financiers et sociaux du développement autour des lacs

Bloc B: Les défis municipaux: l'aménagement, la gestion et la protection des territoires lacustres

Bloc C: La conciliation des exigences du lac et du développement: pratiques exemplaires

Bloc D: Les paliers et les modalités de juridiction

Bloc E: L'accessibilité aux plans d'eau

Bloc F: La nature des conflits d'usage et leur mode de résolution

Bloc G: La conciliation des exigences du milieu et du développement: pratiques exemplaires

Chaque thématique fut abordée selon des facettes différentes par le biais de trois conférences de vingt (20) minutes se déroulant simultanément. Quatre tables rondes et une plénière de clôture

réunissant tous les congressistes ont permis d'alimenter la réflexion et d'explorer plus en profondeur les problématiques qui suscitaient un grand intérêt.

## Les Actes du Forum

Les Actes que vous tenez entre vos mains se veulent utilitaires. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons dû faire un certain nombre de choix lors de l'édition. À partir de la transcription intégrale du matériel audio de l'ensemble du Forum, nous avons fait une synthèse de chacune des conférences et des tables rondes. Nous avons bien sûr pris soin de respecter le plus possible l'essence des conférences et des échanges qui ont eu lieu lors de ces deux jours.

Afin que le lecteur se repère plus facilement et pour faire ressortir des éléments d'information particulièrement intéressants ou révélateurs, certains mots ou passages sont en caractère gras. Une liste de mots-clés se trouve aussi au début de ce document (p. vi) afin de guider rapidement le lecteur vers les sujets qui l'intéressent.

Bonne lecture!

Les comités organisateur et aviseur  
*Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec*  
*Conseil régional de l'environnement des Laurentides*





# Comités organisateur et aviseur

**Comité organisateur du Forum  
au CRE Laurentides**

Agnès Grondin  
*Orientations et suivi*

Anne Léger  
*Communications, responsable de la  
coordination*

Cathy Crago  
*Volet scientifique, responsable des  
conférences*

Simone Fabre  
*Logistique, responsable des bénévoles*

Samuel Lapierre  
*Soutien technique au contenu,  
publicité et promotion, identification  
visuelle du Forum, responsable du volet  
jeunesse*

Jacques Ruelland  
*Relations publiques et partenariats,  
responsable des conférences*

Claude Magnan  
*Trésorier, responsable des actes du  
Forum*

Jonathan Tardif  
*Responsable du volet jeunesse, réviseur  
des textes*

**Comité aviseur national**

Bert Klein  
*CRE Capitale-Nationale*

Patrick Simard  
*CRE Mauricie*

Jean-Guy Dépôt  
*CRE Estrie*

Nicole Desroches  
*CRE Outaouais*

Jacinthe Châteauvert  
*CRE Abitibi-Témiscamingue*

Guy Garand  
*CRE Laval*

Gilles Côté  
*CRE Lanaudière*

Jacques Ruelland  
*CRE Laurentides*

Philippe Bourke  
*RNCREQ*



HORAIRE

# JOUR 1

Le 8 juin 2006



8h00 - 9h00 Inscriptions et viennoiseries

**9h00 - 9h15 Mots de bienvenue**

M. **Jacques Ruelland**, président, Conseil régional de l'environnement des Laurentides

M. **Jean-Paul Cardinal**, maire, Ville de Sainte-Adèle

M. **Guy Lessard**, président, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

**CONFÉRENCES D'INTRODUCTION**

**9h15 - 9h45 Conférence I**

*Le lac comme bénéficiaire: valeur écologique, culturelle, économique des lacs du Québec*

Par M. **Serge Bouchard**, anthropologue et communicateur

**9h45 - 10h15 Conférence II**

*Les lacs de villégiature au Québec: les problématiques, les défis et les moyens d'action*

Par M. **Pierre Baril**, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

10h15 - 10h30 Pause santé à la terrasse et visite au pavillon des exposants

**10h30 - 11h30 Conférence III**

*Les causes de la dégradation des lacs des Laurentides*

Par le Dr **Richard Carignan**, directeur, Station de biologie des Laurentides, Université de Montréal

**11h30 - 12h00 Conférence IV**

*Études limnologiques dans les lacs de l'Estrie: science fondamentale et problèmes concrets*

Par le Dr **Paul A. del Giorgio**, Université du Québec à Montréal, pour le Dr **Yves Prairie**, professeur, Université du Québec à Montréal

**12h00 - 12h30 Table ronde**

Animateur: M. **Jacques Ruelland**, président, CRE Laurentides

12h30 - 13h55 Dîner réseautage, tirage au sort des gagnants du concours SÉPAQ et visite au carrefour des exposants

Le 8 juin 2006



14h00 - 14h30

**CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC A)**  
**Les impacts économiques, financiers et sociaux du développement autour des lacs**

- *Les bords de lacs: une denrée rare*  
 Par M. **Michel Meloche**, évaluateur agréé, Consultations Immobilières Meloche & Associés

Animateur: M. **Jacques Ruelland**, président, CRE Laurentides

- *Résidences secondaires et villégiature: impacts touristiques, économiques et fiscaux sur les milieux locaux*  
 Par la Dre **Danielle Pilette**, professeure titulaire, Département d'études urbaines et touristiques, Écoles des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Animateur: M. **Jacques Supper**, directeur de l'aménagement, MRC d'Antoine-Labelle

- *Nager entre deux eaux: baignade et santé*  
 Par Mme **Denise Phaneuf**, pharmacienne, Institut national de santé publique du Québec, Direction risques biologiques, environnementaux et occupationnels et M. **Denis Gauvin**, conseiller scientifique, Institut national de santé publique du Québec

Animateur: M. **Bert Klein**, vice-président, CRE Québec

14h40 - 15h10

**CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC B)**  
**Défis municipaux: l'aménagement, la gestion et la protection des territoires lacustres**

- *Les responsabilités municipales et la gestion par bassin versant*  
 Par Me **Jean-Maurice Latulippe**, directeur général, Fédération québécoise des municipalités

Animateur: M. **Gilles Beauregard**, président par intérim, REGAL Saint-Hippolyte

- *Le développement du lac Clair: un choix environnemental*  
 Par M. **Claude Descôteaux**, directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable

Animateur: M. **Guy Garand**, directeur général, CRE Laval

- *Méthodologie d'analyse des impacts cumulatifs sur le milieu hydrique: le cas du bassin versant de la rivière du Diable*  
 Par M. **Richard Morin**, directeur du Service de la planification du territoire, MRC des Laurentides, M. **Vincent Clément**, biologiste et président directeur général de Biofilia, Consultants en environnement et M. **Benoît Gravel**, directeur général de l'Agence de bassin versant de la rivière du nord (Abrinord)

Animateur: M. **André Boisvert**, urbaniste, MRC des Pays-d'en-Haut

Le 8 juin 2006



15h20 - 15h50

**CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC C)**

**Conciliation des exigences du lac et du développement:  
pratiques exemplaires**

- *Bleu Laurentides: d'un défi régional à l'élaboration d'un modèle provincial de gestion et de protection des lacs*  
Par Mme **Agnès Grondin**, biologiste et directrice générale du Conseil régional de l'environnement des Laurentides et Mme **Cathy Crago**, biologiste, chargée de projet Bleu Laurentides

Animateur: M. **Guy Garand**, directeur général, CRE Laval

- *Lac Dion: premier plan directeur de l'eau d'un lac au Québec*  
Par Mme **Véronique Brisson**, présidente du Comité de restauration du Lac Dion, Mme **Pauline Mercier**, adjointe au maire, municipalité de Saint-Damien et M. **Pierre Garneau**, trésorier, Comité de restauration du lac Dion

Animateur: M. **Jean-Marc Lefebvre**, vice-président, responsable de l'environnement, ligue des propriétaires de Val-Royal Inc

- *Comment amener une municipalité à tenir compte de l'émission de phosphore dans un règlement de lotissement? Démarches et résultats*  
Par M. **Claude Phaneuf**, président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

Animateur: M. **Robert Lapalme**, conseiller en environnement, Envirolac Consultants

15h50 - 16h10

Pause santé à la terrasse et visite au pavillon des exposants

**16h10 - 17h40**

**Table ronde**

Animateur: M. **Jacques Ruelland**, président, CRE Laurentides  
Adjoint à l'animateur: Mme **Agnès Grondin**, directrice générale, CRE Laurentides

18h30 - 19h00

Apéritif à la terrasse offert par la MRC des Pays-d'en-Haut et tirage au sort du prix de participation Hydro-Québec

19h00

Souper à la salle à manger L'AMBROISIE

21h00

Musique de fin de soirée par le trio Gadjos Swing sur la terrasse

# JOUR ②

Le 9 juin 2006



8h00 - 8h45 Inscriptions et viennoiseries

8h45 - 9h00 Mots de bienvenue

M. **Jacques Ruelland**, président, Conseil régional de l'environnement des Laurentides

M. **Guy Lessard**, président, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

**9h00 - 9h30 CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC D)**  
**Les paliers et les modalités de juridiction**

- *Les zones grises: clarification des pouvoirs et responsabilités des municipalités face aux installations sanitaires isolées, au littoral et aux droits acquis*

Par Me **Jean-François Girard**, avocat et biologiste, Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)  
Dufresne Hébert Comeau, avocats

Animateur: M. **Jean-Guy Dépôt**, président, CRE Estrie

- *La protection de la biodiversité et du milieu hydrique: une responsabilité partagée*  
Par M. **Serge Assel**, directeur adjoint, Direction régionale Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, MDDEP et Mme **Louise Nadon**, biologiste, Direction régionale des Laurentides, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune

Animatrice: Mme **Agnès Grondin**, directrice générale, CRE Laurentides

- *La qualité et la quantité: deux notions en constante évolution dans les responsabilités municipales*  
Par M. **Jacques Supper**, directeur de l'aménagement, MRC d'Antoine-Labelle

Animateur: M. **Gilles Beauregard**, président par intérim, REGAL Saint-Hippolyte

**9h40 - 10h10 CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC E)**  
**L'accessibilité aux plans d'eau**

- *L'accessibilité aux plans d'eau est-elle en péril au Québec?*  
Par M. **Michel Baril**, biologiste, Fédération québécoise de la faune

Animateur: M. **Jacques Supper**, directeur de l'aménagement, MRC d'Antoine-Labelle



## Le 9 juin 2006

- *L'arrivée des néo-ruraux et la transformation de l'espace rural: peut-on parler de gentrification rurale dans Brome-Missisquoi?*  
Par Mme **Myriam Simard**, professeure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation, Culture et Société, Université du Québec et Mme **Laurie Guimond**, coordonnatrice de projet sur l'arrivée de nouvelles populations rurales à l'INRS et doctorante en géographie (avec la collaboration de Lucie Hébert et Anne Martin)

Animateur: M. **Normand Cazalais**, géographe et chroniqueur

- *La villégiature populaire: variation sur le thème du chalet*  
Par M. **Serge Gagnon**, professeur, Université du Québec en Outaouais

Animateur: M. **Jean-Marc Lefebvre**, vice-président, responsable de l'environnement, ligue des propriétaires de Val-Royal inc.

10h10 - 10h30 Pause santé à la terrasse et visite au pavillon des exposants

### 10h30 - 11h20 Table ronde

Animateur: M. **Normand Cazalais**, géographe et chroniqueur  
Adjoint à l'animation: M. **Jacques Ruelland**, président, CRE Laurentides

11h40 - 11h50 Tirage au sort des gagnants pour les prix offerts par le commanditaire du volet jeunesse du Forum, la Fondation de la faune du Québec

11h50 - 12h55 Dîner réseautage et visite au pavillon des exposants



### 13h00 - 13h30 CONFÉRENCES SIMULTANÉES (BLOC F)

#### ***La nature des conflits d'usages et leurs modes de résolution***

- *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux: stratégies d'intervention pour la gestion durable des voies navigables*  
Par M. **Jérôme Bélanger**, agent de développement de la sécurité nautique, Bureau de la sécurité nautique, Transport Canada

Animateur: M. **Jean-Guy Dépôt**, président, CRE Estrie

- *Les impacts des activités reliées à l'exploitation forestière commerciale sur la qualité de l'eau et l'écosystème aquatique des lacs: état des connaissances actuelles sur les mesures d'atténuation*  
Par M. **Martin Seto**, ingénieur forestier, Université Laval pour le Dr **André Plamondon**, ingénieur forestier, professeur, Département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval

Animateur: M. **Jacques Supper**, directeur de l'aménagement, MRC d'Antoine-Labelle



## Le 9 juin 2006

- *Les conflits d'usage sur le territoire: fin des tabous, début des opportunités*  
Par Mme **Marguerite Wotto**, professionnelle de recherche, membre du Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement (GEIGER) et M. **Jean-Philippe Waaub**, professeur, département de géographie, Université du Québec à Montréal

Animateur: M. **Claude Phaneuf**, président, Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

### 13h40 - 14h10 **Conférences simultanées (BLOC G)** **Conciliation des exigences du milieu et du développement: pratiques exemplaires**

- *« SensibilisAction » des riverains de lacs à l'échelle du bassin versant*  
Par Mme **Chantal Leblanc**, directrice adjointe et chargée de projet, Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA)

Animateur: M. **Jean-Guy Dépôt**, président, CRE Estrie

- *Le programme S.A.G.E.: pour un diagnostic global du bassin versant d'un lac*  
Par Mme **Mélanie Desautels**, coordonnatrice programme S.A.G.E., Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François (RAPPEL)

Animateur: M. **Guy Garand**, directeur général, CRE Laval

- *Le lac Abitibi: une problématique ignorée !*  
Par Mme **Maribelle Provost**, coordonnatrice, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

Animateur: M. **Robert Lapalme**, conseiller en environnement, Envirolac Consultants

14h10 - 14h30 Pause santé à la terrasse et visite au pavillon des exposants

### 14h30 - 15h15 **Table ronde**

Animateur: Me **Jean-François Girard**, avocat et biologiste, CQDE  
Adjointe à l'animation: Mme **Agnès Grondin**, directrice générale, CRE Laurentides

### 15h25 **Plénière de clôture**

Animateur: M. **Jacques Ruelland**, président, CRE Laurentides  
Adjoint à l'animateur: Mme **Agnès Grondin**, directrice générale, CRE Laurentides





# MOTS DE BIENVENUE

## Mots de bienvenue

### **Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Bienvenue à toutes et à tous! Mesdames les mairesses, messieurs les maires, les conseillers municipaux, mesdames et messieurs.

Ce premier Forum national sur les lacs est l'aboutissement d'un grand rêve partagé par la majorité d'entre vous et par les enfants du Québec. Vous avez pu voir sur les murs une tapisserie faite à partir des œuvres reçues dans le cadre du concours « Volet jeunesse ». Nous avons demandé à tous les enfants du primaire, du secondaire et aux jeunes adultes de nous exprimer, en dessin, en bande dessinée ou en photo, leur perception des lacs dans leur vie et dans leur imaginaire et vous avez le résultat derrière que vous pourrez consulter plus à fond plus tard.

Ce Forum a pu être réalisé grâce à la générosité de tous: les conférenciers, les rapporteurs, les membres de l'équipe organisatrice, les partenaires techniques et les partenaires financiers dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Affaires municipales et des Régions, Hydro-Québec et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Tout le monde a mis la main à la pâte et, finalement, je crois que ça va être un grand succès; c'est un moment qui était attendu depuis longtemps.

En effet, pour la première fois au Québec, nous réunissons d'abord la représentation citoyenne, les usagers des lacs souvent regroupés en association, les gestionnaires du territoire à différents paliers et les partenaires, les spécialistes et les experts scientifiques sur une question fondamentale: la valorisation et la protection de nos lacs au Québec.

Pendant deux jours, on va avoir l'occasion de mettre nos connaissances à niveau et de définir quelles sont nos priorités et dans quelle direction nous voulons aller ensemble comme collectivité.

Alors, vous avez pu le voir dans votre Guide du participant: le programme est chargé, mais ça va être tout à fait intéressant. Le format des conférences, à l'exception de ce matin où les conférenciers disposent de plus de temps, se présente comme des conférences simultanées par bloc de trois. C'est donc important que l'on respecte l'horaire puisqu'il faut terminer essentiellement en même temps pour suivre le programme. Sinon, on va prendre du retard.

Donc, sans plus tarder, nous commencerons la journée en demandant à monsieur Pierre-Antoine Guinard de souhaiter la bienvenue aux congressistes.

### **Pierre-Antoine Guinard - maire suppléant, ville de Sainte-Adèle**

Merci M. Ruelland! Alors, M. Ruelland, M. Berthiaume, distingués invités, élus, au nom du maire de Sainte-Adèle, M. Cardinal, au nom du Conseil de ville et des représentants municipaux qui sont ici aujourd'hui, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Sainte-Adèle.

M. Ruelland, je voulais vous dire d'entrée de jeu que j'ai beaucoup apprécié votre clin d'œil pour les dessins des enfants qui se trouvent l'autre côté, parce que dans le fond, on est ici pour eux aujourd'hui; on va discuter de l'héritage qu'on va leur laisser. Alors, ça ajoute à l'importance d'être présents. Merci d'être là!

La présente démarche de tenir un Forum national sur les lacs dans la région des Laurentides, plus précisément à Sainte-Adèle, témoigne de l'importance géographique qu'occupe notre territoire. Comme vous l'avez déjà constaté, comme vous le savez par les journaux, Sainte-Adèle, comme toutes les villes environnantes, vit une croissance démographique considérable. Beaucoup de gens veulent venir s'y établir, en particulier beaucoup de retraités. Le fait est intéressant, par contre ça cause certaines pressions sur nos infrastructures, et il y a des pressions additionnelles sur l'ensemble des écosystèmes. Alors, les pressions, si elles ne sont pas étudiées ou clarifiées, et corrigées, pourraient causer un préjudice sérieux, éventuellement, à notre environnement et à la beauté actuelle de nos

---

paysages. Il est très important pour nous, les élus municipaux, de prendre connaissance des erreurs du passé, des succès également, et de mieux planifier le développement durable.

Sainte-Adèle compte sur son territoire plus de 40 lacs et 4 rivières, si bien que l'environnement et la protection du territoire sont pour nous des objectifs de premier plan qui se doivent d'être adaptés afin de préserver la qualité de vie des résidents, des villégiateurs, de nos enfants et de nos familles. Sur l'ensemble de nos lacs, aucun ne permet l'utilisation d'embarcations motorisées. Une réglementation d'urbanisme s'applique aux propriétés situées en bordure des lacs, des cours d'eau et des milieux humides. Bien qu'elle déplaie à certains, elle est appliquée de façon rigoureuse. Les plans d'eau doivent être considérés parmi les élus comme un bien public et un bien collectif, malgré que certains riverains se croient propriétaires de ces plans d'eau-là.

Mentionnons également qu'en ce moment, des négociations ont lieu pour que la ville devienne propriétaire des terrains en bordure d'une compagnie qui s'appelle « La Rolland », qui a cessé ses opérations et où il y a une rivière qui cascade en toute beauté, et cela dans le but de permettre à la population de bénéficier d'un espace vert municipal pour toute la population actuelle et les générations à venir.

Sainte-Adèle priorise la saine gestion de ses lacs et de ses cours d'eau, et c'est la principale raison de notre enthousiasme à contribuer au présent Forum national sur les lacs organisé par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

L'importance accordée à la santé des lacs du Québec au cours du présent Forum générera sûrement des solutions pour l'avenir et va nous aider dans notre développement durable. Sans aucun doute, grâce à ce Forum, l'ensemble des citoyens de vos municipalités se sentira aussi davantage concerné et ainsi le CRE Laurentides pourra dire « mission accomplie! »

Alors, pour toutes ces raisons, je suis très heureux de participer à l'ouverture du premier Forum national sur les lacs.

Merci! Je vous souhaite de bons débats.

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Le Forum national sur les lacs est sous l'égide du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). C'est une structure importante au niveau environnemental au Québec et son directeur général, monsieur Philippe Bourque, nous en dira quelques mots.

**Philippe Bourque - directeur général, RNCREQ**

Merci beaucoup!

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, c'est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable. Il intervient directement, depuis près de 15 ans, sur les grands enjeux et dossiers qui interpellent la société québécoise, et ce, en complémentarité avec chacun des 16 conseils régionaux de l'environnement.

Le Regroupement constitue le seul réseau environnemental structuré qui couvre toutes les régions, à l'exception du Grand Nord. Cette vaste représentativité géographique permet aux CRE d'assurer une vigilance toute particulière sur la situation environnementale des régions du Québec. C'est dans cette perspective que nous prenons l'initiative de rassembler, pour la première fois au Québec, les principales parties intéressées par un volet important de la *Politique de l'eau*: la protection des lacs du Québec. Un domaine qui n'a pas fait l'objet de toute l'attention nécessaire malgré la pression croissante de l'occupation et du développement.

Cette initiative, qui s'inscrit parfaitement dans notre mandat, répond à la fois aux objectifs poursuivis par la *Loi sur le développement durable* récemment adoptée, ainsi qu'aux objectifs de décentralisation et de régionalisation du gouvernement du Québec.

La protection des lacs du Québec requiert une vision à long terme de la protection et de la mise en valeur de ses capitaux naturels inestimables. Elle exige la concertation à la fois des différents paliers de gouvernement, mais aussi, sur le terrain, des autorités locales, des regroupements de citoyens et d'usagers ainsi que des spécialistes de la qualité de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Les solutions à mettre en œuvre pour endiguer cette problématique dépassent largement les moyens d'intervention qui sont à notre disposition. En vous réunissant aujourd'hui, nous voulons mettre à jour la problématique des lacs et vous inviter à être des agents multiplicateurs dans vos milieux. Nous souhaitons que cette première concertation à l'échelle provinciale soit l'amorce d'un engagement et d'une action structurés de protection et de mise en valeur de nos lacs.

Alors, je vous souhaite un excellent Forum. Bonne journée!

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Alors, je déclare ouvert le premier Forum national sur les lacs au Québec!



# CONFÉRENCES D'INTRODUCTION

## *Rendre aux lacs la place qui leur revient*

L'atteinte d'un équilibre entre les besoins de nos sociétés et la protection des écosystèmes lacustres nécessite une prise de conscience de l'ensemble de la population et une action concertée entre tous les acteurs concernés. Quatre conférences viendront lancer les discussions et amorcer l'indispensable travail de réflexion sur l'importance des lacs au Québec et les actions qui doivent être posées pour s'inscrire, individuellement et collectivement, dans une démarche de développement durable.

*Quel est l'importance des lacs dans l'imaginaire québécois? Quels sont les principes et les orientations gouvernementales en matière de gestion des lacs au Québec? Quel est l'état de santé de nos lacs? Comment peut-on gérer la qualité des eaux de nos lacs afin qu'en bénéficient également les générations futures?*



### Serge Bouchard

*Anthropologue et communicateur*

M. Serge Bouchard est anthropologue. Il détient une maîtrise de l'Université Laval et un doctorat de l'Université McGill. Sa thèse porte sur la culture des Innus du Labrador et une autre porte sur le mode de vie des camionneurs au long cours. Travailleur autonome tout au long de sa carrière, il est devenu conférencier, écrivain, animateur de radio et conseiller.

La beauté des gens, des choses et du territoire, les Amérindiens, l'histoire de l'Amérique, les métiers, la nature, les arbres, les animaux, tout l'intéresse encore et plus que jamais. Il vit à Huberdeau et à Montréal.

## **Le lac comme bénitier: valeur écologique, culturelle, économique des lacs du Québec**

**Mots-clés:** histoire, patrimoine collectif, valeur culturelle, générations futures.

Bien le bonjour!

C'est quelque chose que de démarrer un congrès comme celui-là qui est une foutue bonne idée et comme toutes les bonnes idées simples, on se demande toujours: « Pourquoi il n'y a pas eu de Forum national sur les lacs avant? »

Évidemment, les lacs, étant un Québécois, je les connais, je les aime, puis je les vois, puis j'en voudrais un pour moi tout seul, comme tous les Québécois ou les anciens Canadiens français catholiques.

Le titre « Les lacs comme bénitiers », c'est simplement pour indiquer... Oui, c'est ça, c'est sacré! Il faut que les choses soient sacrées dans les communautés. Évidemment, nous ne vivons pas dans un monde tellement sacré. Nous vivons dans un monde très pragmatique, désacralisé.

Alors, on m'a demandé de réfléchir sur les lacs dans l'imaginaire québécois. C'est un chantier extrêmement riche que de commencer à penser à tout ça!

Le Québec - et ça a été dit, c'est écrit, puis on va l'apprendre aujourd'hui, mais on le savait déjà, puis on va l'apprendre encore plus si on se met à y réfléchir - on est un pays d'eau. On a une très, très grande richesse: l'eau douce sous forme de lacs. Des lacs, des petits, des moyens, des grands, des rivières, des ruisseaux, et tout ça, on a de l'eau, on a de l'eau, mais il est bien connu, c'est universel, que les riches trop souvent dilapident leur fortune. Étant donné qu'on a de l'eau, on n'a jamais trop réfléchi à l'eau; il y en a, il y en aura toujours. D'ailleurs, dans l'imaginaire québécois, disons ceci: le lac c'est quasiment un secret personnel. Chacun rêverait d'avoir son lac, je l'ai dit un peu plus tôt, c'est dans notre culture! Si je pouvais avoir mon lac, m'en fabriquer un, en trouver un, puis si j'en trouve un secret... Avant 1950, il était encore possible de dire: « Il y en a un loin, écarté, secret, je suis le seul à le connaître, il est à moi! C'est mon secret! »

Les régions sauvages existaient quand j'étais petit. Dans les années 1950, au Québec, il y avait encore d'immenses régions sauvages; toute la forêt boréale, notamment, et beaucoup de coins et recoins de la forêt laurentienne demeuraient à peu près inaccessibles sauf aux courageux, aux arpenteurs, aux marcheurs et aux amateurs de la nature, les chasseurs et les pêcheurs.

Tout ce monde sauvage est devenu accessible dans les années 1970 et on est partout maintenant! On est partout! On n'a pas historiquement mesuré, anthropologiquement, sociologiquement puis historiquement, mesuré l'impact des véhicules tout-terrain et des ski-doo, ainsi que de l'avion. Je me suis déjà posé la question: est-ce que ça existe encore un lynx, par exemple, qui n'a jamais vu de route, au moins une « trail » de VTT?

On est partout et en m me temps on a d couvert tout  a, on est partout! Et c'est renversant notre patrimoine; notre tr sor c'est renversant! Pour qui voyage au Qu bec, et on parle de r gions du Qu bec, mais en fait c'est tout le territoire du Qu bec. Nous sommes assis sur un tr sor que nous connaissons fort bien, que nos anc tres ont bien connu: un tr sor de for ts, un tr sor de paysages, un tr sor d'eau, un tr sor de lacs. C'est magnifique! C'est magnifique!  videmment, nous ne le disons pas assez, on n'en parle pas assez, on n'en prend pas conscience, mais je viens de poser la question, je suis renvers , je me posais la question depuis longtemps: combien il y a de lacs au Qu bec? Bien on me dit qu'il y en a plus que 500 000. 500 000! Imaginez notre tr sor! 500 000 lacs, un demi-million de lacs!

Est-ce qu'on les a r pertori s un par un? Est-ce qu'on a une photographie de chacun d'eux? Est-ce qu'on a l'histoire de chacun d'eux? Est-ce qu'il y a un r pertoire quelque part? On a la technologie internet, est-ce qu'on peut pitonner puis voir les 500 000 un   un, avec leur nom, leur  tat de sant  scientifiq ment parlant: l'eau est bonne, l'eau n'est pas bonne, les types de poissons, les caract ristiques? Il y a des lacs originaux, il y a des lacs extraordinaires, il y a des lacs sp ciaux. Il y a des lacs sans charge ni d charge: lac myst rieux, dans la p ninsule de l'Ungava, avec des poissons rachitiques; il n'y a pas de charge, il n'y a pas de d charge, le poisson il s'ennuie! Mais il vit l  quand m me! Grosse t te, petit corps!

Alors, quand on voit des dessins d'enfants dans toute leur na vet , c'est toujours  mouvant de voir que ce sont nos enfants qui vont r parer le monde et c'est par l' ducation que nous allons nous remettre d'aplomb! On n'est pas si mauvais que  a, mais c'est par nos enfants quand m me que tout va passer. Et saurions-nous maintenant, dans nos enfants qui sont au primaire, au secondaire, qui sont au coll ge, qui vont aller   l'universit , saurions-nous leur inculquer cette passion de l'eau, cette passion des lacs? C'est notre pays! C'est nous, c'est nous!

Nous avons fait dans l'histoire une appropriation personnelle et anarchique des lacs. Parce qu'il y en avait 500 000 et plus, peut- tre qu'on pensait qu'il y en avait un million, peut- tre qu'on pensait qu'il y en avait un milliard; on ne s'est jamais pr occup ! Je me b tis une cabane sur le bord d'un lac, personne ne conna t ce lac, c'est mon lac, et ce lac va s'appeler « Lac   Claude », « Lac   Matante ». C' tait   nous, on les prenait!

Mais  a me fait penser   l'id e de la for t: quand j' tais petit, la for t  tait in puisable au Canada! On nous lisait  a   l' cole primaire: « Jamais nous ne r ussissons   couper la for t canadienne, m me si on voulait, il y en a trop. » Imaginez-vous, 30 ans plus tard, 40 ans plus tard, 50 ans plus tard, on est sur la pointe des pieds, on ne sait plus s'il faut couper un arbre ou pas, il n'en reste plus!

Bien l'eau,  a va nous arriver et c'est pour  a que le Forum national sur les lacs est une id e g niale, mais aussi urgente et prioritaire. Parce qu'il faut se r approprier collectivement l'eau pour nos enfants. R apprendre   en parler, r apprendre   les conna tre puis r apprendre   les habiter. Les lacs, c'est du patrimoine collectif! Ce sont des tr sors nationaux. Ce sont des joyaux et nous devons en profiter: en profiter sans les d truire. Un lac, ce n'est rien tout seul! C'est rien tout seul un lac! Un lac fait partie d'un r seau de lacs, on va nous expliquer  a scientifiq ment, puis on sait d j  tout  a: un lac c'est ses charges et ses d charges puis il vient d'autres lacs puis c'est des r seaux puis c'est des bassins puis c'est des bassins versants puis c'est des bassins hydrographiques. Mais c'est aussi un milieu de vie, de vie! Ce n'est m me pas un environnement, le mot « environnement » ne le dit pas assez, c'est un milieu de vie; c'est tr s vivant un lac. Alors, c'est aussi la for t qu'il y a autour, puis c'est comment  a s'enrichit puis comment  a se nourrit. C'est ce qu'on fait autour. Ce sont des animaux, ce sont des paysages. Tout  a forme un tout. Et c'est dans ce tout que nous nous inscrivons: dans ce tout, nous sommes. Nous ne sommes pas des  trangers, nous sommes naturels.

Un peu d'histoire, j'aime toujours faire de l'histoire. Dans une soci t  amn sique, c'est toujours int ressant de faire de l'histoire!  a nous rappelle des choses et mes petites anecdotes ici ou mes petits rappels historiques sont de nature enthousiaste et optimiste: ce ne sont pas des accusations cyniques. Oui, nous sommes   un tournant de l'histoire et oui, peut- tre, probablement, certainement, nous allons cr er un nouveau monde au Qu bec. On se pr occupe d'environnement: nos lacs nous allons en prendre soin. Mais il y a un travail  norme   faire et on part de loin. Alors un peu d'histoire!

Les lacs au Québec, on s'en est jamais vraiment préoccupé et le premier et le plus grand coupable de la destruction des lacs au Québec, ça été le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec a sacrifié, tout sacrifié! Dans l'histoire, et ce depuis la confédération, les lacs servaient au transport du bois, les rivières servaient au transport du bois. Les lacs sont devenus les réservoirs, tous les bassins hydrographiques ont été massacrés au service de notre richesse collective; pour les emplois de bûcherons, pour la coupe du bois, pour couper TOUTE la forêt Laurentienne finalement! Mais le Québec n'est pas le seul: le Nouveau-Brunswick a fait ça, l'Ontario a fait ça beaucoup aussi. Le réservoir Gouin, ce n'est pas un lac naturel, c'est un lac artificiel. Le réservoir Kemp, qui s'appelait « Manouanne », « Kabonga », « Baskatong », « Kipawa », tout le bassin géographique a été modifié au début du siècle, sans souci pour l'environnement. C'était région sauvage, seulement habitée par des sauvages. Alors, on pouvait tout changer, faire des barrages et, à cette époque, le mot « environnement » n'existait pas, le mot « écologie » n'existait pas, le mot « impact sur l'environnement » n'existait pas.

Et on a continué comme ça! On les trouvait beaux, et quand on les trouvait tellement beaux, on s'en réservait des pièces et des morceaux pour les riches, les clubs américains, les clubs de riches. C'est notre histoire, que voulez-vous! C'est notre histoire! Moi je me souviens, je suis de l'est de Montréal, je me souviens de mes petits copains l'été, qui quittaient l'est de Montréal. Ce sont des chanceux, ceux qui avaient des automobiles; ils s'en allaient dans des lacs pas loin puis ils parlaient du lac, puis on ne savait pas c'était quoi nous autres, on était des gens du fleuve. Puis à l'époque de toute façon, le fleuve était noir et goudronné, il y avait 8 raffineries de pétrole qui déversaient directement des déchets. 1960! 1960!

Je suis un homme espérant, car le fleuve, les raffineries ne déversent plus comme en 1950. Aujourd'hui, on parle d'environnement! Aujourd'hui, nous sommes réveillés! Si je dis ça, si je parle d'histoire, c'est pour ça, pour mesurer le chemin parcouru, le chemin que nous sommes en train de parcourir et l'immense travail que nous avons à faire collectivement.

Les lacs, ils représentent notre histoire. Seulement dans la toponymie, ça représente notre histoire. Le mot « lac »: Lac en Algonquin se dit *gami* ou version *gamo*. Ce qui donne des expressions telles que « Mata-gami », « Témis-gami », « Chibou-gami », « Chibou-gamo ». Faites le tour du Québec: *gami*, *gami*, *gami*. *Gami* ça veut dire lac en Algonquin. C'est bon à savoir, c'est bon que nos enfants le sachent aussi parce qu'on a des *gami* partout! Seulement, avec la toponymie de nos lacs, on peut faire un grand chemin dans notre histoire. Connaître par exemple qu'il y a eu des gens, qu'il y a eu des opérations forestières, qu'il y a eu des événements. C'est une poésie les noms, le nom, la liste des noms de nos lacs. Alors, est-ce que les 500 000 lacs sont nommés? Et puis est-ce que la longue litanie poétique de leurs noms, est-ce qu'on ne pourrait pas commencer à se l'enseigner? Alors, je vous donne un exemple: *nipi*, ça veut dire eau en Algonquin. *Sipi*, ça veut dire rivière « Missi-sipi », « Chibou-gamo », « Chipi-gami », « Chipi-gamo »: un lac comme une rivière ou une rivière comme un lac. C'est ça que ça veut dire « Chibou-gamo ». Ce n'est pas juste une joke quand on dit « Chibougamo »; ça veut dire un lac comme une rivière, c'est de la poésie.

Nous avons en nos vieux fonds amérindiens et dans nos vieux fonds canadiens français de très beaux noms de lacs et puis il y a des noms irlandais, puis il y a des noms écossais, puis il y a des noms de toute sorte. C'est notre histoire!

Un lac, c'est un milieu de vie, donc il est susceptible de mourir: tout ce qui vit peut mourir. Ça existe ça, un lac qui meure. Eh bien, il faut y penser! Il faut tenir aux lacs comme on tient à quelque chose de vivant.

Alors la science peut étudier et la science le fait. Mais il y a aussi totalement et entièrement NOUS! C'est quoi un lac pour nous? Et là on s'aperçoit que nous sommes des animaux symboliques, des animaux esthétiques, des animaux d'émotion aussi; nous sommes intelligents mais nous avons l'émotion. Un lac, c'est beau! C'est universellement beau un lac. Un lac c'est rafraîchissant! Un lac, c'est le premier éclairci, c'est la première clairière dans la forêt. Le lac, c'est du ciel. Le lac, c'est du ciel, alors tu as la nuit, tu as les étoiles, tu as de l'air, tu as du vent.



Un lac, c'est beau! Savons-nous tenir, communiquer, mettre de la substance à cette beauté? Et c'est ça qui est le substrat à toutes nos actions par la suite. Si nous aimons, si nous définissons, si nous partageons collectivement le sens profond de la valeur d'un lac, eh bien c'est collectivement qu'on va commencer à construire. On le fait déjà, on a commencé à construire un code. Un code dit fermement ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. Ça peut être des règlements municipaux, ça peut être des règlements provinciaux, ça peut être des lois provinciales, ça peut être n'importe quoi, mais il n'y a rien comme une conviction collective! Il n'y a rien comme une conviction! Et c'est ça qui est à construire. Les gens qui ont mon âge ont vu lentement se construire des renversements totaux dans nos codes d'éthique dans notre société québécoise. Il y a 30 ans, on fumait dans les autobus, on fumait dans les avions, on fumait partout. Appliquez ceci à tous les domaines d'une société qui cherche à construire un monde meilleur et vous verrez que rien n'est impossible, c'est entendu.

C'est parce que nous sommes convaincus. C'est parce que nous avons été entraînés puis même les non convaincus ont été obligés. Enfin, quand tu n'es pas convaincu tu vas, tu peux marcher au bâton puis à la baguette, mais ça c'est les derniers de la classe! Dont je suis! Je ne me dissocie pas, je suis plutôt dernier de la classe dans ces domaines. Mais c'est la même chose. Il y a 30-40 ans, on déversait du pétrole dans le Saint-Laurent, il y avait des décharges partout. On ne fait plus ça! Ce n'est pas que nous avons gagné la partie, nous sommes dans le vague; il y a encore beaucoup de travail à faire.

Dans le cas des lacs, nous avons une prise de conscience qui est une prise de connaissance, qui est une prise de recherche aussi, qui est un axe de recherche: mieux les aimer, ça veut dire mieux les connaître.

Les lacs sont pour nous. Nous devons bien sûr en profiter. De quelle manière et de quelle façon? La grande dimension sous-jacente, c'est de déterminer la façon de faire vivre nos volontés individuelles avec nos volontés collectives. Les lacs appartiennent à nous tous! Puis bien sûr « nous tous », ça existe, l'intérêt commun existe, c'est un lieu commun un lac; ça existe la communauté. Mais l'individu y est roi. Dans notre communauté, l'individu est roi! Et ça, c'est fascinant! C'est un problème qui n'est pas résolu. Aujourd'hui, tu quittes, tu dis bon, je prends ma retraite, je veux un bord de lac, je veux un grand terrain. Et sur ce terrain, je veux mon royaume, et chaque individu a son idée sur la façon d'être roi.

Il y en a des rois qui arrivent puis qui disent: « Bien moi, je suis un naturel puis je ne change rien! J'irai au lac en m'enfermant parce que je veux sauver les grenouilles. Je ne touche à rien, même j'y vais nu-pieds ». J'ai vu ça, on a vu ça, ça existe ça. C'est beau d'ailleurs, c'est presque zen, c'est presque tibétain: tu rentres dans le bois puis tu n'avances même pas ta voiture, je veux dire, tu la laisses à 12 km...

Et puis tu as l'inverse, entre les deux pôles, tu as l'inverse: j'arrive et ce sera comme je l'entends et là je modifie la nature au complet! Et ça, c'est humain ça, les êtres humains font ça. On modifie la nature, je déboise, parce que je déboise. Toute raison est bonne à qui veut tuer son chien. Toute raison est bonne à celui qui veut couper son arbre! Il y a les maudites racines, il y a les feuilles, il y a l'ensoleillement surtout. Puis la vue: il y a des sapins, ils me bloquent la vue, il coupe les sapins. Là, il a tout coupé les sapins, tout coupé les arbres. Ça va être fascinant: pendant deux jours vous allez en parler et en débattre. On va avoir du gazon, du beau gazon. Mais le gazon, c'est un piège terrible: c'est pas que c'est beau ou pas beau; c'est beau du gazon! J'imagine que c'est beau du gazon puisque l'humanité a toujours voulu du gazon! Même au paléolithique, les Néandertals rêvaient à un gazon! Je l'ai déjà écrit dans un livre. Pourquoi on a rêvé au gazon? Parce qu'on n'aime pas ça quand c'est encombré, quand on marche dans des hautes herbes, on n'aime pas ça quand on ne voit rien; on a l'impression que les ours vont nous attaquer. Le sauvage se cache toujours dans la cochonnerie de bois, mais quand tu as tout rasé au beau gazon, le sauvage il faut qu'il rampe longtemps, tu le vois venir! Mais par contre, le gazon, c'est l'obsession, il faut qu'il soit beau, il faut qu'il soit tondu, puis il faut qu'il soit vert, il ne faut pas qu'il y ait de pissenlits, il faut qu'il soit engraisé. Puis là tu as déboisé les rives et le processus s'est enclenché.

Mets des moteurs dans un lac, il y a un problème. C'est sûr qu'il y a un problème! Si c'est un bénéficiaire, si l'eau est pure, si on est supposé se signer avec ça, même la boire. Mets des moteurs: un problème! Le

bruit: bruit de la tondeuse, bruit du moteur hors-bord, bruit de l'hydravion, bruit du VTT. Ce sont tous nos débats sociaux. Et à ces débats sociaux, il n'y a pas de réponses simples.

Tout ça pour vous dire que le Forum national sur les lacs, c'est la meilleure nouvelle qu'on ne peut pas entendre quand on aime le paysage, le pays, quand on aime notre pays, quand on aime notre terre, quand on s'aime soi-même, c'est une maudite bonne nouvelle! C'est un discours qui ne fait que commencer!

On ne va pas réparer, nous, d'un coup, 5 minutes, 10 minutes, 2 jours, 150 ans de comportements anarchiques. Mais nous pouvons tourner, virer de cap pour nos enfants. Pour nos enfants bien sûr, mais c'est pour l'avenir. Ce trésor doit être protégé: il doit être discuté, étudié scientifiquement, il doit être dit poétiquement, il doit faire partie de notre éducation et le fin mot de l'histoire, que nous puissions l'apprécier à chaque minute et à chaque seconde et que jamais on ne passe à côté d'un lac en disant « Je ne l'ai pas vu! Je ne sais pas ce que c'est! R'garde, il y a de l'eau! R'garde donc, il y a de l'eau! ».

Il me semble qu'une société qui se respecte et qui se construit, construit aussi son discours sur les trésors qu'elle possède!





### **Pierre Baril**

*Sous-ministre adjoint*

Direction générale des politiques, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Baril est ingénieur-agronome et, depuis 2002, sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Ses fonctions consistent à réaliser et à établir des stratégies, politiques, règlements, lois et autres documents administratifs relatifs à la gestion de l'eau, de l'air et des changements climatiques ainsi qu'en milieu terrestre. De plus, il est appelé à agir occasionnellement comme expert dans le domaine de l'eau auprès de plusieurs organisations internationales (PNUD, FAO et Réseau International des Organismes de Bassin).

M. Baril est par ailleurs président du conseil d'administration d'Ouranos, un consortium de recherche qui a pour mission de favoriser l'acquisition de connaissances pour mieux évaluer les changements climatiques régionaux et leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques.

### **Luc Berthiaume**

*Directeur du suivi de l'état de l'environnement, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*



M. Berthiaume détient un baccalauréat en génie civil de l'École Polytechnique à Montréal ainsi qu'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Chicoutimi. De 1980-1988, il a occupé différents postes au sein du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. Depuis 1992, M. Berthiaume travaille au ministère de l'Environnement (aujourd'hui le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) où il a d'abord agit comme Directeur du plein air et des parcs, puis Directeur de la faune et des habitats, Directeur des affaires intergouvernementales, Secrétaire général et Directeur du soutien aux opérations régionales. Depuis avril 2005, il est Directeur du suivi de l'état de l'environnement au sein de ce même ministère. M. Berthiaume est également membre du conseil d'administration (depuis 2001) ainsi que Président de la Commission des communications (depuis juin 2003) de l'Association des cadres du gouvernement du Québec (ACGQ).

## **Les lacs de villégiature au Québec: les problématiques, les défis et les moyens d'action**

**Mots-clés:** eutrophisation, cyanobactéries, espèces exotiques envahissantes, développement durable, gestion participative, bassin versant, *Loi sur le développement durable*, *Politique de l'eau*, intégrité des lacs, capacité de support, gestion par bassin versant.

### **Luc Berthiaume**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est heureux de souligner cette initiative, cette première tenue d'un Forum national sur les lacs, surtout quand on voit le nombre de participants ici présent. Cela indique où on est rendu au Québec en termes d'appropriation et de préoccupation au niveau des lacs, et cette importance de pouvoir partager ses connaissances.

Ma présentation va aborder les quatre thèmes suivants: la problématique affectant les lacs; le principe guidant l'action du MDDEP; les défis de protection et de gestion des lacs de villégiature; et finalement, échanger avec vous sur le cadre, les orientations et les outils du gouvernement du Québec.

À l'égard des problématiques environnementales affectant les lacs, on sait tous que les lacs sont un joyau du patrimoine naturel du Québec. Ils sont aussi un lieu privilégié de villégiature et de pratique d'activités de plein air. La villégiature et les activités humaines se déroulant sur les lacs et dans leurs bassins versants peuvent toutefois, à divers degrés, contribuer à la dégradation de l'état des lacs.

**Il y a trois grandes problématiques affectant les lacs dans les régions de villégiature:** 1- l'eutrophisation accélérée des plans d'eau; 2- l'augmentation des épisodes de fleurs d'eau ou *bloom* de cyanobactéries; 3- la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les lacs.

**L'eutrophisation** est donc la principale problématique affectant les lacs de villégiature au Québec. C'est la principale cause également de la dégradation de l'état des lacs. L'eutrophisation, ou le vieillissement des lacs, se déroule normalement sur une échelle de temps relativement longue. Ce phénomène résulte de l'enrichissement graduel en matières nutritives, en particulier du phosphore qui est reconnu comme le facteur limitant de productivité des eaux douces. Cet enrichissement provoque une augmentation de la production biologique, notamment une plus grande abondance des algues microscopiques, qu'on appelle le phytoplancton, et des plantes aquatiques et induit des transformations importantes du lac et de ses composantes. La transformation du lac amène des pertes d'usage importantes telles que la baignade, l'accès à l'eau potable, la pratique de sports nautiques ainsi que celle de la pêche. Elle peut aussi causer des risques pour la santé humaine et amener une dévaluation des valeurs de ses propriétés.

Quant aux **cyanobactéries**, le nombre de lacs affectés et la fréquence des épisodes de fleurs ou *bloom* de cyanobactéries sont de plus en plus élevés au Québec, en particulier dans les régions où il y a de la villégiature et des activités humaines. Il s'agit d'une forte croissance des algues microscopiques, comprenant surtout des cyanobactéries découlant des conditions eutrophes. Donc, les fleurs de cyanobactéries sont bien associées à l'eutrophisation. Ce phénomène cause un risque à la santé publique en raison du potentiel de production des toxines par les cyanobactéries. Il génère des impacts socio-économiques, soit en termes de pertes d'usage ou en pertes économiques.

**L'envahissement des espèces exotiques:** il est clair qu'on ne maîtrise pas encore la connaissance de la propagation des espèces exotiques envahissantes au Québec. On sait par contre que certaines espèces, telles que le myriophylle à épis et la moule zébrée, sont de plus en plus observées. La propagation est reliée à l'introduction accidentelle lors d'activités se pratiquant dans les lacs; par exemple, par les poissons-appâts ou par l'utilisation d'embarcations infectées ou en provenance d'autres plans d'eau pour lesquelles il n'y a pas eu de mesures de précaution. La propagation du myriophylle à épis apparaît particulièrement préoccupante dans certaines régions du Québec, pour ne mentionner que celles de l'Estrie, des Laurentides, de l'Outaouais et de Lanaudière, où cette plante est souvent associée à l'eutrophisation des plans d'eau. En effet, l'eutrophisation des plans d'eau favorise l'implantation de cette espèce qui peut devenir alors vraiment envahissante.

La situation au Québec de l'eutrophisation des lacs? Bien que l'ampleur et l'étendue du phénomène ne soient pas documentées sur l'ensemble du territoire susceptible d'être affecté, le Québec n'échappe pas à l'eutrophisation accélérée de plusieurs lacs. Différentes études et suivis ont été réalisés au cours des années par des chercheurs universitaires, des organismes environnementaux, des regroupements et associations voués à la protection des lacs tels que le RAPPEL, la Table de concertation des lacs des Laurentides, différents ministères du gouvernement du Québec impliqués dans la gestion des lacs. Ces études montrent que l'eutrophisation accélérée affecte plusieurs lacs à divers degrés dans la plupart des régions du Québec.

Bien que cette augmentation des apports par les matières nutritives soit un phénomène relativement bien connu, il s'agit là d'un phénomène complexe dans ses causes et dans ses manifestations en raison de la variabilité des facteurs responsables de l'eutrophisation et de la variabilité dans les caractéristiques des lacs et de leurs bassins versants.

**Toutes les activités humaines qui amènent ou favorisent l'exportation de matières nutritives du bassin versant vers le lac peuvent jouer un rôle dans l'eutrophisation d'un plan d'eau.** Les principales activités

qui contribuent à l'eutrophisation sont les rejets ponctuels tels que les eaux usées urbaines, industrielles et aquicoles, le ruissellement et l'érosion des milieux perturbés et transformés tels que les coupes forestières, l'infrastructure, l'agriculture, le milieu urbanisé et les terrains privés, et finalement la pollution diffuse provenant de l'utilisation des engrais, notamment en regard de l'agriculture, terrains de golf, terrains publics et privés, et la pollution diffuse des chalets et des résidences isolées. Il est important de souligner que l'influence de chacune des activités est variable d'un lac à l'autre.

Voyons d'un peu plus près maintenant **les principes guidant la gestion des lacs**. L'eutrophisation des lacs est un enjeu majeur dans une perspective de développement durable du territoire et de ses ressources. Préserver la santé des lacs constitue donc une priorité. Avant d'aborder le défi de la bonne gestion des lacs, il est important d'établir les principes qui guideront nos orientations et nos actions. Ces principes sont les suivants et sont de quatre ordres.

Premièrement, la gestion doit viser le maintien de l'intégrité de l'écosystème lacustre. On entend par maintien de l'intégrité la préservation des processus et des structures de l'écosystème par rapport à leurs conditions naturelles.

Deuxième principe: le lac et son bassin versant doivent être considérés comme une unité de gestion. Puisque ce sont les apports provenant de l'ensemble des bassins versants du lac qui peuvent affecter le lac, le principe de la gestion par bassin versant s'applique à la gestion des lacs.

Troisième principe: la gestion des lacs doit favoriser et privilégier la réduction des apports de matières nutritives par un contrôle des pressions anthropiques et l'instauration de bonnes pratiques. Ce principe s'applique autant en ce qui regarde la prévention de l'accélération de l'eutrophisation qu'aux mesures à prendre pour réduire le processus lorsque des activités humaines sont en cause.

Et le quatrième et le dernier: les interventions de restauration en lac peuvent être envisagées lorsque toutes les mesures de réduction des apports ont été prises.

**La protection des lacs et leur développement durable** représentent donc un défi important. Défi en ce qui regarde l'aménagement des activités humaines et l'utilisation du territoire dans les bassins versants des lacs, et défi en ce qui regarde les changements dans les façons de faire et des pratiques que cela implique, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel. Défi aussi dans la mesure où **l'objectif poursuivi requiert des interventions sur trois plans**.

Premièrement, **en matière d'éducation et de sensibilisation**. Une des prémices à la bonne gestion des lacs est que les usagers, les décideurs et la population vivant dans les bassins versants connaissent la réalité et ce qu'il faut faire pour les protéger. L'éducation et la sensibilisation à l'environnement des lacs est donc un aspect auquel il faut accorder une grande importance.

Deuxièmement, **la connaissance, le diagnostic et l'évaluation**. Assurer une bonne gestion d'un lac requiert aussi des connaissances et des façons de faire qui sont scientifiquement validées et éprouvées. Les principaux besoins portent sur la connaissance des caractéristiques des lacs, le suivi et le diagnostic de l'état des lacs, la connaissance du bassin versant et des activités humaines et finalement, la capacité de support des lacs.

Troisièmement, **au niveau des actions**. La protection et le développement durable des lacs reposent aussi sur la possibilité de traduire en moyens concrets différents besoins au niveau de la gestion et de sa mise en œuvre. Ces besoins regroupés sont les suivants: la capacité de mobiliser les usagers, la population et les décideurs; la capacité de poser un diagnostic, déterminer des objectifs et formuler un plan d'action pour corriger une situation; la capacité de faire de la gestion préventive afin d'éviter l'eutrophisation des lacs; la capacité à mettre en force des mesures correctives et préventives et la capacité d'évaluer les résultats, de rétroagir et d'ajuster le plan d'action.

Enfin, ce défi ne peut être relevé que par une implication et un engagement de tous les acteurs: gouvernement et ministères, MRC et municipalités, milieux d'affaires, organismes environnementaux et

associations, population et utilisateurs ainsi que les propriétaires riverains.

**Il y a deux exigences qui découlent des défis de gestion auxquels nous faisons face.** La première est qu'il faut gérer en tenant compte de la capacité de support en phosphore des lacs. La deuxième est que l'on doit le faire dans un contexte de gestion par bassin versant.

Voyons maintenant un peu plus près les cadres, les orientations et les outils dans un contexte de gestion et de développement durable des lacs.

En premier lieu, il y a la *Loi sur le développement durable* qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi vient implanter un nouveau cadre de gouvernance dans l'administration publique afin de favoriser l'action dans le sens du développement durable, ainsi que la cohérence, la cohésion et l'harmonisation des ministères et des organismes. Elle met de l'avant 16 principes qui viennent guider l'action du gouvernement, dont permettez-moi d'en préciser deux qui nous touchent plus particulièrement aujourd'hui. La protection de l'environnement: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement. Le respect de la capacité de support: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

La mise en œuvre de cette loi se fera par l'adoption d'une stratégie gouvernementale qui établira la vision, les orientations et les objectifs à atteindre en matière de développement durable qui liera l'ensemble des ministères et de ses organismes. La loi prévoit la création d'un *fonds vert* pour financer des organismes et les projets, notamment ceux découlant de la *Politique nationale de l'eau*. La loi prévoit également des mesures d'évaluation et de redditions de comptes dont la mise en place d'indicateurs et, finalement, la nomination d'un commissaire au développement durable. Ces deux dernières mesures permettront de suivre les progrès réalisés, donc l'imputabilité. L'application de cette stratégie s'étendra éventuellement aux municipalités et aux institutions parapubliques.

Quant à elle, la *Politique nationale de l'eau* vient compléter la *Loi sur le développement durable* en précisant les orientations du gouvernement relativement à la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Il y a deux éléments importants de cette politique à retenir. Premièrement, le Québec a choisi la gestion intégrée et concertée de l'eau et des écosystèmes aquatiques, notamment sur la base de bassins versants. Deuxièmement, une des orientations principales de la *Politique nationale de l'eau* vise à réformer la gouvernance de l'eau afin de faire participer tous les acteurs privés et publics selon une approche de gestion participative décentralisée, et ce, à différentes échelles.

Le cadre de mise en œuvre du développement durable devra favoriser l'implantation de la *Politique nationale de l'eau*, la gestion par bassins versants et la protection de l'état de santé de nos lacs. La *Politique nationale de l'eau* mise donc sur une gestion participative qui se définit comme le processus de mobilisation des acteurs de l'eau, en vue d'amener à des choix collectifs, qu'on appelle la conciliation, concernant les usages de l'eau et des écosystèmes aquatiques ainsi que leur protection, et des actions collectives qui sous-tendent la concertation requise sur la base du bassin versant ou d'autres échelles spatiales.

**Une gestion participative** vise à être un lieu de partage des informations, des problèmes, des solutions et des moyens d'action. Elle se caractérise par une démarche de conciliation pour les choix collectifs, par la concertation pour favoriser l'action collective et par la coordination des actions. Elle demande une implication de tous les acteurs de l'eau à l'échelle d'intervention visée avec la responsabilité respective, d'où l'importance du facteur humain dans toute cette démarche. La gestion participative devient donc un outil de changement d'importance qui vise à améliorer nos capacités de participation et d'intervention; à établir des liens de confiance dans la recherche de valeurs communes; à définir les rôles et les mandats de chaque acteur de l'eau et finalement, à favoriser la prise en charge locale et régionale.

Au plan du niveau des interventions, la gestion participative signifie qu'il y a une **mise en commun des efforts et de l'action**, mais elle implique aussi de **définir la responsabilité principale dévolue à**

**chaque niveau d'intervention**, bien qu'elle ne soit pas exclusive. Ces responsabilités principales sont les suivantes: à l'échelle de l'état, le gouvernement du Québec exerce un leadership national en ce qui regarde le cadre légal et réglementaire, les politiques, les stratégies, le développement des méthodes, des outils, du suivi. À l'échelle du bassin versant, les organismes de bassins versants pour les rivières prioritaires, les conseils régionaux en environnement et les regroupements d'associations tels que le RAPPEL ou d'autres organismes exercent un leadership régional quant à la détermination des solutions en fonction des objectifs, à la conception de certains projets et à la coordination du suivi et à la réalisation des projets. Et finalement à l'échelle du projet, les organismes publics et privés ainsi que les individus exercent un leadership à l'échelle locale dans la conception et la réalisation des projets tout en assurant leur suivi en fonction de l'échelle d'intervention qui est le bassin du lac.

**Sur le plan légal**, l'intérêt d'accorder une protection des lacs et des cours d'eau du Québec et à leurs milieux riverains est reconnu depuis une vingtaine d'années. Les lois, les règlements, les politiques disponibles offrent une gamme d'outils complémentaires qui permettent l'action. Il est possible aussi de faire évaluer ces outils en fonction des besoins. L'encadrement légal des interventions touchant les zones inondables, le littoral et les rives des lacs et des cours d'eau fait référence à plusieurs lois et règlements dont l'administration est répartie entre plusieurs niveaux du gouvernement. Au niveau du gouvernement du Québec, mentionnons à titre d'exemple la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur les régimes de l'eau*, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, *Loi sur la sécurité des barrages*, etc. Au niveau municipal: la *Loi sur les compétences municipales*, le règlement d'urbanisme reprenant les normes de protection des lacs et des cours d'eau. Au niveau du gouvernement fédéral: la *Loi sur les pêches*.

La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, dont la dernière modification date de mai 2005, propose aux municipalités un cadre et des normes minimales de protection pour les lacs, les cours d'eau et les plaines inondables.

En conclusion, on peut rappeler que la protection et le développement durable des lacs constituent un enjeu important pour le Québec, que nous connaissons les besoins, ce sur quoi il faut agir et ce qu'il faut développer. Que notre capacité de relever le défi de la bonne gestion des lacs est intimement liée à l'appropriation par tous les acteurs du besoin d'agir, de la responsabilisation et de leur engagement. Que nous avons le cadre nécessaire pour favoriser l'action ainsi que les outils légaux pour agir. Qu'il reste cependant à mettre en œuvre de façon plus significative la volonté de ce changement, et le terme du Forum nous permet d'aller plus loin en ce sens. Le développement de modèles d'intervention, de moyens qui favorisent et amènent l'action n'est pas terminé. Que nous observons à cet égard, depuis plusieurs années, un développement notable: mentionnons les travaux du RAPPEL dans l'Estrie, de la Table de concertation des lacs des Laurentides sous la conduite du CRE Laurentides, de certains organismes de bassin versant dont la CARA, ainsi que d'autres initiatives que le Forum mettra en valeur. Que le gouvernement du Québec, par son action, veut poursuivre la mise en place et les conditions propices à l'action.

Ce Forum sur les lacs est donc une occasion privilégiée de mettre en commun les expériences et de poursuivre le mouvement de changement.

Merci!



### Richard Carignan

Directeur, Station de biologie des Laurentides  
Université de Montréal

Le Dr Carignan étudie les relations entre les propriétés des bassins versants et la qualité de l'eau des rivières et des lacs. Il a travaillé, en particulier, sur la qualité des eaux dans les grandes rivières tropicales, sur les impacts de la coupe forestière en forêt boréale et sur la qualité des eaux dans le fleuve Saint-Laurent. Depuis quelques années, il s'intéresse particulièrement à la gestion durable des lacs et des rivières des Laurentides.

## Les causes de la dégradation des lacs des Laurentides

**Mots-clés:** phosphore, azote, eutrophisation, critères de qualité de l'eau, anoxie, principe de précaution, fossés routiers (entretien).

On m'a demandé de venir vous parler un peu de l'état des lacs des Laurentides, des causes de la dégradation des lacs des Laurentides. Mais la dégradation de quoi au juste, dans les lacs des Laurentides? La dégradation de l'aspect visuel, la dégradation des qualités esthétiques des Laurentides? Je ne parlerai pas du tout de ça parce que ce sont des aspects subjectifs. Je vais parler plutôt des causes de la dégradation de propriétés plus objectives des lacs des Laurentides, comme leurs propriétés chimiques, la végétation aquatique, les poissons qu'on trouve dans l'eau. Est-ce qu'il y a dégradation? C'est une très bonne question. **On pense qu'il y a dégradation, mais est-ce qu'il y a dégradation et qu'est-ce qui cause cette dégradation?**

Un secteur d'environ 5,000 km<sup>2</sup> dans les Laurentides. Qu'est-ce qu'on voit là-dessus (montrant une carte)? On voit évidemment beaucoup de vert. Le vert, c'est de la forêt. La forêt qui généralement est en mauvais état, qui n'a pas été bien entretenue au cours du siècle précédent. Ce qui fait par exemple qu'on doit importer la majorité de notre bois d'œuvre des États-Unis parce que la forêt est mal entretenue. Alors tout le vert qu'on voit ici, c'est de la forêt. Il y a des taches noires aussi: ce sont les lacs. Le blanc-gris, c'est l'occupation humaine telle qu'elle est actuellement dans les Laurentides. On voit deux, trois autres choses aussi. Il y a la rivière Rouge qui s'écoule ici. Il y a des terres agricoles. Mais c'est assez rare les terres agricoles dans les Laurentides.

Dans ce secteur-là d'environ 5,000 km<sup>2</sup>, on compte 863 lacs. La majorité sont de petits lacs, mais il y a quelques grands lacs: Archambault, Ouareau, Tremblant. 863 lacs plus petits qu'un étang, plus petits que 5 centièmes de km<sup>2</sup> environ. On compte peut-être aujourd'hui entre 90,000 et 100,000 constructions dans les Laurentides et ce nombre augmente rapidement avec les années parce que c'est un terrain de jeu assez populaire, les Laurentides. Et ma question d'aujourd'hui, **la question à laquelle j'essaierai de répondre c'est simplement: est-ce qu'il y a un impact du développement humain?** Je ne sais pas, objectivement je ne sais pas. On va essayer de répondre à ça un peu. Je montrerai dans la présentation aussi qu'en étudiant la question de cette façon, on manque beaucoup de recul. Les Laurentides ont une histoire et je la présenterai un peu. C'est important de comprendre non seulement la situation actuelle, mais d'où on vient. Est-ce que les lacs se détériorent, est-ce qu'ils s'améliorent? Je ne suis pas sûr pour l'instant. On regardera ça un peu.

Je vais vous montrer certains lacs qu'on trouve dans la région, surtout dans Sainte-Adèle. Le lac Rond est peut-être le lac le plus développé dans les Laurentides. Vous avez beau chercher, il ne reste même pas de place pour mettre une cabane à chien! À Sainte-Adèle, on trouve aussi des choses intéressantes. On trouve des lacs qui ne sont absolument pas développés. Le lac Violon par exemple, qui est une prise d'eau de Sainte-Adèle. Il n'y a que deux petits chalets sur ce lac, alors c'est un bon terrain pour étudier l'influence du développement humain sur les lacs parce que ces lacs se ressemblent



beaucoup. Remarquez que la majorité des lacs dans les Laurentides sont de petits lacs. On voit des choses intéressantes, un autre gros hôtel sur un petit lac. On voit une très grosse piscine ici, qui avance même dans le lac et quelques chalets ici, mais ce sont les situations qu'on voit généralement dans les Laurentides.

Est-ce qu'on voit des problèmes dans les lacs des Laurentides, de l'Outaouais, de Lanaudière ou de l'Estrie? Certainement. J'en énumère quelques-uns ici. Pollution par le phosphore et l'azote. C'est ce que les scientifiques ou les savants appellent l'eutrophisation, qui dit qu'il y a trop d'éléments nutritifs dans le lac. Pollution par les coliformes fécaux. Ça, c'est un problème de santé publique, quoique celui du haut peut aussi être un problème de santé publique. Les coliformes fécaux, c'est un problème qui a diminué au cours des dernières décennies, je crois, surtout dû à l'amélioration des installations septiques, amélioration générale qu'on note depuis une quarantaine d'années. Des problèmes, on peut en trouver beaucoup. On voit souvent de l'érosion du littoral par les embarcations motorisées. Invasion d'espèces exotiques comme le myriophylle, perte d'habitats, déforestation du bassin versant; ce sont des choses qu'on voit. Les pluies acides se rencontrent dans les Laurentides, quoique c'est assez rare. Pollution par le bruit aussi, c'est une nuisance dans les Laurentides. Alors, ce sont des problèmes que l'on rencontre fréquemment.

**L'acidification des lacs** ne tue pas la vie dans ces lacs. Au contraire, elle semble foisonner davantage dans les lacs acidifiés. L'acidification élimine les poissons, élimine des espèces qui broutent les algues. Ce qui fait que lorsqu'on va sous l'eau dans un lac acide, souvent l'eau est très claire et il y a toutes sortes de drôles de choses. Il y a des mousses qui poussent dans le fond du lac, il y a beaucoup d'algues filamenteuses qui sont associées au fond, il y a des éponges aussi qui poussent sur les branches. Alors, c'est une vue, il y a beaucoup de vie là-dedans, l'eau est très claire, l'eau est bleutée. La visibilité est très grande, mais c'est un milieu qui est totalement perturbé. On ne voit pas ça très souvent dans les Laurentides parce que les roches qu'on y retrouve nous protègent pas mal contre l'acidification. Mais on le voit au nord du territoire un peu et c'est beaucoup plus fréquent en Mauricie par exemple. Dans la région de Québec, c'est très fréquent ce genre de chose-là.

**Pollution par le phosphore et l'azote; la fameuse eutrophisation.** Ça, c'est un hôtel très connu qui cause cette pollution-là dans un lac. Souvent, il y a tellement d'azote et de phosphore dans l'eau que l'eau devient un peu comme de la soupe aux pois passée au « blender », une très belle couleur. Des fois, il y a trop de plantes aquatiques, des plantes aquatiques exotiques qui poussent en trop grande quantité. Alors, un excès de plantes aquatiques, un excès de plantes souvent qui sont naturelles, mais qui poussent en trop grande abondance. Parfois l'effet est plus subtil. Il y a beaucoup trop de croissance d'algues, il y a une espèce de couche visqueuse qui se développe sur les roches qui peut être assez épaisse, qui rend les roches glissantes; simplement trop d'algues sur les roches, un signe plus subtil de l'eutrophisation.

Quelles sont les causes de la pollution, de l'excès de phosphore et d'azote dans les lacs? Il y en a plusieurs. Il y a une quarantaine d'années, c'était uniquement un problème d'installations septiques, très peu développées. Maintenant, les choses changent et il y a plusieurs causes. Il y a encore des installations septiques déficientes qui peuvent fournir trop d'azote et de phosphore aux lacs. Mais de plus en plus, c'est l'usage de fertilisants dans les jardins et les pelouses des chalets qui amènent de l'azote et du phosphore. Le déboisement excessif fournit des quantités excessives d'azote et de phosphore aux lacs. Les affluents industriels urbains; souvent, on voit des stations d'épuration des eaux usées déverser directement dans les lacs, dans les Laurentides et ailleurs. Les piscicultures sont aussi une cause de quantités excessives d'azote et de phosphore. L'érosion en général.

On parle d'azote et de phosphore, mais pourquoi? Pourquoi est-ce un problème, l'azote et le phosphore? Qu'on soit un poisson, un homme ou une plante aquatique, on a besoin de plusieurs éléments chimiques pour constituer notre corps. **Parmi tous les éléments dans les milieux aquatiques, c'est le phosphore qui est l'élément le plus rare.** On appellera ça un facteur limitant; c'est simplement que lorsqu'on met plus de phosphore dans un lac, on a plus de vie dans ce lac. Avoir de la vie dans un lac c'est très bien, avoir trop de vie dans un lac, ça peut être un problème. Les effets d'un excès de phosphore dans les lacs, je les résume ici. Quand il y a trop de phosphore et souvent d'azote aussi

dans les lacs, on voit une croissance algale excessive, des plantes aquatiques excessives. Souvent apparaissent des goûts, des odeurs indésirables de l'eau. Le traitement de l'eau pour la rendre potable devient plus coûteux. Souvent on voit apparaître de l'anoxie des eaux profondes. Ça veut simplement dire que l'oxygène disparaît au cours de l'été dans les eaux profondes et peut tuer les poissons qui vivent en eau froide. On voit des remplacements d'espèces; par exemple les salmonidés peuvent disparaître des lacs et être remplacés par des espèces plus tolérantes. Les barbottes, les crapets-soleil, la perchade, ces choses-là on voit ça fréquemment dans les Laurentides.

J'ai souligné anoxie des eaux profondes parce que je veux profiter de cette conférence pour défaire certains mythes qui existent à ce sujet. **Il y a plusieurs causes à l'anoxie des eaux profondes.** La cause peut être humaine: trop de phosphore donne trop d'algues et trop d'algues consomment trop d'oxygène dans les eaux froides du lac. Souvent, elle est naturelle aussi la cause d'anoxie. Ce que les gens ne reconnaissent pas en général: il y a des causes humaines et des causes naturelles. Mais ça peut être simplement lié à la profondeur du lac. Alors, dans un lac profond, il y a production biologique dans les eaux de surface plus chaudes, consommation de cette production dans les eaux plus froides et les eaux noires. Ça donne une diminution de l'oxygène. Si on prenait un lac de même taille, de même dimension, avec la même production, mais dont la profondeur est inférieure, on pourrait voir l'oxygène disparaître totalement du fond du lac. Il y a d'autres causes naturelles liées simplement à la taille du lac et à l'exposition. Normalement, dans un grand lac, le printemps, toute l'eau basse circule et s'oxygène et il y a une certaine consommation d'oxygène durant l'été. En automne, tout ça se règle parce que le lac brasse encore. Dans des petits lacs, les lacs plus petits que 1 km<sup>2</sup>, il est très rare que ces lacs-là circulent bien au printemps. Alors, ils commencent l'été déjà avec un déficit d'oxygène. Ils épuisent complètement l'oxygène au cours de l'été.

Je prends un peu de temps pour vous expliquer ça, simplement pour vous expliquer aussi les remèdes de l'anoxie des eaux profondes. Lorsque la cause est humaine, il faut évidemment s'attaquer à la cause et réduire les apports de phosphore aux lacs. C'est la façon de régler ce problème-là. Mais dans beaucoup de cas dans les Laurentides, l'anoxie est naturelle. Le lac n'est pas malade; c'est la propriété, l'état naturel du lac. Il ne faut pas arranger ce qui n'est pas brisé. Or, il se trouve que beaucoup de consultants actuellement vendent des aérateurs *hypolimnétiques*, arrivent sur le bord du lac, constatent qu'il n'y a plus d'oxygène dans le fond, vont voir les propriétaires et disent: « Madame, votre lac est malade, il faut qu'il soit réparé, il faut qu'il soit arrangé ». Ce n'est pas une solution. Premièrement, souvent ça s'adresse à des lacs qui ne sont même pas malades, qui n'ont pas d'anomalie. Ce n'est pas une solution durable aussi parce qu'ils ne s'attaquent pas à la cause du problème. C'est simplement mettre un diachylon sur un bobo; il faut s'attaquer à la cause. Ce n'est pas de mettre de l'air dans l'eau du lac qui va nous permettre d'arranger le lac, c'est de s'attaquer à la cause, c'est de réduire les apports en phosphore dans ce lac.

**Pour résumer** ce que je viens de dire depuis le début, ce qu'on voit dans les Laurentides, **je vous mets une échelle, une espèce de thermomètre** qui va du vert au rouge, selon les concentrations en phosphore qu'on mesure dans ce lac. **On voit apparaître des problèmes dans les lacs vers 6 microgrammes par litre. Ces problèmes-là s'intensifient vers 8-9-10 microgrammes par litre et deviennent très sérieux en haut de 15-20 microgrammes par litre dans les lacs.**

Ça fait une dizaine d'années que je regarde les lacs des Laurentides. Qu'est-ce qu'on a trouvé de nouveau, qu'est-ce qu'on a trouvé d'utile à la gestion de ces lacs-là? Je vais le résumer brièvement. On fait depuis 4-5 ans un programme de recherche, financé entre autres par le ministère de l'Environnement du Québec, où on essaie d'établir **la capacité de support des lacs des Laurentides**. Qu'est-ce que ça veut dire ça? C'est combien de « développement humain » qu'ils peuvent tolérer sans perdre de qualité. Alors, les objectifs: établir l'état actuel et les budgets en phosphore et en azote des lacs des Laurentides, identifier les principales sources naturelles de phosphore et d'azote, formuler des recommandations. On a pris une trentaine de lacs au total. Depuis quelques années déjà, on mesure la qualité de l'eau 4-5 fois par année. On a aussi mesuré la qualité de l'eau de tous les ruisseaux qui coulent dans certains lacs, une vingtaine de fois par année. On a simplement tenté de relier les propriétés chimiques de ces lacs-là, soit du lac ou soit des ruisseaux, à ce qu'on voit dans le bassin versant.

Je vais vous présenter certains résultats nouveaux qui peuvent être mis en application dès maintenant pour gérer la qualité de ces lacs-là. Il y a un certain nombre de lacs qu'on a étudiés depuis 2003. On a aussi étudié évidemment la qualité de l'eau dans une centaine de tributaires. On a étudié la qualité d'eau, non seulement dans les gros lacs des Laurentides, mais aussi dans les petits lacs. Certains lacs, on les suit depuis maintenant 6 ans à peu près. On a un certain suivi. **On trouve, en suivant ces lacs-là, que le phosphore qu'on retrouve dans les lacs ne dépend que de quelques variables**, par exemple du **nombre d'habitations à moins de cent mètres de la rive du lac**. Ça, c'est une variable qui influence beaucoup la qualité de l'eau du lac. Ça dépend aussi du **volume du lac**, ça dépend de la **superficie en milieux humides qu'on retrouve dans le bassin versant**. Ça dépend du **temps de séjour**; alors si l'eau passe quelques semaines ou quelques années dans le lac, ça a une influence importante. Ce sont des modèles assez précis; l'erreur est à peu près de 2 microgrammes par litre sur ces modèles-là. C'est à peu près 25 fois mieux que tout ce qui a été publié dans le passé.

Lorsqu'on va en avion, lorsqu'on se promène un peu au-dessus des Laurentides, on voit par centaines, sinon par milliers ces milieux humides, qui sont surtout des étangs de castors. Qu'est-ce que fait le castor dans les bassins versants? Évidemment, il ennoie la végétation terrestre. Cette végétation terrestre se décompose, libère entre autres énormément d'azote et de phosphore. Ça s'écoule vers les lacs. Par exemple, certains étangs de castors libèrent à peu près l'équivalent de 300 chalets en azote et en phosphore. Alors, il faut le prendre en considération lorsqu'on regarde la qualité de l'eau dans les lacs des Laurentides. Est-ce que ça veut dire ça qu'il faut assécher les étangs de castors dans les Laurentides pour contrôler l'azote et le phosphore dans les lacs? La réponse est évidemment non, parce que les milieux humides jouent d'autres rôles irremplaçables, notamment au niveau de la biodiversité. Ce sont des éléments dont il faut tenir compte lorsqu'on veut gérer un lac. Alors ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qui occupe ou ce qui affecte un lac, ce ne sont pas juste les gens qui habitent autour du lac ou dans le bassin versant, mais c'est aussi les animaux, c'est aussi ce qui se passe dans le bassin versant et le castor a un rôle important à jouer là-dedans.

**Je vais vous parler aussi de carbone organique dissous.** Le carbone organique dissous, c'est ce qui donne la couleur brune qu'on voit souvent dans les ruisseaux et dans les lacs. On se rend compte que la concentration en carbone organique dissous dépend surtout justement de l'abondance des milieux humides dans le bassin versant, mais dépend aussi de quelques autres propriétés: de la pente du bassin versant, du rapport de drainage, de la taille du bassin versant par rapport à la taille du lac. **Lorsqu'on tente de prédire le phosphore qu'on retrouve dans les lacs à partir des propriétés des bassins versants, ne survivent que deux propriétés: le carbone organique dissous, parce que ça contient du phosphore, et la quantité de constructions ou d'habitations qu'on voit dans le bassin versant, plus précisément dans un rayon de cent mètres du lac.** Deux propriétés. Et là, les modèles deviennent extrêmement précis. Par exemple, le Lac Connelly à Saint-Hippolyte, qui est bien connu. On mesure dans le lac environ 7,2 microgrammes par litre de phosphore. Le modèle nous dit que sans chalets, ce lac devrait avoir 6,4 et avec chalets, environ 8,2 microgrammes par litre. C'est assez près de la réalité.

La conclusion de cette étude montre que qualitativement, si on regarde la qualité, la fertilité, la transparence, la qualité des eaux en général, **on trouve dans les Laurentides qu'il y a à peu près 70 % de ce qu'on mesure qui est dû à des causes naturelles** - la présence d'étangs de castors, la topographie, le temps de séjour de l'eau dans le lac - et environ 30 % est modifié par les hommes, à des causes humaines. Comment appliquer ça en gestion des lacs? **Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a un critère de qualité dont il se sert pour gérer les environnements aquatiques: 10 microgrammes de phosphore par litre.** Ce qu'il dit ce critère-là, c'est que si on a un milieu, un lac qui a 6 microgrammes par litre, on pourrait faire des « aménagements » au lac qui augmenteraient jusqu'à 50 % cette concentration et que ce serait tolérable. **Est-ce que ces critères-là sont les bons? La réponse à ça, c'est non.** Je vais vous expliquer pourquoi.

Deux exemples que j'ai présentés en début de présentation: le lac Violon, qui n'est pas habité et le lac Rond, qui est habité au maximum; c'est vraiment un lac urbain. **La question qu'on pose c'est: est-ce que le développement de la villégiature dans les Laurentides a un impact sur l'intégrité des lacs de la région?** Si on veut gérer ces lacs, si on veut les protéger pour les générations futures, ce qui est très important, il faut connaître la réponse à cette question. Dans cette étude-là, on a comparé

les propriétés chimiques et biologiques de lacs très semblables, soumis à des pressions humaines différentes. Le lac Violon et le lac Rond, à Sainte-Adèle, ont à peu près la même dimension, à peu près la même profondeur moyenne, ils ont la même géologie. La plus grosse différence, c'est le nombre d'habitations, c'est le degré de perturbation du bassin versant par l'homme. Les résultats de ça sont assez surprenants. Ils nous disent que les indicateurs de qualité de l'eau, je vous parle du phosphore depuis le début de ma présentation et les critères de qualité de 10 microgrammes par litre qui sont adoptés par le MDDEP, ne protègent pas l'intégrité des lacs et je vais vous le montrer. Le lac Violon a très peu de phosphore et est très naturel comparé au lac Rond qui lui est extrêmement perturbé. Le phosphore dans le lac Rond ne dépasse pas le critère de qualité de l'environnement. Donc, c'est un lac correct, qui est bien géré. Est-ce que c'est vrai cette réponse?

Lorsqu'on regarde dans l'eau maintenant, lorsqu'on prend un masque et qu'on va un peu sous l'eau, on voit des choses qui sont radicalement différentes dans les deux lacs. Alors le lac Rond, il est bourré de plantes aquatiques partout, partout, partout. Chaque pouce carré de ce lac-là est colonisé par les plantes. Chaque pouce carré où arrive suffisamment de lumière est colonisé par les plantes aquatiques. Alors que le lac Violon a très peu de plantes; il faut les chercher longtemps même pour les trouver. Ce sont des propriétés biologiques totalement différentes. En faisant ce genre de comparaison, on se rend compte que **lorsqu'un lac passe de 4 microgrammes par litre à 8 microgrammes par litre, simplement doublé - on est encore en dessous de 10 microgrammes par litre - tout change dans le lac.** L'abondance des algues, l'abondance des plantes aquatiques, les espèces de poissons changent, le déficit en oxygène des eaux profondes augmente beaucoup. Alors beaucoup de propriétés changent dans le lac, **le lac change complètement, sans dépasser le critère de qualité de 10 microgrammes par litre.**

**Ce que je suggérerais comme critère alternatif pour gérer les lacs, c'est simplement la concentration naturelle qu'on devrait trouver dans ce lac, plus 10%.** Ça protège mieux les lacs, ça permet un certain développement dans les lacs dont la concentration en phosphore est déjà voisine de 10 microgrammes par litre et ce sont des choses qu'on peut faire. On a déjà les modèles pour gérer le développement des lacs de cette façon-là.

Je vais terminer ma présentation en vous montrant **des choses à faire et à ne pas faire dans les lacs des Laurentides, pour les préserver pour les générations futures. À proscrire: les gens qui font fertiliser leur pelouse et leur jardin de façon commerciale.** On voit ça beaucoup encore autour des lacs des Laurentides; les gens entrent en camion et appliquent du phosphore, justement du phosphore et de l'azote au lac.

Le diable est dans les détails: **revoir les techniques d'entretien des fossés routiers.** Il y en a des dizaines de milliers de kilomètres dans les Laurentides de ça. Les fossés se chargent de particules de sol, se chargent aussi de phosphore et d'azote et ça, ça va se déposer dans le lac le plus proche. Ça crée un sol très propice pour la croissance des plantes aquatiques. Ce sont les conditions qu'on crée dans les lacs en ne gérant pas ce problème de fossé routier de façon adéquate. Il faut revoir les techniques d'entretien des fossés routiers, c'est très important.

Appliquer, je ne dis pas faire des règlements, simplement **appliquer les règlements de bonnes pratiques forestières.** Ici, un exemple d'un petit ruisseau qui coulait. Les gens avaient besoin d'atteindre leur bois qu'ils voulaient couper. Ils ont fait un chemin, sans protéger du tout leur ruisseau. Ça crée énormément d'érosion, beaucoup de matière en suspension qui s'écoule dans les lacs et vient apporter de l'azote, du phosphore, vient créer des sols propices à la croissance des plantes aquatiques. C'est extrêmement courant. Il faut simplement appliquer les règlements.

**Embarcations motorisées + aménagement des rives = érosion.** Ce serait tellement facile de réglementer de façon claire et simple l'usage des embarcations motorisées. Je ne suis pas contre les grosses embarcations motorisées, mais je suis contre leur usage dans des petits lacs de rien du tout, où les vagues provoquent beaucoup d'érosion.

**Aménagement de la zone littorale: de grâce, laissez la banlieue en ville!** Ce qu'on voit souvent, un joli chalet mignon, avec une très belle pelouse, très bien engraisée encore par le phosphore et l'azote, une plage artificielle et un muret. Certains trouvent ça très joli. Je peux vous dire que c'est même la norme; certains lacs des Laurentides sont aménagés systématiquement de cette façon. Alors, de chalet en chalet, ces pelouses et ces plages artificielles, sont continues, font le tour du lac. Est-ce que c'est la bonne chose à faire pour préserver l'état du lac?

Vous savez, quand on a une **pelouse**, on veut qu'elle soit belle, on veut l'entretenir. Mais pour entretenir les pelouses, ça demande des engrais. Ça demande des pesticides. Alors, faire ce genre d'aménagement-là encourage vraiment l'application d'azote et de phosphore. Est-ce que c'est la chose à faire autour de nos lacs, si on veut préserver la qualité chimique? En science, ce qu'on observe, c'est que plus il y a d'azote, plus il y a de phosphore, plus le lac fait dur. Alors, il faudrait peut-être repenser à ça.

Quand on se promène, ils sont assez rares, mais souvent on voit dans les Laurentides des maisons construites directement dans le lac ou construites très près du lac, à quelques mètres seulement. Qu'est-ce qu'on fait avec ça, qu'est-ce qu'on va faire avec ça dans le futur? Je vous pose une petite question parce que moi, je ne connais pas la réponse à ça. **Ce genre d'aménagement littoral des lacs, est-ce que c'est légal au Québec?**

Qu'est-ce qu'il faudrait faire avec ça pour améliorer la qualité des lacs? **Il faut évidemment renaturaliser les berges. De grâce, ne pas nettoyer le fond du lac.** Je connais des lacs dans les Laurentides où il ne reste plus une branche. Tout est nettoyé, complètement. Ce sont des habitats pour le poisson. Il n'y a pas juste ce qu'on voit, il y a ce qu'on ne voit pas. Il faut garder ces habitats naturels.

Est-ce que les golfs sont un problème dans les Laurentides? Il y a une vingtaine de golfs maintenant. Peut-être, je ne sais pas, je n'ai jamais fait de mesures. Mais il faudrait se pencher sur cette situation, si vous voulez préserver les lacs des Laurentides. J'ai l'air peut-être un peu méchant, mais je vous dis en passant qu'il y a bien pire que ça au Québec. Par exemple, le lac Saint-Pierre; il y a tellement d'algues filamenteuses là-dedans que même les poissons ne peuvent pas nager dans cette eau. Ça, ce sont des problèmes importants! Mais ils existent.

Il y a des dizaines, des cinquantaines de milliers de lacs au Québec où on a tout coupé dans le bassin versant, tous les arbres sauf la bande riveraine légale. On a maintenu 10 mètres d'arbres que le vent va souffler dans 2-3 ans de toute façon. Ça, c'est légal. Donc, **rationaliser la réglementation.** Il y a du travail à faire, il y a des choses à discuter peut-être. On « scrape » les lacs, on a « scrapé » presque des centaines de milliers de lacs au Québec avec ce genre de pratique forestière. Est-ce qu'on devrait tolérer ça? Si on tolère ça, comment ça se fait qu'on ne tolère pas d'autres pratiques peut-être moins dommageables? Ce sont des questions importantes auxquelles il faut répondre.

Des fois, il y a un pauvre diable qui a mis sa maison un peu à l'intérieur de la bande riveraine. Normalement, on devrait le forcer à démolir ou à tasser son chalet. Pourtant, le ministère des Transports ou la municipalité passe un chemin asphalté qui est complètement dans la bande riveraine du même lac. Ça, on trouve des centaines d'exemples de ça au Québec. Comment voulez-vous forcer cette personne-là à ronger son chalet ou à déplacer son chalet, alors qu'on tolère ce genre d'opération au Québec encore? Ce sont des questions qu'on doit se poser.

**Souvent aussi, quand on regarde les lacs, on manque de recul.** Alors, ce serait important de prendre du recul, simplement du recul historique. **On n'a pas de mesure dans le temps de la qualité des lacs.** Est-ce que ça se dégrade la qualité de l'eau de ces lacs ou est-ce que ça s'améliore dans le temps? On aurait tendance à penser que c'est dû à l'excès d'occupation humaine. Je vais m'amuser un peu. On n'a pas de mesures chimiques, mais on a des mesures visuelles des bassins versants avec les photographies aériennes. Je vais reculer dans le temps. Par exemple, le lac Connelly. Reculons dans le temps. On est en 1983: c'est un peu la même image et il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis 20 ans. 1964: là on voit qu'il y a moins de constructions un peu, mais il y a beaucoup plus de milieux ouverts. Si vous pensez qu'il y a beaucoup d'embarcations à moteur maintenant sur les lacs des

Laurentides, vous n'avez rien vu. L'âge d'or de l'embarcation à moteur, c'était vers les années 1960. 1931: le paysage était presque entièrement défrâché, il n'y avait pas d'arbres là et on sait très bien que l'agriculture, les terres en friche, le déboisement, ça apporte énormément de phosphore dans le lac. Rien ne me dit à moi, à regarder ces images-là, que le lac était en meilleur état il y a 75 ans. Alors, il y a une évolution qu'on oublie souvent. On prend un instantané et on s'énerve. Mais on arrive de quelque part et c'est important de prendre ce recul.

Le cas du lac Bleu. Au lac Bleu, la qualité de l'eau est mauvaise parce qu'il y a beaucoup trop d'habitations. Il y a des étangs de castors, deux complexes importants. Reculons un peu. 1983: ça n'a pas changé beaucoup, sauf qu'un des complexes de castors est sec. Reculons encore. 1964: regardez la quantité d'embarcations à moteur qui « buzzent » comme des mouches. Remarquez aussi qu'en 1964, il y avait beaucoup plus de milieux ouverts. 1931: c'était presque tous des milieux agricoles qui avaient probablement un effet très important. Je vous montre ça pour vous dire qu'on arrive de quelque part et qu'il faut le considérer. Jusqu'à quel point la situation antérieure affecte la situation qu'on voit actuellement? Il y a sûrement un effet.

Pour conserver, améliorer la qualité des milieux aquatiques, qu'est-ce qu'il faut faire? À plusieurs niveaux (municipal, MRC, provincial), **il faut appliquer un principe de précaution**. Viser le **rejet zéro** en lacs et en cours d'eau des golfs, des hôtels, des habitations, chalets, résidences, de l'industrie. Éviter les détergents phosphatés, ça ne se fait même pas actuellement encore. Les détergents lave-vaisselle sont pleins de phosphore et on les utilise beaucoup, surtout ces années-ci. Encourager des programmes de renaturalisation des berges. Je ne parle pas juste des berges des lacs, je ne parle pas juste de l'aspect visuel d'un lac; il faut aussi faire de la re-naturalisation des berges de tous les cours d'eau, jusqu'au plus petit, jusqu'aux fossés qui mènent à ces cours d'eau parce que l'eau qui s'écoule dans les ruisseaux ici, 5 minutes plus tard elle est rendue dans le lac. Alors, il faut protéger aussi. Contrôler l'usage des pesticides et des engrais. On a une loi maintenant qui contrôle l'usage des pesticides, encore faut-il avoir le moyen de ces lois-là; il faut les appliquer. Les engrais, il n'y a pas grand-chose qui contrôle ça. **Prévenir l'érosion** dans les bassins versants, tenir un **carnet de bord** des lacs qui décrit l'état des lacs les plus habités et les moins habités. Justement pour se donner un recul, pour pouvoir dire dans 20 ans: « on s'est améliorés ou on s'est aggravés ». Simplifier et faire connaître **la législation** visant la protection des lacs. Il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là.

Merci.



### Paul A. del Giorgio

Professeur associé, Département des sciences biologiques  
Université du Québec à Montréal

Né à Buenos Aires en Argentine, M. del Giorgio a étudié la biologie dans son pays natal avant de venir compléter un doctorat en limnologie à l'université McGill, à Montréal. Il est actuellement professeur associé au département des sciences biologiques de l'université de Montréal en plus d'être rédacteur en chef de la revue scientifique *Aquatic Microbial Ecology* (depuis 2005) et éditeur de la revue *Biogeosciences* (depuis 2004). Ses intérêts scientifiques se situent au niveau de l'écologie aquatique, plus spécifiquement en écologie microbienne et en biogéochimie.

### Yves Prairie

Professeur, Département des sciences biologiques et  
directeur du Groupe de Recherche Interuniversitaire  
en Limnologie (GRIL)

M. Prairie a obtenu un doctorat en limnologie de l'université McGill en 1987. Il est professeur au département des sciences biologiques de l'UQÀM depuis 1988 et directeur du Groupe de Recherche interuniversitaire en Limnologie (GRIL) depuis 2000. Au cours des dernières années, il a développé une expertise considérable sur les processus et les mesures liés à la dynamique du carbone dans les systèmes aquatiques. M. Prairie est également éditeur associé de la revue scientifique *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences* depuis quelques années.



## Études limnologiques dans les lacs de l'Estrie: science fondamentale et problèmes concrets

**Mots-clés:** GRIL, recherche, limnologie, mercure, espèces exotiques envahissantes, eutrophisation, cyanobactéries, bilan de carbone, gaz à effet de serre, Estrie.

### Paul A. del Giorgio

J'aimerais féliciter le comité pour avoir réussi à cristalliser cette initiative du Forum. J'espère vraiment que ça va continuer dans l'avenir.

Aujourd'hui, je vais présenter quelques exemples de la recherche sur les lacs qui se fait maintenant dans le milieu universitaire. Je vais aussi expliquer comment la recherche fondamentale nous aide à nous pencher sur des questions qui sont pratiques et comment certaines questions pratiques ont besoin d'un peu de recherche fondamentale en même temps.

Je voudrais d'abord vous présenter le *Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie* (GRIL), un des plus grands joueurs dans ce domaine au Québec où il y a une tradition assez importante de recherche dans le milieu aquatique. Le GRIL est composé de groupes de recherche de quatre universités. Chacun a ses projets, mais des projets et certaines activités sont communs aux différentes universités. **Un des objectifs les plus importants du GRIL, ce n'est pas seulement de faire de la science, mais aussi de la formation de ressources humaines.** Donc, le GRIL est un lieu de formation pour des chercheurs à différents niveaux. Collectivement, les chercheurs qui sont impliqués dans le GRIL attirent une quantité importante de financement provincial, fédéral et d'ailleurs pour maintenir un niveau de production et de publications scientifiques très important. Une bonne partie de cette science est fondamentale et porte sur le fonctionnement de nos écosystèmes aquatiques, tant des lacs que des rivières et des milieux humides. Mais il y a souvent une composante plus concrète qui s'applique aux problématiques propres à notre province.

De plus en plus, on favorise aussi l'aspect éducation, vulgarisation et dissémination de l'information vers le public, vers les citoyens. **On développe maintenant un programme de liaison avec les citoyens pour permettre au GRIL d'agir comme une ressource pour les citoyens, les associations, les gouvernements, etc.** Dans notre société, il manque souvent de l'information objective et c'est ça que le GRIL, en tant que collectivité de chercheurs, peut fournir. **Nous avons un agent de liaison que vous pouvez contacter si vous avez besoin d'information ([www.unites.uqam.ca/gril](http://www.unites.uqam.ca/gril)).**

Avant de continuer, je veux simplement insister sur un concept qui est très important, qui est à la base de toute la recherche qu'on fait: **les lacs et les rivières ne sont pas des écosystèmes isolés.** Il y a une connexion très forte avec les écosystèmes terrestres qui sont alentours et avec l'atmosphère. Tout ce que l'on fait, c'est sur la base de ces connectivités. **Dans la vision surréaliste de mon collègue Yves Prairie, les lacs agissent un peu comme des entonnoirs de tout ce qui arrive dans son bassin versant et dans un sens, les lacs agissent comme une espèce de concentrateur et d'amplificateur de ce signal terrestre.** Ainsi, on voit souvent qu'un petit changement dans les bassins versants s'amplifie beaucoup dans nos lacs.

Je vais parcourir rapidement les différents projets que nous avons. On commence par un problème dont vous avez probablement entendu parler. Souvent on trouve dans nos écosystèmes des polluants, même dans les écosystèmes qui ne sont pas proches des sources évidentes de pollution. Un cas très connu est le **mercure**. On trouve régulièrement dans l'habitat des lacs, même dans les lacs qui sont au nord, des teneurs de mercure qui sont très élevées. Un axe de recherche au GRIL s'attarde à comprendre comment ce mercure arrive dans les écosystèmes aquatiques et comment il entre dans la chaîne trophique des lacs. Des chercheurs sont en train d'étudier le lien entre l'activité biologique de la zone littorale des lacs et le mercure retrouvé dans les poissons dans le reste du lac.

Un autre projet s'intéresse à la problématique des **espèces exotiques** qui nous arrivent et qui changent un peu le milieu. Le travail d'un de nos chercheurs porte sur la régulation de la biodiversité dans les lacs. Quels sont les facteurs qui régulent la biodiversité des organismes dans les lacs? Une des choses qui jouent un rôle très important, c'est la présence et l'impact de ces espèces envahissantes. Prenons par exemple un animal qui est étudié par notre groupe: *Bythotrephes*. C'est peut-être nouveau pour vous, mais c'est quelque chose qui fort probablement va arriver d'ici quelques années.

*Bythotrephes*, c'est un invertébré qui est arrivé d'Europe et qu'on a trouvé dans les Grands Lacs dans les années 1980. Il commence maintenant à envahir les lacs en Ontario. C'est une petite bête inoffensive pour les humains. On connaît déjà un peu ses besoins au niveau chimique et physique et on sait qu'il y a une bonne partie des lacs dans le bouclier canadien qui sont susceptibles d'être envahis par ces bêtes. Les études qui portent sur les espèces exotiques doivent comprendre une composante liée à l'écologie de ces espèces (les mécanismes d'invasion, les besoins écologiques et les impacts une fois qu'ils arrivent dans un écosystème), mais il y a aussi une composante humaine très forte dans ces invasions, car *Bythotrephes* voyage souvent avec les humains. Dans ces études, il y a donc une dimension sociale importante.

Mais la question importante c'est: qu'est-ce qui se passe avec cet écosystème une fois que l'espèce envahissante arrive? Est-ce que le fonctionnement de l'écosystème va changer? Dans le cas de *Bythotrephes*, quand il arrive, il remplace dans un sens les petits poissons planctivores. Il est très efficace. Il y a donc tout un changement au niveau de la composition du réseau trophique. Pour quelqu'un qui a un chalet sur un lac, ce n'est pas du tout évident, mais au niveau du fonctionnement de ces lacs, les conséquences sont assez importantes. Le GRIL est en train d'étudier par exemple quelles sont les conséquences au niveau de la production des poissons, car *Bythotrephes* est en train de consommer des ressources qui avant étaient consommées par les poissons dans les lacs. Il y a aussi des conséquences qu'on commence à voir au niveau de la qualité de l'eau. Les études actuelles essaient de cibler les lacs qui sont vulnérables à cette sorte d'invasion, pour étudier son état avant l'invasion. On étudie également d'autres espèces envahissantes comme la moule zébrée et le myriophylle.

Un autre axe qui se développe dans nos groupes de recherche porte sur **l'eutrophisation des lacs**. On suit tout un réseau de rivières et de lacs pour essayer de voir quelle est la charge de nutriments dans



cet écosystème. On peut ensuite modéliser les liens entre ces charges et les facteurs qui jouent sur ces charges-là. On peut aussi modéliser et comprendre quel est l'avenir de ces nutriments une fois rendus dans les écosystèmes. Notre étude se déroule en Estrie où il y a beaucoup d'agriculture. Cette étude se fait en parallèle avec celle de Richard Carignan. C'est une espèce d'étude comparative entre les Laurentides et l'Estrie, pour voir l'état au niveau de l'eutrophisation. On réussit un peu à faire la cartographie de l'eutrophisation dans certaines régions de l'Estrie. On voit qu'il y a des régions qui ont un risque d'eutrophisation très élevé et ça, c'est certainement relié à l'activité d'agriculture. **L'eutrophisation a plusieurs impacts. Un des impacts qui nous intéressent beaucoup dans notre groupe, c'est un autre axe de recherche, c'est le développement de certains groupes biologiques.**

On étudie également l'**écologie des cyanobactéries** ainsi que des aspects qui sont reliés à la toxicité des cyanobactéries. Parce qu'on sait que les cyanobactéries, à part d'être nuisibles au niveau de la biomasse, de l'odeur, etc., peuvent aussi être toxiques et ça pose un problème assez grave. Le GRIL étudie donc les facteurs qui favorisent les *blooms* toxiques des cyanobactéries dans les lacs qui sont très eutrophes. On a de plus en plus de cas comme ça et on ne se demande pas seulement pourquoi il y a plus de cyanobactéries, mais on se pose la question : est-ce qu'il y a des conditions qui favorisent la toxicité des cyanobactéries? Les cyanobactéries sont de petites cellules qui forment des colonies ou qui forment des filaments. Il y a certains genres qui sont bien connus pour être toxiques et il y a certains aspects de la toxicité qui ont été pas mal étudiés déjà.

On voit qu'au Québec, comme partout au monde, il y a toujours des cyanobactéries dans tous les lacs. La présence de cyanobactéries, ce n'est pas seulement un phénomène de lacs qui sont eutrophes. Les cyanobactéries deviennent vraiment importantes comme composante de la communauté quand les lacs sont très verts, quand ils sont très eutrophes. Quand les lacs deviennent très chargés en phosphore, il n'y a pas seulement plus d'algues, mais il y a aussi plus de souches de cyanobactéries qui sont toxiques. Ainsi, l'incidence de la toxicité dans ces communautés augmente. Dans les lacs, plus on a de biomasse totale de plancton poussée par l'eutrophisation, plus on a de biomasse de cyanobactéries qui sont toxiques. Donc, ces études de notre groupe qui se font maintenant portent aussi sur où ça va cette toxicité. Est-ce que ça s'accumule dans les poissons par exemple? Est-ce qu'il y a des accumulations de cyanotoxines dans le lac? Est-ce que ça peut se transférer aux humains? C'est un autre axe de recherche qu'on est en train de développer.

Finalement, je vais parler de la recherche qu'on est en train de faire avec Yves Prairie et qui porte un peu sur la **biochimie du carbone**. On entend beaucoup parler de Kyoto, de carbone global, de puits de carbone, de sources de carbone, etc. **Les écosystèmes aquatiques jouent un rôle assez important dans tous ces bilans de carbone.** Ce n'est pas quelque chose qui touche directement quelqu'un qui a un chalet au bord d'un lac, mais ça touche beaucoup les rôles du lac au niveau régional et provincial. On étudie en fait le cycle du carbone dans les écosystèmes aquatiques et plus précisément, **la dynamique des gaz à effet de serre liés aux écosystèmes aquatiques.** Peut-être que ça vous étonne d'entendre qu'il y a une dynamique de gaz à effet de serre reliée aux lacs. Ce n'est pas que les lacs sont mauvais ou en mauvais état. C'est qu'il y a une dynamique naturelle des gaz, d'échange de CO<sub>2</sub>, de méthane entre les lacs et l'atmosphère qui est importante.

Vous savez que les lacs reçoivent toutes sortes de matériaux qui viennent du bassin versant. Une partie de la matière organique arrive sous forme dissoute ou sous forme de particules, provient des arbres qui tombent, etc. Les lacs agissent comme une espèce de réacteur de toutes ces matières organiques et le résultat de cette fonction de réacteur, c'est la production de CO<sub>2</sub> et de méthane dans le lac. La plupart des lacs en Estrie et dans le bouclier canadien sont sursaturés en CO<sub>2</sub>. Ça veut dire qu'ils sont en train de *relarguer* du CO<sub>2</sub> du lac vers l'atmosphère. Ils sont donc une source de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Ce n'est pas parce qu'ils sont contaminés, c'est leur fonction naturelle. Notre groupe essaie de quantifier ce taux de relargage pour mettre le lac dans le contexte des autres sources de CO<sub>2</sub> et des gaz à effet de serre qu'il y a sur le territoire.

Par exemple, le cas du lac Simoneau, en Estrie. On a développé des outils qui nous permettent de faire la cartographie de CO<sub>2</sub> dans ce lac, qui est toujours sursaturé en CO<sub>2</sub>. Donc, tout le lac est une source de CO<sub>2</sub>. Mais il y a certaines régions du lac qui sont beaucoup plus sursaturées que les autres et notre

groupe essaie de comprendre quels sont les facteurs qui déterminent cette dynamique de CO<sub>2</sub> dans le lac. Ce n'est pas une problématique qui touche le propriétaire de lac, mais c'est une problématique qui touche au niveau de la province et qui touche notre compréhension des rôles des écosystèmes naturels dans le cycle global de carbone. Donc, **la plupart des lacs en Estrie et dans les Laurentides sont sursaturés, sont des sources de CO<sub>2</sub>.**

Dans le contexte de Kyoto, par exemple, il est important de savoir quelles sont les sources et quels sont les puits de CO<sub>2</sub>, naturels et anthropogéniques. Il est important de connaître les sources naturelles parce que ça nous permet de placer les sources anthropogéniques dans leur contexte. Jusqu'à présent, les lacs et la plupart des écosystèmes aquatiques ne sont pas pris en compte dans les grands modèles, malgré le fait qu'ils jouent un rôle important. Notre groupe de recherche essaie donc de développer des outils qui permettent d'incorporer les lacs et les rivières dans le modèle régional et global de la dynamique du CO<sub>2</sub>. C'est une problématique qui touche notre société de façon un peu plus large.

L'année prochaine, **en 2007, on va avoir à Montréal la réunion de la Société internationale de limnologie qui a lieu tous les quatre ans.** C'est le GRIL qui organise cette **plus importante réunion de chercheurs sur les milieux aquatiques.** 3,500 chercheurs du monde entier seront réunis et **tout le monde est invité et encouragé à participer** en 2007 à cet événement.

Merci beaucoup.



# TABLE RONDE

Conférences d'introduction

## Table ronde – Conférences d'introduction

### QUESTION

M. Carignan, j'aimerais vous demander ceci: dans les Laurentides, est-ce que vous avez quelques bons exemples, ou pourriez-vous dire quelle ville est en avance au niveau de la renaturalisation des berges et aussi sur la question des fossés?

### RÉPONSE

**Richard Carignan:** La renaturalisation des berges, je ne sais pas s'il y a une municipalité en avance sur l'autre. Il serait important de définir les objectifs de renaturalisation. Ça dépend beaucoup des riverains et des municipalités. Pour certains riverains, renaturaliser les berges, c'est de mettre 3-4 arbustes sur le bord de l'eau. Pour d'autres, c'est de rendre sa place à la forêt naturelle. Sur la question des fossés routiers, je pense que tout est à faire. Le groupe du RAPPEL a travaillé pas mal là-dessus en Estrie. Il faudrait voir les résultats de leur expérience avec ce problème-là. Mais je pense que tout est à faire dans les Laurentides. Il faut redéfinir les normes d'installation, de gestion de ces fossés. Très souvent, ils sont inutiles aussi. Je remarque que dans 50 % des cas, il y a des beaux fossés routiers qui ne servent à peu près à rien sur le bord des routes. C'est un problème important auquel il faut s'attarder parce qu'il y a de plus en plus de routes, de petites routes dans les Laurentides.

### QUESTION

Ma question s'adresse à M. Berthiaume. Vous n'êtes pas sans savoir que lorsque des organismes se créent pour la protection de l'environnement, c'est qu'il y a un problème. Souvent ces organismes-là font la protection, la conservation, la mise en valeur et l'éducation auprès de la population. Vous avez parlé de la création d'un *Fonds vert* du gouvernement du Québec. Comment se fait-il que la redevance sur l'eau ne va pas dans le *Fonds vert* et quel est le pourcentage du *fond vert* qui va revenir aux organismes en environnement, qui eux sont réellement sur le terrain?

### RÉPONSE

**Luc Berthiaume:** Très bonne question. Il est clair que la *Loi sur le développement durable* vient d'être adoptée et qu'elle est venue après la *Politique nationale de l'eau*, pour laquelle il y avait eu une annonce de création d'un *Fonds de l'eau*. Le ministère est en finalisation de sa réflexion sur la provenance possible des sources de financement. Il est à mettre en place, avec les instances gouvernementales dont le ministère des Finances et le Conseil du trésor, les sources de financement et les moyens pour pouvoir aller de l'avant pour la répartition.

### QUESTION

Ma question s'adresse aux limnologues. Avec l'augmentation des températures estivales qu'on vit depuis quelques années, est-ce que ça aurait un impact sur la productivité des plans d'eau? Est-ce que ça pourrait faire augmenter la problématique d'eutrophisation?

### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Il n'y a simplement qu'à aller étudier ou consulter des études qui sont faites sur les lacs un peu plus au sud. On est dans une phase de réchauffement global qui augmente, selon mes observations. Ça ne fait pas assez longtemps que je fais de la limnologie pour vous dire de combien, mais il est clair que l'été, la durée de la saison libre de glace augmente avec le temps. La température moyenne de l'eau augmente avec le temps et pour avoir une bonne idée de comment les lacs vont répondre à ça, il n'y a qu'à aller voir les lacs en Virginie, par exemple, ou aller voir un peu plus au sud, où on retrouve les mêmes conditions. Je pourrais penser que la productivité biologique générale du lac va augmenter un peu. La saison estivale ou la saison libre de glace a augmenté peut-être de 10-15 % au cours des 20-30 dernières années. **On doit s'attendre à une augmentation de productivité biologique.**

**Paul A. del Giorgio:** Quand on parle d'augmentation de température, il y a des effets directs (quelques degrés de plus en moyenne, une saison un peu plus longue), mais il y a aussi une série d'effets qui sont indirects, qui sont reliés à ces changements de température. Une chose à laquelle on s'attend, c'est que les cycles hydrologiques vont changer un petit peu aussi. Donc, la quantité des précipitations, le

timing ou la période à laquelle on va recevoir la plupart des précipitations. Ce sont des choses qui vont affecter les lacs, probablement plus que les 1-2 degrés de plus qu'on va avoir en moyenne en été par exemple.

#### QUESTION

Ma question s'adresse à M. Carignan et concerne la capacité de support des plans d'eau et l'évaluation de modèles qui permettent d'évaluer la capacité de support. Actuellement, le modèle qui est utilisé est tout à fait insuffisant et désuet. Je vois que vous êtes relativement avancé dans l'étude d'un nouveau modèle. Est-ce qu'on peut espérer le voir appliqué par nos décideurs dans un avenir relativement proche?

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Tout dépend de ce que vous entendez par décideurs. Je ne sais pas qui sont les décideurs. Ce sont les municipalités? Est-ce que c'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs? Ces modèles-là résultent d'une étude qui va se terminer cet automne. Les rapports complets vont être remis cet automne et j'imagine qu'ils seront accessibles à tous. Ceci dit, rien n'empêche les organismes, les associations de propriétaires, etc., à utiliser ces modèles dès maintenant. Les municipalités qui sont à développer certains lacs peuvent aussi appliquer ces modèles dès maintenant.

#### QUESTION

Nous savons tous que les lois et les règlements, c'est très beau. Mais quand il n'y a pas de mécanisme pour les appliquer, ça ne fonctionne pas. Quand on regarde les vitesses sur les autoroutes, c'est clair que les règlements et les lois ne sont pas appliqués et du coup, les vitesses sont énormes. Est-ce qu'il y a un mécanisme prévu pour mieux protéger les berges et tout le système aquatique dans la province de Québec? Parce qu'il ne faut pas oublier que beaucoup de municipalités et de MRC n'ont seulement qu'un inspecteur qui va procéder aux vérifications et cet inspecteur a beaucoup de mal à faire quelque chose contre son beau-frère ou sa belle-sœur...

#### RÉPONSE

**Luc Berthiaume:** Effectivement, quand on tombe dans l'application législative, c'est une zone où il n'est pas facile de tracer une ligne. On a toujours des cas d'exception qu'on peut mettre en lumière. Il reste quand même que le ministère intervient dans l'ensemble des cas pour lesquels il reçoit des plaintes. À titre d'exemple, le ministère a reçu près de 4,600 plaintes au cours de la dernière année. Sur chacune de ces plaintes, il y a eu investigation et dans 95 % des cas, les personnes qui ont porté plainte ont eu une réponse du ministère par rapport à l'action qu'il avait prise. 500,000 lacs au Québec, ce n'est pas évident à contrôler; ça prendrait passablement de personnes pour assurer un suivi. Je pense que la table est en train de se mettre en termes de conscientisation. La sensibilisation et l'éducation sont importantes.

**Serge Bouchard:** Sur le légal et l'illégal, sur les règlements et l'application des règlements et qui applique les règlements, j'ai entendu beaucoup de choses; j'entendais ça à la radio et on voit ça ici. Je nous interroge tout le monde. Nous sommes la province la plus grande en espace au Canada. On veut même devenir un pays. Nous avons 500,000 lacs. M. del Giorgio nous disait que la plupart de ces lacs sont en zone boréale. On a vu les photos de la Haute-Mauricie. C'est à pleurer ces photos-là, visuellement, pour nous collectivement. Regardez les bordures de rivières, regardez les bordures de lacs! En 1975, on a quadrillé toutes les zones inhabitées en Haute-Mauricie de chemins forestiers et on les voit en avion, c'est un damier. On est en train de pénétrer au nord de Chibougamau, à l'ouest de Chibougamau. On coupe des forêts, mais on connaît la sensibilisation de l'Erreur boréale, qu'on soit pour ou qu'on soit contre. Mais les scientifiques nous disent que la déforestation systématique affecte l'état des lacs. J'arrête ici et je dis: où sont nos gardes de territoire? Où sont nos anciens gardes forestiers? Où sont nos gardes de lacs? Vous savez, c'est nous l'état québécois. Je ne peux pas dire à un fonctionnaire: « C'est toi, c'est toi, c'est toi! » C'est nous, l'état québécois.

Il y a la science, mais il y a le témoignage, il y a le monde, il y a les gens de terrain, il y a les gens qui sont là. Si j'étais un ours, je serais bien inquiet parce qu'il n'y a personne qui garde les ours. Autrefois, il y avait

des métiers de gardes forestiers, il y avait des métiers. Ça s'appelle d'ailleurs de la curieuse expression « d'agent de la faune » ou je ne sais pas quoi, mais garder le territoire, connaître le territoire, on ne l'a plus. Alors, je réponds à votre question: on fera les règlements qu'on voudra, ce sont des mots! Parce que c'est tellement grand qu'on peut faire tous les mauvais coups au Québec.

#### QUESTION

Concernant le *Plan régional de développement des terres publiques* (PRDTP), dans lequel le ministère veut mettre des terrains en disponibilité pour des chalets sur le bord des lacs. Présentement, on voit que le modèle n'est pas réaliste, et puis même s'il l'était, je me demande pourquoi le ministère ne va pas sur le terrain pour mesurer le phosphore avant de dire « le lac peut supporter tant de chalets »?

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Je ne suis pas non plus du MRNF. Je dis simplement que maintenant, avec les outils qu'on a, qui sont encore primitifs, on peut prédire avec une assez bonne justesse la quantité de phosphore qu'on risque de retrouver dans les lacs. C'est un outil en développement qui semble jusqu'à maintenant fonctionner très bien. Je consacre la majorité de ma recherche actuellement à vérifier cet outil-là. On va avoir les réponses cet automne, mais ça semble fonctionner très bien et c'est beaucoup mieux que ce qui existait dans le passé. Mais il ne fait aucun doute qu'on devrait au moins faire des mesures. **Si on pense utiliser le phosphore comme critère, il me semble raisonnable de faire des mesures sur le terrain en plus d'appliquer ces lacs à des modèles. Ce serait raisonnable.**

#### QUESTION

Ma question concerne le phosphore comme étant l'élément qui régit toute la permissivité de pouvoir donner des nouveaux terrains pour le développement de chalets. Dans votre modèle, vous suggérez de prendre la concentration naturelle, plus 10 %. Comment peut-on établir la concentration naturelle de phosphore dans un lac? Comment peut-on établir cette base-là pour après ça s'assurer que le 10 % puisse être rencontré? Est-ce qu'il faut prendre plusieurs échantillons?

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** C'est une question qui est très technique et qui réfère simplement au nombre d'échantillons que vous devez prendre dans un lac pour représenter la concentration de phosphore. C'est une question pour laquelle il est facile de trouver la réponse. Encore faut-il l'appliquer.

#### COMMENTAIRE

Pour une association de lac, avec des résidents autour, ce n'est pas évident à faire.

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a tendance à déléguer de plus en plus ces choses aux associations, aux groupements locaux. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne voie. Je pense qu'il devrait y avoir un organisme gouvernemental qui s'occupe de ça, composé de professionnels bien formés. J'aurais plus confiance en ce genre d'approche qu'à donner trois petits pots à une association pour aller prendre les échantillons et les envoyer ensuite au gouvernement. C'est un peu plus délicat que ça. Personnellement, j'aimerais mieux que le MDDEP ait les moyens de faire lui-même ces prélèvements, ces analyses et ces choses-là.

#### QUESTION

Ma question s'adresse soit à M. Carignan ou M. del Giorgio. Vous donniez l'exemple du lac Rond, un lac où on voit des effets de l'eutrophisation assez importants. Si demain matin les citoyens revégétalisaient leur rives, si on appliquait toutes les pratiques imaginables, est-ce que c'est réversible ces effets-là et après combien de temps? Parce que quand on sensibilise les gens, ils veulent toujours savoir quand ils auront des résultats...

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Souvent on compare l'eutrophisation d'un lac au vieillissement d'un lac. Je ne crois pas que ce soit une bonne image. J'ai 50 ans aujourd'hui, je n'aurai jamais 45 ans de nouveau. Le vieillissement, on ne peut pas arrêter ça et on ne peut pas renverser ça. **Le degré d'eutrophisation d'un**

**lac, on peut le renverser.** Cependant, il faut comprendre qu'il existe beaucoup de cas où ça a pris 50-60-75 ans à eutrophiser un lac. On ne peut pas régler la situation en 3 ans. Ça prendra 50-60-75 ans de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du lac. **Il n'y a pas de recette magique qu'on applique et qui peut transformer du jour au lendemain un lac qui a trop de phosphore en un lac qui n'a pas assez de phosphore.**

Dans le cas du lac Rond, c'est un lac qui est développé depuis fort longtemps. Je ne sais pas combien d'années, mais ça dépasse sûrement le siècle. Je ne connais pas son histoire. On a abusé fort longtemps du lac, puis le lac a encore de l'eau. Il y a des poissons qui nagent dedans; ce ne sont pas les bons poissons, ce sont des poissons rouges, des choses comme ça. Il a trop de plantes. Son état n'est pas dramatique. Comparativement aux dizaines de milliers de lacs qu'on saccage en Haute-Mauricie et près du lac Saint-Jean par la coupe forestière qui elle, empoisonne le lac au mercure. C'est un autre problème; on ne peut plus pêcher le poisson dans ces lacs-là parce qu'il y a trop de mercure. On ne peut plus les manger. C'est un autre problème. Mais le problème du lac Rond: le lac Rond est un bel aquarium, il n'est pas naturel. Faut-il faire quelque chose? Je ne suis pas sûr de ça. On n'a pas au lac Rond un lac naturel, une communauté naturelle, avec des poissons naturels, comme on en rencontre dans d'autres lacs. Mais le lac Rond n'est pas une situation intolérable.

**Paul A. del Giorgio:** La question est très pertinente. Si on fait beaucoup d'efforts pour changer nos pratiques, pour mettre des règles, etc., à quoi devrait-on s'attendre? Une chose est importante à comprendre, **dans le cas de l'eutrophisation comme dans le cas des autres types de perturbation des écosystèmes: l'aller n'est jamais comme le retour.** Le retour, ce n'est pas simplement un chemin inverse. Ça prend normalement beaucoup plus de temps pour retourner à un état de référence et la plupart du temps, on ne peut pas retourner. Quand on parle d'eutrophisation, la première étape c'est toujours d'empêcher que ça continue. Plusieurs études ont suivi des lacs beaucoup plus pollués que les lacs que nous avons ici. **Avec toutes sortes de manipulations, souvent les lacs reviennent lentement. Souvent aussi, les lacs ne reviennent pas, parce qu'il y a des mécanismes internes qui font en sorte que même si on coupe tous les apports de l'extérieur, les lacs continuent à être eutrophisés parce qu'on a dépassé un certain seuil.**

#### QUESTION

Le nombre de chalets qu'un lac peut supporter, le nombre de bateaux à moteur, etc., semblent être des facteurs importants dans la détérioration des lacs. On devrait, si on veut travailler avec les municipalités, les aider à avoir comme une espèce d'aide à la décision. Parce que lorsqu'on travaille avec le milieu, on devient un petit peu toujours en conflit sur le « trop » et le « pas assez ». Le milieu veut se développer au niveau économique et nous, on est juste des rêveurs et des « pelleteux » de nuages. Si on avait un genre de grille pour aider les municipalités à prendre ces décisions-là, est-ce qu'on ne serait pas mieux placés? Et deuxièmement, est-ce qu'il n'y a pas un problème aussi qui est relié à la fiscalité municipale là-dedans? Dans le fond, la municipalité, elle a intérêt à fermer les yeux, car elle fait de l'argent en ayant plein de terrains sur le bord.

#### RÉPONSE

**Richard Carignan:** Les municipalités sont en conflits d'intérêt. C'est très clair. Il faudrait changer la réglementation, changer la loi pour éviter ce genre de chose. **D'un côté, la municipalité a intérêt à protéger ses lacs parce que c'est une source de revenus importante, la qualité de son milieu aquatique. De l'autre côté, plus elle autorise le développement dans les bassins versants de ces lacs-là, plus elle autorise un nombre élevé de maisons, plus elle récolte des taxes foncières, des taxes scolaires et plus elle a de l'argent.** Alors, la municipalité est en conflits d'intérêt dans la gestion de son territoire, dans la gestion des lacs. C'est pourquoi il serait préférable qu'il y ait des règlements ou des lois effectuées par une organisation supra municipale. Ça peut être au niveau de la MRC, ça peut être au niveau du gouvernement du Québec. On ne peut pas laisser cette gestion entièrement dans les mains d'une municipalité. Ça m'apparaît clair.

## Conclusion de la table ronde

### **Serge Bouchard - Anthropologue et communicateur**

Je concluais en nous félicitant de notre courage collectif devant l'inconnu. J'ai beaucoup appris ce matin en écoutant les scientifiques. Nous avons besoin de science, nous avons besoin de connaissances, mais regardez ramer les scientifiques. Ils travaillent fort, mais c'est très complexe et ça touche tout. Ils n'ont pas toutes les réponses. Nous autres notre société moderne, on voudrait bien dire aux scientifiques: « Regarde, on a un problème. Règle-le! ». Ce n'est pas aussi simple que ça et on en aperçoit toutes les ramifications.

Maintenant, ce ne sont pas que les municipalités qui sont en conflits d'intérêt, c'est la société qui est en conflit d'intérêt. Nous sommes en conflits d'intérêt. Je ne voudrais pas assister à une réunion des ministres de l'Environnement et des ministres des Ressources naturelles. Il est là le problème. Nous sommes en croissance. Si je me présente, moi, dans un recoin des Laurentides, avec 2 milliards en poche, pour faire du développement, les tapis se dérouleront. Qu'est-ce que vous voulez, je crée de l'emploi. Je crée de la richesse. C'est l'éloge de la richesse.

On ne peut pas redistribuer une richesse qu'on n'a pas créée. Le défi qui viendrait résoudre le conflit d'intérêt: pouvons-nous créer de la richesse sans détruire notre environnement? Jusqu'ici, le constat, soyons courageux, il est négatif.

Le gouvernement, il est nous. C'est à nous de l'améliorer le gouvernement finalement, en s'améliorant nous-mêmes. Mais ce sont des débats de société qui sont tous interreliés: santé, éducation, environnement. C'est la qualité de nos vies. Ce ne sont pas de petits enjeux.

Là dessus je vais conclure. Il faut plus de recherche, il faut plus de science, plus de vulgarisation aussi de la science pour qu'on prenne conscience. Plus de respect aussi des gens et des responsabilités que nous avons tous. Nous avons besoin de conviction, nous avons besoin de sens, à la fois de la beauté, mais de l'équilibre et savoir grandir en ne détruisant pas. Des fois on est tous de mauvaise humeur. On a raison d'être de mauvaise humeur. On peut être de bonne humeur aussi et je nous le souhaite à tous.



# BLOC A

## *Les impacts économiques, financiers et sociaux du développement autour des lacs*

L'attrait grandissant pour les lacs au Québec entraîne une densification de l'occupation et des activités dans les territoires lacustres. Bien que l'intérêt que suscitent nos plans d'eau favorise entre autres le tourisme et l'activité économique, l'intégrité écologique du milieu peut être fragilisée, ce qui se répercute sur la qualité des eaux et, parfois, la santé publique. Un spécialiste de l'immobilier, une chercheuse spécialisée en planification et développement du territoire et des experts en santé publique abordent les impacts socio-économiques du développement autour des lacs.

*Quel rôle jouent les lacs dans l'économie locale? Quels types de lacs sont prisés en matière de développement? Quelles sont les retombées socio-économiques pour la communauté et pour l'individu? Quels liens peut-on faire entre la qualité des eaux d'un lac, la santé publique et les activités récréatives pratiquées sur ce même lac?*



### **Michel Meloche**

*Évaluateur agréé, Consultations immobilières  
Meloche et Associés*

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires et d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal, M. Meloche est évaluateur agréé depuis plus de 20 ans. Au cours de sa carrière, il a développé une expertise particulière du marché immobilier des Laurentides, dans les immeubles ou commerces à vocation spécialisée ou unique, ainsi qu'en évaluation d'actifs d'entreprise. Il a également développé des modèles originaux et dynamiques d'analyse paritaire assurant une grande rigueur et objectivité.

### **Les bords de lacs: une denrée rare**

**Mots-clés:** développement des bords de lacs, attrait des lacs, valeur immobilière, localisation, wakeboard, résidences permanentes, promoteurs.

On parle de plus en plus qu'il y a un attrait et une rareté grandissants pour les plans d'eau, les bords de lacs, les bords de rivières.

Plusieurs phénomènes en sont responsables:

**Croissance économique.** L'économie s'améliore depuis les 20-30 dernières années et les gens ont de plus en plus de moyens. Cela entraîne une demande croissante et une rareté des bords de plans d'eau. La notion de rareté est omniprésente, car on ne peut pas créer, ou presque, de nouveaux plans d'eau. Il y a de fortes augmentations de valeur pour les sites en bordure de lac. Quand on regarde dans les statistiques de marché, ce sont toujours des immeubles qui ont maintenu leur niveau de valeur même quand le reste du marché s'écroulait.

**Déplacement de la population / croissance rapide de résidents permanents.** La transformation de la structure d'un milieu de villégiature vers une augmentation des résidents permanents a des effets sur l'offre de bords de lacs. Ils sont extrêmement désirés; c'est une recherche de qualité de vie, d'un environnement paisible.

**Technologie.** L'arrivée des technologies, notamment de communication (internet haute vitesse), attire aussi les résidents permanents. Plusieurs efforts sont déployés par différents organismes pour attirer cette clientèle.

### **Tous ces phénomènes ont une forte influence sur la demande.**

Dans une approche plus technique de l'évaluation, **la valeur** est composée de quatre ingrédients: **l'utilité, la rareté, le désir de posséder et les moyens financiers**. Mais qu'est-ce qui fait qu'un cours d'eau ou un secteur va être plus attrayant qu'un autre, va être plus en demande, va valoir plus cher? **Un facteur clé : la localisation.** Il y a un vieil adage qui dit: « La valeur est fonction de trois choses: le site, le site, le site ! »

Qu'est-ce qui compose la localisation quand on parle d'un bord de lac? Le premier élément est avant tout **la qualité du lac** (la taille, sa profondeur, la qualité de son eau, la topographie autour, etc.). Un deuxième élément est **la proximité des axes de développement** comme l'autoroute 15. Lorsqu'on s'éloigne de ces axes-là, dès qu'on atteint 10-15 km de chaque côté, les valeurs diminuent, peu importe la qualité du lac. Un autre élément est **l'âge du parc immobilier et la qualité du développement**. Ce que je vois, est-ce que c'est beau? Est-ce agréable au coup d'œil? L'homogénéité du développement (exemple: l'Estérel) et l'homogénéité visuelle sont extrêmement importantes pour augmenter ou

maximiser l'attrait.

En gros, la demande pour des maisons/chalets/terrains en bord de lac ou de cours d'eau va augmenter, mais l'offre ne va pas augmenter au même rythme. Il faut continuer le développement, mais il faut le faire de façon intelligente, sensée, de façon à respecter les besoins du client. **Ne pas perdre de vue que l'attrait premier, c'est le fameux lac.** Donc, il faut s'assurer que ce plan d'eau va être préservé du mieux possible (faune, flore, berges, etc.).

**Il y a des règlements et des structures en place, mais il y a trop souvent des dérapages, de la part des promoteurs, entre autres.** Beaucoup de promoteurs aimeraient ramasser de petits bords de lacs pittoresques et y bâtir des condos mur à mur pour maximiser leur dynamique de rentabilité. Ils vont donc essayer, souvent, de tirer l'élastique de tous les côtés. Il y a donc place à l'amélioration de ce côté-là.

Les évaluations municipales des propriétés de bord de lac ont augmenté énormément avec le résultat que les taxes municipales aussi. **Une réalité qui s'en vient: les bords de cours d'eau sont appelés à devenir l'apparat de gens plus fortunés, parce que les prix et les taxes de ces propriétés-là vont continuer à augmenter.**

Est-ce qu'un lac navigable vaut plus cher qu'un lac non navigable? Rien dans le marché ne laisse croire ça. Par contre, les **wakeboards**, avec leurs effets épouvantables sur l'érosion des rives, est une question sur laquelle il va falloir se pencher dans un proche avenir. **Ça pourrait venir détruire l'attrait et la valeur immobilière de façon très directe.**

**Les règles du développement doivent être resserrées** pour permettre un meilleur mariage entre le développement et le respect de la conservation de ces plans d'eau.

## Période de questions

### QUESTION

Est-ce que c'est vrai que les gens recherchent de plus en plus des lacs où il y a des associations de protection de l'environnement du lac?

### RÉPONSE

**Michel Meloche:** Je n'ai pas d'information à ce niveau-là. Cependant, les lacs où il y a des associations sont généralement mieux tenus, mieux gérés. Il y a un lien direct, ou plutôt indirect, qui peut être fait. **Le lac ayant une association a meilleure image, est plus attrayant; plus attrayant vaut plus cher.**

### COMMENTAIRE

Depuis 3 ans, plus de gens appellent à notre association, avant de faire une offre sur une propriété, pour savoir s'il y a des règlements, une protection environnementale, connaître les activités de l'association. On est pris entre plusieurs clientèles...

### RÉPONSE

**Michel Meloche:** Les deux clientèles principales – ceux pour un lac navigable et ceux qui préfèrent le calme – sont souvent opposées. Il va falloir qu'il y ait un rapprochement.

### QUESTION

Est-ce que les promoteurs sont à la base sensibilisés? Y a-t-il des formations? Y a-t-il un suivi à ce niveau-là pour essayer de les orienter?

### RÉPONSE

**Michel Meloche:** Pas à ce que je sache. Tous les promoteurs que je connais, et là c'est un stéréotype, leur dénominateur commun, c'est de savoir s'il y a de l'argent à faire. **Je pense que si ces gens-là**

**étaient sensibilisés au respect de l'environnement, ce serait encore plus payant.** J'en ai la conviction et je suis prêt à le leur démontrer!

#### QUESTION

Quels sont les effets de la mondialisation sur le marché immobilier?

#### RÉPONSE

**Michel Meloche:** Nos maisons et nos immeubles en général ne sont pas chers ici. Le phénomène de mondialisation risque d'amener beaucoup d'étrangers qui vont vouloir venir vivre dans nos paysages magnifiques. C'est important comme phénomène, mais il faut dire à ces gens-là qu'il y a des règles et qu'il faut les respecter.





**Danielle Pilette**

*Professeure titulaire*

École des sciences de la gestion, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal

Dre Pilette est détentrice d'un doctorat en aménagement et est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Comme professeure, elle est spécialisée en planification et développement du territoire, en finances et fiscalité municipales et en développement touristique. Elle est l'auteur de plusieurs volumes et articles et a prononcé de nombreuses conférences. Son plus récent volume porte sur le tourisme métropolitain et le cas de Montréal.

**Résidences secondaires et villégiature: impacts touristiques, économiques et fiscaux sur les milieux locaux**

**Mots-clés:** résidences secondaires, chalets, niveau de vie, urbanisation, aménagement du territoire.

Il y a une certaine urbanisation du phénomène des résidences secondaires. On le voit bien dans le marché immobilier. Ainsi, résidence secondaire n'est pas toujours synonyme de villégiature (ex.: condo au centre-ville).

La chaire en tourisme de l'UQÀM a fait faire une enquête récemment. Il y a **439 000 Québécois propriétaires ou copropriétaires de résidences secondaires**, soit environ **6% de la population**. Ces résidences ne sont pas nécessairement toutes au Québec. Aux Etats-Unis, c'est environ 1%, et en Finlande, c'est une famille sur deux qui a accès à une résidence secondaire. C'est en général un phénomène qui est plus européen qu'américain. Dans l'imaginaire des Québécois, c'est comme un idéal d'être propriétaire d'une résidence secondaire.

De ce 6%, les catégories les plus nombreuses sont les baby-boomers et les jeunes professionnels. Ce sont surtout des ménages qui ont des **revenus de 76 000\$ et plus par année. Plus de la moitié sont de la région métropolitaine de Montréal**, ce qui aura un impact énorme, car ils vont avoir tendance, dans certains cas, à exiger à long terme des services un peu plus urbains.

Ces propriétaires sont surtout propriétaires de chalets d'été, mais la croissance est plus rapide dans les chalets quatre saisons. Globalement, c'est sûr qu'**on s'en va vers une bonification de la résidence secondaire**. Une tendance inverse, qui est pour l'instant encore marginale, est la montée du **phénomène de bateau-chalet**. C'est beaucoup à proximité des marinas et des grands centres, là où les prix sont très élevés. On va avoir à composer de plus en plus avec ce phénomène à mesure que les prix vont augmenter au bord des lacs.

Au Québec en 2006, il y a 161 184 chalets imposables, pour une **valeur de dix milliards de dollars**. Ça veut dire que les propriétaires ont investi cet argent-là dans les municipalités du Québec plutôt que de se payer des voyages. La valeur moyenne de ces chalets, terrain et bâtiment, est d'environ 80 000\$. Ce qui donne à peu près **103 millions \$ générés par ces chalets en revenus de taxes pour les municipalités**. Il y a donc des impacts sur le niveau de vie parce qu'il y a de l'argent qui se trouve investi pour moitié à partir de la région métropolitaine de Montréal vers d'autres régions. **L'effet pervers, c'est le résident à plein temps de la municipalité de villégiature qui voit sa propre évaluation municipale augmenter et par conséquent son compte de taxes aussi, à un niveau qu'il n'est pas toujours capable de payer.**

Il vient un moment où dans plusieurs régions du Québec, il n'y a pas de différence, pas de véritable enrichissement à avoir de la villégiature. Les cycles de variation de la valeur des propriétés sont moins prononcés dans les régions plus éloignées du Québec. Dans ces régions, les valeurs sont moins hautes et il y a moins d'écart en général entre les municipalités qui ont de la villégiature et celles qui n'en ont

pas. En plus de ça, il y a toujours le risque qu'il y ait une pression sur les services pour qu'ils s'urbanisent, ce qui fait augmenter les taxes.

**Il faut donc adopter des stratégies aménagistes.** Au niveau des MRC, il faut se poser des questions aménagistes stratégiques: va-t-on vers la dispersion de la villégiature afin de minimiser les effets pervers? Ou vaut-il mieux concentrer cette villégiature? Est-ce que notre stratégie aménagiste de dispersion nous permet d'aller chercher le meilleur et d'intégrer le capital humain des villégiateurs, de l'intégrer aux priorités locales sans se faire intégrer à la logique urbaine ou métropolitaine?

## Période de questions

### QUESTION

Quand on entend par exemple des municipalités dire: « Nous, on va faire du développement économique avec de la villégiature », ce n'est pas aussi évident que ça?

### RÉPONSE

**Danielle Pilette:** Ça dépend dans quelle région on se trouve et quelle est la valeur. Ça dépend de qui sont les villégiateurs. Ça veut dire qu'il y a tout un rôle aménagiste. Pour capter le maximum de valeur, il y a un grand rôle dans la détermination des objectifs dès le schéma d'aménagement d'une MRC ainsi que dans le plan d'urbanisme d'une municipalité.

### COMMENTAIRE

Les gens qui viennent en villégiature, qui ont des résidences secondaires, ils dépensent parce qu'ils paient des menuisiers, ils font des réparations, ils font l'épicerie et tout ça. Là, c'est complètement un autre calcul...

### RÉPONSE

**Danielle Pilette:** Exactement. **Ce qui est le plus avantageux pour les municipalités locales, c'est d'avoir des villégiateurs propriétaires plutôt que locataires.** Les propriétaires, à un moment donné, vont se libérer de leur hypothèque et ils vont avoir plus d'argent à investir dans la vie locale que les villégiateurs locataires. Donc, le statut d'occupation a aussi un impact.

### QUESTION

Est-ce qu'on peut déterminer ou voir poindre ce qu'on pourrait qualifier d'une bonne pratique sur le plan de l'aménagement ou de l'urbanisme dans les secteurs de villégiature? Est-ce qu'il y a des formules qui sont plus intéressantes au niveau du développement durable?

### RÉPONSE

**Danielle Pilette:** Pour moi, une bonne pratique, c'est une pratique dans l'esprit du développement durable qui va faire appel à la logique locale. Il faut beaucoup miser sur le local. C'est sûr que la villégiature peut amener des prises de décision exogènes, avec des valeurs de l'extérieur du milieu local. La tentation, c'est toujours que les villégiateurs arrivent avec des valeurs plus urbaines, des attentes de services qui sont plus urbains.

### QUESTION

Jusqu'à quel point pouvons-nous compter sur l'arrivée de ces nouveaux résidents ruraux pour un développement local?

### RÉPONSE

**Danielle Pilette:** La richesse foncière des chalets au Québec représente 10 milliards \$. C'est de l'argent qui est investi localement et qui permet de soutenir l'investissement des locaux. En plus, ces villégiateurs qui sont propriétaires, s'ils occupent eux-mêmes, ils peuvent contribuer à la vie locale. Parce qu'il y a une récurrence, il y a une certaine fréquence dans leur présence dans le milieu local. Donc, c'est comme un capital humain. L'important, c'est d'être capable de canaliser les énergies.



### Denise Phaneuf

Pharmacienne

Institut national de santé publique du Québec, Direction risques biologiques, environnementaux et occupationnels

Mme Phaneuf est pharmacienne de formation et détient une maîtrise en toxicologie. Depuis la création de l'*Institut national de santé publique du Québec* (INSPQ), Denise Phaneuf agit comme conseillère scientifique dans l'équipe de santé environnementale à la *Direction risques biologiques, environnementaux et occupationnels*. Elle est impliquée dans différents dossiers touchant les effets sur la santé humaine de la contamination chimique de l'environnement et, en particulier, ceux touchant l'eau potable.

### Denis Gauvin

Conseiller scientifique

Institut national de santé publique du Québec

M. Gauvin est biologiste de formation et détient une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Il travaille en santé publique depuis 18 ans. Une bonne partie de ses activités sont en lien avec la détermination des risques associés à la qualité de l'eau potable. M. Gauvin s'intéresse également à diverses problématiques environnementales dont les champs électromagnétiques, l'herbe à poux, la qualité de l'air intérieur et la qualité des eaux de baignade du fleuve Saint-Laurent dans la région de Québec.



## Nager entre deux eaux: baignade et santé

**Mots-clés:** sources de contamination, risques à la santé, coliformes fécaux, dermatite cercarienne (dermatite du baigneur), cyanobactéries.

### Denis Gauvin

L'objectif de la présentation est d'abord de faire un bref survol des diverses problématiques qui peuvent être associées à la baignade et aux risques à la santé. Ensuite, la question des cyanobactéries sera abordée.

Tout le monde est au courant des **sources de contamination pouvant affecter les lacs**: activités humaines, agriculture, eaux usées, eaux municipales, les animaux d'élevage, les animaux sauvages. Le principal obstacle à la baignade, ce sont les contaminants bactériologiques et microbiologiques, soient les bactéries (ex. E-Coli), les virus (ex. virus de l'hépatite) et les parasites (comme *crisporidium* et *giardia*).

Est-ce qu'on doit paniquer face à ces diverses sources de contamination? Non. En règle générale, les principaux **risques à la santé** sont des gastro-entérites, des diarrhées, des problèmes au niveau des oreilles, des otites, des infections de l'œil, l'infection de plaies ou, ce qui est plus sérieux, l'hépatite.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a un **système de classification de la qualité de l'eau** qui est fonction du nombre de coliformes fécaux:

- 0 à 20 UFC/100 ml = l'eau de baignade est d'excellente qualité (A);
- 21 à 100 UFC/100 ml = bonne (B);
- 101 à 200 UFC/100 ml = médiocre (C - plus problématique, mais les usages sont toujours permis);
- 200 et + UFC/100 ml = mauvaise qualité (D);
- + de 1000 UFC/100 ml = toute activité récréative comme le canot, le kayak et les activités de contact secondaire est non recommandée.

Face à cette contamination microbiologique, qu'est-ce qu'on peut recommander pour essayer de limiter les risques? C'est en premier lieu de fréquenter les plages qui sont classées A. Si c'est une plage classée B ou C, on essaie de ne pas avaler d'eau, on évite de mettre la tête sous l'eau, on prend une douche après la baignade. Ces recommandations sont encore plus vraies pour les gens plus sensibles (enfants ou personnes ayant un système immunitaire déficient, par exemple).

Un phénomène particulier et en croissance au Québec est la **dermatite cercarienne ou dermatite du baigneur**. C'est une infection bénigne, mais ça peut avoir des conséquences économiques assez importantes en raison des interdictions de baignade par certaines municipalités. Ce n'est pas nécessairement lié à la qualité de l'eau; une plage peut être classée A mais le lac peut quand même avoir un problème de dermatite cercarienne. Les canards et les escargots sont des véhicules de cette infection: plus il y en a, plus les risques sont élevés. Plus on se baigne longtemps, plus il y a risque d'infection. Il y a encore plus de risque si le baigneur se laisse sécher au soleil alors que le parasite va se protéger en entrant dans la peau.

Qu'est-ce qu'on fait avec cette problématique de la dermatite cercarienne? Éviter de nourrir les oiseaux aquatiques. S'il y a des escargots, il y a toujours possibilité de faire des campagnes de ramassage pour diminuer les risques, mais ce n'est pas facile (pas beaucoup de techniques éprouvées). Si ce problème ne peut être réglé, vaut mieux éviter les plages qui présentent des cas de dermatite. Par rapport aux goélands, plus le bassin est petit, plus il y en a, plus il y a de risque de contamination.

**Risque de noyade.** Au Québec, pour les lacs et les étangs, entre 1990 et 2003, on parle de près de 400 décès par noyade. 62% de ces décès sont survenus lors d'activités récréatives. Pour éviter ça: porter vêtements de flottaison, respecter les règles de base au niveau de la sécurité, éviter alcool et vitesse, apprendre à nager et les techniques de sauvetage, ne pas plonger quand l'eau est peu profonde, surveillez les jeunes enfants et ne pas aller à l'eau seul.

### **Denise Phaneuf**

On appelle souvent les cyanobactéries des algues. **Mais qu'est-ce que sont les cyanobactéries?** Ce sont des microorganismes unicellulaires (bactéries) qui contiennent des pigments, d'où la couleur (vert, bleu, rouge ou brun) quand elles vont se développer dans un lac. À cause de leurs pigments (chlorophylle), elles peuvent faire de la photosynthèse. Ce sont des organismes très anciens qui ont un rôle à jouer au niveau de la biodiversité. Elles vont être là pour régénérer l'oxygène et ont donc un rôle à jouer dans l'oxygène que l'on respire.

En général, les cyanobactéries sont présentes en petit nombre dans la majorité des cours d'eau mais surtout dans les lacs, car l'eau est plus calme. On ne les voit pas et elles ne causent pas de problème. **Il y a un problème lorsqu'il y a une prolifération excessive due à l'eutrophisation des lacs, en particulier du surplus de phosphore** (engrais à cause des pelouses, fosses septiques qui débordent ou ont des fuites, etc.). Les cyanobactéries vont à ce moment-là se développer de façon anarchique et former des *blooms* (fleurs d'eau). En 2004, au moins 40 lacs du Québec ont eu des *blooms*. En 2005, au moins 50.

**Pourquoi s'intéresse-t-on aux cyanobactéries au niveau de la santé publique?** C'est dû à leur capacité à produire des toxines: neurotoxines (toxiques pour le système nerveux), hépatotoxines (foie) et dermatotoxines (irritants pour la peau et les muqueuses). Les deux premières peuvent être toxiques s'il y a ingestion. La troisième, par contact. Mais toutes les espèces ne produisent pas des toxines.

**Est-ce qu'il y a eu des cas rapportés d'humains intoxiqués?** Quelques cas à l'étranger, mais pas au Québec. Est-ce que ça veut dire qu'il n'y en a pas? Non, car les symptômes ne sont pas assez spécifiques.

L'Institut national de santé publique du Québec a fait des **recommandations**. À partir du moment qu'il y a une fleur d'eau (*bloom*), que l'eau est verte, il y a une interdiction de baignade. Une fois que c'est disparu, on va doser les toxines avant de lever l'interdiction. Si on est en bas d'un seuil, l'interdiction est levée.



## Période de questions

### QUESTION

Le botulisme, est-ce que c'est quelque chose qui est arrivé au Québec, ou est-ce qu'on peut s'attendre à ce qu'il vienne bientôt?

### RÉPONSE

**Denise Phaneuf:** Il y a déjà eu des cas de botulisme, de botulisme alimentaire dans le Grand Nord, mais pas de botulisme dû aux cyanobactéries.

### QUESTION

Est-ce qu'il y a un niveau de phosphore à partir duquel on voit les cyanobactéries proliférer dans les eaux?

### RÉPONSE

**Denise Phaneuf:** Je ne pourrais pas vous dire. Je me concentre beaucoup plus sur les effets sur la santé, les méthodes de surveillance, etc. que les effets écologiques.

### QUESTION

Est-ce que c'est normal qu'il y ait des outardes qui viennent sur un petit lac des Laurentides et est-ce que ça peut créer des problèmes de santé, entre autres en raison des excréments?

### RÉPONSE

**Denis Gauvin:** Au niveau des outardes, effectivement, les populations ont augmenté beaucoup au cours des dernières années et elles vont s'implanter un peu partout. Ça émet beaucoup d'excréments. Si les populations augmentent, ça pourrait peut-être porter atteinte au niveau bactériologique du lac.





## BLOC B

### *Défis municipaux: l'aménagement, la gestion et la protection des territoires lacustres*

De nos jours, les municipalités font face à des défis complexes en matière de gestion des écosystèmes lacustres. Elles doivent dorénavant prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et des activités du bassin versant des lacs qui parsèment leur territoire. Les conférenciers aborderont ce concept de gestion intégrée du point de vue d'une fédération municipale, d'une municipalité régionale de comté et de celui d'un promoteur. Ils feront principalement ressortir les avantages de cette approche, ses exigences et ses implications.

*Quels sont les outils urbanistiques disponibles pour encadrer le développement autour des lacs? Comment prendre en compte les notions de bassin versant et de capacité de support du milieu dans l'utilisation de ces outils? Comment évaluer les effets cumulatifs des différentes pratiques sur le milieu lacustre? Comment définir des mesures de mitigation pour atténuer les impacts négatifs?*



### Jean Maurice Latulippe

Directeur général  
Fédération Québécoise des Municipalités

Me Jean Maurice Latulippe est un avocat spécialisé en droit municipal et en droit de l'environnement. Il a débuté sa carrière en 1979 au ministère de la Justice du gouvernement du Québec dans des dossiers traitant des affaires municipales. Il a également pratiqué dans un cabinet privé où il a représenté plusieurs municipalités. Me Latulippe a par la suite occupé différentes fonctions de gestion dans différents ministères et, entre autres, au ministère de l'Environnement où il a exercé notamment la fonction de sous-ministre adjoint. Il avait alors la responsabilité des dossiers municipaux, agricoles et de l'élaboration de la Politique nationale de l'eau. Enfin, Me Latulippe a occupé pendant deux ans la fonction de président-directeur général de la société RECYC-QUÉBEC dont la mission est de promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

## Les responsabilités municipales et la gestion par bassin versant

**Mots-clés:** bassin versant, responsabilités municipales, responsabilités des MRC, *Loi sur les compétences municipales*, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, embarcations à moteur.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est une fédération qui représente 915 municipalités au Québec sur 1 100. C'est dans une perspective évidemment de responsabilités d'élu municipal et comme directeur général de la FQM que s'inscrit cette conférence.

Toute la question de l'eau en général, la juridiction qu'on veut donner - et c'est une réflexion qui se fait au niveau de la FQM - relève particulièrement de la MRC. On l'a vu dans la *Loi sur les compétences municipales*: le projet de loi 62 qui est un peu vieux déjà (2002) donne de larges pouvoirs à la gestion publique de l'eau. Alors, la MRC a juridiction sur les cours d'eau en général. Bien sûr, il y a un décret qui exclut tout ce qui est navigable et flottable de la juridiction de la MRC.

La MRC peut aussi, d'après la *Loi sur les compétences municipales*, adopter des règlements sur toutes matières relatives à l'écoulement des cours d'eau. **Sa seule obligation finalement, c'est de s'assurer que l'écoulement est normal et qu'il n'y a pas d'obstruction dans le cours d'eau.** Également, elle peut adopter des éléments facultatifs et, de façon générale, voir à ce que, sous sa responsabilité exclusive, elle pourra entreprendre des travaux, même sur ce qui est de juridiction de municipalité locale.

La masse critique pour gérer des problématiques est souvent au niveau des MRC parce qu'au Québec, 85 % des municipalités ont moins de 5 000 habitants. Ainsi, la masse critique pour recevoir une décentralisation de pouvoirs, ça se fait beaucoup plus facilement au niveau de la MRC.

La MRC a juridiction quant aux lacs de son territoire; c'est délimité par le projet de loi. Les pouvoirs d'intervention sont limités à des travaux de régularisation du niveau de l'eau et ceux de l'aménagement. La municipalité locale peut intervenir particulièrement sur des matières qui relèvent de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*: les articles de zonage, de lotissement, de construction. La MRC peut, en vertu de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pourvoir aux dépenses qui concernent l'entièreté du volet « cours d'eau ». La *Loi sur les compétences municipales*, c'est une juridiction sur l'eau pour l'entièreté d'un bassin hydrographique; c'est au niveau de la MRC qu'il y a des possibilités de prendre ça en charge.

La politique, qui est intégrée dans le schéma d'aménagement, donne même la possibilité à la MRC de faire un plan de gestion de ses rives de façon particulière lorsqu'il y a une problématique. **Donc, il y a d'énormes pouvoirs que la MRC peut appliquer dans un bassin hydrographique.**

Il y a une procédure qui permet à la municipalité de s'occuper de la **vitesse des embarcations à moteur** sur son territoire, mais il faut qu'elle fasse une pirouette par la *Loi sur la marine marchande* au niveau du fédéral. La municipalité intéressée doit transmettre sa demande par résolution du Conseil au ministère des Affaires municipales et des Régions qui la présentera au ministère fédéral des Transports. Ce dernier verra ensuite à ce que le règlement fédéral soit modifié pour y inclure, en annexe, le plan d'eau touché par la demande de restriction.

Qui, sur le territoire de la MRC, devrait régir l'ensemble des problématiques liées aux cours d'eau? Il y a plusieurs intervenants sur un bassin hydrographique, puis il faut que tout le monde y trouve son compte. Pour ça, il faut que les gens puissent se retrouver et jouer un rôle. C'est une réflexion de la FQM: **trouver une façon pour que chacun des acteurs du bassin hydrographique y trouve son compte**. Je vous souligne que le « lac », il est intégré dans ça. Il faut voir la problématique « lac » dans son ensemble.

Je pense qu'il faut se pencher sur la *Politique de l'eau* qui doit être mise en œuvre. Il faut qu'il y ait une assise qu'on donne aux comités de bassin qui sont (ou seront) formés. Qu'on leur donne quelque chose de coercitif à appliquer. Qu'on leur donne une justification légale et pas juste un *bona fide*.

## Période de questions

### QUESTION

Si j'ai bien compris, les organismes de bassin versant (OBV) deviendraient les bibittes des MRC, elle-même une bibitte du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Par conséquent, tout ce qui serait gestion de l'eau deviendrait responsabilité du MAMR et non plus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Présentement, il y a déjà des règlements, des lois qui sont d'application municipale et qui sont généralement peu ou pas respectées par la population. Comme c'est d'application municipale, je me demande : est-ce que ça serait la même chose après ça avec la gestion de l'eau? Si on n'est pas capable présentement, avec les outils qu'on a dans les municipalités, de faire appliquer le Q-2, r. 8 et le respect des bandes riveraines, est-ce que tout le reste serait aussi bien adapté ou aussi bien suivi?

### RÉPONSE

**Jean-Maurice Latulipe:** La réponse, c'est oui, ne vous en déplaise. On est en démocratie; les gens qui sont élus, on les a élus. Moi, je refuse l'argumentation de dire que l'élu n'est pas la personne appropriée. C'est un généraliste! Alors lui, il met en forme ce que ses citoyens veulent. Donc, si les citoyens ne s'occupent pas du Q-2, r. 8, c'est certain qu'il va y avoir des changements à cet égard-là. Il est vrai par ailleurs que l'application du Q-2, r. 8 et de d'autres réglementations est inégale sur le territoire.

Dans l'approche de gestion intégrée à l'échelle des bassins versants qui a cours dans beaucoup de pays du monde, un peu partout, ça marche! Pourquoi? Parce que les individus y mettent les efforts! Parce qu'on s'est parlé puis on s'est concerté et l'approche par bassin versant donne un rôle à chacun des acteurs. Et c'est certain qu'à un moment donné, il va falloir avoir une réglementation et une loi; on vit dans un système de droit.



### Claude Descôteaux

*Directeur général*

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

M. Descôteaux détient entre autres une licence en droit de l'université McGill, un diplôme en relations internationales de Sciences Po (Paris) ainsi qu'un diplôme de l'École nationale d'administration de Paris. Il a tour à tour été sous-ministre Industrie et Commerce du Québec (1969-1973, 1977-1981), pdg du Centre de recherche industrielle du Québec – CRIQ (1974-1977), sous-ministre Énergie et ressources (1981-1984), vice-président Hydro-Québec aux Affaires américaines (1984-1987), pdg Hydro-Québec International (1987-1990), directeur général de la Fédération des Chambres de commerce du Québec (1987-1990) et directeur-général de l'Étude juridique Heenan Blaikie (1991-1995). M. Descôteaux est également président fondateur de l'Association d'aménagement du Lac Clair depuis 1990.

## Le développement du Lac Clair: un choix environnemental !

**Mots-clés:** développement, lac privé, Lac Clair, normes de construction, règlements généraux.

Ce Forum a permis de rassembler tous les éléments du chemin qui a été parcouru au Lac Clair depuis quinze ans. L'histoire du Lac Clair, ça commence par deux frères qui, à chaque Noël, se disaient: « On devrait bien avoir un terrain au bord d'un lac! » Vint un jour, en 1990, où on apprit que les Frères d'instruction chrétienne mettaient en vente leur domaine, incluant le Lac Clair. La visite a été saisissante et séduisante...

**Description du territoire.** Le Lac Clair est situé exactement à mi-chemin entre Trois-Rivières et Québec, dans Portneuf. C'est une région agricole et forestière qui a été largement ignorée par les populations de Montréal et de Québec, sauf peut-être pour les pourvoiries, qui sont beaucoup plus au nord dans cette région. Le Lac Clair appartenait donc aux Frères d'instruction chrétienne et comprend 9,5 km de rives, a une superficie de 165 hectares et sa longueur maximale est de 2,5 km. Le lac doit son nom à la clarté exceptionnelle de son eau qui est constamment renouvelée par un ensemble de lacs de tête. La truite indigène y abonde, de même que les huards, les hérons et autour on retrouve des chevreuils, des orignaux, des lièvres, des perdrix, etc. Son altitude est de 150 pieds plus élevée que le lac voisin qui n'est pourtant qu'à quelques centaines de mètres.

Maintenant, il fallait acquérir toute la propriété de ce lac, qui était privé depuis les lettres patentes du gouvernement du Québec en 1915 et surtout, pour la plus grande partie du lac, depuis l'attribution par le roi de France de la Seigneurie de Perthuis, en 1755. Il fallait aussi s'assurer de la faisabilité d'un aménagement physique compatible et de pouvoir compter sur un financement approprié. Des études de géomorphologie et d'aménagement ont été commandées, confirmant la viabilité du projet. Quelques amis ont participé au financement.

Consolidé dans une convention d'actionnaires, il a été bien établi que l'**objectif** de la Société était de **réaliser un projet qui mettrait bien en valeur ce site exceptionnel, dans le plus grand respect de l'environnement et de ses caractéristiques propres, même si cela devait se faire au détriment d'une maximisation des profits.** Alors, c'est ainsi que la Société a décidé qu'au Lac Clair, il n'y aurait pas de condominiums, pas d'hôtels, pas de commerces, pas de dépanneurs, pas d'entreprises touristiques. Il a aussi été décidé qu'une partie des rives ne serait pas vendue afin de protéger les frayères qui étaient proches. Une douzaine de chalets, qui avaient été répartis un peu partout autour du lac, ont été démolis parce qu'ils ne correspondaient pas aux normes.

Nous avons établi dès le départ, avant même de faire la première vente, un ensemble de **règlements généraux** qui doivent être signés et acceptés par chaque nouvel acquéreur et quand on dit signé, ces

règlements-là sont attachés et font partie intégrale de l'acte notarié. Il va de soi que les lois du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont suivies, mais il y a des cas où on va plus loin encore; par exemple, la construction chez nous ne doit pas être plus proche que 20 mètres du lac et on porte un soin tout à fait particulier à ce que la zone de protection ne soit pas touchée. Il y a aussi une autre zone qui a été établie, une bande de protection de 10 mètres de chaque côté du terrain. Entre deux terrains, il y a ainsi une bande de 20 mètres, confirmant l'importance majeure qui est consacrée à la protection du couvert forestier et boisé.

Il n'y a que l'essentiel qui peut être fait et s'il s'agit pour cas exceptionnel de toucher à la rive, à ce moment-là, ça prend des permissions spéciales de la MRC. La Société met aussi à la disposition des propriétaires qui ont des embarcations une rampe de mise à l'eau. Toutes les embarcations doivent être identifiées au nom du Lac Clair et elles doivent toutes être désinfectées avant d'être mises à l'eau, pour éviter la moule zébrée et toute autre bibitte du même genre. Il y a aussi un gardien, qui surveille évidemment toutes les constructions qui se font et tous les agissements autour du lac. C'est très précieux d'avoir ce gardien pendant six mois de l'année.

Nous avons des **normes quant à la construction**, mais qui ne sont pas des normes de coût. Autrement dit, on définit des normes de bon goût; le bâtiment principal doit avoir une dimension raisonnable et il y a des interdits sur certains types de matériaux. Les installations vont donc de modestes, mais de très agréables, à des choses évidemment beaucoup plus luxueuses, mais sans qu'il y ait de compétition les uns par rapport aux autres.

Le **débarcadère**: là aussi nous sommes très stricts sur les superficies et puis sur les matériaux qui peuvent ou ne peuvent pas être utilisés. On a été également très rigoureux sur la notion d'empêchement ou d'entrave à la circulation de l'eau.

C'est nous qui, à titre privé, avons fait la totalité des chemins en considérant l'interrelation entre la route et les terrains disponibles. On a demandé à SNC Lavalin de venir nous évaluer ça et ils nous ont dit: « Ce que vous faites, c'est conforme... »

C'est la même chose en ce qui concerne toutes les **installations à caractère sanitaire**, auxquelles on prête un soin très particulier. **Dans certains cas où on a des doutes, nous faisons obligatoirement procéder à des analyses de sol, pour s'assurer qu'on aura le bon type d'installation.** On veille aussi à ce que ces installations restent en bon état et qu'elles soient visitées régulièrement, pour éviter des problèmes.

Dès le départ, on a interdit tout moteur à essence sur le lac. Il n'y a que les petits moteurs électriques cinq forces qui sont permis. Tous les propriétaires sont obligatoirement membres de l'association qui voit au respect des règlements et, au besoin, à la définition en cours de route de d'autres règles qui pourraient s'avérer nécessaires. **Dès que quelqu'un devient propriétaire, il est sensibilisé à l'importance de l'environnement.** Et c'est largement à cause de l'environnement et du type de lac qu'ils viennent nous voir. Les propriétaires ont également été conviés périodiquement à des réunions d'information, avec des experts, pour leur expliquer comment jouir agréablement de leur terrain.

La Société a assumé 100 % de tous les coûts du développement du lac et les municipalités par ailleurs se sont payés la traite; les terrains ont tous 45 000 pieds carrés.

Pendant toutes les années de développement, un actionnaire de la Société a assumé à chaque fin de semaine une présence au grand chalet, facilitant ainsi un contact régulier avec les propriétaires pour les informer, les épauler, écouter leurs suggestions souvent fort pertinentes.

**En guise de conclusion**, on peut dire que les propriétaires ont eux-mêmes contribué à cette belle réalisation en partageant avec les actionnaires le concept de base, qui faisait de l'environnement un objectif prioritaire.

## Période de question

### QUESTION

Sachant que les lacs, les cours d'eau, c'est un bien public, est-ce que vous avez prévu un accès public pour que les gens puissent venir bénéficier de ce coin merveilleux de nature?

### RÉPONSE

**Claude Descôteaux:** La réponse, c'est non. Pour une raison très simple: il y a des centaines de lacs dans Portneuf dont personne ne s'occupe. Si on jette un coup d'œil aux lacs voisins, c'est assez attristant de voir la manière dont ça se développe.

### QUESTION

Est-ce que, au départ, vous aviez eu une crainte des gens qui louent? Parce que les gens qui louent ont moins le sentiment d'appartenance et à ce moment-là, peuvent peut-être plus détruire l'environnement.

### RÉPONSE

**Claude Descôteaux:** C'est tout à fait exact et on a mis des balises. Les choses étant ce qu'elles sont, puis en tenant compte aussi du bon sens, il se pouvait très bien qu'un jour quelqu'un décide de louer un chalet à son ami parce qu'il veut aller passer l'été en Europe ou je ne sais pas quoi. Mais il doit assumer à ce moment-là toute la responsabilité de son ami ou de son parent, à qui il aura consenti la jouissance de sa propriété. Mais il est explicitement interdit d'en faire une opération commerciale. Autrement dit, il ne pourra pas mettre d'annonce à la radio ou dans les journaux « chalet à louer au Lac Clair ». Ça, c'est formellement défendu.

### QUESTION

Quel type de sol avez-vous et quel genre d'installation septique les gens qui ont acheté ces terrains-là ont finalement choisi? Les gens ont-ils des fosses septiques conventionnelles avec un champ d'épuration conventionnel?

### RÉPONSE

**Claude Descôteaux:** Je ne suis pas un spécialiste des types d'installations. On a des membres de notre groupe qui ont suivi ça de très près. On a un type de sol qui ressemble beaucoup aux Laurentides; c'est très rocailleux. On voit arriver de nouveaux types d'installations, mais il y a des débats à savoir jusqu'à quel point les municipalités les acceptent ou pas. Nous on est à cheval sur deux municipalités, plus la MRC. Il y a des débats là-dessus, mais tout le monde a la même préoccupation: on ne veut pas de désastre.





**Richard Morin**

*Directeur du Service de la planification du territoire  
MRC des Laurentides*

Urbaniste de profession, M. Morin est directeur du service de la planification du territoire à la MRC des Laurentides depuis 1990. Il a sous sa responsabilité une équipe de 8 professionnels et techniciens dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la protection incendie et des matières résiduelles. Le service de la planification a comme mandat depuis 2 ans d'élaborer une stratégie de développement durable pour le secteur Tremblant qui nécessite des expertises poussées dans le domaine de la géomatique, des paysages et de l'environnement.

Auparavant, M. Morin a oeuvré pendant plusieurs années au sein de la firme de consultants PLURAM à Québec sur plusieurs dossiers relatifs à des analyses d'impact environnemental.

**Vincent Clément**

*Biologiste et président directeur général  
Biofilia, Consultants en environnement*

Diplômé de l'Université du Québec à Montréal et cofondateur de Biofilia inc., Vincent Clément agit à titre de biologiste de la faune, spécialiste en écologie, et directeur de projets. Ses travaux ont ciblé la gestion de l'eau, des habitats aquatiques et de l'ichtyofaune, et incluent: la coordination en Colombie-Britannique d'un vaste projet de gestion de bassins versants pour la conservation des habitats du saumon de la forêt modèle McGregor, des études d'impact environnemental pour des projets hydroélectriques, l'aménagement d'habitats fauniques et la coordination de projets de mise en valeur des milieux naturels. Enfin, il occupe depuis 1999 le poste de président directeur général de la firme Biofilia inc.



**Benoît Gravel**

*Directeur général  
Abrinord*

M. Gravel est directeur général de l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). Il détient une maîtrise en géographie physique et un baccalauréat en géographie. Il a été chargé de cours au Département de géographie de l'Université de Sherbrooke et a oeuvré dans le milieu privé en étude d'impacts environnementaux.

## **Méthodologie d'analyse des impacts cumulatifs sur le milieu hydrique: cas du bassin versant de la rivière du Diable**

**Mots-clés:** impacts cumulatifs, développement durable, urbanisme, aménagement du territoire, Mont-Tremblant, rivière du Diable, bassin versant, rivière du Nord, outils de planification, cadre écologique de référence, zones écologiques sensibles, SIADL.

### **Richard Morin**

Je vais vous expliquer un peu le défi qu'ont les urbanistes en regard de la planification d'une région comme les Laurentides.

Traditionnellement, à l'école et à l'ouvrage, ce qu'on apprend aux urbanistes, c'est de faire la ségrégation des usages urbains pour harmoniser différents usages afin d'avoir une meilleure cohabitation des activités humaines sur le territoire. Là, ce qu'on tente de réaliser, c'est d'essayer de faire cohabiter les humains avec le milieu naturel. Donc, ce sont des exercices de planification qu'on n'est vraiment pas habitué de faire dans nos formations et dans nos expériences. Mais là, je crois que nous sommes sur une bonne piste.

Pourquoi une nouvelle stratégie dans la région de Tremblant? Évidemment, vous connaissez tous les développements fulgurants du secteur de Tremblant. Il y a une méconnaissance actuelle des impacts à long terme et en périphérie de la station du Mont Tremblant. Il y a quelques années, une étude d'impacts commandée par le fédéral sur l'agrandissement de la station a été réalisée, mais on a constaté que toute la question des **impacts cumulatifs** n'avait quand même pas été évaluée. On considère que nos moyens actuels de planification sont déphasés. On aménage les choses comme en banlieue de Laval. Au niveau des municipalités, des MRC, tout ce qui concerne présentement la protection de l'environnement, ce sont des choses qui sont imposées par Québec. Ça se résume notamment à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Mais tout ce qui concerne la conception des espaces, il y a beaucoup de travail à faire. **L'exigence des analyses d'impacts cumulatifs, c'est tout un cheminement et il ne faut plus voir un projet ponctuel dans le temps.** Il faut le voir à l'intérieur d'un ensemble de projets à court, moyen et long terme, pour voir l'impact.

Il y a trois grandes sphères dans le concept de **développement durable**: société, économie et environnement. Nous avons une mission à jouer dans ça, dans cet équilibre, au niveau de l'aménagement du territoire. Sauf que dans les débats actuels environnementaux, le monde municipal est très souvent absent des débats parce que les outils de planification au niveau municipal ne sont pas adaptés pour gérer ce genre d'enjeu.

Il y a une **charte des paysages** qui a été adoptée par la grande majorité des intervenants, surtout des élus municipaux, au niveau des Laurentides. Sauf qu'on se rend compte que, dans le concret, l'application est très sommaire.

Nous les urbanistes aménagistes, comment on réagit par rapport à l'approche par bassin versant? Il va falloir s'arrimer à cette approche. On ne peut pas continuer à travailler en vase clos et faire des zones industrielles comme dans le bon vieux temps. Évidemment, la simulation des impacts du développement et le suivi, il faut en tenir compte. Donc, on a à se doter d'indicateurs de performance mesurables dans le temps. C'est un langage qu'on entend plus au niveau des études environnementales. On pense qu'on peut l'adapter en matière d'aménagement du territoire et on doit l'adapter, cette approche-là. La question d'**équipes multidisciplinaires** est importante: si on veut protéger l'environnement, les urbanistes ne peuvent pas travailler uniquement avec d'autres urbanistes. Il faut travailler avec des gens d'environnement, des architectes de paysage et tout ça. Donc, c'est vraiment un travail multidisciplinaire qu'il faut faire.

Le territoire qu'on étudie, c'est le bassin versant de la rivière du Diable, qui comprend les municipalités de Mont-Tremblant, Lac Supérieur, Val-des-Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré, une partie de Sainte-Agathe-des-Monts, Brébeuf et la Conception. Nous sommes très chanceux, car nous avons des élus qui sont d'accord pour la plupart à fonctionner dans la démarche qu'on leur a proposée. Contrairement à ce

que l'on pense parfois, les municipalités collaborent beaucoup dans ce qu'on fait présentement.

Ainsi, les projets domiciliaires dans la région de Tremblant ont tous été évalués. Selon l'inventaire des projets qu'on a dans cette région, on aurait entre 9 200 et 12 600 nouveaux logements projetés. On va tripler en gros la capacité d'accueil. Il y en a au moins la moitié de ça qui vont être générés à l'extérieur de la Station de Mont Tremblant. C'est là que le bât blesse parce que ces projets, souvent, ils viennent de plus petits promoteurs et au niveau environnemental, le suivi est différent. C'est plus difficile à gérer, mais ce sont des projets qui vont avoir beaucoup d'impacts, des fois même des impacts plus importants à cause de la difficulté à régir les promoteurs au niveau des normes parce qu'ils ne sont pas nécessairement habitués et ils n'ont pas nécessairement l'argent d'un gros promoteur comme la Station.

### **Vincent Clément**

Notre étude, c'était principalement la caractérisation du bassin versant de la rivière du Diable. Il y avait trois types d'analyses: l'analyse des zones écologiques sensibles, l'impact cumulatif du développement jusqu'en 2001 (état de référence actuel) et l'impact cumulatif du développement à l'état projeté en 2015. Qu'est-ce qui s'en vient dans les années à venir? Ni plus ni moins un indice de qualité de l'environnement.

**Les zones écologiques sensibles.** Le but de ça, c'était de cartographier, délimiter et géoréférencer différentes zones écologiques qui sont à protéger sur le territoire. Les différents paramètres étudiés (11) ont été divisés en trois catégories (hydrographie, géomorphologie et le contexte faunique) afin d'obtenir un indice de sensibilité de nos 72 bassins versants. Ça nous permet d'orienter le développement dans les secteurs qui sont peut-être moins sensibles et aussi, comme chacune des zones écologiques ont été géoréférencées, c'est plus facile pour les promoteurs et les consultants de faire une meilleure planification du développement, pour limiter justement l'empiétement dans les zones sensibles.

**Les zones d'impact environnemental.** Ce sont différentes zones où il y a eu des aménagements humains qui créent des impacts sur l'environnement, par exemple des chemins, des traverses de cours d'eau, des fossés, des superficies de déboisement, etc. C'est sensiblement la même procédure que pour les zones écologiques sensibles.

**L'objectif** de tout ça, c'est peut-être de faire du zonage particulier, de la réglementation particulière dans les bassins versants qui sont plus à risque présentement, justement pour atteindre un développement durable des zones qui sont en voie d'être développées. C'est un outil évolutif, parce que d'ici à 2015, il risque d'y avoir d'autres projets domiciliaires. Chaque année, il y aura une saisie de données de l'ensemble des projets domiciliaires qui sont déposés. La base de données va être mise à jour. Donc, on va avoir un état de référence mis à jour annuellement, pour faire une planification plus adéquate.

**Les constats:** on s'aperçoit qu'il y a une détérioration de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Il y a des bassins versants qui le sont plus que d'autres. La rivière du Diable est à surveiller parce que l'axe de développement est plus intense en périphérie de la rivière et les impacts de développement varient selon les bassins versants. Donc, il y aura une gestion ciblée sur les bassins versants qui sont plus à risque dans le futur.

### **Richard Morin**

On va proposer un concept d'organisation spatiale, avec des orientations, des objectifs spécifiques, les grands axes de développement, les grandes vocations du territoire, les paysages et territoires à mettre en valeur et **on va proposer également des modèles alternatifs de développement**, qu'on n'a pas toujours tout inventé dans nos têtes. Il y a des choses qui se font dans d'autres pays, dans d'autres provinces et dans d'autres régions, qui sont très intéressantes.

**Avec un outil comme ça, on va être capables d'avoir une démarche de planification comparative et rigoureuse.** L'objectif, c'est d'arrimer ça avec le modèle de simulation des plans d'eau, notamment

au niveau de l'apport en phosphore, le modèle dont parlait Richard Carignan.

### **Benoît Gravel**

Les quatre MRC du sud du bassin versant de la rivière du Nord et Abrinord ont entamé un projet qui s'appelle « **le système d'information et d'aide à la décision des Laurentides** » (SIADL). En collaboration avec le ministère du Développement durable, la Division du patrimoine écologique, ils ont créé une grille de classification, une base de données avec un élément cartographique qui nous permet de classer la sensibilité et la vulnérabilité des lacs aux apports en nutriments.

Ça fait quand même 4 ans que ce projet se peaufine et on avance. On essaie d'automatiser les processus. C'est bien beau d'avoir un modèle, mais maintenant, il faut être capable de le garder à jour. Par exemple, on a peu de connaissances sur le nombre de milieux humides qu'il y a dans les Laurentides.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a 1 100 lacs dans le bassin versant de la rivière du Nord et il y en a 4 400 à peu près dans les quatre MRC qu'on couvre. Donc, c'est important d'avoir des outils qui nous permettent d'analyser. C'est impensable à l'heure actuelle, avec les ressources qu'on a, d'aller échantillonner chacun des lacs. Il faut vraiment se donner des modèles, des outils pour pouvoir performer dans ce sens-là et le but de tout ça, c'est vraiment de donner une aide à la décision aux aménagistes et aux décideurs et de leur donner des outils pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et ne pas dire: « on ne le savait pas! »

## **Période de questions**

### **QUESTION**

Est-ce que c'est vous qui avez développé ce modèle-là, Biofilia, ou vous avez pris ça ailleurs?

### **RÉPONSE**

**Vincent Clément:** Au niveau des zones écologiques sensibles, c'est un outil comparatif et c'est nous qui l'avons développé. Donc on compare différents paramètres ou différents bassins versants. Tandis que l'autre au niveau des impacts, c'est un outil de comparaison statistique qui a été développé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique et qui a été adapté pour le contexte québécois. C'est un modèle qui existait, mais on l'a amélioré et adapté.

### **QUESTION**

Est-ce que ce sont strictement des paramètres géomorphologiques et géographiques?

### **RÉPONSE**

**Vincent Clément:** Non. Il y a la géomorphologie, il y avait l'hydrologie, il y avait aussi les habitats (l'empiètement dans les habitats de ravage de cerfs, dans les habitats aquatiques, etc.). Ça tient compte de plusieurs paramètres. Les données proviennent entre autres de cartes numériques qui viennent du ministère, mais en fait, l'essentiel provient par contre des orthophotos où on est allés chercher directement l'information au niveau visuel.

# BLOC C

## *Conciliation des exigences du lac et du développement: pratiques exemplaires*

Face à l'occupation grandissante du territoire, des approches et des outils novateurs sont développés pour gérer les problématiques qui affectent les lacs. Les objectifs, les stratégies et les moyens testés dans différents contextes et milieux seront présentés par des praticiens chevronnés issus de différents types d'organisations.

*Comment maintenir le rythme de développement que connaissent plusieurs régions du Québec en évitant la dégradation de leurs milieux naturels et de leurs lacs? Devant des problématiques lacustres complexes, quelles sont les démarches possibles pour trouver des solutions? Quelles sont les étapes importantes dans un processus de résolution de problème? Quelles sont les réalités et les attentes des acteurs locaux?*



### **Agnès Grondin**

*Directrice générale*

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Biologiste de formation, Mme Grondin a complété une maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM au cours de laquelle elle a étudié la biogéochimie du mercure dans les milieux récemment inondés et lacustres du Moyen-Nord québécois. Par la suite, pendant quatre ans, elle a collaboré aux travaux du Groupe de recherches interdisciplinaires en gestion de l'environnement de l'UQAM lesquels portaient sur l'élaboration de stratégies de gestion des gaz à effet de serre. Les volets social et éthique furent au centre de ses recherches. Depuis 1998, Mme Grondin dirige le Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Les principaux dossiers à son actif sont: la formation des organismes de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable), la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides et Bleu Laurentides. Elle assiste également le président du CRE à la coordination du Comité Environnement de la Conférence régionale des élus des Laurentides.

### **Cathy Crago**

*Chargée de projet pour Bleu Laurentides*

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Mme Cathy Crago est chargée de projet pour Bleu Laurentides au sein du Conseil régional de l'environnement des Laurentides depuis 2005. Elle détient un baccalauréat en biologie de l'Université McGill et une maîtrise en sciences biologiques de l'Université de Montréal. Au cours de sa maîtrise, elle a étudié les coefficients d'exportation de phosphore, de carbone organique dissous et de matières en suspension associés à la forêt, aux milieux humides et aux résidences des Laurentides. Mme Crago est également administratrice de l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) et poursuit des études supérieures en gestion de projet à l'Université du Québec en Outaouais.



## **Bleu Laurentides: d'un défi régional à l'élaboration d'un modèle provincial de gestion et de protection des lacs**

**Mots-clés:** table de concertation sur les lacs des Laurentides, Bleu Laurentides, associations de lacs, municipalités, suivi volontaire.

### **Agnès Grondin**

La région des Laurentides: 22 000 km<sup>2</sup>, 463 000 habitants, 8 MRC, 99 municipalités, plus de 7000 lacs. Au moins 200 associations de lacs sont répertoriées et 9 regroupements d'associations de lacs. Donc, un vaste territoire diversifié et un milieu très mobilisé.

La région des Laurentides connaît depuis 30 ans un développement soutenu. Pour les 15 prochaines années, c'est la région qui va avoir trois fois la croissance du Québec! L'enjeu de la région, c'est d'encadrer son développement tout en préservant l'intégrité de ses milieux naturels et tout en assurant la conciliation des usages.

Au Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), on travaille beaucoup en concertation. On a mis sur pied deux **organismes de bassin versant**: un pour la rivière du Nord, un autre pour la rivière du Diable. On a aussi travaillé à mobiliser le milieu pour qu'il endosse la **première charte au Québec sur les paysages**.

Le CRE Laurentides a mis sur pied en 2003 la **Table de concertation sur les lacs**. C'est une approche

novatrice de gestion participative et responsable. Deux objectifs: 1) faire en sorte que les acteurs du milieu travaillent en collaboration pour qu'ils puissent renforcer leurs compétences locales, pour qu'ils puissent changer leurs comportements et leurs pratiques; 2) que tous ces acteurs travaillent en collaboration, mais dans un partenariat naturel. La Table s'est dotée d'un plan d'action triennal: *Bleu Laurentides*.

### **Cathy Crago**

**Bleu Laurentides**, c'est d'abord une initiative du milieu qui vise à susciter un changement de comportement chez les usagers, mais aussi chez les gestionnaires municipaux.

**Bleu Laurentides** oriente ses actions vers **trois objectifs principaux**: 1) mettre en commun les connaissances et les outils disponibles; 2) concevoir et mettre en œuvre un programme de suivi volontaire de la santé des lacs des Laurentides; 3) développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, un programme d'actions stratégiques pour une gestion durable des lacs. Les outils qui sont développés, dans le cadre du projet *Bleu Laurentides*, insistent sur **la nécessité que les riverains et les gestionnaires municipaux deviennent des partenaires naturels** pour renforcer les compétences locales en matière de gestion des lacs.

*Bleu Laurentides* est divisé en deux programmes: 1) le programme de suivi volontaire des lacs; 2) le programme d'actions stratégiques par zone bleue.

**Le programme de suivi volontaire des lacs.** C'est un programme qui vise à assurer un suivi volontaire, proactif et autonome de la santé des lacs. Les objectifs du programme sont de concevoir, promouvoir et diffuser les outils de suivi pour les riverains et les associations de lacs; d'accompagner, former et soutenir les associations de lacs participantes au programme; d'augmenter la connaissance des milieux lacustres et d'assurer le transfert des connaissances. Ensuite, un autre objectif est de coordonner le programme de soutien technique des lacs.

Dans le programme de suivi volontaire des lacs, il y a **trois moyens pour atteindre les objectifs**. On retrouve la *trousse des lacs*, le suivi complémentaire de la qualité de l'eau ainsi que le programme de soutien technique des lacs.

La **trousse des lacs**, c'est une trousse qui permet de sensibiliser les riverains et qui assure un suivi de base de la santé des lacs. On y retrouve **des fiches théoriques**, qui expliquent les concepts et les paramètres de base de la limnologie (la science qui étudie les lacs), **un carnet de santé** de lac, qui est un outil qui permet de regrouper et archiver l'information existante sur le lac et **des protocoles de caractérisation** (de la bande riveraine, des plantes aquatiques, etc.), sur lesquels on travaille en collaboration avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour que ce soit simple, vulgarisé, mais aussi que ça nous donne quand même des données qui sont pertinentes.

Les associations ont manifesté le besoin d'être encadrées dans l'organisation du travail sur le terrain et dans la formation des membres. Plusieurs municipalités nous ont fait part du besoin d'avoir une ressource sur le terrain afin de définir leurs besoins, en termes de protection des lacs, et d'organiser et soutenir le travail des associations sur le territoire. Ainsi, **le programme de soutien technique des lacs** est né à l'été 2005. C'est un programme qui est en collaboration avec les municipalités et les associations de lacs, qui offre un service d'accompagnement clé en main et quotidien. Concrètement, le CRE Laurentides embauche, en collaboration avec les municipalités, des agents de terrain, qu'on appelle des agents de liaison. Ils sont présents dans la municipalité tout l'été. L'agent de liaison est vraiment là pour aider les associations de lacs et les municipalités. L'objectif de ce programme, c'est que l'agent de liaison agisse à titre d'accompagnateur, de soutien technique et de facilitateur auprès des acteurs locaux. Également, l'agent de liaison doit établir un plan d'action qui fait consensus auprès de la municipalité et des associations de lacs et mettre en œuvre ce plan d'action qui varie énormément d'une municipalité à l'autre, dépendamment des besoins.

**Le suivi complémentaire de la qualité de l'eau** nous permet d'obtenir des profils de température, de pH et d'oxygène dissous pour les associations de lacs qui participent au programme.

### **Agnès Grondin**

**Le programme d'actions stratégiques** s'adresse notamment aux municipalités. Qu'est-ce que c'est, en fait? C'est de travailler en collaboration avec les municipalités pour les aider à planifier une gestion durable autour de leurs plans d'eau. Les objectifs de ce programme sont: 1) d'assurer le transfert des connaissances auprès des gestionnaires municipaux; 2) de trouver des solutions concrètes aux problèmes qui sont identifiés par les municipalités; 3) de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques urbanistiques; 4) de promouvoir les bons coups en présentant des modèles et des pratiques exemplaires, une des formes de sensibilisation et d'éducation les plus intéressantes.

Le programme d'actions stratégiques a également trois moyens. Il y a évidemment le **Forum national sur les lacs** avec lequel on vise à poser un diagnostic sur la situation municipale en matière de gestion des lacs et à identifier des pistes de solution. **Le guide sur les pratiques exemplaires**, qui permettra de mettre à profit les idées, les initiatives, les recommandations pour tous les acteurs. **Le projet pilote de gestion par zone bleue**, qui permet de travailler avec les municipalités pour développer des nouvelles orientations qui vont faciliter l'encadrement des interventions municipales en matière de gestion des lacs et favoriser l'émergence de nouvelles stratégies d'aménagement. Concrètement, comment on va faire ça? Nous voulons cibler trois enjeux sur lesquels on va travailler en termes d'objectifs et d'actions possibles. Ce qui est très important, c'est que l'identification des enjeux et tout ce travail-là soit fait en collaboration avec les municipalités.

**Préserver l'intégrité des écosystèmes lacustres, c'est une responsabilité collective.** Un des enjeux principaux, c'est l'équilibre entre la volonté collective et la volonté individuelle. Donc, une des choses qui est très importante, c'est la nécessité de travailler en collaboration avec tous les acteurs du milieu. C'est un travail de longue haleine parce que ça nécessite un changement de comportement.

Enfin, ce que nous voulons faire dans les années à venir, c'est explorer l'arrimage entre la notion de paysages (nous avons une charte de protection des paysages dans la région), l'écotourisme (il faut trouver des moyens d'encadrer le développement sans le freiner) et la santé de nos lacs.

## **Période de questions**

### **QUESTION**

Vous parlez justement de modèles que vous voulez mettre en valeur. C'est en développement, mais pourriez-vous nous donner deux enjeux et deux exemples de ce que vous avez réalisé avec les associations de lacs et les municipalités depuis deux ans je crois?

### **RÉPONSE**

**Agnès Grondin:** En fait, c'est le programme de suivi volontaire sur lequel on a mis toutes nos ressources et notre réflexion pour le moment. Le programme d'actions stratégiques s'amorce, en fait, avec le Forum.

**Cathy Crago:** On peut prendre Mille-Îles, par exemple. Eux sont partenaires du programme de soutien technique des lacs avec nous depuis cet été. Donc, il y a un agent de liaison qui est à Mille-Îles, qui travaille pour les associations de lacs et la municipalité en même temps. Ils ont également un plan d'action qui est établi. À Val-des-Lacs, qui est un autre exemple, plusieurs associations de lacs travaillent avec la municipalité sur un plan d'action.

**Agnès Grondin:** En fait, ce qui est intéressant de voir, c'est que dans chaque municipalité il y a des dynamos différentes et c'est ça qui va être intéressant cet été. Il y a des municipalités et des associations qui ont des besoins, des demandes, et ça peut se situer au niveau de mettre en place des associations de lacs, créer des regroupements. Ça peut être aussi au niveau de regarder la question des embarcations motorisées: comment on circule si on veut protéger nos rives? Quel outil urbanistique peut-on prendre pour faciliter cet exercice-là? Ça peut être aussi de sensibiliser ou de remobiliser des associations qui existent depuis des années, mais qui sont essouffées. Ça peut être aussi de s'assurer



que les associations se parlent.

#### QUESTION

Comme on en a pour des années et quelques décennies encore, je me demandais si vous avez pensé aller dans les écoles faire de l'animation auprès des jeunes?

#### RÉPONSE

**Cathy Crago:** Ce que je n'ai pas expliqué, c'est qu'on fait une trousse bien sûr, mais on accompagne aussi les associations de lacs. Il y a même une association de lac (Lac Louisa, dans la MRC d'Argenteuil) qui voulait vraiment que des élèves, des étudiants, des camps d'été viennent avec nous sur le lac pour faire des protocoles de caractérisation afin de mieux comprendre ce qui se passe dans le lac.

**Agnès Grondin:** C'est d'ailleurs ce pourquoi les fiches de la trousse ont des petits bonshommes illustrés; c'est pour aider.

#### QUESTION

Je fais partie d'une association de protection de l'environnement du lac. On travaille bénévolement depuis quand même plusieurs années. Au début de votre conférence, vous avez parlé que vous aviez fait une Table de concertation et que vous aviez eu quelques rencontres. J'aimerais juste que vous parliez un petit peu de ce que ça rapporte aux gens dans l'ensemble. Parce que je me dis qu'on est déjà tellement occupés sur notre lac que dans le fond, ça fait une autre rencontre. Mais j'imagine qu'il y a des bénéfices extraordinaires quand même à en faire partie puisque vous avez réussi à faire une Table de concertation à plusieurs?

#### RÉPONSE

**Agnès Grondin:** En fait, la Table de concertation sur les lacs, pour que ce soit un exercice efficace, il faut essayer de restreindre le plus possible le nombre de personnes. La façon dont on a fonctionné, parce que ça a été un casse-tête assez difficile, c'est qu'on a ciblé les regroupements d'associations de lacs. Cette table-là en fait, son objectif, c'est de comprendre quels sont les besoins du milieu et qu'est-ce qu'on peut faire. Donc, ce sont ces gens-là autour de la table qui nous ont orientés et qui ont pointé les actions à poser à travers le plan d'action. Le Forum était d'ailleurs une de ces activités.

#### QUESTION

Je m'aperçois qu'il y a une petite redondance ou du moins une duplication du travail. Nous, ça fait trois ans qu'on participe au programme de réseau de suivi volontaire du MDDEP avec Louis Roy et Manon Ouellet. Puis *Bleu Laurentides*, vous nous expliquez ce qui s'en vient: carnet de santé, carnet de bord, etc. Comment je m'y retrouve moi comme association? Est-ce que je continue avec le MDDEP avec lequel je remplis une fiche, je fais de la transparence aux 15 jours, j'envoie des échantillons de phosphore, de carbone dissous puis une fois par année je paie pour ça? Maintenant, il y a des services qui existent au CRE Laurentides. Comment je me retrouve dans tout ça aujourd'hui?

#### RÉPONSE

**Cathy Crago:** Je vais vous répondre simplement. Nous, on travaille avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le réseau de surveillance volontaire, c'est complémentaire à la *trousse des lacs*. Nous n'offrons pas d'aller faire des échantillons en laboratoire. Le réseau de surveillance volontaire offre ça. En plus, ils vont aussi analyser et vous dire un petit peu ce qui se passe dans votre lac selon les paramètres qu'ils ont pris. Pour les protocoles de caractérisation, on travaille avec eux. Ce sont exactement les mêmes protocoles. Alors, c'est vraiment complémentaire, ce n'est pas une duplication. Bien sûr, ça peut être un peu mêlant; on pense d'ailleurs concevoir une feuille qui explique les deux programmes et comment on travaille ensemble.

#### QUESTION

Quand on dit qu'on ne peut pas intéresser le public parce que ça va prendre 75 ans juste stabiliser ce qui se passe, je pense qu'il y a lieu d'intéresser les gens au fait que dans les Laurentides, il va y avoir de plus en plus de cyanobactéries, par exemple. La santé publique est menacée, la valeur des propriétés est menacée. C'est très politique et explosif, mais une chose surprenante, c'est qu'il y a une association

qui a appelé au MDDEP pour faire faire des analyses et on leur a dit que ce n'était pas prioritaire, dans ce cas-là. Qu'est-ce qu'il faut faire? Il faut aller à la Santé publique? Je ne sais pas si ça nous dépasse aujourd'hui, mais je pense que c'est une problématique importante à aborder.

#### RÉPONSE

**Cathy Crago:** Moi, je ne sais pas si je vais répondre à votre question, mais rapidement je sais que lorsqu'on pense qu'il y a des cyanobactéries dans l'eau, ce n'est pas la Santé publique, c'est le MDDEP qui vient prendre des échantillons. Dans les Laurentides, les cas où on en a eu, ils se sont déplacés pour aller voir.

**Luc Berthiaume - directeur du suivi de l'état de l'environnement, MDDEP:** Je peux vous dire qu'il y a un programme qui est existant au niveau des cyanobactéries et tout citoyen qui appelle puis qui a des doutes, il y a une mesure de vérification qui se fait et il y a des échantillons qui se prennent. Et le ministère va déposer bientôt un premier bilan des deux dernières années que ce programme-là a été mis en place. Alors, tout individu qui a un doute, il y a une vérification automatique qui se fait et on est en harmonie directement avec le ministère de la Santé. Et il y a des avis qui se font immédiatement, s'il y a risque, au niveau de la baignade et pour la consommation.





### Pierre Garneau

Trésorier  
Comité de Restauration du lac Dion

Pierre Garneau exerce la profession de comptable agréé depuis 30 ans et a passé les 25 dernières années de sa carrière comme professionnel dans cette spécialité. M. Garneau était chargé de projet dans la préparation du plan directeur de l'eau du lac Dion.

### Véronique Brisson

Présidente  
Comité de Restauration du lac Dion

Véronique Brisson détient une maîtrise en psychopédagogie de l'Université Laval et a enseigné au préscolaire durant 32 ans. Elle anime des ateliers de formation aux enseignantes et enseignants du primaire dans plusieurs écoles du Québec et lors de colloques ou congrès. Mme Brisson est membre du conseil d'administration d'Omep-Canada (Organisation mondiale d'éducation préscolaire) depuis 12 ans, un organisme voué à la cause des enfants de 0-8 ans à travers le monde. Elle est également membre du conseil d'administration du Club Sportif du Lac des Goulet (CSLG) depuis 8 ans et présidente depuis 7 ans.



Depuis 4 ans, Mme Brisson est coordonnatrice au Comité de Restauration du lac Dion (CRLD) et présidente depuis son assemblée de fondation en novembre 2004.

## Plan directeur de l'eau du lac Dion: un cas type au Québec

**Mots-clés:** lac Dion, gestion intégrée de l'eau, bassin versant, table de concertation, phosphore, plan directeur de l'eau, *Politique de développement durable*, *Politique de l'eau*, consultant.

### Véronique Brisson

**Description du plan d'eau.** Le lac Dion est situé à St-Damien-de-Buckland, dans la MRC de Bellechasse. C'est un lac de tête dans le bassin versant de la rivière Etchemin. Sa superficie est de 0,33 km<sup>2</sup>, moyenne de profondeur de 2 mètres. Ça en dit déjà beaucoup sur la fragilité de ce lac. Il y a 64 résidences autour, dont 3 résidences permanentes. La capacité de support du lac est de 17. La superficie du bassin versant est de 1,3 km<sup>2</sup>, mais même si on a un si petit lac, si fragile, on se baigne dans notre lac tout l'été et on peut faire de la pêche, du canot, du kayak, de la voile. Les embarcations à moteur ont été prohibées en 1975 et l'eau du lac est utilisée comme eau courante pour l'hygiène et la cuisson.

En 2001, la **prolifération des plantes aquatiques** oblige les riverains à expérimenter des moyens de contrôle mécaniques. La municipalité nous avait confectionné des beaux râteaux géants. On a fait des corvées pendant 3 ou 4 jours, mais on n'a fait ça qu'un été parce qu'on s'est aperçu que ces efforts inouïs qu'on dépensait ne donnaient que peu de résultats. Devant la gravité du problème, une seule piste de solution durable: la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, comme le préconise la *Politique nationale de l'eau*, avec un objectif de contrôle des polluants à la source.

La gestion intégrée de l'eau exigeait que le milieu se prenne en charge et il y avait différentes étapes à franchir. Les riverains ont initié le processus, mais **on a vraiment initié un partenariat avec la municipalité, la MRC, les représentants de l'UPA.**

Le Comité de restauration est créé en 2001. L'ensemble des partenaires était autour de la table et cette table de concertation se maintient déjà depuis 5 ans. C'est notre plus belle réussite. Pour faire ça, il fallait avoir du financement: les riverains ont contribué, sur une base volontaire, pour environ 12 000 \$ dans les deux premières années, la municipalité à peu près pour le même montant et dans la troisième et quatrième année, on a réussi à obtenir une subvention du Fond d'action québécois pour le développement durable, pour mettre en place différentes mesures.

Une des études les plus importantes qui a été un outil majeur pour nous, c'est le **bilan de phosphore**. C'est un outil vraiment déterminant pour qu'on comprenne mieux le phénomène d'eutrophisation et l'identification des sources de pollution à l'échelle du bassin versant. Au lac Dion, le phosphore est l'ennemi numéro 1. Sa provenance: les eaux usées à 37 %, les eaux de ruissellement à 28 %, les producteurs forestiers 14%, les producteurs agricoles 2% et les précipitations.

Ces données-là nous ont permis d'orienter l'action vers ce qui était prioritaire.

### **Pierre Garneau**

**Le problème des eaux usées, c'est le premier problème. La solution, c'était les installations sanitaires à double fosse.** Et pour avoir les installations sanitaires à double fosse, ça prenait une autorisation du MDDEP, et pour avoir cette autorisation-là, il fallait prouver au ministère qu'on avait tout couvert dans notre plan d'action d'ici les 6 prochaines années. Alors, c'est pour ça qu'on a un plan directeur dans le fond.

Le Plan directeur de l'eau avait comme **objectif** de prioriser et planifier des actions à réaliser à l'échelle du bassin versant de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau et il visait la protection, la conservation et la restauration du milieu aquatique. On voulait entre autres ramener et maintenir le lac à un niveau trophique dit mésotrophe, soit environ 15 microgrammes par litre d'eau, au lieu du 20 microgrammes par litre d'eau et plus qu'on a présentement. Évidemment, en respectant la *Politique de développement durable* du gouvernement du Québec; c'est un incontournable.

Le plan directeur, on l'a abordé en ayant cinq préoccupations à l'esprit:

1. assurer une ressource en eau de bonne qualité, protection de la santé publique et de l'écosystème;
2. préserver la biodiversité;
3. rendre disponible une partie du territoire, en raison des argents publics reçus;
4. assurer la pérennité du programme de sensibilisation;
5. maintenir en place la structure actuelle pour assurer la concrétisation du plan directeur de l'eau.

### **Première préoccupation: assurer une ressource en eau de bonne qualité.**

Nous avons trois solutions possibles:

1- *Éliminer les sources de pollution.* D'abord, éliminer les apports en nutriments grâce à trois actions principales: implanter des installations sanitaires à doubles fosses, appliquer le règlement sur l'épandage d'engrais et identifier et concrétiser les solutions concernant la problématique reliée à la quantité de canards. Ensuite, éliminer les apports en pesticides en appliquant le règlement sur l'épandage de pesticides.

2- *Réduire la pression actuelle sur la capacité de support du lac.* Mettre en œuvre les principes de prévention et des précautions en relation avec les activités résidentielles. Par exemple, poursuivre la régénération de la bande riveraine en l'élargissant jusqu'à un maximum de 5 mètres, élaborer et appliquer un règlement de zonage (par exemple, 6 000 m<sup>2</sup> est devenue la dimension minimale des nouveaux terrains à construire autour du lac Dion), le chalet agrandi ne peut dépasser 5 % de la surface du terrain sur lequel il est et il ne peut pas dépasser un étage et demi. Même chose pour les activités agricoles (assurer les meilleures pratiques en matière de gestion agro-environnementale) et forestières (assurer le respect de la réglementation de la MRC de Bellechasse et les meilleures pratiques environnementales).

3- *Assurer un suivi de l'état du lac.* L'objectif était de suivre l'évolution de l'écosystème. La cible, c'est de mettre en œuvre un programme d'évaluation et de suivi des impacts environnementaux. On va réaliser un programme de suivi annuel pour la physico-chimie de l'eau.

**Deuxième préoccupation: préserver la biodiversité.**

On avait une solution, c'était de préserver les milieux naturels. On a deux objectifs:

- 1- Réaliser une stratégie de conservation. Notre cible c'est de préserver la faune et la flore indigènes, mais en concluant des **ententes de conservation volontaire** pour la protection des milieux riverains, forestiers et humides. Là où des ententes n'ont pas été possibles, on va tenter d'acheter des terrains ciblés comme prioritaires.
- 2- Envisager le contrôle des espèces envahissantes. La cible est de réduire la superficie des herbiers aquatiques.

**Troisième préoccupation: rendre disponible une partie du territoire en raison des argents publics reçus.**

La solution, c'était d'évaluer le **potentiel récréo-éducatif** du territoire afin de donner un accès au public en aménageant un sentier écologique. L'action va être de réaliser un **plan concept d'aménagement écologique** respectant la capacité de support du milieu.

**Quatrième préoccupation: assurer la pérennité du programme de sensibilisation.** La solution, c'est de continuer tout simplement d'utiliser les outils actuels de communication, en vue de diffuser les connaissances acquises sur le territoire, en ayant comme cible, évidemment, de tenir continuellement informés les riverains et les autres acteurs de l'eau sur l'état du cheminement du dossier.

**Cinquième préoccupation: maintenir en place une structure permanente pour assurer la concrétisation du Plan directeur de l'eau.** La solution, c'était de maintenir la table actuelle de concertation qu'est le CRLD, dont l'objectif est d'assurer le suivi annuel de l'évolution du plan directeur. Comment? En déposant un tableau de bord de gestion nous permettant d'évaluer la performance réelle atteinte et d'identifier des correctifs au besoin.

Les partenaires dans notre plan d'action: le conseil des bassins versants de la rivière Etchemin, le MDDEP, les propriétaires fonciers, les propriétaires riverains, les producteurs agroforestiers, la municipalité de St-Damien, la MRC de Bellechasse.

## Période de questions

### QUESTION

Le ministère des Ressources naturelles, quand il développe des lacs plus petits, semble s'enligner vers 5 000 m<sup>2</sup> comme superficie minimal de lotissement. Je ne pense pas que 5 000 m<sup>2</sup> ça soit trop petit. Je regarde, vous ne vous êtes pas gênés pour mettre 6 000 m<sup>2</sup>. Comment vous en êtes venu à ça?

### RÉPONSE

**Pauline Mercier:** C'est arrivé parce que justement on a un petit lac. Seulement quelques propriétaires fonciers avaient des grandes étendues et ils ont accordé qu'on fasse des terrains plus grands. Ils font le sacrifice de bénéfices plus grands avec leur terrain en acceptant qu'on fasse des cadastres de cette dimension. C'est grâce aux interventions du Comité et à la sensibilisation aussi, parce que c'est un résultat de la sensibilisation des propriétaires riverains, autant forestiers qu'agricoles.

### QUESTION

La superficie du 6 000 m<sup>2</sup>, est-ce que c'est seulement dans la zone du lac Dion dans votre municipalité, c'est seulement pour ce secteur-là en particulier?

### RÉPONSE

**Pauline Mercier:** Oui. Dans le plan d'urbanisme, on a une section spéciale pour le lac Dion.

**QUESTION**

Le 6 000 m<sup>2</sup> s'applique seulement sur la première rangée des résidences ou si ça va en deuxième rangée?

**RÉPONSE**

**Pauline Mercier:** C'est partout!

**QUESTION**

Qu'est-ce qui a déclenché chez vous le processus pour dire que vous vouliez vous doter d'un plan directeur?

**RÉPONSE**

**Véronique Brisson:** Ce qui a déclenché la rédaction du plan directeur, à quelque part, c'est une exigence du MDDEP. Parce que vous avez vu, nous autres notre priorité, c'est la gestion des eaux usées et pour appliquer la gestion des eaux usées, on en arrive à la solution qui est l'application de doubles fosses. Mais ça a été un travail sur trois années où la municipalité a payé un montant important pour faire une étude de faisabilité sur un réseau d'égout. Après qu'on ait eu les montants, c'était inapplicable, ce n'était pas possible de payer un réseau d'égout pour les riverains qui étaient là. Alors, ça a été unanime: les riverains ont demandé de faire **l'application de la fosse fermée parce que c'est la seule solution actuelle qui retient le phosphore à 100 % pour la partie des eaux usées, la partie des eaux de toilette.**

Comme les riverains voulaient ça, la municipalité a fait une résolution pour mettre en place la demande unanime des riverains. Il y a deux ans, on a déposé cette demande au MDDEP et eux ils nous ont dit: « Vous avez une bonne justification technique et scientifique que votre lac a besoin de cette mesure, mais nous avons besoin d'une justification sociale. » Ça, ça veut dire: est-ce que réellement le milieu veut ça? Ce n'était pas suffisant d'avoir l'unanimité dans une assemblée générale et les riverains ont envoyé une lettre d'engagement signée au ministre, jusqu'à 85 %, disant qu'ils s'engagent à payer le changement d'installation septique de l'ordre de 3 000 à 5 000 \$, en autant qu'on obtienne un décret qui va obliger les 15 % qui ne font jamais rien, qui ne veulent jamais rien faire!

Le 85 % mobilisé a dit: « Aidez-nous à aller chercher le 15 %! » Alors, le ministère nous a répondu: « Oui, à ce moment-là vous avez besoin de nous prouver ça. » Ensuite, ils nous ont redemandé, même si on leur a présenté l'ensemble de plusieurs documents d'entente avec les producteurs forestiers et les producteurs agricoles, l'ensemble de ce travail-là n'était pas colligé dans un plan directeur. Ils nous ont dit: « Maintenant, il nous faut un plan directeur de l'eau qui va inclure tout ce que vous avez fait jusqu'à maintenant, tout ce que vous prévoyez faire, incluant aussi les réglementations que la municipalité met de l'avant. » Et ils nous obligeaient aussi à rédiger le règlement sur les doubles fosses.

En fait, c'est une exigence du ministère, mais une fois qu'on l'a réalisé, on est fiers parce qu'on a un cahier qui ramasse tout notre travail des 5 dernières années.

**QUESTION**

Quel a été votre plus gros défi, votre plus grosse difficulté?

**RÉPONSE**

**Véronique Brisson:** **La plus grosse difficulté, c'est toujours d'aller se chercher du financement:** on est dans le rouge, de beaucoup!

**Pierre Garneau:** Dans le fond, il faut penser à où on va quand on fait une démarche comme ça. Un coup qu'on sait où on doit aller, il s'agit de se préparer en conséquence.

**QUESTION**

C'est au sujet du contrôle mécanique des espèces envahissantes. Est-ce que vous voyez des résultats avec ça? C'est quoi vos espèces envahissantes que vous avez?

**RÉPONSE**

**Véronique Brisson:** *Potamogeton*. On n'a pas de myriophylle.

**Pierre Garneau:** On n'a pas d'algue non plus.

**Sylvain Arsenault - consultant pour le CRLD:** En fait, ce que j'aimerais amener comme précision, c'est qu'au début, ils ont fait du contrôle mécanique. C'était très exigeant et puis le ministère les avait aussi fait réfléchir un petit peu différemment en leur disant qu'ils devraient penser plutôt au contrôle à la source. Ils sont venus nous rencontrer pour savoir un peu qu'est-ce que c'était que le contrôle à la source. C'est là qu'on leur a parlé du concept de gestion d'eau par bassin versant, on les a sensibilisés à ça et ils ont décidé d'embarquer là-dedans. Quand ils ont décidé d'embarquer dans la gestion de l'eau par bassin versant, ça m'a vraiment inquiété parce que je ne savais pas s'ils allaient être capables de se rendre jusqu'au bout! Mais 5 ans plus tard, on a la preuve qu'un groupe de 65 riverains est capable de mettre en œuvre la *Politique de l'eau* et celle du développement durable, et aboutir à un Plan directeur de l'eau sérieux avec des indicateurs. Ils ont vraiment développé de l'expertise et se sont appropriés le dossier.

**QUESTION**

Est-ce que vous avez vu des changements sur votre lac depuis 5 ans? Des améliorations?

**RÉPONSE**

**Sylvain Arsenault:** Au cours des 5 dernières années, ils ont développé un Plan directeur de l'eau et ils ont fait des ententes de conservation avec les producteurs agricoles et forestiers. Ils le font actuellement avec les riverains. Donc, avant de voir un impact... On n'est pas tout à fait rendus là. Les mesures curatives restent à venir pour la plupart.



### Claude Phaneuf

Président de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS) et chargé de projet en valorisation et transfert des résultats de la recherche, MDEIE

Claude Phaneuf détient une maîtrise en biologie de l'université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en administration publique obtenue à l'ÉNAP en 1998. M. Phaneuf est actuellement chargé de projet en valorisation et transfert des résultats de la recherche au MDEIE et coordonnateur du *Programme de soutien à la valorisation et au transfert*, depuis 2004. Il a débuté sa carrière dans l'enseignement et a œuvré pendant 18 ans en éducation relative à l'environnement. Il a été président fondateur de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine (AQIP). Pendant 9 années, il a travaillé en évaluation environnementale dans le secteur forestier. Sur le plan de la protection des lacs, Claude Phaneuf a fait une maîtrise en limnologie et ichtyologie. Il a contribué à créer deux associations de protection de lac où il était propriétaire. En 2004, il s'est joint à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS) et en est devenu le président en 2005.

## Comment amener une municipalité à tenir compte de l'émission de phosphore dans un règlement de lotissement? Démarches et résultats

**Mots-clés:** lac Sergent, phosphore, sensibilisation, Loi sur les compétences municipales, bassin versant, système d'égout collecteur, myriophylle, consultant.

### Contexte

Dans le comté de Portneuf, au confluent de trois villes et deux MRC, le lac Sergent est un petit lac occupé depuis une centaine d'années. La superficie du lac est de 2,6 km<sup>2</sup>, sa profondeur moyenne est de 2,8 mètres et son bassin de drainage a 25,4 km<sup>2</sup>. Ce bassin est surtout couvert par la forêt (82%); une partie du territoire est située dans la station forestière de Duchesnay.

Une étude externe datant de 2001 dénombreait 569 résidences autour du lac. La transformation des chalets en résidences permanentes devient une tendance lourde. En 2005, un lotissement de 54 terrains est autorisé. À l'hiver 2006, une demande pour un lotissement de 74 terrains est déposée à la ville. Une estimation conservatrice prévoit que d'ici 2011, il y aura 700 résidences.

### Problématique

Déjà en 1999, les gens commencent à s'interroger sur la santé du lac; ils observent qu'il y a beaucoup plus de végétation aquatique qu'avant. Un avis externe est demandé à la firme Technisol. Les constats qui ont été observés: baignade menacée par les coliformes, charge excessive en raison des eaux usées et des engrais, érosion et artificialisation des rives. Qu'est-ce qu'il faut faire? Il faut freiner l'urbanisation puis maintenir un niveau d'étiage du lac pour garder le volume le plus haut possible.

La ville règlemente pour abolir les engrais chimiques, mais pas les engrais biologiques. Ils ont fait un règlement pour revégétaliser les rives, basé essentiellement sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, mais un règlement difficile d'application par la situation des gens en zone inondable. Ils ont fait une vérification des fosses septiques et un monitoring des coliformes fécaux.

Au niveau du lac, aucun changement, aucun impact. En 2003, ils ont fait un barrage, pour maintenir le niveau du lac ou au moins essayer de le contrôler. Il y a eu des audiences publiques et la population était divisée. Le rapport du BAPE a signalé à ce moment-là qu'il n'y aurait aucun effet sur la protection du lac. En 2004, il y a construction en zone riveraine, avec permis ou non. Levée de bouclier. Un organisme de protection du lac, un OSBL indépendant, est alors créé.



### Acquisition de connaissances et sensibilisation

Par la suite, il y a eu un changement de cap. Le dialogue s'est amorcé. Un plan d'action global suivant l'approche par bassin versant impliquant tous les acteurs a été élaboré:

- documentation sur les problématiques et les enjeux;
- acquisition d'expertises;
- financement pour diffuser les informations;
- monitoring du phosphore;
- balisage du myriophylle à épi.

Un travail de sensibilisation est amorcé auprès de la population pour expliquer que la présence de myriophylle dans le lac est un symptôme. Le vrai problème, c'est le phosphore. Essayez de dire à la population qu'il y a un problème de phosphore quand on ne le voit pas! Le myriophylle, lui, on le voit.

Dans les études de Technisol en 2001, on quantifie les sources de phosphore apportées au lac. Ce calcul-là a été fait par le calcul selon la méthode de Dillon. Bien que cette méthode soit contestée, il n'y a pas quelque chose de plus intéressant. De toute façon, il y a trop de phosphore dans le lac. Plusieurs analyses en phosphore ont été faites et présentées à la municipalité. Cette dernière constate que le développement urbain va accroître les teneurs en phosphore dans le lac. Il y a urgence d'agir. Quoi répondre alors à la demande de lotissement de 74 résidences?

### Règlementation municipale

On a travaillé avec la municipalité et c'est grâce à la Loi 62 (*Loi sur les compétences municipales*) et l'interprétation que le maire a faite de cette loi pour dire: je peux agir sur l'environnement, j'ai une volonté d'agir sur l'environnement et on m'autorise à le faire. Alors le 1er janvier 2006, c'est la nouvelle loi qui est en vigueur et ainsi le pouvoir des municipalités de régler vraiment en matière d'environnement est limité seulement par les lois du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Donc, très large latitude aux municipalités. Grande latitude, mais peu de moyens.

Alors, ce qu'on a proposé à la ville pour le règlement de lotissement:

- Regarder comment aménager les terrains.
- Faire des études pour dire combien de phosphore de plus ça va nous amener en deçà du 5,5 kg par km<sup>2</sup> de forêt, parce que c'est développé dans la forêt.
- On a dit que s'il y a des travaux compensatoires qui doivent être faits, on devrait charger une somme pour payer ça (principe pollueur-payeur).

Le règlement final qui a été approuvé, les grandes lignes du document:

- Obligation du propriétaire de démontrer que des ouvrages n'augmenteront pas la concentration du phosphore au lac, dans tous les lotissements sauf les lotissements de moins de 6 lots.
- Obligation d'intégrer un élément cumulatif (on ne peut sous-diviser les lots).
- Obligation de faire calculer les teneurs en phosphore par un professionnel compétent.
- Identifier les moyens pour contrer les apports en phosphore. Si tu as tant de phosphore de plus, comment tu vas le faire? Est-ce que tu vas mettre un système tertiaire de déphosphatation, pour réduire le phosphore, selon les meilleures technologies disponibles?

**En conclusion**, le promoteur de 74 terrains, devinez ce qu'il a fait? Il a retiré son projet...

On veut travailler sur un plan directeur de la ville. Il faut aller de l'avant, il faut sensibiliser les gens au besoin de ça. Et le gros point: on a déjà une approbation tacite sur un projet de système d'égout collecteur. C'est vraiment la seule solution qui va régler notre problème au lac Sergent.

On distribue à tous les gens du bassin versant, ceux qui restent dans les balcons comme ceux qui sont au bord du lac, un sac environnemental avec des échantillons de savon sans phosphate. On leur donne ça, on leur donne un code d'éthique, on leur donne toutes les publications pour savoir

comment reboiser le bord des rives et on dit où acheter ce savon. On a commencé l'année passée, mais cette année on va être plus agressifs, avec un sac recyclable en coton.

Pour plus d'information : [www.appels.ca](http://www.appels.ca)

## Période de questions

### QUESTION

Quand vous dites que vous allez enlever le phosphore le plus facile, de quelle façon vous faites ça?

### RÉPONSE

**Claude Phaneuf:** Le plus facile, on l'a vu, c'est le système d'égout collecteur. Nous explorons les solutions avec une firme et regardons la possibilité de travailler avec un système hybride. Les gens garderaient leurs fosses septiques et on récolterait l'eau par-dessus les fosses septiques, pour ne transporter que de l'eau vers une usine de déphosphatation et on aurait rejet à la décharge, qui serait moins difficile à faire qu'amener toutes les matières solides. Maintenant, on pense aussi que dans notre situation, il n'y aura pas une seule approche. Ça se pourrait qu'il reste encore des fosses septiques standards à quelques endroits parce que c'est trop cher, mais on va travailler où ça coûte le moins cher possible, avec des équipements en fonction du terrain.

### QUESTION

On sait que les municipalités ont le pouvoir de régir les densités résidentielles. Est-ce que ça a été envisagé comme une hypothèse de réduire le nombre d'habitations dans le projet, avec des plus grands terrains?

### RÉPONSE

**Claude Phaneuf:** Certains ont un droit acquis, ils vont rester là. Dans les nouveaux développements, on parle de 4,000 m<sup>2</sup> minimum. Il faut montrer aux gens qu'il ne faut pas faire de la pelouse et du déboisement excessif.

### QUESTION

Avez-vous entrepris des actions pour le myriophylle?

### RÉPONSE

**Claude Phaneuf:** À court terme, ce qu'on a fait l'année passée, on l'a balisé et on a sensibilisé les gens à ne pas passer dedans en bateau moteur. Il faut régler notre problème de phosphore avant.

### QUESTION

Au niveau du phosphore, vous dites que vous avez fait une étude et que vous avez été subventionnés. Qui vous a donné cet argent-là?

**Claude Phaneuf:** C'est la ville. Nous autres, on a fait du bénévolat, on s'est documentés pour savoir comment il fallait le faire et la ville a payé les tests. Ça a coûté 2 000 \$ l'année passée pour faire le phosphore pour toute l'année.

# TABLE RONDE

Blocs A, B et C

## Table ronde - Blocs A, B et C

### BLOC A

#### QUESTION

Ma question s'adresse à M. Meloche. Quand on fait la tournée des riverains dans notre association et qu'on dit aux gens de reboiser, de stabiliser les rives, de mettre des arbustes sur le bord du lac, ils nous répondent qu'ils ne veulent pas parce qu'avoir un beau gazon jusqu'au lac, ça augmente le prix de leur propriété. Est-ce que vraiment d'avoir des arbres sur son terrain ça peut faire diminuer le prix de la propriété?

#### RÉPONSE

**Michel Meloche:** L'aménagement paysager d'un immeuble, de tout immeuble, ne peut jamais contribuer à plus de 15% de la valeur globale dudit immeuble. Je pense que la tendance du marché est beaucoup plus d'aller vers des aménagements qui demandent le moins possible d'entretien. Donc, des aménagements de vivaces, de tapis qui poussent tout seul, mais qui ne poussent pas trop. Je pense que, de plus en plus, autant on recherche la vue, la visibilité et la lumière, en même temps les arbres donnent un écran qui nous donne un peu d'intimité, qui rendent notre place un peu privée. Je pense que d'être plus modeste, d'être un peu plus sobre, d'être un peu plus retiré va générer plus d'attrait que d'être trop « flashé ».

#### QUESTION

M. Meloche, souvent, il y a deux stratégies possibles: on se demande si c'est plus avantageux économiquement à long terme d'encourager l'arrivée de nouveaux résidents, même dans les endroits de villégiature, que de touristes, des passants ou de villégiateurs temporaires. Est-ce que c'est préférable d'avoir des résidents qui s'implantent, en termes d'investissement et de rendement sur l'économie locale?

#### RÉPONSE

**Michel Meloche:** Quand on regarde la structure macro-économique de la MRC, je suis absolument convaincu qu'elle est nettement plus en santé aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque où on était dans un marché de villégiature. On a une longue période, un 6 à 8 mois de l'année où il n'y a personne. Pendant ce temps-là, l'économie ne tourne pas. Alors que lorsqu'on remplace ça par des résidents permanents, eux habitent chez nous en permanence, font leur épicerie, se font couper les cheveux, mettent de l'essence, donc font rouler l'économie, les commerces locaux à l'année, ce qui amène une plus grande stabilité. Contrairement à ce qu'on a vécu historiquement, les fluctuations de valeurs immobilières, lorsqu'on est dans un marché majoritairement de résidents permanents, sont beaucoup plus douces que lorsqu'on est dans un marché de villégiature. Ma conclusion est que les permanents assurent une meilleure stabilité des valeurs immobilières et une meilleure stabilité de l'économie en général de cette ville.

**Danielle Pilette:** Je voulais juste préciser que ce qui vient d'être dit a trait en quelque sorte aux valeurs cycliques dans une région en particulier, qui est celle des Laurentides. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit et on pourrait trouver la même chose dans les Cantons-de-l'Est parce que le marché émetteur de la villégiature est en fin de compte dans ces cas-là beaucoup le marché montréalais. Mais avec les données que j'avais dans ma conférence et qui sont plus macro, ce que j'essayais de démontrer, c'est que justement ces cycles sont beaucoup moins prononcés dans d'autres régions du Québec, dans des régions plus éloignées, y compris dans la région de Québec. Par contre, dans ces autres régions, les valeurs sont moins hautes; il y a moins d'écarts en général, d'abord entre municipalités pour favoriser les municipalités défavorisées, et ensuite entre les municipalités qui ont de la villégiature et celles qui n'en ont pas. Ainsi, dans les autres régions du Québec, tout le monde est plus près de la moyenne.

## QUESTION

Ma question s'adresse justement à madame Pilette, en complément à ce qu'elle vient de dire. Est-ce qu'on peut déterminer ou voir poindre ce qu'on pourrait qualifier d'une bonne pratique sur le plan de l'aménagement ou de l'urbanisme dans les secteurs de villégiature? Est-ce qu'il y a des formules qui sont plus intéressantes au niveau du développement durable? Est-ce qu'on connaît déjà une orientation dans ce sens-là?

## RÉPONSE

**Danielle Pilette:** Pour moi, une bonne pratique, c'est une pratique dans l'esprit du développement durable qui va faire appel à la logique locale. Il faut beaucoup miser sur le local. C'est sûr que la villégiature peut amener des prises de décisions exogènes, avec des valeurs de l'extérieur du milieu local. Il peut y avoir, particulièrement dans les municipalités où on compte des lacs, des valeurs très élevées. L'effet pervers de ça, il nous revient à la figure une fois par année lors des budgets municipaux: plus vous avez des hauts dans vos cycles, plus le compte de taxes des résidents locaux risque d'augmenter en même temps. Mais malgré tout, la tentation, c'est toujours que les villégiateurs arrivent avec des valeurs qui sont plus urbaines, des attentes de services qui sont plus urbains. En plus de ça, il va y avoir des conversions de résidences secondaires en résidences principales et là, ces gens vont amener des valeurs exogènes au milieu. Ils vont demander plus de services et ça va faire en sorte que malgré peut-être une petite diminution du taux de taxation, les valeurs moyennes dans la municipalité vont augmenter parce que les comparables augmentent de valeurs en raison du marché qui est plus élevé. De sorte qu'il y a finalement des augmentations de taxes pour tout le monde dans la municipalité, y compris pour les gens qui ne peuvent pas les payer parce que leurs revenus sont fixes pour toutes sortes de raisons et qu'ils ne prévoient pas vendre. C'est une réalité qu'on vit beaucoup dans les milieux municipaux, particulièrement dans les Laurentides où actuellement l'immobilier va très bien.

**Michel Meloche:** Les valeurs marchandes et les valeurs réelles des résidences riveraines, c'est-à-dire les valeurs utilisées sur la base de taxation, ont augmenté plus rapidement que pour l'évaluation des immeubles non riverains. Donc, le propriétaire d'un immeuble riverain voit ses taxes réelles, le chèque qu'il doit signer, augmenter beaucoup plus rapidement que le reste des contribuables qui ne sont pas des riverains.

## COMMENTAIRE

Un évaluateur agréé est venu évaluer une maison d'un riverain sur le lac Saint-Joseph, qui est un lac navigable. Il a dit au propriétaire que la valeur de sa maison irait en diminuant à cause que c'est un lac navigable et que la tendance des prochaines années, c'était sur les lacs qui étaient non navigables. Juste avoir votre opinion là-dessus.

## RÉPONSE

**Michel Meloche:** Personnellement, je n'ai rien dans le marché qui me laisse croire ça. Moi, ce que je regarde du marché, les analyses qu'on en fait, que le lac soit navigable ou pas, c'est un critère parmi tant d'autres. Je pense que c'est beaucoup plus l'attrait du lac, la qualité, sa taille, sa localisation, l'homogénéité du développement autour, c'est ça qui crée sa valeur. Le fait qu'il soit navigable ou non, c'est une variable, mais qui n'est pas une variable très importante. Ce que j'entends dans votre question ou dans votre commentaire, c'est que je crois que l'espèce de folie actuelle des bateaux de wakeboard que je vois et j'entends partout, ça cause effectivement des dommages importants et extrêmement rapides aux berges des lacs. Si on extrapole un peu dans le temps, si rien n'est fait, possiblement qu'à moyen terme les lacs navigables qui vont avoir été maganés par ces grosses vagues risquent effectivement de perdre de la valeur.

## COMMENTAIRE

Afin de sensibiliser les gens davantage, je ne sais pas si on ne devrait pas revoir notre approche pour toucher la poche des contribuables en leur disant: « Quand on pollue, voici ce que ça fait à la propriété; il y a des pertes. Quand on eutrophise un lac, il y a des pertes. Quand on utilise un bateau moteur, voici ce que ça peut entraîner ». Quand ça va directement toucher les contribuables, ça fait plus réfléchir.

**RÉPONSE**

**Michel Meloche:** Je suis entièrement d'accord et je suis convaincu qu'on pourrait le démontrer de par la qualité des lacs. Parce que sur le territoire, on a énormément de lacs, des plus beaux, des moins beaux, des moins laids et lorsqu'on regarde les transactions, le marché, on peut mesurer la perte de valeur en fonction de la qualité du lac. Je pense qu'on pourrait sensibiliser les gens qui ont payé des fortunes pour avoir de belles propriétés sur des bords de beaux lacs en disant: « À chaque fois que tu mets ton gros Mastercraft à l'eau et que tu contribues à éroder la berge, dans 3-5-7 ans, ce que tu as payé va valoir la moitié ». Si on conscientisait les gens à ça, peut-être qu'ils feraient plus attention ou qu'il y aurait une forme de sensibilisation.

**QUESTION**

Est-ce qu'il y a des cas documentés de baisse de valeur des propriétés suite à la dégradation de la qualité de l'eau des lacs, ou l'émission d'avis de non baignade par les autorités de santé publique?

**RÉPONSE**

**Michel Meloche:** Non, actuellement on ne peut pas quantifier. Je pense que c'est un phénomène qui est relativement nouveau, le phénomène des berges qui s'érodent. Mais encore là, il y a une question de mode. À Saint-Adolphe, il y a la réserve Morgan qui est un endroit très chic, très huppé, très recherché dans les Laurentides, où les valeurs sont très élevées. Moi, je trouve ça pathétique. On va là le samedi après-midi, par un beau samedi d'été, il y a plus de bateaux que de voitures sur Décarie à 17h le mercredi. Par contre, le marché demeure bon, c'est encore très en vogue. On veut tous s'en aller là, on veut tous avoir notre bateau et être dans la parade du samedi après-midi. Ça semble être quelque chose qui est un attrait, qui crée de la valeur actuellement. Je ne serais pas en mesure de dire que le fait d'avoir des lacs où il y a beaucoup de bateaux et où ils créent bien des dommages, bien du bruit, bien de la vague, actuellement ça a l'air d'avoir un effet sur la valeur.

**QUESTION**

Jusqu'à quel point est-ce qu'on peut compter sur l'arrivée de ces nouveaux résidents ruraux pour un développement local? Quand le prix des maisons devient tellement faramineux que la population locale ne peut plus acheter ces maisons ni payer les taxes...

**RÉPONSE**

**Danielle Pilette:** C'est très curieux. Il y a des phénomènes contradictoires. Oui, il y a une contribution. En investissement, si on regarde uniquement la richesse foncière des chalets répertoriés à l'ensemble du Québec par le ministère, on arrive actuellement à 10 milliards \$. C'est de l'argent qui est investi localement et qui permet de soutenir l'investissement des locaux. Donc, il y a une contribution qu'on ne peut pas nier. En plus de ça, ces villégiateurs qui sont propriétaires, s'ils occupent eux-mêmes, ils peuvent contribuer à la vie locale. Parce qu'il y a une récurrence, il y a une certaine fréquence dans leur présence dans le milieu local. Il n'y a donc pas juste un capital financier, il y a aussi un capital humain et les gens du milieu local doivent canaliser les énergies.

Parallèlement à ça, pour en revenir aux questions peut-être d'événements, c'est qu'on est dans une économie d'activités, une économie festive. Pourquoi ça a changé dans les Laurentides ou ailleurs où il y a beaucoup de villégiature? Ce sont les événements. C'est l'événementiel et l'événementiel, il peut être organisé comme il peut être informel. Ça peut être la parade des bateaux sur le lac le samedi, par exemple. Et là, c'est sûr qu'il y a des retombées négatives, des effets pervers à cet événementiel. C'est comme si on ne peut plus vivre une vie tranquille. Il faut toujours être en représentation continue. Les événements font partie de ça. Je pense qu'il n'y a aucune région qui est à l'abri de ça. Il y a d'autres types de considération que la vie locale là-dedans. C'est comme si pour exister collectivement ou individuellement, il faut se prouver qu'on existe et on se le prouve par l'organisation de l'événementiel, de toutes sortes d'activités, de festivals, qui vont rallier tout le Québec si c'est possible.

**Michel Meloche:** Il y a un petit village modeste à côté de l'Estérel qui s'appelle Sainte-Marguerite et lorsque l'Estérel va bien, Sainte-Marguerite va bien. Donc, ces riches villégiateurs vont utiliser beaucoup les services des résidents locaux. Ce que j'ai remarqué cycliquement, c'est que lorsque ces milieux de villégiature riches vont bien, le petit village plus modeste à côté, son économie est nettement meilleure

également. Et le contraire, quand ça va mal, le petit village a bien de la misère.

## BLOC B

### QUESTION

Ma question concerne l'approche par bassin versant qu'on a évidemment présentée aujourd'hui. Moi, je l'ai comprise comme étant un cadre conceptuel dans lequel on développe un ensemble d'outils qui vont permettre de faire de l'aménagement. On a dit que le milieu aquatique ou les lacs, les cours d'eau, concentrent les effets des actions sur le milieu terrestre. Par contre, dans tout ce qu'on a présenté aujourd'hui, je pense qu'on s'intéresse peu au milieu terrestre d'une certaine façon. On le décrit de façon très sommaire selon un certain nombre d'indices. À ce moment-là, ça rend un peu difficile à mon avis l'interprétation des effets des actions sur le milieu terrestre sur l'eau. Est-ce qu'on n'a pas un peu trop évacué le milieu terrestre là-dedans, en le voyant comme un cadre tout simplement? Est-ce qu'on ne devrait pas, malgré le fait qu'on s'intéresse beaucoup aux bassins versants, aux cours d'eau et tout, quand même essayer de mieux reconnaître le milieu terrestre, qu'on appelait autrefois milieu biophysique et qu'on cartographiait comme tel? Comment est-ce qu'on pourrait aussi intégrer cette approche du milieu biophysique avec l'approche par bassin versant, de façon à prendre des décisions d'aménagement peut-être un peu mieux supportées et là, je ne parle pas d'utilisation du sol, mais du milieu biophysique comme tel?

### RÉPONSE

**Richard Morin:** Cette analyse que nous avons amorcée est basée sur le cadre écologique de référence. Le cadre écologique de référence, c'est des cartes de sol qui sont fournies en format électronique et qui sont toutes divisées par unités de référence. Ce sont des sous-ensembles dans lesquels on retrouve toutes les données sur la nature des sols, la pente et la profondeur des sols également.

**Vincent Clément:** Dans l'outil que nous avons développé, c'était essentiellement des critères qui analysaient surtout le bassin versant et qui pouvaient causer des impacts sur la qualité de l'eau. C'était principalement les critères terrestres qui indiquaient qu'il pourrait y avoir un problème au niveau de la qualité de l'eau, au niveau des habitats aquatiques. C'était tout le temps basé non sur des prélèvements qu'on fait sur l'eau pour voir s'il y a une dégradation, mais vraiment par rapport à l'utilisation du bassin versant. Dans le cadre de notre projet, dans le contexte du développement domiciliaire, on s'interrogeait justement sur la modification de notre bassin versant au niveau du déboisement des routes, des traverses de cours d'eau, des boisements et des pentes fortes, etc. On cherchait vraiment à savoir ce que les développements domiciliaires peuvent modifier sur notre bassin versant. Plus il va y avoir de la modification, plus il va y avoir des risques élevés de dégradation de la qualité de l'eau. On a donc essentiellement travaillé sur le milieu terrestre.

### QUESTION

On sait que lorsqu'il y a des réfections de routes qui sont faites, des agrandissements, des remplacements de ponceaux, etc., de façon générale on ne tient pas compte de l'environnement quand on fait ça et on voit de l'érosion se faire parfois en petites quantités, parfois en très grandes quantités. Je sais très bien que toutes ces techniques pour faire de la prévention existent et que c'est relativement simple et peu coûteux. N'y aurait-il pas lieu dans les bassins versants des lacs de prévoir ça, puis que les municipalités et les MRC se concertent pour que les entrepreneurs qui font ces travaux soient adéquatement documentés et que des plans, des mesures de mitigation soient présents pour éviter des dégâts dans les lacs qui sont irrécupérables une fois que c'est rendu dans le lac?

### RÉPONSE

**Richard Morin:** Il y a la question du volet de la conception routière et la question de l'entretien. Je pense que sur **la question de l'entretien**, le RAPPEL dans les Cantons-de-l'Est, a fait de la documentation là-dessus, très intéressante. Il commence à y avoir des actions qui se réalisent, en concertation avec les municipalités, sous la pression de cet organisme. Ils ont fait un petit vidéo là-dessus, ils ont un cahier de conception, dans la manière d'entretenir les fossés. Ce n'est pas nécessairement plus coûteux. Alors là, il y a toute une culture à mettre en place au niveau par exemple des services de voirie municipaux,

pour les convaincre de s'adapter à faire des choses autrement. Mais je peux vous dire qu'il y a des recettes. Il y a des municipalités comme Saint-Faustin et peut-être dans une autre MRC comme Prévost, qui ont monté un guide d'aménagement par exemple, un guide d'entretien des fossés municipaux et il commence à y avoir des choses comme ça, mais c'est très peu répandu encore.

**La dimension conception routière.** Encore souvent, les municipalités de façon générale regardent si les normes de lotissement, les emprises de rue, les grandeurs de terrain, ça suffit. Mais on ne considère pas la conception routière, le pattern du réseau routier dans un bassin d'un lac. Alors, je pense que c'est un élément très important. On demande des emprises de 15 mètres. Est-ce que c'est nécessaire de toujours demander des emprises aussi larges que ça? Ensuite de ça, il y a l'orientation du réseau routier. Souvent on y va selon la division des terres. Alors, on s'emmène avec un paquet de rues verticales et on arrive avec une collectrice en bordure de l'eau. Mais tout ça fait qu'on accélère l'érosion, en se jetant directement selon un pattern comme ça. Alors, il faudrait penser à concevoir d'autres patterns du réseau routier. Donc ça, c'est de l'urbanisme, mais qu'il faut amener à modifier parce que la plupart des règlements de lotissement sont basés sur des modèles. C'est souvent des copies conformes de Laval et les banlieues montréalaises. Là on arrive dans les Laurentides. Les contraintes sont complètement différentes. Alors, je pense qu'il y a une mise à jour là-dessus. Nous sommes allés faire des petits tours dans les Cantons-de-l'Est, nous sommes allés dans le Vermont et nous avons beaucoup à apprendre. Des fois, les recettes ne sont pas si compliquées que ça. Ce sont des choses comme ça que l'on veut suggérer à travers le schéma d'aménagement, puis les réglementations d'urbanisme local. Mais encore là, c'est tout un changement culturel. Ça va être long, mais on va prendre le bâton du pèlerin pour convaincre les services municipaux!

#### QUESTION

Ma question s'adresse à M. Descôteaux. Il a un excellent projet, un très beau lac. Mais malheureusement, ce que j'en constate, c'est un lac qui est devenu enclavé par les propriétaires. À ce que je sache, l'eau est publique. L'ensemble des citoyens qui sont du Québec doivent avoir accès à l'eau. Mais de quel droit peut-on se permettre d'enclaver des lacs et de ne pas donner accès aux citoyens?

#### RÉPONSE

**Claude Descôteaux:** Je vais faire un commentaire préalable avant de vous répondre, parce que ça ne me défrise pas de vous répondre. Je pensais qu'on était venus ici pour parler d'environnement. Si on veut parler d'organisation et de fonctionnement de l'économie d'une région, d'une province ou d'un pays, on pourrait en débattre dans un cadre beaucoup plus large et on pourrait penser à ce qui est arrivé en Europe de l'Est et en particulier en Union Soviétique après 1945, sur le plan de l'environnement.

Il y avait un lac à vendre, le Lac Clair. Il était privé; il a été privé par des décisions qui n'ont rien à voir avec nous. Il n'y a personne d'autre qui a voulu l'acheter, sauf nous, ce qui était un très gros défi environnemental parce qu'il y avait tout un ensemble de constructions qui avaient été faites. Alors non seulement on l'a acheté, et il valait plus cher évidemment parce qu'il était privé, mais on a dû négocier avec une compagnie de pâtes et papiers environnante pour avoir une assise suffisante pour faire un développement qui respecterait l'environnement. C'était là notre premier souci. Il a fallu donc allonger un chèque pas mal pesant pour augmenter l'assise du lac, être capable de faire un développement qui respecterait et qui même pourrait dépasser les exigences en matière d'environnement, ce que nous avons fait. Alors, si d'autres avaient voulu l'acheter et le rendre public...

#### QUESTION

Ma question est pour M. Descôteaux. Comment vous avez concilié votre projet avec le schéma d'aménagement, les règlements de construction et les règlements d'urbanisme, parce que là, vous semblez réglementer l'activité finalement autour du lac? Comment vous l'appliquez, parce que vous n'avez pas d'autorité pour appliquer ça, face à la municipalité ou à la MRC?

#### RÉPONSE

**Claude Descôteaux:** Premièrement, on voulait que toute la réglementation provinciale, la réglementation des MRC et des municipalités soient drastiquement appliquées. Non seulement cela,



mais on en a rajouté: interdiction de construire à moins de 20 mètres et non pas de 15 mètres du lac, interdiction d'avoir des embarcations avec des moteurs à essence sur le lac, etc. Ces règlements, ils étaient connus et les éventuels acheteurs en étaient informés.

## BLOC C

### QUESTION

Quel est l'avantage ou quelles sont les implications d'utiliser un consultant pour vous aider à développer un plan d'action? En termes de coûts-bénéfices, comment vous voyez ça?

### RÉPONSE

**Véronique Brisson:** On a trouvé essentiel d'avoir un consultant parce que d'abord il faut beaucoup d'analyses sur le terrain. Les riverains ont accepté de contribuer sur une base volontaire. Dans les deux premières années, ils ont contribué de l'ordre de 12 000\$. La municipalité a contribué aussi à peu près pour l'équivalent. Ensuite, on a fait des recherches de financement. Quand le consultant est à la table de concertation, ça donne tout un sérieux au débat devant les municipalités et les MRC. Ça nous faisait l'intermédiaire qui entrait en contact avec les producteurs forestiers ou agricoles qui étaient parfois réfractaires. Notre consultant a eu un impact très important aussi pour nous former dans la gestion par bassin versant. C'est que c'est une approche où on doit faire de la concertation. Il y a beaucoup de respect, chacun apporte ses éléments et ça évite de l'animosité qui retarde l'avancement de la prise en charge du plan d'eau. Alors moi, je trouve que ça vaut la peine de se donner cette ressource. De toute façon aussi, nous sommes des bénévoles. En ayant un consultant, on peut savoir si on est dans la bonne direction ou s'il faut réorienter notre action.

**Claude Phaneuf:** Dans notre association, on est des gens qui ont quand même une certaine expertise. Je suis biologiste moi-même. On est allés chercher un consultant, mais le consultant a amené une autre crédibilité, une autre expertise et il a comme complété ce qu'on a apporté. On a fait des calculs et le consultant a fait des calculs aussi et on est arrivés assez proches un de l'autre. Pour les différents spécialistes propriétaires (ingénieurs, avocats, etc.) qui disent: « oui, mais tu es qui toi pour dire telle affaire? » Il y avait un consultant qui nous appuyait et ça, ça a été probablement l'élément qui a changé la ligne des choses pendant l'hiver.

### QUESTION

Mme Brisson ou M. Garneau, est-ce que le consultant, dans votre cas, c'est le chargé de projet? Est-ce qu'il pilote le projet ou il a une fonction conseil dans ça?

### RÉPONSE

**Pierre Garneau:** Ce qui a été déclencheur pour nous amener à faire un Plan directeur de l'eau, ça a été le bilan de phosphore. Alors là on applique un modèle qui est du MDDEP qui n'est pas simple à appliquer. Pour des bénévoles comme nous qui ne connaissons pas ça, ça prenait un consultant. C'est un outil essentiel dont tout lac devrait se doter pour orienter son action dans les prochaines années. Il n'y aurait jamais eu de bilan du phosphore si le consultant n'avait pas été là. Maintenant, le consultant nous a comme formés un peu dans le fond et c'est pour ça que nous sommes capables de vous parler de choses aussi techniques. Il nous a rendus autonomes et maintenant on est en mesure de prendre en charge notre milieu. On peut encore le consulter si on veut, mais on a fait un bon bout. Alors, c'est très utile, sans ça c'est comme réinventer la roue quand on n'engage pas de consultant et c'est pas mal plus long.

### QUESTION

C'est quoi un lac réellement? Parce que j'ai l'impression que depuis ce matin nous débattons, mais qu'il y a probablement un constat que chacun fait dépendant soit de l'intérêt qu'il a, de la spécialité qu'il a ou de l'occupation qu'il a, d'une unité qui existe et dont on parle, à mon sens. Est-ce que le lac c'est la partie liquide, parce que toutes les caractérisations ont été faites sur l'eau en général? Est-ce que le bassin versant fait partie du lac, parce qu'on semble dire que ceux qui sont au bord du lac

polluant peut-être en mettant de l'engrais sur leur pelouse et que si l'engrais se retrouve dans le lac, il devient un polluant? Donc, c'est l'article 20 qui s'applique de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Est-ce qu'un lac c'est une unité écosystémique dont on doit tenir compte sur l'ensemble d'un territoire donné, qu'il soit le milieu liquide ou le milieu biophysique, ou simplement c'est le plan d'eau? Parce que si on ne définit pas ce concept comme il le faut, j'ai l'impression que celui qui se met au bord du lac ou celui qui utilise le lac comme pour naviguer, semble tout simplement l'utiliser en fonction de la conception et la perception qu'il a de ce milieu.

### RÉPONSE

**Claude Phaneuf:** Il y a quelqu'un ce matin qui a dit qu'un lac, c'est un écosystème qui est en continu. Alors, un lac dans mon esprit à moi, c'est d'abord un milieu de vie. Tout ce qui se passe dans l'environnement, autour du lac, c'est le milieu de vie, c'est un entonnoir. Le bassin versant, c'est l'entonnoir, ça arrive au lac et le lac fait partie de nous, fait partie du milieu de vie.

### QUESTION

Il y a une nouvelle problématique que je crois plusieurs sont en train de subir. Vu qu'il y a des municipalités qui sont très proches de Tremblant, il y a de plus en plus de promoteurs ou de personnes qui achètent des chalets, qui en achètent quatre alentour d'un lac. Ils ne resteront jamais dans leur chalet mais vont plutôt les louer et la location de ces chalets, c'est nouveau. Avant, c'était nos parents qui venaient une fois de temps en temps, mais là c'est toutes les fins de semaine, tout le temps des nouvelles personnes, qui arrivent de toutes les nationalités. Ils font des feux d'artifice toutes les fins de semaine au-dessus du lac, les fosses septiques débordent parce qu'ils sont nombreux, ils font des feux mais ne font pas attention. Est-ce qu'il y aurait éventuellement une possibilité dans le futur d'avoir une solution?

### RÉPONSE

**Pierre Garneau:** En fait, ce que je dirais tout simplement, c'est qu'ils ont le droit de louer, c'est ça le problème. Et quand quelqu'un loue son chalet, c'est comme une résidence permanente. C'est sûr que ça a des impacts environnementaux assez élevés, mais légalement à ma connaissance, ils ont le droit de louer.

**Intervenant non identifié:** Nous avons un problème nous aussi par rapport aux chalets qui sont loués. Mais j'aimerais vous dire une chose. Il y a un règlement de la ville de Saint-Sauveur qui défend qu'on loue les chalets dans les zones de villégiature quand c'est pour de courtes périodes. Quand c'est pour plus de quatre mois, on peut le louer. Moins de quatre mois, c'est défendu.

**Daniel Goupil - avocat, Prévost, Fortin, D'Aoust Avocats:** La municipalité a le pouvoir aussi d'appliquer son règlement de nuisance, ses règlements d'urbanisme, que l'immeuble soit loué ou non. La réglementation s'applique quand même. On envoie le constat au propriétaire et on va en débattre en cour municipale. Mais ce que je veux dire, c'est que peu importe le régime privé d'occupation des lieux, la réglementation municipale s'applique quand même. Il s'agit de l'appliquer par contre.

### QUESTION

Ma question s'adresse à Mme Crago ou Mme Grondin. Quand on parle de la Table de concertation sur les lacs des Laurentides, je sais que c'est considéré comme une oreille privilégiée pour tous les acteurs du milieu. Je sais qu'il y a plein d'intérêts diversifiés ici et des gens qui viennent d'associations de riverains, de municipalités, tout ça. J'aimerais savoir, dans vos concertations, s'il y a des intérêts communs qui sont ressortis. Est-ce que vous avez réussi à identifier des choses qui touchaient tout le monde?

### RÉPONSE

**Cathy Crago:** En fait, le projet *Bleu Laurentides*, qu'on a mis sur pied et qu'on développe encore, est un projet commun que les gens ont demandé. Ça vient du milieu.

**Agnès Grondin:** Pour compléter, il y avait le souci d'harmoniser les différentes initiatives. Il y a énormément d'associations de lacs qui suivent d'une façon ou d'une autre, ou qui veulent assurer une certaine surveillance sur leur plan d'eau. Ce sont souvent des bénévoles. À un moment donné, ils

s'essoufflent, mais ils réussissent à se construire des réseaux. Il y a des regroupements d'associations. En se parlant, ils réalisent que le consultant dit telle chose, l'autre association fait d'autre chose. Ce souci-là d'harmoniser les différentes méthodes, c'est revenu souvent, d'où la *trousse des lacs*. Il y avait aussi le Forum; d'avoir un lieu de rencontre, un lieu d'échange où on pourrait mettre en commun les choses, se donner de l'information. C'était les deux points principaux.

#### COMMENTAIRE

**Stéphane Parent - conseiller municipal, Ville de Prévost:** Quand on parlait au niveau des feux, c'est sûr qu'un peu partout, ça cause des problèmes, surtout en automne parce que les gens ont tendance à brûler leurs feuilles. À Prévost, on a un règlement maintenant qui interdit de brûler des feuilles. On a le droit d'avoir un feu d'ambiance, mais pas pour les feuilles. On a mis aussi un règlement qui interdit la coupe de gazon à deux mètres de tout lac et cours d'eau. On a encore droit à un espace de 5 mètres pour se rendre à notre plan d'eau, mais on a mis ça pour effectivement inciter les gens à participer à un programme de reboisement des rives. Le reboisement des rives, tout le monde le sait, c'est important. Parallèlement à ce règlement-là, on a instauré un modèle incitatif de reboisement des rives avec du myrique baumier et toutes les espèces indigènes. On a un autre règlement qui interdit l'épandage d'engrais, même biologiques, à 1000 pieds de tout lac et cours d'eau, pour protéger nos lacs. C'est beau avoir des règlements, mais ce qui est important, c'est de les mettre en application. Le problème, c'est d'avoir les inspecteurs sur le terrain et aussi les fins de semaine. Maintenant, à Prévost, on a trois inspecteurs qui travaillent à tour de rôle les fins de semaine, pour faire appliquer les règlements.





# BLOC D

## *Les paliers et les modalités de juridiction*

Les territoires lacustres et les activités qu'on y pratique sont régis par différents paliers de juridiction : fédéral, provincial, municipal. Ce partage des pouvoirs rend ainsi l'aménagement et la gestion intégrée du territoire plus complexes. L'adoption de nouvelles politiques, comme la Politique de l'eau, et de lois récentes, comme la Loi sur les compétences municipales, accentue cette situation. Dans ce contexte, un avocat du droit de l'environnement, des représentants du gouvernement provincial ainsi qu'un aménagiste d'une MRC feront le point sur la question, départageront les juridictions respectives et clarifieront certaines zones grises.

*Quels sont les responsabilités et les pouvoirs des gestionnaires municipaux en matière de protection des lacs? Quelles sont les possibilités qu'offrent les nouvelles politiques pour tendre vers un développement durable? Les outils urbanistiques actuels, notamment les outils règlementaires, peuvent-ils assurer une protection adéquate des milieux de vie lacustres? Qui assume la facture face aux responsabilités grandissantes des municipalités pour assurer la qualité des milieux de vie lacustres?*



### Jean-François Girard

Avocat et biologiste

Président du conseil d'administration du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

Biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal, Jean-François Girard est également président du conseil d'administration du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). Il y fut employé, responsable du secteur Conservation et biodiversité, de septembre 1998 à janvier 2002. Me Girard s'est ensuite joint à l'équipe de droit municipal au sein du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau où il offre, depuis 2002, une expertise particulière aux municipalités qui désirent relever les défis du développement durable et qui veulent améliorer la qualité du milieu de vie de leurs citoyens. En plus de publier des articles dans des revues spécialisées, il présente régulièrement des conférences et des séminaires de formation aux élus et aux groupes de citoyens dans les domaines du droit et de l'environnement.

## **Les zones grises: clarification des pouvoirs et responsabilités des municipalités face aux installations sanitaires isolées, au littoral et aux droits acquis**

**Mots-clés:** *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la qualité de l'environnement, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, règlement sur les fosses septiques (Q-2, r. 8), revégétalisation, schéma d'aménagement de la MRC.*

Dans le cadre de cette présentation, trois sujets seront abordés. D'abord, la responsabilité en rapport avec l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*: qui est responsable d'appliquer le fameux « Q-2, r. 8 »? Ensuite, nous parlerons de la responsabilité d'application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Finalement, quand on aura déterminé qui est responsable de ça, nous parlerons de droits acquis versus la revégétalisation des rives, parce que c'est là un enjeu important afin de préserver la qualité de nos lacs.

### **Pouvoirs et responsabilités des municipalités en matière d'installations sanitaires isolées: le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8)**

- **La règle:**  
Une municipalité n'est pas tenue de faire respecter ses règlements. En effet, du point de vue des pouvoirs municipaux, en principe, la municipalité a une discrétion dans l'application de ses règlements, sauf quelques exceptions.
- **Une exception:**  
Les municipalités sont obligées de faire respecter les dispositions du règlement sur les fosses septiques. Pourquoi? Article 86 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*: « Sans restreindre les pouvoirs du ministre à cet égard, il est du devoir des municipalités d'exécuter et de faire exécuter tout règlement du gouvernement adopté en vertu de la présente loi ». Article 88 du règlement: « Il est du devoir de toute municipalité [...] d'exécuter le présent règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 ».

### **Les municipalités sont responsables et ont l'obligation d'agir!**

Quand il y a construction d'une résidence isolée, un chalet en bord de lac ou même un chalet qui n'est pas desservi par aqueduc et égouts, la municipalité est tenue de statuer sur la demande de permis, notamment quant à l'application des dispositions relevant du règlement sur les fosses septiques. Conséquences: un citoyen peut forcer sa municipalité à agir par *mandamus* pour faire appliquer

les règlements sur les fosses septiques. C'est un recours, qu'on appelle un recours extraordinaire, qui permet de forcer l'application d'une norme comme celle-là. Et là, si la municipalité dit: « Ça ne me fente pas! Ce n'est pas notre affaire », elle risque de se retrouver devant le tribunal où elle pourrait être forcée et le tribunal va probablement donner raison au citoyen. De plus, une municipalité qui ne ferait pas respecter le règlement sur les fosses septiques peut voir sa responsabilité engagée si un tiers subit un dommage.

Dans l'affaire « Hudon Desjardins contre le procureur général du Québec » (Hudon-Desjardins c. P.G.Q., [1989] R.D.I. 806), la Cour supérieure confirme que la municipalité concernée doit obliger les résidents à équiper leur propriété des installations septiques requises pour que cesse la pollution de l'environnement. **Il n'y a pas de droit acquis à une installation septique qui pollue l'environnement**, même si elle a été installée avant l'entrée en vigueur du règlement. Il y a une forme de droit acquis à une installation qui ne pollue pas. Mais dès qu'elle pollue, la municipalité est tenue, comme pouvoir public, d'exiger de cette personne-là qu'il rende ses installations conformes.

Dans l'affaire « Fontaine contre Lapointe-Chartrand » (Fontaine c. Lapointe-Chartrand, [1996] R.D.J. 228, 233), la Cour d'appel explique la fonctionnalité du règlement qui est conçu pour permettre l'utilisation des terrains tout en assurant une bonne protection de l'environnement. On va assurer la protection de l'environnement, mais en même temps, compte tenu du type de sol, le type de terrain, **il y a plusieurs solutions techniques et le règlement prévoit donc des alternatives techniques** différentes selon la situation des terrains. Si c'est prévu au règlement, la municipalité peut et est tenue de délivrer les autorisations.

Par contre, le règlement « édicte des normes objectives à respecter et [...] il ne laisse à quiconque le soin d'examiner et valider une installation non conforme parce qu'elle ne constituerait pas une nuisance ». **Il est possible qu'un sol ne puisse jamais recevoir un bâtiment parce qu'aucune installation adéquate n'y serait réalisable.** C'est arrivé dans l'affaire de la « municipalité St-Mathieu-de-Laprairie contre Gadoury » (municipalité de St-Mathieu-de-Laprairie c. Gadoury, J.E. 91-1415 (C.S.)). On n'arrivait pas à trouver une solution technique prévue au règlement pour permettre la construction d'une résidence isolée et les installations septiques qui allaient avec. En pareil cas, **la municipalité ne dispose pas du pouvoir d'autoriser des exceptions**, même avec un rapport d'ingénieur qui va venir vous dire: « Oui, ce n'est pas prévu dans le règlement, mais voici moi, comme ingénieur, je vous dis que cette installation-là est adéquate pour ne pas polluer l'environnement et respecter le principe du règlement. »

La Cour d'appel est venue nous dire dans l'affaire « Fontaine », que **seul le ministre a le pouvoir d'autoriser quelque chose qui déroge au règlement sur les fosses septiques.** Ce n'est pas compliqué: si ce n'est pas prévu dans le règlement, c'est que ça tombe sous le coup de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et la loi dit que le ministre peut autoriser par certificat toute forme d'installation septique ou de réseau d'égouts ou réseau d'aqueducs, mais on tombe dans la grosse affaire.

#### **Pouvoirs et responsabilités des municipalités en matière de protection des rives et du littoral: la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

La première politique est apparue en 1987, mais **une nouvelle politique a été édictée en 1996** et la protection s'est étendue à tous les lacs et les cours d'eau. **C'est la seule qui a force de loi** à l'heure actuelle, même si en 2005 on a adopté une nouvelle politique qui accorde une protection accrue, particulièrement à la plaine inondable ou aux plaines de débordement.

Il faut comprendre que **si le gouvernement adopte une politique plutôt qu'un règlement provincial, ça n'a pas de portée juridique.** Pour la municipalité, c'est équivalent à un schéma d'aménagement: ça donne des orientations, mais ce n'est pas opposable aux citoyens. La municipalité ne peut pas dire au citoyen, juste avec le texte de la politique, particulièrement celle de 2005: « Ah! Tu n'es pas conforme à la politique de 2005! »

**Avant que ces dispositions-là ne deviennent d'application réglementaire obligatoire, il y a une mécanique qu'il faut respecter: les dispositions de la politique doivent être incluses dans le schéma d'aménagement de la MRC.** Mais même si on les inclut dans le schéma, ce n'est toujours pas opposable au citoyen. Ça le devient quand la municipalité décide de rendre conformes ses règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC (dans un délai de deux ans) et d'**inclure ces dispositions dans ses règlements d'urbanisme.** Il y a des MRC qui sont encore avec la politique de 1987!

Pourtant, en plus de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le gouvernement a créé un règlement pour appliquer cette loi. Et **dans ce règlement, il est dit qu'on rend obligatoires les normes d'application de la politique de 1996 sur tout le territoire du Québec.** Le règlement d'application dit: « Pour qu'un projet soit accepté, il faut qu'il soit conforme aux règlements d'urbanisme municipaux, mais également à la politique de 1996 ».

Ce qui fait que si un projet qu'on veut mettre en place n'est pas conforme à la politique de 1996, malgré le fait qu'il est conforme aux règlements municipaux (ces règlements sont moins sévères que la politique), le citoyen va devoir obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans l'affaire « Fillion contre la MRC de la Vallée-du-Richelieu », une décision très récente de la Cour d'appel en mars 2006 confirme cette règle.

Il faut noter que la norme n'est pas uniforme sur tout le territoire du Québec. Elle est de 20 mètres dans le milieu forestier public, alors que dans le monde municipal on parle d'une bande de protection de 10 ou de 15 mètres et dans le monde agricole on parle d'une bande plus étroite. Il existe toutefois une grande latitude au niveau de la MRC pour modifier ces normes et avoir des normes plus sévères que ce qui est préconisé dans la politique de protection des rives.

### **Pouvoirs et responsabilités des municipalités en matière de droits acquis et de revégétalisation des rives**

On vous dira: « Il s'est construit, puis après trois ou cinq ans, il a des droits acquis. » C'est faux! Il n'y aura de droit acquis qu'aux situations qui existaient avant l'entrée en vigueur du règlement. En matière d'environnement, il y a un principe qui dit: **il n'y a pas de droits acquis à polluer l'environnement.**

Est-ce qu'en matière de protection des rives, des berges, vous savez cette bande de protection de 10 à 15 mètres, je pourrais aller jusqu'à exiger la revégétalisation si la réglementation n'est pas respectée? L'article 113, paragraphe 12 de **la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbres ou d'arbustes.** C'est très intéressant et ça a même été appliqué par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, qui a mis en place un règlement par lequel elle oblige le reboisement dans une bande de protection de 5 mètres sur le bord des lacs. Ce n'est pas le 10 mètres, mais c'est déjà ça de gagné et en plus elle empêche toute autre intervention dans la bande de 15 mètres de protection. Pour appuyer les citoyens, il y a également un programme de soutien financier.

La jurisprudence va toutefois se montrer frileuse quand il s'agit de démolir des bâtiments. Certains bâtiments peuvent bénéficier de droits acquis parce que construits avant la politique ou avant le règlement municipal, mais la grosse cabane construite dans la bande riveraine depuis deux ans, vous pouvez la faire déplacer ou carrément la démolir; il n'y a pas de droit acquis. Évidemment, lorsqu'il y a des bâtiments qui ont été construits de façon légale et légitime, les tribunaux sont très frileux.

## **Période de questions**

### **QUESTION**

Est-ce que la municipalité est tenue de s'assurer que la vidange est faite au bout de deux ou quatre ans?



**RÉPONSE**

**Jean-François Girard:** Je pense que le règlement exige une vidange aux quatre ans. Vous êtes tenus de faire appliquer le règlement, mais vous pouvez vous-mêmes avoir un règlement qui est plus sévère que ça.

**QUESTION**

Mais est-ce qu'on doit s'assurer que c'est fait?

**RÉPONSE**

**Jean-François Girard:** J'aurais tendance à vous dire que oui. Puisque la municipalité est responsable de l'application du règlement, elle est responsable de toutes ses dispositions.

**QUESTION**

Est-ce qu'on peut faire construire un chalet sans qu'il n'y ait eu de fosse septique?

**RÉPONSE**

**Jean-François Girard:** Non! Ce n'est pas parce qu'un permis a été accordé par une municipalité que ça cautionne une situation illégale. L'attribution d'un permis illégal ne rend pas admissible une situation illégale.





### **Serge Assel**

*Directeur adjoint*  
Direction régionale Montréal, Laval, Laurentides,

M. Assel est diplômé en génie civil de l'Université Laval. De 1980 à 1984, il acquiert de l'expérience en réhabilitation de réseaux d'aqueducs et d'égouts dans le secteur privé. Il développe ensuite une expertise en assainissement des eaux de 1984 à 1993 dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'assainissement des eaux du Québec instauré par le Ministère de l'environnement. Depuis 1993, M. Assel est à l'embauche de la Direction régionale du Ministère de l'Environnement dans la région des Laurentides.

### **Louise Nadon**

*Biologiste*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune,  
Direction régionale des Laurentides Secteur Faune, Direction régionale des Laurentides

Louise Nadon est responsable de la gestion de la faune aquatique en terre publique dans les Laurentides. Elle a fait sa maîtrise sur la ouananiche du lac St-Jean, a été consultante en biologie pendant 10 ans au Saguenay lac-St-Jean avant d'être employée du gouvernement. Elle a travaillé sur des études d'impacts, a réalisé des diagnostics pour évaluer l'état des populations de poisson et a travaillé pour un laboratoire en écotoxicologie. Dans le cadre de ce travail, elle a réalisé des tests sur les organismes aquatiques (algues, zooplancton et poissons) pour évaluer la toxicité des effluents des papetières. Depuis 1997, elle est employée du Gouvernement du Québec et a été responsable de plusieurs dossiers reliés aux habitats fauniques et à la faune aquatique, principalement comme ichthyologiste.



### **La protection de la biodiversité et du milieu hydrique: une responsabilité partagée**

**Mots-clés:** fosse scellée, *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, *Loi sur la qualité de l'environnement*, *Loi sur les pêches*, lotissement (normes minimales), *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, *règlement sur les fosses septiques (Q-2, r. 8)*, *Règlement sur les exploitations agricoles*, tenure privée ou publique d'un lac.

### **Serge Assel**

Le Québec possède plus de 145,000 lacs, dont environ 2240 dans les Laurentides. Ces milieux lacustres sont fragiles et depuis 25 ans on a établi des règles. C'est le contrôle du phosphore qui nous préoccupe et essentiellement, ce qu'on essaie de faire depuis une vingtaine d'années, c'est de limiter l'augmentation du phosphore dans les milieux lacustres.

L'application des lois est partagée entre le monde municipal, le gouvernement du Québec, principalement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), et le gouvernement fédéral. **Cet exposé porte sur les outils légaux en vigueur**, soit:

- le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8)*;
- les règlements d'urbanisme municipaux (normes de lotissement);
- la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;

- les normes minimales de lotissement applicables, lesquelles se retrouvent dans les règlements d'urbanisme municipaux;
- autres lois et règlements dont certains articles concernent la protection des lacs.

### **Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8) - appliqué par les municipalités et le MDDEP**

C'est un règlement construit par le gouvernement mais qui est d'application municipale: un article à l'intérieur du règlement oblige les municipalités à l'appliquer. **C'est un partage de responsabilité entre le MDDEP et les municipalités.** En bas de 3,24 m<sup>3</sup> par jour de production d'eau usée, c'est une responsabilité municipale. Cependant, lorsqu'on a des rejets d'eau usée qui dépassent ce volume, la responsabilité d'autoriser les équipements de traitement revient au ministère.

Ce règlement s'applique à toutes les nouvelles résidences et dès qu'il y a agrandissement ou modification de la résidence. On demande que les installations septiques soient conformes aux normes réglementaires. Ce qui signifie *a contrario* que les résidences existantes peuvent bénéficier d'un droit acquis, dans la mesure où elles ne polluent pas.

Il y a également des normes de distance à respecter: pour les systèmes étanches, il faut se tenir à l'extérieur de la bande riveraine, qui fait de 10 à 15 mètres. Lorsqu'il s'agit d'un système par infiltration, tout ce qui est champ d'épuration ou champ de polissage, ça doit se situer à au moins 15 mètres de la ligne de hautes eaux des lacs et cours d'eau. Depuis 2004, on a permis l'installation de certains équipements accrédités par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les résidences isolées: Biofiltres Ecoflo, Roseau épurateur, ECOBOX, BIONEST (voir le site du BNQ au [www.bnq.qc.ca/fr/index.html](http://www.bnq.qc.ca/fr/index.html)).

Actuellement, il n'y a aucun système pour la déphosphatation qui soit certifié par le BNQ. Il faut donc toujours disposer des rejets par infiltration dans le sol lorsqu'on est au bord d'un lac ou au bord d'un cours d'eau en amont d'un lac. **Pour protéger les lacs contre l'excès de phosphore, il est nécessaire d'infiltrer les rejets d'eau usée dans le sous-sol.** Même avec les roseaux épurateurs, il faut un champ de polissage avant de disposer du rejet.

La vidange périodique n'est pas permise pour une nouvelle résidence. Ça ne constitue donc pas une solution valable pour développer autour d'un lac lorsque le terrain ne permet pas l'infiltration dans le sol.

### **La Loi sur la qualité de l'environnement**

Il y a un règlement relatif à l'application de la loi qui vient expliquer comment on va partager les responsabilités avec le monde municipal. Le MDDEP va appliquer la *Loi sur la qualité de l'environnement* lorsque les projets lui sont soumis. C'est un pouvoir discrétionnaire assez large qui n'est pas encadré par des règlements.

### **La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables - appliquée par le MDDEP**

On y trouve la définition de certains termes clés (ligne des hautes eaux, rive, littoral, plaine inondable, cours d'eau, fossé, etc.) et les mesures relatives à chaque cas.

Il y a ici un partage qui va se faire en fonction de la finalité des projets, alors que souvent le partage se fait en fonction de l'importance du projet (voir Q-2, r. 8). **Les finalités que le ministère se réserve sont: le commercial, l'industriel, le municipal, le public et l'accès public.** Des projets en général qui vont être plus gros que les projets privés. Mais il arrive parfois que des projets privés aient beaucoup de ressources et peuvent faire beaucoup de dommages. Dans ces cas-là, c'est tout de même de responsabilité

municipale, donc les règlements municipaux qui s'appliquent. Les fins qui sont de responsabilité municipale sont les fins privées, agricoles et forestières privées.

### **Les normes minimales de lotissement applicables - appliquées par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)**

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* mène aux schémas d'aménagement et aux règlements municipaux. L'objectif poursuivi depuis la première génération de schémas d'aménagement, c'est d'éviter de trop densifier les habitations autour des lacs et le long des cours d'eau. On a créé à ce moment-là ce qu'on a appelé le corridor riverain. Autour des lacs, ce corridor fait 300 mètres et à l'intérieur de ce 300 mètres, si on n'est pas équipé avec des aqueducs et des égouts, on demande aux terrains d'avoir des dimensions minimales: 4000 m<sup>2</sup>.

Le rôle des municipalités régionales de comtés (MRC) est d'élaborer des chemins d'aménagement en tenant compte de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. La politique exprime les normes minimales imposées par le gouvernement. **Rien n'empêche une municipalité d'aller au-delà puisqu'elle est habilitée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*** à le faire. Ensuite, avec la nouvelle *Loi sur les compétences municipales*, elle a aussi la responsabilité d'assurer la gestion des cours d'eau municipaux. Les municipalités locales doivent intégrer les normes, les prescriptions de la politique dans la réglementation municipale, dans les règlements de concordance avec les chemins d'aménagement et également doivent appliquer les règlements d'urbanisme.

### **Le Règlement sur les exploitations agricoles**

On y retrouve des dispositions qui ne sont pas forcément très sévères, mais qui montrent quand même que par rapport à des plans d'eau, il y a certaines précautions à prendre en matière agricole: interdiction de donner accès aux animaux, pas d'installation à moins de 15 mètres, pas de fumier à moins de 150 mètres, etc.

### **La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune - appliquée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

Tout ce qui concerne les tenures publiques.

### **La Loi sur les pêches - appliquée par le gouvernement fédéral**

Partout où il y a de l'habitat du poisson, que ce soit de tenure publique ou privée.

#### **Louise Nadon**

#### **La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**

Cette loi indique que **« nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. »**

Cette interdiction ne s'applique pas (article 186) à une activité autorisée par le MRNF ou à une activité requise pour réparer un dommage causé par une catastrophe ou pour prévenir un dommage.

La loi s'applique sur les terres du domaine de l'état et pour les lits et plans des cours d'eau de tenure publique en terrains privés, comme c'est souvent le cas dans les Laurentides. En général, dans le sud de la région des Laurentides, les cours d'eau sont de tenure privée alors que dans le nord des Laurentides, la tenure des cours d'eau est de domaine public. Lorsque les citoyens demandent des autorisations

pour faire des travaux, nous allons vérifier si la tenure des cours d'eau est privée ou publique.

Certains habitats fauniques sont cartographiés, mais pas ceux du poisson. C'est impossible à cartographier; des poissons, il y en a pratiquement partout, dans tous les cours d'eau et les plans d'eau. **La cartographie des habitats fauniques doit être intégrée au schéma d'aménagement des MRC et de la réglementation municipale en vue d'assurer la protection des habitats incluant les habitats aquatiques et les milieux humides.**

Il y a donc 11 types d'habitats fauniques protégés, incluant l'habitat du poisson (non cartographié). Ça inclut la zone inondable 0-2 ans; on considère toujours cette zone-là comme étant l'habitat du poisson. Certains milieux humides qui sont cartographiés doivent également être protégés. Ce sont les aires de concentration des oiseaux aquatiques, les héronnières et les habitats du rat musqué.

**Si des activités touchent les milieux aquatiques ou humides, les municipalités doivent référer la clientèle pour une demande d'autorisation ou d'avis faunique en vue de minimiser les impacts.**

**Il existe un guichet unique du MRNF secteur Faune et du MDDEP**, c'est-à-dire que le citoyen qui désire déposer une demande d'autorisation pour faire des activités dans l'habitat du poisson peut le faire via les bureaux d'un de ces deux ministères. Aucune activité ne peut s'effectuer sans avoir obtenu les deux autorisations (une seule dans certains cas). Un permis municipal est nécessaire dans certains cas.

**Les agents de protection de la faune sont habilités à intervenir** en cas d'agression à l'habitat du poisson ou à un milieu humide. Ils sont autorisés à appliquer les dispositifs de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, la réglementation sur les habitats fauniques, ainsi que la *Loi sur les pêches*, qui est une loi fédérale. Donc, toutes les agressions qui sont faites dans l'habitat du poisson, qu'elles soient dans un cours d'eau ou un milieu humide de tenure privée ou publique, peu importe, les agents de protection de la faune peuvent intervenir et procéder à des poursuites. Leur travail se veut complémentaire au rôle assumé par les inspecteurs municipaux et les représentants du MDDEP.

## Période de questions

### QUESTION

Un terrain de villégiature avec un chalet dessus, mais le terrain est trop petit pour une installation conforme à Q-2, r. 8. À ce moment-là, c'est quoi la meilleure solution?

### RÉPONSE

**Serge Assel:** Dans la mesure où on peut constater une pollution et s'il n'y a pas de solution avec les systèmes dont j'ai parlé, à ce moment-là en dernier recours, effectivement, c'est la fosse scellée. Ça, c'est pour les résidences existantes. À ce moment-là, il faut vidanger régulièrement.

### QUESTION

Qui réglemente les feux d'artifice de gros calibre lancés dans le lac ainsi que les activités sportives sur glace l'hiver?

### RÉPONSE

**Serge Assel:** Pour les feux d'artifice, d'aucun pourrait prétendre que ça émet des contaminants et le deuxième alinéa de l'article 22 s'appliquerait. Donc, il faudrait une autorisation pour pouvoir pratiquer au-dessus d'un lac ce type d'activité. Quant aux activités récréatives en tant que telles, elles sont exclues d'une autorisation du ministère en application du règlement d'application de la loi, où on spécifie que c'est seulement les aménagements pour fins d'activités récréatives qui sont assujettis. Donc, l'activité elle-même ne l'est pas.

**QUESTION**

Comme il n'y a pas de droit de pollution, la non-application de Q-2, r. 8 ne s'applique que lorsque ça ne pollue pas? Et s'il y a rejet, le fardeau de la preuve appartient-il à la municipalité?

**RÉPONSE**

**Serge Assel:** C'est bien ça. À partir du moment où on peut démontrer qu'il y a pollution, il faut faire des mesures, la municipalité fait faire des mesures. Et oui, le fardeau de la preuve appartient à la municipalité.

**QUESTION**

Qu'arrive-t-il dans le cas d'un camping sur terre publique d'une quarantaine de roulotte installées en permanence au bord d'un plan d'eau? Quel type de réglementation s'applique pour la protection du plan d'eau?

**RÉPONSE**

**Serge Assel:** Sur terre publique, on essaie de gérer ça avec la MRC. On dit qu'il y a possibilité d'avoir des campings sauvages avec des toilettes sèches et avec une protection des plans d'eau. Par contre, lorsqu'on a des réseaux de collecte des eaux usées, c'est selon la grosseur. Si on a un tout petit camping qui va générer moins que 3,24 m<sup>3</sup> par jour, à ce moment-là c'est une responsabilité de la MRC. Si ça va au-delà, ça devient l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ça passe par le MDDEP.

**QUESTION**

À propos des systèmes d'épuration, qu'ils soient classiques ou quoi que ce soit, est-ce qu'il y a un moyen à notre disposition pour mesurer son efficacité, à savoir s'il est polluant ou non et de combien? De plus, j'imagine que ces systèmes-là, après une dizaine ou une quinzaine d'années, deviennent désuets. Comment savoir à quel moment ils deviennent désuets pour nous?

**RÉPONSE**

**Serge Assel:** Ces systèmes sont certifiés BNQ, donc ils sont déjà passés par tout un processus de validation, avec des essais sur deux ans je pense. Il faudrait sans doute demander d'abord au fournisseur d'équipement quelles sont les caractéristiques et quelles sont les études qu'ils ont faites pour se faire certifier. Quant aux moyens pour contrôler ça, je ne les connais pas. Il n'y en a pas dans la loi en tout cas. Sur la désuétude, cette mécanique-là doit être inscrite dans les processus de suivi des équipements, qui ont eux-mêmes été soumis au BNQ.

**QUESTION**

Qu'est-ce qui détermine qu'un lac est de tenure privée ou publique?

**RÉPONSE**

**Louise Nadon:** Avant les années 1880, je n'ai pas la date exacte, pour les terres qui étaient concédées par le gouvernement au privé, la tenure des lits des cours d'eau devenait privée. À partir de cette date, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le gouvernement se gardait un droit sur les lits et les plans d'eau. C'était conservé de tenure publique.



**Jacques Supper**

*Directeur de l'aménagement*  
MRC d'Antoine-Labelle

M. Jacques Supper est directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Il est impliqué dans tous les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire. À ce titre, il est responsable du schéma d'aménagement et de la mise en œuvre de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il est également responsable de la gestion des cours d'eau au sens de la récente loi sur les compétences municipales.

M. Supper est à l'emploi de la MRC d'Antoine-Labelle depuis 1984 et a été intimement impliqué dans l'évolution des responsabilités municipales à l'égard de l'eau.

**La qualité et la quantité: deux notions en constante évolution dans les responsabilités municipales**

**Mots-clés:** *Loi sur les compétences municipales, responsabilités municipales, responsabilités des MRC, pouvoirs des MRC, acceptabilité sociale, statut d'un cours d'eau.*

L'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est de clarifier les rôles entre les municipalités locales et les municipalités régionales à l'égard des questions d'eau. Mon objectif est finalement de faire la distinction entre la quantité, qui vise l'écoulement, et la qualité.

**La Loi sur les compétences municipales date du 1er janvier 2006**, mais la responsabilité des cours d'eau remonte loin dans le temps. Au niveau du Code municipal, dès 1916, on avait établi que les municipalités locales et les corporations de comté avaient des responsabilités au niveau des cours d'eau.

Les MRC ont été créées en 1980. Elles ont alors assumé le pouvoir des corporations de comté et ont continué de gérer les cours d'eau de comté. En 2001, le Code municipal a été modifié pour transférer la juridiction sur les cours d'eau des municipalités locales aux municipalités régionales. Il y a ainsi un élargissement des compétences des MRC qui est significatif.

**L'article 103 de la Loi sur les compétences municipales vient nous dire que toute MRC a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent**, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par l'intervention humaine, à l'exception d'un certain nombre de cours d'eau. Il faut comprendre qu'il y a toujours eu de tout temps des cours d'eau qui étaient considérés navigables et flottables et qui étaient de statut juridique différent. En vertu de ce statut-là, ils demeurent exclus. Dans les Laurentides, trois portions de cours d'eau ne sont pas de juridiction régionale, mais demeurent de juridiction gouvernementale (la partie sud de la rivière Rouge, une partie de la rivière du Nord et la partie sud de la rivière du Lièvre).

Les fossés de voies publiques ne sont pas considérés cours d'eau. Les fossés mitoyens au sens du Code civil, conçus pour délimiter les propriétés et canaliser les eaux de surface, ne sont pas des cours d'eau. Et en vertu des dispositions du Code municipal antérieur, donc 2005 et avant, on avait beaucoup de cours d'eau qui étaient gérés comme des fossés. **Un enjeu important pour la MRC, c'est de déterminer le statut du cours d'eau** et depuis la mise en vigueur de la loi, depuis le printemps, la MRC a de nombreuses demandes de référence par les municipalités locales: est-ce un cours d'eau oui ou non?

La *Loi sur les compétences municipales* vise également une harmonisation de la portée ou de la protection des cours d'eau. On se dirige vers une harmonisation entre les différentes lois au niveau de la protection des bandes riveraines, au niveau des cours d'eau agricoles, l'ensemble des cours d'eau, de telle sorte qu'on va clarifier ce qui est assujéti à des mesures de protection et qui ne l'était pas

auparavant.

**L'article 104 de la loi stipule ceci : « Toute MRC peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances. »** La compétence au niveau du cours d'eau relève maintenant de la MRC. **On a avantage et intérêt à adopter une réglementation pour clarifier ce qu'un citoyen peut faire et ne pas faire et comment le faire.**

**L'article 105 précise les choses: « ...toute MRC doit réaliser les travaux requis pour établir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens ou des personnes. »** Le nouveau libellé nous sécurise, au niveau municipal à tout le moins, puisqu'on nous dit que la MRC doit intervenir lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. Par contre, s'il y a une rupture de barrage sur laquelle la MRC n'a jamais été avisée, la responsabilité régionale ne devrait pas être impliquée.

Article 106: « *Toute MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau et peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives ou les terrains en bordure de celles-ci.* » Il demeure évidemment tout un régime réglementaire applicable. Mais la première question avant de faire des travaux touche la pertinence et ça, c'est à la MRC d'en juger.

Article 108: « *Toute MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire [...], lui confier l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus.* » Ça ne dégage pas la MRC de sa responsabilité. C'est une question essentiellement d'efficacité: si vous avez un embâcle, si vous avez une problématique de sécurité, si vous avez à agir, la municipalité locale est généralement apte à répondre plus rapidement, elle est plus près de son citoyen pour recevoir la plainte.

**Mise en place du nouveau régime:** les gens conviennent qu'il est généralement raisonnable de commencer notre nouvelle responsabilité par adopter une politique de gestion avec des cheminements d'intervention, notamment pour les cas de l'article 105. Il faut gérer des plaintes, établir ou évaluer le degré de sécurité ou de dangerosité et également toute la question de la pertinence des travaux. Il faut évidemment établir comment on fonctionne lors de la prise de décision; il faut donc établir un cadre à travers la politique de gestion.

**Financement:** l'ensemble des MRC auront à se questionner sur la façon de financer ces nouvelles responsabilités des MRC.

**La municipalité locale a pour objectif de maintenir la qualité de l'eau alors que la MRC intervient dans le débit du cours d'eau.** Ce qu'on regarde au niveau régional, c'est donc le lit du cours d'eau, c'est l'écoulement de cette eau-là. On doit s'assurer que s'il y a une obstruction qui se fait en amont ou en aval, on ne crée pas de préjudice par inondation ou des problématiques de sécurité.

Au niveau de la municipalité locale, on intervient sur la qualité: prévention de la dégradation des rives, conservation de la diversité biologique, maintien de l'habitat, promotion de la restauration, etc. La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du MDDEP a été adoptée en 1987. Elle a fait l'objet d'une modification importante en 1996 et il y a eu une nouvelle mise à jour en 2005.

En janvier 2006, le MDDEP a demandé à l'ensemble des MRC d'adopter des mesures pour mettre en vigueur la politique. Il leur a demandé de modifier leur schéma pour le mettre à jour en fonction de la politique de 2005, et par effet de domino, les municipalités locales auront 6 mois pour mettre à jour leurs règlements de zonage. **On aura donc une harmonisation des mesures de protection quelque part à partir de 2007.** C'est une question de synchronisme, mais l'ensemble du monde municipal appliquera les mêmes mesures de protection.



Il y a aussi partage des juridictions dans la politique en fonction de la tenure; ce qui est privé relève de la municipalité, ce qui est en terre publique relève de la Couronne.

La problématique et le défi de mettre en place les nouveaux règlements, c'est au niveau de **l'acceptabilité sociale**. Les petits cours d'eau intermittents se transforment régulièrement en bassins d'eau et en aménagement paysager; il y a donc une évolution des mentalités qui doit se produire au niveau des cours d'eau intermittents. Ils sont souvent canalisés et il y a une question de valeur, de ce qui est beau ou de ce qui ne l'est pas. Évidemment, **un enjeu important pour nous, c'est de déterminer le statut du cours d'eau**.

## Période de questions

### QUESTION

Face à vos nouvelles responsabilités, qu'est-ce qui a été fait concrètement jusqu'à maintenant?

### RÉPONSE

**Jacques Supper:** Dans notre MRC, dès le début de l'hiver, une entente a été adoptée entre les municipalités pour intervenir dans les dossiers de sécurité publique, les obstructions de barrages de castors, les embâcles et autres pour rendre ça clair et pour nommer l'officier municipal qui est chargé de l'application et qui a le pouvoir de circuler sur les propriétés. Et lors de la dernière séance du conseil, il y a eu un règlement adopté en vertu de l'article 104 qui vient établir un certain nombre de prohibitions; prohibitions concernant la construction de lacs privés, prohibitions concernant la canalisation de cours d'eau à des fins d'aménagement résidentiel, esthétique et autres.

### QUESTION

Quels sont les motifs qui ont milité en faveur de remettre ce pouvoir au niveau des cours d'eau, qui était local, à l'échelle des MRC?

### RÉPONSE

**Jacques Supper:** Il n'y a pas eu de grands débats et on l'a tous appris par la bande; la MRC l'a appris en consultant la gazette officielle. On peut toutefois penser que d'un point de vue gouvernemental, on souhaitait que les MRC le prennent en main compte tenu de la complexité de l'aspect légal. Ils se sont dit: « si on diminue le nombre d'intervenants, peut-être qu'on va pouvoir améliorer les choses. » La MRC pourra se doter d'expertise qu'une locale ne peut pas.

### QUESTION

J'aimerais que vous élaboriez un peu sur « l'acceptabilité sociale », la question de valeur : qu'est-ce qui est beau, qu'est-ce qui est laid? Comment fait-on concrètement pour arriver à « l'acceptabilité sociale? »

### RÉPONSE

**Jacques Supper:** Il y a une démarche à entreprendre. Il y a beaucoup de chemin de fait, mais c'est à long terme et il y a beaucoup de missionnariat à faire. C'est de convaincre les gens, parce que les mettre en infraction, oui, mais les gens ne se sentent pas coupables. Par exemple, au niveau des installations septiques, ils se sentent coupables, ce qui n'était pas le cas en 1980. Il y a une évolution qui se mesure en termes d'années, mais qui se vit au quotidien.

### QUESTION

Nous avons beaucoup de coupes forestières à Nominigüe, nous avons quand même un grand territoire dans les lots privés. Comment se fait-il que ce n'est pas sévère comme ça? Je trouve qu'il nous manque quelque chose. Ce n'est pas normal!

**RÉPONSE**

**Jacques Supper:** Il y a un enjeu qui est fondamental: on a le réflexe de modifier nos règlements, on a le réflexe de questionner ces règlements-là alors qu'on devrait plutôt avoir le réflexe de voir comment on peut mieux les appliquer. Je pense qu'on n'a pas été à l'optimal des règlements actuels et les principaux efforts qu'on devrait mettre, c'est beaucoup plus des efforts d'application et de sensibilisation plutôt que de modifier constamment nos instruments réglementaires.

**QUESTION**

Qui a l'autorité de répondre quand les niveaux de coliformes sont assez élevés pour dire si oui ou non c'est possible de nager dans le lac?

**RÉPONSE**

**Jacques Supper:** La question de la salubrité de l'eau au niveau de la *Loi sur les compétences municipales*, c'est une question de quantité. On intervient bien plus en termes de préjudices, d'inondation et autres. Au niveau municipal local, on a un mandat un peu plus de qualité, mais la problématique des coliformes, le MDDEP va souvent intervenir un peu comme il intervient au niveau des cyanobactéries et autres. C'est une problématique de santé publique qu'on ne maîtrise pas nécessairement dans le monde municipal. À mon sens, le MDDEP, dans un cas comme celui-là, pourrait intervenir de façon plus adéquate ou à tout le moins il devrait avoir plus d'expertise qu'on en a au niveau municipal.



# BLOC E

## *L'accessibilité aux plans d'eau*

La migration croissante des citadins vers le milieu rural, de façon temporaire ou permanente, entraîne une modification significative du paysage socio-économique autour des lacs. Une des conséquences de ce phénomène est la diminution de l'accessibilité aux plans d'eau, tant pour l'acquisition d'une propriété riveraine que pour la pratique d'activités diverses. Les conférenciers aborderont ici les phénomènes sociaux qui provoquent cette situation, leurs conséquences diverses et les solutions possibles.

*Quel est l'importance du développement urbain et de la privatisation des rives dans la perte d'accessibilité aux lacs ? Quelles sont les solutions envisageables ? Comment se vit l'interaction entre ruraux de souche et les nouvelles populations rurales ? Comment interpréter les conflits d'usage entre les villégiateurs et les résidents ?*



### **Michel Baril**

Biologiste

Fédération québécoise de la faune

M. Baril détient un baccalauréat en biologie de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'une maîtrise de l'Université du Québec à Trois-Rivières au cours de laquelle il a étudié le comportement reproducteur de l'omble de fontaine dans une frayère aménagée. Depuis, son cheminement professionnel est principalement axé sur la gestion et l'exploitation des ressources fauniques. M. Baril est présentement à l'emploi de la Fédération québécoise de la faune (FQF) à titre de biologiste. Son mandat consiste à apporter une expertise biologique aux dossiers que pilote la FQF afin de poursuivre sa mission de préserver la pérennité de la chasse et de la pêche sportive ainsi que la sauvegarde des habitats fauniques.

## **L'accessibilité aux plans d'eau est-elle en péril au Québec?**

**Mots-clés:** accessibilité, droit de l'eau, pêche.

La Fédération québécoise de la faune (FQF) est une organisation à but non lucratif. La structure est provinciale et les bureaux sont à Québec. La mission de la Fédération est principalement de contribuer, dans le respect de la faune et des habitats, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

Je vais présenter les résultats d'une étude faite pour l'usage de la Fédération québécoise de la faune. L'élément déclencheur de cette étude est la baisse de popularité de la pêche qu'il y a eu dans les années 1990. On s'est alors demandé pourquoi, puis certains membres de la FQF ont prétendu qu'il y avait peut-être un problème d'accessibilité qui commençait à naître.

Le but de l'étude était de dresser et d'analyser le portrait de l'accessibilité au Québec sur les plans d'eau en territoire libre, c'est-à-dire ceux qui devraient être accessibles sans tarification. C'est en comparaison avec les territoires structurés qui sont les ZEC, les pourvoiries et les réserves fauniques.

### **Dans le premier volet, l'intention était de sonder les citoyens en général au Québec.**

L'étude a été réalisée en 2003 et dans les cinq années qui ont précédé, il y a près de la moitié des Québécois qui avaient pêché au moins une fois, ce qui représente environ 3 400 000 personnes âgées de 15 ans et plus.

Les individus qui prévoient diminuer la fréquence de leur pratique se situent dans la classe d'âge 15 à 24 et 55 ans et plus. Mais peu de gens (10%) accusent en partie le manque d'accessibilité comme facteur de décrochage.

80 % de l'ensemble de la population du Québec ont une image positive de la pratique de la pêche. Dans le 20 % qui reste, ce sont des gens qui ont une image neutre, car seulement 1 ou 2 % des gens ont une image négative de la pêche. Pour la FQF, s'il y a 80 % des Québécois qui ont une image positive de la pêche et s'il y a un manque d'accessibilité aux lacs, ça ne vient pas d'une pression générale des Québécois envers la pêche.

Parmi les citoyens qu'on a interrogés, à peu près la moitié n'utilise que les territoires libres. Donc on peut penser que les autres vont dans les pourvoiries, les ZEC et les réserves fauniques.

Ce qu'on retient du premier volet: **dans l'ensemble, les citoyens du Québec ont une image positive de la pêche.**

**Dans le deuxième volet, on a sondé les membres de la Fédération (membres individuels et membres associatifs).**

À peine 10% des membres individuels et 30% des membres associatifs ont répondu au sondage. Pour les membres individuels, 69% des lacs qui se retrouvent à moins de 50km de chez eux sont accessibles. C'est quand même bon. Pour les membres associatifs, là on monte à près de 78%. Donc, en général, les lacs sont assez accessibles.

Les deux catégories de membres ne mentionnent pas les mêmes raisons d'empêchement à l'accessibilité. Pour les membres individuels, on voit que la qualité de l'eau est importante, la qualité de la pêche et la qualité de l'activité. Pour ces membres, une eau de mauvaise qualité est un manque d'accessibilité à une activité de qualité. Tandis que les membres associatifs soulignent carrément la privatisation des berges. Ça inclut les pressions exercées par les riverains pour contrôler l'accès aux plans d'eau. On ne parle pas nécessairement de réglementation ou de pourtours de lacs complètement privatisés, mais on parle de pression.

**Dans le troisième volet, on est allés voir les municipalités.**

La réponse totale tourne aux alentours de 70 %, de sorte qu'on a eu des réponses de près de 850 municipalités.

On constate qu'en général au Québec, il y a beaucoup d'endroits où l'ensemble des lacs est accessible. À l'opposé, à certains endroits, de 0 à 20 % seulement de lacs disponibles sont accessibles. Malheureusement, l'étude ne permet pas d'identifier les raisons.

Toutefois, il y a des gens qui commencent à se manifester dans les municipalités pour que l'accès à certains plans d'eau leur soit réservé. Ça ne veut pas dire que les municipalités légifèrent, mais on voit qu'il y a naissance d'un phénomène.

On constate également que dans plusieurs régions du Québec, il y a des groupes qui se forment pour restreindre l'accès, pour se réserver l'accès. En contrepartie, il y a des groupes qui s'organisent pour faciliter l'accès; des groupes qui vont aller à leur municipalité, qui vont demander des interventions réglementaires, physiques ou d'aménagement de rive ou de quai, pour faciliter l'accès à certains plans d'eau.

On a demandé si ces regroupements avaient eu des effets sur les réglementations. Oui dans quelques cas, non la plupart du temps. Il y a certaines municipalités qui ont des réglementations fermes, qui empêchent l'accès à certains plans d'eau. Mais des fois, il y a des raisons en arrière de tout ça (une source d'eau potable, par exemple).

**En conclusion, l'accessibilité aux plans d'eau du Québec ne représente pas une problématique généralisée.** On assiste à un phénomène de cas par cas qui rappelle tout de même la fragilité de la situation.

**Ce que la FQF recommande**, c'est une intervention sur plusieurs plans, dans une approche préventive. Les propositions qu'on a faites:

- faire reconnaître législativement le droit d'accès à l'eau par l'obligation d'intégrer dans les schémas d'aménagement municipaux des mesures garantissant l'accès;
- obliger l'identification de ces accès dans les schémas;
- élaborer un outil d'encadrement des interventions individuelles associatives ou communautaires;
- développer des outils de promotion des accès existants.

On a également constaté que **le droit de l'eau est très complexe**. La croyance générale véhicule l'idée selon laquelle l'eau est propriété de tous, ce qui confère le droit au public de pêcher sur tous les plans d'eau. Aux termes de la loi, la propriété du lit confère à son propriétaire la concession du droit

de pêche. Donc, il faut essayer de trouver qui est le propriétaire du lit. Mais **l'article 1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune dit que tous les Québécois ont droit de pêcher; c'est un droit qui est inclus dans la loi, c'est un droit patrimonial.** La navigabilité d'un cours d'eau confère du même coup l'existence d'un droit public de navigation qui s'exerce indépendamment de la propriété du lit. Le droit du public de navigation confère donc le droit de passer, de se déplacer sur les cours d'eau navigables à des fins de transport et de commerce. En général, le public peut exercer un droit d'ancrage et d'amarrage, comme accessoire à son droit général de navigation, en autant qu'il ne constitue pas un obstacle au droit public ni à l'exercice des autres droits riverains. De plus, **le droit prévoit qu'aux abords d'un plan d'eau, 15 % des terres qui se prêtent à la construction et à la réalisation d'aménagements à des fins récréatives doivent être réservées à des fins d'accès public.**

## Période de questions

### QUESTION

Je voulais savoir si au niveau de vos statistiques, vous avez regardé aussi par rapport au succès de pêche. Est-ce que les gens vont moins à la pêche parce que le taux de succès est plus bas? Et quels sont les retombées locales des pêcheurs?

### RÉPONSE

**Michel Baril:** Pour les membres individuels, la qualité de la pêche est importante. Même en-dehors de l'étude, si on discute ou d'après les dossiers qu'on voit, lorsque les gens ont une mauvaise qualité d'activité de pêche, ils ont tendance à délaisser.

### COMMENTAIRE

Un des gros problèmes que je vois, qui empire, c'est la réglementation sur la pêche, un peu valable pour la chasse aussi. C'est qu'on sort de plus en plus de règlements par lac. Si on parle de règlements en général, tous les règlements sont différents, c'est tellement dur de suivre et ils changent à chaque année. Même moi qui connais assez mes règlements, je ralentis un peu la pêche depuis deux ans et je suis déjà complètement dépassé. Ça rend la pêche très difficile d'accès.

### RÉPONSE

**Michel Baril:** Oui. Il y a eu une période où on multipliait les réglementations en fonction de chaque lac, de chaque région, de chaque direction régionale d'aménagement de la faune. Mais je pense que ça se calme un peu. Puis peut-être qu'on se dirige vers une période où on va essayer d'abolir certaines réglementations pour faciliter l'accès. Parce que dans les deux ou trois dernières années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a réalisé qu'il y avait un empêchement majeur en raison de la multiplication des règlements. Ça nuisait énormément à la pratique de la chasse et de la pêche.

### QUESTION

Hier, on a eu une présentation des scientifiques concernant les espèces envahissantes qu'on retrouve de plus en plus dans les plans d'eau au Québec. Qu'est-ce que la Fédération fait pour sensibiliser ses membres au niveau de la protection ou le lavage des bateaux? Les pêcheurs sont peut-être en train de détruire la qualité eux-mêmes, parce qu'ils ne sont peut-être pas au courant que ces phénomènes existent.

### RÉPONSE

**Michel Baril:** On fait de la sensibilisation. On a élaboré et publié des dépliants en ce sens-là. Ce sont des actions sur lesquelles on travaille. Comme de raison, on est un organisme de pression, on ne fait pas de réglementation.



**Myriam Simard**

*Professeure*

Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation, Culture et Société, Université du Québec

Anthropologue et sociologue de formation, ses travaux et publications portent notamment sur les transformations contemporaines de la ruralité par l'arrivée de nouvelles populations rurales. Elle s'intéresse particulièrement aux facteurs d'attraction et de rétention de ces « néo-ruraux », avec un intérêt particulier pour les jeunes qui retournent vivre en région. Elle fait, en effet, partie de l'Observatoire Jeunes et Sociétés de l'INRS où une équipe de recherche étudie la migration interne des jeunes québécois nés en région.

Elle réalise actuellement une recherche sur l'intégration de ces nouvelles populations rurales dans deux régions du Québec, en cherchant à dégager notamment les interactions de ces néo-ruraux avec la population locale établie de longue date et les principaux acteurs-clés locaux.

**Laurie Guimond**

*Coordonnatrice de projet sur l'arrivée des nouvelles populations rurales (INRS) et doctorante en géographie Université d'Ottawa*

Mme Guimond détient une maîtrise en géographie sociale de l'université d'Ottawa et poursuit actuellement des études de doctorat en géographie à cette même université sur l'insertion des jeunes dans le Québec rural. Elle est également coordonnatrice du projet *L'arrivée de nouvelles populations dans le Québec rural: portrait global, processus d'insertion et d'interactions dans la société rurale et comparaisons avec les provinces canadiennes et autres pays*, dirigé par Myriam Simard de l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société, à Montréal.



**L'arrivée des néo-ruraux et transformations de l'espace rural. Peut-on parler de gentrification rurale dans Brome-Missisquoi?**

**Mots-clés:** gentrification, néo-ruraux, développement local, Estrie.

Cette recherche a été faite dans un contexte de transformation de la ruralité qui est caractérisée par l'arrivée de nouvelles populations dans le Québec rural. Il s'agit ici d'une recherche exploratoire dans Brome-Missisquoi, afin d'élaborer un projet beaucoup plus large. L'objectif principal est d'explorer les incidences globales des néo-ruraux sur le développement local rural.

**Définition et motivation des néo-ruraux**

Ce qu'on entend par néo-ruraux dans le contexte de cette recherche: une population qui a vécu en milieu urbain et qui a fait le choix de vivre en permanence en milieu rural, pour des motifs d'ordre individuel, socio-économique, environnemental ou esthétique. Il s'agit par exemple de jeunes familles, de ruraux de retour, d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes, d'immigrants, d'artistes, d'ex-villégiateurs. Il ne faut surtout pas les confondre avec les villégiateurs, les touristes, les banlieusards, les ruraux de longue date ou les natifs. Les gens qui vivent dans un milieu rural depuis plus de vingt ans sont ici considérés comme des ruraux de longue date.

Ces néo-ruraux déménagent pour diverses raisons d'ordre objectif, dont l'achat d'une maison ou l'héritage, le rapprochement de la famille ou du conjoint, des facilités données à l'installation, des perspectives d'emploi, un coût de la vie moins élevé (pour les terrains, les résidences, les taxes foncières). Ils déménagent également pour des raisons plus subjectives. On parle alors de qualité de vie, de beauté du paysage, de l'air pur, de la tranquillité, du besoin d'espace, de la convivialité, du calme, de la liberté, de la sécurité, mais aussi des raisons personnelles, comme pour des raisons de santé par exemple, cultiver la terre, élever des animaux, faire de l'exercice physique, le goût de devenir propriétaire et aussi pour l'amour de la campagne.

### **Introduction au concept de gentrification rurale**

Le concept de gentrification est un concept très urbain qui est de plus en plus transporté dans les milieux ruraux. C'est un concept qui est ressorti dans les années 1960-1970. Il fait référence à un processus d'embourgeoisement d'un quartier résidentiel populaire, convoité par une population de classe moyenne. Normalement, cela entraîne le remplacement ou le déplacement des occupants de ce quartier. Donc, la gentrification engendre un changement dans la composition sociale, des changements physiques aussi, remarquables sur le plan des logements (par exemple, la rénovation ou l'amélioration de l'environnement bâti, autant au niveau des résidences que des commerces) et aussi l'apparition de nouveaux établissements commerciaux pouvant possiblement mener à la fermeture de plus anciens.

Or, depuis une quinzaine d'années, des géographes se sont attardés à la gentrification en milieu rural. C'est comme si le phénomène avait déménagé avec les néo-ruraux et il fait référence à l'engouement des citoyens de classe moyenne pour les campagnes. Avec ce mouvement, il y a un processus qui a les caractéristiques de la gentrification: une augmentation du prix du foncier, un écart disproportionné entre les revenus, la scolarité et le niveau d'éducation, une recomposition sociale des milieux ruraux, une demande croissante de biens et de services spécifiques des citoyens (des commerces spécialisés par exemple) et ça engendre une ségrégation socio-spatiale à la campagne.

### **Caractéristiques de la MRC de Brome-Missisquoi**

Brome-Missisquoi est une MRC au sud de Québec, à la frontière des États-Unis. Elle accueille 46 000 habitants, répartis dans vingt municipalités, avec Cowansville qui est la plus grande ville (12 000 habitants environ). La recherche s'est concentrée sur les milieux de 10 000 habitants ou moins. On va insister un petit peu plus sur la région est aujourd'hui (les néo-ruraux y sont principalement des semi-retraités et des retraités) mais il ne faut pas négliger aussi qu'il y a des néo-ruraux moins nantis aussi.

### **Impacts de la présence des néo-ruraux**

On constate **des apports de ces néo-ruraux au niveau culturel**: galeries d'art, regroupements d'artistes, événements culturels. Ça crée une belle dynamique culturelle dans cette région.

**La difficulté**: on retrouve une inadéquation entre les attentes des néo-ruraux et les réponses des élus municipaux. Pour ces néo-ruraux, la qualité de vie est l'élément qui prime comme motivation de leur choix de lieu de vie. La vie culturelle est très importante. Ça fait un clivage entre les attentes des élus municipaux et aussi de la population locale. De plus, il y a une insuffisance marquée d'activités culturelles pour les jeunes, qu'ils soient néo-ruraux ou pas. Ces activités dont je vous ai parlé plus haut, ce sont des activités qui ciblent davantage une population de 40 ans et plus. Il y a donc un manque au niveau des jeunes. Il y a aussi la nature des activités; il y a un clivage entre les deux types de population, rurale et néo-rurale, parce que les activités culturelles semblent répondre mieux aux besoins des néo-ruraux qu'à ceux des ruraux de longue date.



**Des apports démographiques et socio-économiques:** on retrouve plusieurs retraités actifs dans plusieurs associations et organisations locales. Il y a un maintien démographique versus un déclin. En conséquence, maintien des services de proximité.

**Les difficultés:** ça crée une pression sur les services sociaux et de santé. Aussi, il y a une hausse assez incroyable du prix de l'immobilier, une conséquence négative sur l'installation de jeunes familles.

**Des apports au chapitre de l'environnement:** on retrouve une volonté de préserver l'environnement naturel. Il y a un paquet de fiducies foncières et de regroupements qui se sont créés. Ce qui attire les néo-ruraux souvent, c'est la qualité environnementale, la beauté du paysage, le cachet du patrimoine architectural. Ils veulent continuer à préserver ces valeurs-là.

**Au niveau des difficultés:** il y a une tension entre les néo-ruraux et les ruraux de longue date par rapport au développement. Deux visions du développement: une vision d'expansion économique versus une vision de tranquillité, sauvegarder l'environnement, sauvegarder la nature.

**Des apports économiques:** création d'entreprises de services, de nouveaux logements, d'entretien paysager et domestique, de restaurants gastronomiques et puis des services de traiteur. Il y a aussi un regain de travailleurs à domicile, surtout en raison des nouvelles technologies. Ça apporte donc de nouveaux argents dans la région et de nouvelles expertises, de nouveaux réseaux de contacts, des partenariats (il y a une espèce de jumelage de partenariat qui se fait entre les nouveaux ruraux entrepreneurs et les jeunes de la place).

La création de plusieurs entreprises témoigne du processus de gentrification. Mais ces entreprises-là qui se créent, les boulangeries, les gîtes, les épicerie fines, souvent la population locale ne peut pas y accéder.

**Les défis:** faire du développement économique intégré, respectueux du cadre de vie recherché par les deux groupes, l'adaptation mutuelle, l'innovation, l'ouverture aux nouvelles idées et aux nouvelles initiatives de part et d'autre et aussi la transformation de la ruralité.

**Les recommandations :**

- Reconnaître la force du réseautage et le favoriser pour augmenter la solidarité, l'entraide entre les diverses populations rurales. Ceci contribuera non seulement à briser l'isolement et à prévenir les éventuels clivages entre certaines couches de villageois, mais également à renforcer le sentiment d'appartenance commun et une identité territoriale et rurale.
- Regrouper les néo-ruraux et les ruraux de longue date autour de projets communs originaux. Par exemple, l'Université du troisième âge.
- Nécessité et urgence de sensibiliser les élus municipaux, pour faire face à cette transformation des populations et des besoins en milieu rural. Par exemple, pour établir des politiques d'accueil qui pourraient être initiées par les municipalités en concertation avec les citoyens, visant à la fois à une réception et un suivi adéquats des nouvelles populations, ainsi que la préparation en conséquence de la population locale qui aura à accueillir des néo-ruraux dans les années futures.
- La nécessité de s'éduquer et d'accepter la différence et ce, pour les diverses populations rurales. Ceci évitera d'exclure et de perdre des personnes pouvant apporter une contribution non négligeable aux milieux ruraux.

## Période de questions

### QUESTION

Je me demandais si vous aviez regardé un peu plus à travers la définition de néo-ruraux s'il y avait beaucoup de gens de différentes communautés ethniques qui étaient arrivés. Parce que je vois vraiment un parallèle entre ce que vous décrivez à cette échelle, puis l'immigration au Québec; la définition de c'est qui « nous », c'est qui « eux ». Qu'est-ce qu'un Québécois de souche? Qu'est-ce qu'un rural de souche à la limite? Est-ce qu'il y a un apport important de communautés ethniques dans votre étude?

### RÉPONSE

**Laurie Guimond:** Oui, surtout les immigrants européens. Eux ont un motif précis, ils s'en vont pour faire du vin par exemple (il y a beaucoup de vignobles dans Brome-Missisquoi). Ils sont quand même bien acceptés. Ils ne dérangent pas trop, ils font leur petite affaire et ils font du bon vin! Mais oui, il y a cet apport-là et de plus en plus, mais ils ne sont pas très nombreux.





### Serge Gagnon

Professeur à la maîtrise en développement régional  
Université du Québec en Outaouais

Professeur à la maîtrise en développement régional depuis 2002, Serge Gagnon est détenteur d'un doctorat en Géographie de l'Université Laval. Directeur du module des sciences sociales à l'UQO, M. Gagnon est un spécialiste des questions de développement durable des paysages ruraux et de l'aménagement touristique des territoires. Membre du comité d'orientation de l'Université Rurale Québécoise, il a coordonné l'organisation de l'URQ2005 en Outaouais. Coresponsable de l'axe de recherche « recompositions socio-territoriales et développement durable » du Centre de recherche sur le développement territorial, Serge Gagnon a publié récemment un ouvrage synthèse sur l'organisation du tourisme au Québec aux Presses de l'Université du Québec (L'Échiquier touristique québécois, 2003).

## La villégiature populaire: variations sur le thème du chalet

**Mots-clés:** accessibilité, chalets, conflits d'usage, loisir, résidences secondaires, terres publiques, urbanisation, valeurs sociales, villégiature, *squatting*.

Pour comprendre la situation actuelle autour des plans d'eau, il faut comprendre l'historique et l'organisation de l'implantation de la villégiature.

**Dans les années 1930 et 1940**, la population a commencé à demander une accessibilité plus importante des terres pour la villégiature, car c'était seulement la bourgeoisie qui avait accès à ces lieux-là. Il y avait alors un désir d'équité. Dans les années 1930, plus du tiers des villégiateurs privés ne résident pas au pays. Donc, une pression de la population pour une plus grande accessibilité, mais aussi une anarchie au niveau de l'occupation des bordures de plans d'eau, beaucoup de « *squatting* ».

L'État, voulant régulariser la situation, met en place des politiques généreuses d'accessibilité dès la fin des années 1930: location de l'emplacement, sur les terres publiques, avec des baux de 10 ans et possibilité de renouvellement. Six personnes suffisent pour ouvrir un nouveau plan d'eau.

Les valeurs qui étaient sous-jacentes à ce phénomène: un profond attachement des Québécois aux valeurs rurales survivent dans notre société urbaine ainsi qu'une longue tradition de lien avec la vie libre dans la nature.

**Dans les années 1950 et 1960**, on assiste au morcellement des propriétés en bordure des plans d'eau, cordées autour de lacs parfois minuscules comme des étangs.

Toutefois, on n'urbanisait pas. Les propriétés étaient assez sobres: le chalet en bois avec galerie, composé habituellement d'une seule pièce, pour occupation l'été seulement, avec un minimum de services. En somme, un chalet sur le bord d'un plan d'eau avec accès, quai, abri à bateaux, etc. On assiste donc à un morcellement excessif de l'espace, avec point de vue orienté vers le plan d'eau et implantation de façon anarchique, au gré des fantaisies des propriétaires. À l'époque, on s'installait et il n'y avait pas de réglementation précise.

On voit qu'il y a donc déplacement du front de villégiature. On s'en va de plus en plus vers le nord. Les plans d'eau, dans un rayon de 150 à 200 km des centres urbains de la vallée du Saint-Laurent, deviennent saturés de chalets.

La pression des villégiateurs est tellement forte que le gouvernement cède et étend l'autorisation de la vente de lots sur les terres publiques à tout le Québec. Ces mesures accompagnent le changement des conditions de travail et le développement de l'automobile ainsi que du réseau routier. La prospérité

d'après-guerre élargit donc l'accessibilité aux classes moyennes. Il y a maintenant un débordement encore plus loin vers l'arrière-pays. C'est le début de l'étalement urbain à distance des centres, la création de nouvelles banlieues.

**Dans les années 1970 à 1990**, on assiste à l'urbanisation des positions de villégiature. Un mouvement populaire réclame également l'abolition des clubs privés. Il y aura alors l'adoption d'une politique d'accessibilité aux terres publiques (1977), une opération *déclubage*, et la création des ZEC. Le « *squatting* », un problème criant sur les terres publiques, est toujours présent. Il y a rétablissement du droit d'achat pour les lots de villégiature.

Mais cette politique d'accès pour tous, et les lois qui en découlent, ne peuvent empêcher des conflits d'émerger. On aborde une période où il y aura des conflits entre les populations locales et les villégiateurs.

C'est au moment où on passe du chalet à la résidence secondaire qu'on change de perspective. Certains postes de dépenses municipales grossissent seulement par la dispersion de l'habitat. On assiste à une demande de services similaires à la ville: enlèvement des ordures, éclairage, asphaltage. Dans certaines municipalités, les villégiateurs sont plus dominants dans les conseils municipaux que la population locale; alors les conflits émergent.

De plus, on a un autre problème: la qualité de l'environnement lacustre est gravement altérée. La villégiature ici est plus une contrainte qu'un avantage si nous la voyons dans la perspective d'un développement durable.

Quand on parle des années 1930 à 1965 environ, on n'urbanisait pas les positions: les chalets étaient là, les gens n'avaient pas beaucoup de services, mais ils n'en demandaient pas plus. Il y avait vraiment une bonne entente entre le monde rural et les urbains qui étaient installés sur le bord des lacs. L'aménagement du chalet s'adaptait à la valeur rurale. Mais au moment où les résidences secondaires sont devenues permanentes, on a assisté à une urbanisation de la position, transformant le chalet en résidence de banlieue, et même des fois en résidence principale. Alors là, ça change toute la donne.

**Depuis une quinzaine d'années, et je dirais que ça va s'accélérer, on a affaire à une nouvelle donne spatiale:**

- Le loisir et le tourisme dans l'espace géographique n'est plus le complément du travail. Il est devenu fondamental dans notre société occidentale, depuis une quarantaine d'années.
- Les espaces de loisir (non-travail) sont donc en voie de contenir ceux de la production (travail). Les espaces de loisirs sont de plus en plus importants et recherchés.
- De nos jours, les formes les plus valorisées sont attribuées à des lieux de loisirs et de vacances. Ils assujettissent les lieux de la vie quotidienne en ville comme en campagne.
- Les occupations de loisir ne sont plus seulement le fait des touristes et des villégiateurs qui partent en vacances après avoir travaillé; elles sont le fait des rentiers actuels et virtuels (les travailleurs qui accumulent des REER, qui achètent des billets de loterie, qui rêvent de décrocher, etc.).
- Les retraités et leurs imitateurs (jusqu'aux jeunes travailleurs) sont en train de modifier « la donne » concernant l'occupation spatiale des milieux ruraux. Il faudrait peut-être penser à bâtir une solidarité rurale-urbaine justement par rapport à ça.
- Les « valeurs » associées aux loisirs (protection de l'environnement, développement durable et qualité de vie) étant fortement investies en milieu rural, elles deviennent mobilisatrices des migrations.

## Période de questions

### QUESTION

Comment vous voyez ça, les solutions pour l'avenir?

### RÉPONSE

**Serge Gagnon:** Il y a une problématique actuellement, dans les municipalités, c'est la problématique du foncier, des taxes foncières. Actuellement, le seul revenu des municipalités, c'est les taxes foncières. À partir de ce moment-là, les municipalités voient bien qu'il y a une attractivité importante des lacs, des cours d'eau, etc.

Donc, on a cette problématique-là: les municipalités qui veulent se développer. Ils vont développer des lacs, mais en même temps qu'ils vont recevoir des taxes, ils vont dégrader aussi l'environnement. Alors, il y a comme un problème. Mais je ne mets pas la faute aux municipalités. Il faudra peut-être trouver d'autres moyens de financer les municipalités, parce qu'il y a beaucoup de responsabilités qu'on donne aux municipalités et on ne leur donne pas les moyens de leurs responsabilités.

### QUESTION

Je suis aménagiste. Comment vous pourriez traduire les défis au niveau de l'aménagement du territoire par rapport à ce phénomène-là?

### RÉPONSE

**Serge Gagnon:** Au niveau des défis de l'aménagement du territoire, c'est de bien évaluer les capacités de support des plans d'eau. Je pense qu'il y a aussi un travail de sensibilisation au niveau de l'aménagement. Il faut intervenir au niveau local, au niveau de la possibilité de financer autrement les municipalités pour qu'elles puissent être capables de mieux gérer les plans d'eau d'une manière générale.



# TABLE RONDE

BLOCS D et E

## Table ronde - Blocs D et E

### BLOC D

#### QUESTION

Ma question s'adresse à monsieur Jean-François Girard. Sur le même cours d'eau, on a une réglementation en zone agricole qui dit qu'il faut protéger une bande de 1 à 3 mètres. Quand on regarde en développement, il faut protéger une bande de 5 à 10 mètres, dépendant de la pente, quand on veut construire. Quand on regarde en milieu forestier, on parle d'une bande de 10 à 30 mètres. Comment peut-on essayer de voir à uniformiser les normes et les bandes protectrices?

#### RÉPONSE

**Jean-François Girard:** En fait, je suis à la fois partagé entre ma formation de biologiste et ma formation de juriste pour répondre à une question comme celle-là, dans la mesure où il est clair que comme biologiste, je favorise comme critère d'évaluation de la pertinence de la réglementation le critère écosystémique. C'est très intéressant. Manifestement, ce n'est pas là le choix du législateur à ce jour. Est-ce qu'on devrait tendre vers ça? Peut-être. Je crois qu'il y a des gens au MDDEP qui réfléchissent à ces questions, à savoir comment on peut travailler à avoir une réglementation puis de la législation qui tiennent compte de la qualité des écosystèmes et de voir à préserver l'intégrité de ces écosystèmes-là. Nous constatons qu'à ce jour, le législateur n'a pas fait le choix du critère écosystémique comme étant celui avec lequel on construit notre réglementation et il a fait un choix qui est plutôt technique. Maintenant, c'est peut-être notre travail, votre travail de questionner ce choix et de faire évoluer les éléments sur lesquels on construit notre législation.

**Serge Assel:** Ces normes-là ne sont pas uniformes. Elles sont de 20 mètres dans le milieu forestier public et ça dérive d'un compromis finalement entre des intérêts économiques et également la protection. Il fallait également s'entendre aussi avec le monde agricole. Quant au monde municipal, on parle d'une bande de 10 mètres de protection ou de 15 mètres. **Je souligne malgré tout qu'il existe une grande latitude au niveau des MRC pour modifier ces normes, donc pour éventuellement, dans certains cas, avoir des normes plus sévères.**

**Jacques Supper:** Rappelons-nous que la politique des milieux riverains et toute cette préoccupation date d'à peine vingt ans au Québec. Actuellement, on est en constante réflexion sur la nécessité de revoir les normes, les règlements et autres alors qu'à mon point de vue, on n'a pas optimisé les objectifs et l'application de ce qu'on a déjà en place. On devrait beaucoup plus porter notre réflexion sur la mise en œuvre et l'application de ce qu'on a en place, plutôt que de partir des chantiers pour le modifier. On a demandé à nos agriculteurs, nos villégiateurs, nos riverains, nos urbains de faire une évolution. Il faut respecter un peu l'évolution avec le temps que ça prend et se donner des mécanismes pour appliquer adéquatement ce qu'on fait. Parce qu'actuellement, on a comme indicateur le nombre de règlements adoptés et le nombre de politiques mises en place, alors qu'on devrait avoir beaucoup plus des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur le terrain.

#### QUESTION

Ma question s'adresse à Me Jean-François Girard. Je prends comme prémisse qu'une rive dénudée de toute végétation pollue le lac, c'est-à-dire qu'elle a un impact important sur l'apport de nutriments, de phosphate, donc influence la qualité des eaux. Alors, je me demande si c'est possible d'obliger un propriétaire riverain à reboiser en disant que le droit de polluer n'est pas un droit acquis?

#### RÉPONSE

**Jean-François Girard:** C'était l'essentiel de mes propos dans le cadre de ma conférence. Avant la journée d'aujourd'hui, j'ai pris la peine de revoir l'excellent documentaire « J'ai pour toi un lac ». Je crois que c'est un documentaire essentiel et incontournable pour comprendre comment fonctionne l'écologie des lacs. Dans le documentaire, M. Carignan, que vous avez eu comme conférencier, expliquait quelles étaient les conséquences du déboisement de la rive, notamment sur l'apport de matières organiques et de sédiments dans le lac. Je suis disposé à poser comme principe qu'effectivement, une



rive complètement dénudée est susceptible de polluer la qualité du lac, de l'eau du lac. Donc, en raison de cette constatation, il n'y a pas de droit acquis à la pollution de l'environnement.

Je vous donnais dans ma conférence l'exemple de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré qui, par son règlement, interdit carrément toute forme d'intervention dans la bande riveraine, ce qui devrait déjà être le cas, mais en plus oblige un certain reboisement. Et je crois que oui, on peut agir de cette façon et surtout en faisant comprendre à nos citoyens que cette réglementation-là de la part d'une municipalité, ce n'est pas quelque chose pour les embêter, ce n'est pas quelque chose pour leur empêcher de voir le lac. Bien au contraire; c'est quelque chose qui va leur permettre d'investir aujourd'hui dans la qualité de leur milieu de vie, pour les nombreuses années futures. Parce qu'un lac dont les rives sont dénudées, c'est un lac qui est condamné. Malheureusement, on ne comprend pas encore cet aspect-là au Québec. J'ai entendu des gens dire qu'on a besoin de sensibilisation, d'information, d'éducation à cet égard et je partage ça complètement. Il faut faire comprendre aux gens, et vous êtes tous des agents pour diffuser cette information aujourd'hui, faire comprendre dans vos milieux que de protéger les rives, c'est d'investir dans notre qualité de vie.

### QUESTION

Un cas particulier, c'est qu'il y a une courbe dangereuse à La Conception. Elle est mal conçue, elle n'a pas été faite selon les règles de l'art. Il y a eu des accidents et il pourrait possiblement y avoir un déversement au lac des produits toxiques d'un camion. La question est claire: comment peut-on faire bouger la municipalité lorsqu'elle nous dit qu'ils n'ont pas les sous, que ça coûte 150,000 dollars et qu'ils n'ont pas l'argent pour le faire? Alors, on bloque, on ne bouge pas, on n'a pas les sous. Comment l'association peut faire bouger les choses?

### RÉPONSE

**Jean-François Girard:** Le CQDE situe son action au cœur de la dynamique de collaboration entre les gens, les citoyens et les élus municipaux et lorsqu'on arrête de se tirailler et qu'on essaie de trouver des solutions concertées, on devient de plus en plus efficace et ça devient de plus en plus intéressant par rapport à l'application in concreto sur le terrain. Maintenant, est-ce qu'on peut forcer une municipalité s'il n'y a pas d'entorse à la réglementation et aux dispositions applicables? Normalement, il n'y a pas de moyen de la forcer. Cependant et ceci dit, ce que j'entends là, c'est l'éternel débat entre agir de façon préventive ou attendre que ça casse pour agir de façon curative. Il me semble qu'en 2006, c'est assez facile à prendre comme décision, à savoir qu'on est mieux d'agir en prévention parce qu'il y a suffisamment aujourd'hui d'exemples documentés qui nous permettent de comprendre que lorsqu'on attend que ça casse et qu'on agit en curatif, ça coûte beaucoup plus cher. Comme société, comme collectivité, comme communauté municipale, nous avons des choix à faire. Est-ce qu'on agit en préventif, même si ça coûte quelques milliers de dollars d'agir, plutôt que d'attendre que ça casse?

**Serge Assel:** Il y a quand même certaines obligations qui sont associées aux activités municipales. Il faut qu'ils respectent les lois et règlements. À cet égard, on a dit que les normes minimales de la politique de protection n'étaient pas adoptées dans toutes les MRC ni dans toutes les municipalités. Ça fait donc vingt ans qu'elles ont été édictées. Elles ont été modifiées à plusieurs reprises, notamment en 1996 et en 2005, et l'objectif était de protéger tous les cours d'eau, y compris les cours d'eau intermittents, et tous les lacs. Depuis le décret de mai 2005, où on a adopté une nouvelle politique, le MDDEP a pris l'initiative de demander à l'ensemble des MRC du Québec d'introduire dans les schémas d'aménagement ces dispositions. Ça devrait donc se concrétiser par des règlements d'urbanisme dans toutes les municipalités du Québec qui reprennent les normes minimales de la politique.

### QUESTION

Ma question s'adresse à Me Girard. Les riverains, les comités, les associations me semblent être l'écho ou le porte-parole des ministères pour s'assurer d'être un chien de garde en quelque sorte de l'application des règlements. Est-ce qu'ils ont une reconnaissance juridique, légale? Ou est-ce qu'ils doivent se constituer sous forme légale pour avoir du pouvoir?

## RÉPONSE

**Jean-François Girard:** Du point de vue du juriste que je suis, je vous recommanderais de toujours constituer vos associations en personne morale avec une charte, des lettres patentes. Notamment pour des questions de responsabilité civile éventuellement, ce que je ne vous souhaite pas comme problématique. Ceci dit, je ne crois pas que les associations soient les porte-parole du MDDEP et mon opinion personnelle, c'est qu'elles ne doivent pas l'être. Avec tout le respect que j'ai pour les gens du MDDEP, bien souvent ils n'ont pas les pieds dans l'eau. Ils n'ont pas les pieds dans l'eau parce qu'ils n'habitent pas là. Alors, que le ministère assume les responsabilités qui sont les siennes, mais nous comme citoyens, on a également ce rôle-là, cette responsabilité et certains pouvoirs de constater des états de situation et d'agir en concertation avec les autorités municipales, et éventuellement avec les autorités du MDDEP.

Je donnais une conférence à l'UQÀM, dans le cadre de l'université d'été de l'Université du Nouveau Monde, où je disais que nous, comme citoyens, nous avons des pouvoirs pour agir en environnement. Là, il y a quelqu'un qui lève la main et dit: « Oui, mais est-ce que ce n'est pas permettre à l'état de se désengager? » J'ai répondu: « Ce n'est pas de ça dont je vous parle, je vous parle de vous comme citoyen dans votre milieu de vie, quels sont les pouvoirs, comment pouvez-vous agir pour préserver la qualité de votre milieu de vie. » Que l'état intervienne ou pas, il ne faut pas attendre après lui, il ne faut pas s'en remettre à l'état. Avec tous ces groupes de citoyens qu'on voit émerger, ce qui est intéressant de constater, c'est qu'il y a de plus en plus de groupes qui sont dans l'action, qui ne sont pas que dans la revendication et qui cherchent des solutions à appliquer pour préserver la qualité de leur milieu de vie. C'est éminemment intéressant et ça doit être encouragé. C'est intéressant aussi d'avoir un parterre mixte d'élus municipaux et de citoyens où on favorise ce rapprochement-là et cette collaboration-là, parce que dans le fond on veut tous la même chose, c'est s'assurer qu'on vive bien là où on habite puis léguer quelque chose d'intéressant à nos enfants et nos petits-enfants.

## QUESTION

Par rapport au processus de décentralisation des pouvoirs et de transfert des responsabilités des ministères vers les municipalités. Est-ce qu'on nous décentralise de vrais pouvoirs de gestion? C'est-à-dire, est-ce que les pouvoirs sont à la hauteur des responsabilités qu'on décentralise? Est-ce qu'il y a des mécanismes de suivi de l'impact et des résultats de prévus de ce nouveau processus décentralisé au niveau du ministère ou bien on attend qu'il y ait de nouvelles levées de boucliers et de nouvelles problématiques sociales?

## RÉPONSE

**Jacques Supper:** Actuellement, au niveau de l'eau, ce qu'on applique à travers la Loi sur les compétences municipales, ce ne sont pas de nouvelles responsabilités, c'est simplement un rajeunissement des dispositions gérant notre responsabilité. On avait des obligations du Code municipal qui ont été transférées des municipalités locales aux régionales en 2000 et aujourd'hui, on adopte la Loi sur les compétences municipales. Mais ça n'a pas créé de nouvelles responsabilités. La politique des milieux riverains, elle était là, elle est modifiée, mais c'est essentiellement des responsabilités sur lesquelles il y a eu discussion antérieurement. Dans le futur, évidemment, la question est toute là; il faudra voir ce qui est à l'agenda en termes de décentralisation.

**Serge Assel:** Quant à la question de gestion des rives et du littoral qui nous occupe, ces pouvoirs-là sont des pouvoirs habilitants qui sont contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui existe déjà depuis longtemps. Donc, c'est un partage effectivement, mais qui n'est pas nouveau. Le MDDEP a sa partie, ça dépend de la finalité des projets qui sont envisagés. Quant aux municipalités, elles sont habilitées à appliquer les règlements par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ce que demande le ministère, c'est qu'au moins ce soit les normes qui sont édictées dans la politique de protection qui soient introduites. Mais encore une fois, ce sont des normes minimales et il n'y a rien qui empêche d'aller plus loin parce que c'est vraiment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne ces pouvoirs.

## BLOC E

### QUESTION

Dans sa présentation de ce matin, M. Gagnon a fait la démonstration du cheminement du peuplement des lacs au Québec. Il y a eu une volonté de démocratisation pour l'accès aux lacs qui s'est passée à compter des années 1930 et qui a connu des variantes ensuite. Je décèle dans cette démarche-là une volonté publique qui s'est probablement manifestée par des politiques formelles ou informelles qui venaient d'en haut. Je voudrais savoir jusqu'à quel point les municipalités ont été impliquées dans ce mouvement et à quel moment elles ont été impliquées? Parce qu'actuellement, les municipalités sont appelées à jouer un rôle important en termes d'aménagement du territoire, de protection du territoire. Mais est-ce qu'elles ont hérité des problèmes ou si elles ont été impliquées dès le départ?

**Serge Gagnon:** C'était un mouvement spontané au départ, c'est-à-dire que c'était une attractivité des plans d'eau. C'était du « squatting »; il y a eu beaucoup de « squatting » au départ et il y en a encore aujourd'hui. Le rôle des municipalités à l'intérieur de ça... Je crois que le phénomène s'est accentué surtout à partir des années 1960-1970-1980. Plus tôt, on parlait de curatif et de préventif. Là, je pense qu'on est dans le curatif, c'est-à-dire qu'on a dépassé le préventif et les municipalités sont prises avec ce problème-là actuellement. Par rapport à l'implication des municipalités au départ, je ne saurais vous dire. Mais je pense qu'actuellement, c'est sûr que les municipalités ont ce problème, elles l'ont et je pense qu'on ne pourra pas arrêter la force d'attractivité des plans d'eau.

### COMMENTAIRE

Une des grandes problématiques, c'est l'établissement des seuils d'accueil de lacs: telle grosseur, tu peux mettre tant de chalets. Je pense que c'est quelque chose qui n'est pas vraiment fait. Ce serait un outil pour les municipalités, autant que pour les associations de riverains si on pouvait avoir des seuils d'accueil.

### RÉPONSE

**Serge Gagnon:** Les seuils, au niveau technique, ce n'est pas évident à trouver. Je pense que c'est une vision qu'il nous faut au départ, une vision de développement. Le seuil, c'est vrai que c'est important. Mais la vision avant le seuil, c'est-à-dire que la vision doit être commune et dans un sens, tout le monde va dans le même sens et après ça, là un seuil, on sera capable de l'établir. Si on n'a pas de vision avant, à partir de ce moment-là, on va toujours retarder le seuil, on n'essaiera jamais de trouver un bon seuil parce qu'on ne va pas s'entendre avant sur une vision. Je pense qu'il faut s'entendre sur une vision et après en arriver justement à appliquer des seuils.

**Intervenant non identifié:** Au niveau environnemental, au niveau écosystémique, il y a moyen de fixer des seuils. Je pense que c'est de là qu'on devrait partir. Il faudrait qu'on ait quelque chose de concret et qui repose sur des faits scientifiques.

**Louise Nadon:** Pour ce qui est du développement des lacs de villégiature, le ministère des Ressources naturelles, secteur Terre, nous consulte pour avoir des avis fauniques concernant le développement de la villégiature autour des lacs, pour la location des nouvelles terres publiques. Pour les lacs à touladis, on s'était entendus d'utiliser le modèle ontarien d'apport en phosphore pour déterminer le nombre de chalets qui pourraient être installés autour d'un plan d'eau. Donc, on a fait quelques tests avec ce modèle-là pour établir des seuils si vous voulez. Mais ça concernait strictement les lacs à touladis qui ont des besoins spécifiques de qualité d'eau.



# BLOC F

## *La nature des conflits d'usage et leurs modes de résolution*

L'augmentation du nombre et de l'importance des activités autour des lacs et dans leur bassin versant amplifie les conflits entre les différents acteurs qui occupent le territoire. L'exploitation forestière et agricole, les activités récréatives et le développement immobilier, pour n'en nommer que quelques-unes, opposent bien souvent des organisations ou des individus aux valeurs et aux intérêts divergents. Les conférenciers – un spécialiste de Transport Canada, un ingénieur forestier et une professionnelle de recherche – décortiqueront la question des conflits d'usage et proposeront des pistes de solution.

*Comment les programmes de Transport Canada aident-ils les municipalités et le public à gérer les conflits d'usage? Avec une approche de gouvernance participative et responsable, qui assure la planification des activités et de leurs impacts cumulatifs sur les territoires lacustres? Quels sont les impacts des activités reliées à l'exploitation forestière sur la qualité de l'eau et des écosystèmes lacustres ainsi que sur les mesures d'atténuation de ces impacts? Comment la multiplication des conflits d'usage sur le territoire d'un bassin versant peut-elle devenir source de confluence pour des opportunités d'action collective?*



### Jérôme Bélanger

Agent de développement de la sécurité nautique  
Bureau de la sécurité nautique - Transport Canada

M. Bélanger détient un diplôme en Géomatique (option gestion) de l'Université Laval et un diplôme d'études collégiales en Technologie de la géomatique (option géodésie) du Collège Ahuntsic. Il a débuté sa carrière comme hydrographe pour le Service hydrographique du Canada de Pêches et Océans Canada. Depuis 1995, il travaille comme géomaticien dans différentes firmes de génie civil et d'arpentage. Depuis le début de sa carrière, M. Bélanger a participé au processus d'élaboration de normes et de politiques en matière de navigation (GCC et TC), au programme de diffusion des niveaux d'eau au Canada (Service hydrographique du Canada) et au programme de rénovation du cadastre québécois.

## Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux: stratégies d'intervention pour la gestion durable des voies navigables

**Mots-clés:** Bureau de la sécurité nautique, embarcations à moteur, hydravions, Loi sur la marine marchande du Canada, navigation, Règlement sur les petits bâtiments, Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, ski nautique.

Transports Canada administre, de concert avec les gouvernements provinciaux, le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* qui existe depuis 1972, qui a été révisé en 1978 et qui est en cours de réforme actuellement dans le cadre de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001).

La *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001), malgré son nom de 2001, entrera en vigueur, si tout va bien, si on n'a pas d'élections, d'ici 2007. Une loi ne peut pas entrer en vigueur tant que les règlements qui en découlent ne sont pas réformés. Il y a près de 150 règlements en vertu de cette loi qui sont actuellement en cours de modification.

Depuis mai 1988, suite à une décision de la cour d'appel qui a déclaré *ultra vires* le règlement de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, dans l'Estrie, parce que le règlement touchait la navigation et que ce domaine est de la compétence du parlement fédéral, le gouvernement du Québec a décidé de permettre aux municipalités de se prévaloir du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*.

Depuis 2003, il y a eu un changement: le **Bureau de la sécurité nautique** (BSN) est passé de la Garde côtière canadienne à Transports Canada. Donc, depuis 2003, le BSN administre conjointement le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* avec le ministère des Affaires municipales qui représente l'administration provinciale désignée.

Ce règlement relève de la *Loi sur la marine marchande* bien entendu, dans la partie 9 (Navigation, abordage, exploitation, limitation de la responsabilité) qui dit la chose suivante: « Le gouverneur en conseil, au terme de ce paragraphe, peut prévoir l'interdiction, la limitation dans une partie quelconque des eaux du Canada de la navigation des bâtiments ». Navigation des bâtiments dont la jauge brute n'excède pas 15 tonneaux (un bateau de 12 mètres).

Le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* vise toutes les catégories de bâtiments inférieurs à 15 tonneaux, mais cette chose-là va changer dans le cadre de la *Loi sur la marine marchande* (2001); il n'y aura plus aucune limitation à la jauge des navires.

À Transports Canada, lorsque l'on prend des décisions relativement à la navigation, on prend bien sûr en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

**Les critères acceptables.** Les lignes directrices du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* sont bien sûr la sécurité des plaisanciers et des autres utilisateurs des voies navigables, comme les nageurs par exemple. La sécurité des propriétaires des lots des hautes terres, la protection de l'environnement ainsi que du milieu marin sont des considérations, mais qui sont secondaires. Donc, si elles sont présentées, elles doivent être très bien appuyées lorsqu'on reçoit une demande de restriction à la conduite des bateaux. Les autres considérations dont on tient compte également sont les conditions de navigation, le niveau de navigabilité du plan d'eau et une question de fait: y a-t-il de la navigation de plaisance sur le plan d'eau en question? Il faut reconnaître que certains plans d'eau navigables peuvent supporter seulement un certain seuil d'utilisation.

**Sept catégories de restrictions:**

- L'interdiction totale d'utiliser une embarcation: l'entrée et la sortie des barrages, dans les aires de baignade.
- L'utilisation interdite aux embarcations à propulsion mécanique ou électrique; encore là pour des raisons de sécurité.
- L'interdiction aux embarcations à propulsion mécanique, à l'exception de celles à propulsion électrique.
- La puissance maximale des moteurs (l'annexe 3.2 du règlement sur les restrictions) dans les parcs d'eau publics et/ou à accès contrôlé.
- Il y a bien sûr les limites de vitesse qui sont très populaires (annexes 4 pour les vitesses autorisées et 4.1 pour les vitesses normalisées). Toutefois, on n'autorise plus des vitesses autorisées! On autorise maintenant des vitesses normalisées, c'est-à-dire 5, 10, 25, 40, 55 et 70 km/heure.
- Le ski nautique et les autres activités de remorquage. On a inclus le wakeboard, malgré qu'il n'y ait pas tout le temps de corde (il y a une corde au début) et les activités de remorquage tel que les remorquages avec les tubes.
- Les régates, parades maritimes et courses de bateaux. Cette annexe va changer dans le cadre de la *Loi sur la marine marchande* (2001); elle va s'élargir. Ce qui est proposé, c'est que ça ait lieu, pour toutes les activités nautiques, dans le cadre d'une organisation.

**L'application de la loi.** Bien sûr, l'application de la loi se fait par les agents d'application, c'est-à-dire les agents de la SQ, les policiers municipaux ou des personnes spécialement nommées par le ministre des Transports, c'est-à-dire vos inspecteurs municipaux qui, dans bien des cas, ont été nommés en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Il y a eu une grosse réforme en 1999 de cette loi et de ses règlements, il y a également des inspecteurs qui ont été nommés. Le fait est qu'on s'est aperçu qu'à l'usage, très peu de municipalités ont fait appliquer le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*.

**Il y a des exemptions au *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*:** les employés, les agents de l'État, de la province, d'un comté, d'une municipalité en sont exemptés. Les hydravions sont exemptés de ce règlement puisque qu'ils ne sont pas considérés comme des bâtiments en vertu de la *Loi sur la marine marchande*. Les résidences isolées vont toujours être exemptés. Et bien sûr, il y a la question de la subsistance axée sur la pêche.

**Obligation à tous ceux qui veulent imposer un règlement de prouver qu'ils répondent à six exigences.** On doit être très bien préparé lorsqu'on fait une demande de restriction:

- Il faut être en mesure d'établir que le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* est le meilleur moyen de régler une situation bien particulière.
- Les citoyens doivent avoir l'occasion de se prononcer sur le projet de règlement. C'est un aspect particulièrement sensible. Il est important, lorsqu'on désire présenter une demande de restriction à Transports Canada et au ministère des Affaires municipales, d'indiquer les parties consultées et de définir les mécanismes de consultation utilisés en tenant compte, bien sûr, de l'issue des consultations et s'il y a lieu, des changements apportés à la résolution

du conseil municipal.

- Les avantages de la réglementation doivent excéder ses coûts. On doit en tenir compte. Dans le cas de petits plans d'eau, ils ne sont pas énormes, mais s'ils ne peuvent pas être identifiés de manière quantitative, on doit le faire de manière qualitative.
- Les répercussions économiques du règlement doivent être aussi mineures que possible. Pensez aux chalets, marinas, écoles de ski nautique, ce genre de choses-là.
- Les ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent être respectées. On a une entente avec le ministère des Affaires municipales. Les municipalités parfois veulent éviter le ministère des Affaires municipales pour une raison que j'ignore encore. Mon homologue au ministère des Affaires municipales, c'est Maître Odette Roy.
- Les ressources humaines et financières doivent être utilisées judicieusement pour que le règlement donne les résultats escomptés. Le respect de l'exécution au niveau de l'affichage qui vient avec ça, est un élément particulièrement sensible: on a près de 850 plans d'eau au Québec qui sont réglementés en vertu du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*. Juste depuis 1988: 850! Par contre, je vous dirais que le taux de conformité est de l'ordre de 10 % pour ce qui est de l'affichage et de l'ordre de 2 à 3 % pour ce qui est de l'application comme telle du règlement. On a des plans d'eau, ici même dans la région, qui sont réglementés en vertu de ce règlement (interdiction aux embarcations à propulsion mécanique) et il y a des embarcations à propulsion mécanique sur ces plans d'eau là. Ce n'est pas normal!

**Depuis 2003, à Transport Canada, on a mis beaucoup d'emphasis sur la présentation des demandes. On travaille avec les municipalités, mais on met beaucoup d'emphasis sur l'aspect conformité.**

Les questions qu'il faut se poser sont relativement simples: quel est le problème? Qui fait quoi? Qu'est-ce qu'on peut faire pour régler la situation? Qui bénéficiera de la réglementation? On a besoin de le savoir; on ne se fait pas de cachette. Il va toujours y avoir un perdant, c'est sûr, mais on veut savoir les impacts. Quelle est la meilleure méthode pour en venir à la solution? Est-ce que c'est des options réglementaires, non réglementaires ou les deux à la fois? Parfois un système mixte est d'autant plus fort. On parle d'un système mixte au niveau de la prévention; l'aspect prévention est toujours important. Ceux qui pensent qu'en ayant un règlement on n'a plus besoin de faire de prévention, bien j'ai des petites nouvelles pour eux parce que, malgré ma courte expérience, les endroits où ça se passe bien, c'est justement les endroits où il se fait le plus de prévention. Et je vous dirais que ce n'est pas nécessairement fait par les agents de la Sûreté du Québec; très souvent ce sont des personnes impliquées au niveau local, donc ces personnes-là sont très importantes.

**Les demandes doivent provenir d'une administration locale.** Les personnes doivent être reconnues d'une administration locale au chapitre de la signalisation. Le processus complet MAMR / ministère des Transports prend habituellement au moins 1 an. Les demandes doivent respecter bien sûr les lignes directrices se trouvant dans la politique fédérale de réglementation.

**Le processus:**

- Examen par le ministère des Affaires municipales. Ça va très vite dès l'instant où les consultations ont été bien menées. Et le Bureau de la Sécurité Nautique (TC) s'occupe de tout l'aspect technique: l'aspect seuil de navigation, acceptabilité au niveau social.
- Intégration à la présentation annuelle nationale des demandes
- Examen et révision du texte par un rédacteur
- Examen par un conseiller juridique de Transports Canada
- Traduction
- Examen par Justice Canada
- Acheminement au comité spécial du Conseil



- Parties I et II de la Gazette du Canada

**Application:** l'amende prévue au *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, est de 100 \$ pour le non-respect des restrictions. Pour la destruction de l'affichage, c'est 500 \$.

## Période de questions

### QUESTION

Les conditions changent avec les nouveaux bateaux à vague. Est-ce qu'il y a moyen d'interdire ces unités-là d'une autre façon? Une municipalité peut-elle de son propre gré réglementer ça? Est-ce qu'il y a des réglementations pour interdire un aéroglisseur sur un plan d'eau?

### RÉPONSE

**Jérôme Bélanger:** Non. Il y a une réforme en cours et il y a des discussions, de grosses discussions sur la catégorie, qui viserait peut-être la catégorie d'une embarcation. Actuellement, le règlement ne vise pas l'interdiction des catégories de bâtiments, mais plutôt, je vous dirais, vise à régler des comportements sur les plans d'eau. L'aspect bruit n'est pas couvert actuellement par la réglementation

### QUESTION

Y a-t-il moyen de réglementer le nombre de bateaux? Y a-t-il un minimum, un maximum?

### RÉPONSE

**Jérôme Bélanger:** Non, pas directement! La manière que les municipalités tentent de le faire en ce moment, c'est de limiter l'accès de ces bateaux-là aux plans d'eau par la rampe de mise à l'eau municipale par laquelle tout le monde accède dans certaines municipalités. Il y en a d'autres qui limitent l'accès à leur rampe de mise à l'eau à leurs résidents.

**Jean-Guy Dépôt - animateur:** Le gouvernement du Canada a imposé des règles. Comme on l'a vu tantôt, c'est tout ou rien! On accepte toutes les embarcations ou on passe une consultation puis on met toutes les embarcations à essence dehors puis on garde les moteurs électriques. C'est ça qui est notre choix! Moi je suis d'accord qu'on devrait peut-être modaliser ça parce qu'aux Etats-Unis, c'est modalisé; on peut permettre certaines choses et en refuser certaines autres. Mais actuellement, ce n'est pas possible.

### COMMENTAIRE

Quelques fois, 2 ou 3 motomarines prennent carrément possession du plan d'eau et il est impossible de faire du canot, du pédalo, de la voile ou d'autres types d'embarcations plus légères.

### RÉPONSE

**Jérôme Bélanger:** Les motomarines qui envahissent certains plans d'eau continuent d'être assujettis aux autres règlements: *Règlements sur les petits bâtiments*, conduite imprudente. Conduite imprudente, c'est conduire une embarcation en ne respectant pas le droit de navigation des autres. Celui de naviguer en canot est aussi un droit! Et puis lorsque vous êtes sur un plan d'eau avec un canot, vous avez priorité sur une embarcation à propulsion mécanique; idem pour la voile. Donc, il n'y a pas que le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux* qui s'applique, il y a le *règlement sur les petits bâtiments* qui continue à s'appliquer: conduite imprudente, l'article 43. Des affiches, soit dit en passant, peuvent être mises tout près des plans d'eau. Vous n'avez pas de demande comme telle à nous faire. Et je vous dirais que dans bien des cas, ça a réglé des problèmes. Ce n'est pas vrai que ces gens-là ont le droit de prendre possession du lac.



### **Martin Seto**

*Ingénieur forestier*  
 Doctorant en sciences forestières  
 Université Laval

Ingénieur forestier, Martin Seto a obtenu en 2003 un baccalauréat en aménagement et environnement forestier de l'Université Laval. En 2005, il a obtenu une maîtrise en sciences forestières de l'Université Laval. Depuis 2005, il est étudiant au doctorat en sciences forestières de cette même université et ses études portent sur les effets de l'exploitation forestière commerciale sur la qualité des cours d'eau et des lacs en forêt boréale.

### **André Plamondon**

*Ingénieur forestier et professeur*  
 Département des sciences du bois et de la forêt  
 Université Laval

André Plamondon a obtenu un baccalauréat en génie forestier de l'Université Laval ainsi qu'un doctorat en biométéorologie et hydrologie forestière de l'University of British Columbia (UBC). Il est professeur à l'Université Laval depuis 1972 et a été également professeur à l'Universidad Agraria La Molina au Pérou de 1983 à 1985. Il a occupé le poste de doyen de la faculté de foresterie et géomatique de 1985 à 1988 et a été directeur du Centre de recherche en biologie forestière (CRBF) de 1992 à 1995. Au niveau international, il a supervisé plus de 25 étudiants de maîtrise et de doctorat provenant de divers pays. Il a également réalisé des missions pour l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) sur plusieurs continents. Ses programmes de recherche portent sur: (1) l'effet des opérations forestières sur le régime d'écoulement de l'eau et sa qualité ; (2) l'effet de la coupe et du drainage sur la remontée de la nappe phréatique et la régénération en milieu humide boisé.



## **Les impacts des activités reliées à l'exploitation forestière commerciale sur la qualité de l'eau et l'écosystème aquatique des lacs: état des connaissances actuelles sur les mesures d'atténuation**

**Mots-clés:** lisière boisée, Loi sur les forêts, oxygène dissous, mercure, Règlement sur les normes d'intervention, sédiments.

### **Martin Seto**

Je ne suis pas ici pour défendre les idées de quiconque, je ne suis pas là pour défendre l'industrie, je ne suis pas là pour défendre les poissons; je suis un chercheur.

Il y a plusieurs idées préconçues par rapport aux effets des coupes forestières. Il y a beaucoup d'études qui ont été faites un peu partout au Québec, au Canada, en Amérique du Nord. Certains résultats sont très différents, parce qu'on a travaillé sur des milieux qui sont différents.

### **Avant 1977**

À cette époque-là, au Québec, il n'y avait vraiment aucune pratique qui visait à protéger le milieu aquatique. La récolte se faisait directement jusqu'au bord du cours d'eau. Donc, beaucoup de circulation de machinerie dans les cours d'eau. Il y avait de nombreux arbres qui se retrouvaient aussi dans les cours d'eau et lorsqu'il pleuvait, l'eau entraînait beaucoup de sédimentation dans le cours d'eau et puis dans le lac.

On enlevait la matière organique de la surface du sol et on était directement à côté du cours d'eau. Évidemment, quand la pluie tombe, juste la battance de la pluie sur le sol va créer de l'érosion. Mais le ruissellement de surface va être augmenté parce qu'ici on a maintenant une surface compactée par la répétition du passage de la machinerie. Si on a un compactage du sol, le sol peut retenir moins d'eau et l'eau va s'écouler en surface plutôt qu'en profondeur, donc elle se retrouve plus rapidement dans le cours d'eau en entraînant des sédiments.

### De 1977 à 1986

De 1977 à 1986, il y aura un Guide d'aménagement du milieu forestier et les normes dictées par le Guide étaient appliquées pour les opérations forestières en terre publique. Selon moi, ces façons de faire étaient quand même très bonnes pour l'époque.

- Une lisière boisée était maintenant obligatoire sur les rives des lacs. Pour les lacs plus petits que 8 km<sup>2</sup> en superficie, on devait conserver une lisière boisée intacte de 60 mètres de large, avec aucune opération dans la lisière ou une lisière de 90 mètres, mais avec une coupe de 30 % à l'intérieur.
- Pour les lacs qui étaient plus grands que 8 km<sup>2</sup> en superficie, c'était aussi 60 mètres intacts ou 90 mètres avec une coupe de 30 %, mais sur seulement 50 % du périmètre du lac. Donc, il pouvait y avoir la moitié du lac qui était complètement déboisée, puis l'autre moitié qui était protégée par une lisière, soit de 60 intacts ou 90 avec récolte de 30 %. Évidemment, aucune machine à moins de 10 mètres de la rive du lac. Ça, c'est pour le côté où on déboisait. Déjà cette façon de faire visait à prévenir les apports de sédiments dans les lacs et dans les cours d'eau.
- Par rapport aux cours d'eau, des lisières boisées étaient obligatoires sur les rives des cours d'eau de plus de trois mètres de largeur. Le problème avec cette norme, c'est la largeur susmentionnée. Pour les cours d'eau entre 3 et 9 mètres, c'était 30 mètres de lisière boisée de chaque côté qui étaient demandés et pour les cours d'eau qui étaient plus larges que 9 mètres, c'était 60 mètres de chaque côté, ce qui était très bien. Pour tout cours d'eau reliant un lac à un autre, c'était également 30 mètres de chaque côté.

Le problème, c'était les cours d'eau de moins de 3 mètres. Souvent en milieu forestier, les cours d'eau font moins de 3 mètres de largeur. Les ruisseaux de moins de 3 mètres de largeur n'étaient tout simplement pas protégés. La machinerie pouvait circuler dedans et pouvait traverser le cours d'eau. Avec cette pratique, toutes les autres précautions ne servaient à rien.

**Pourquoi conserve-t-on une lisière boisée autour des lacs et pourquoi de chaque côté des cours d'eau?** Premièrement, pour maintenir un couvert forestier. Ça, c'est pour la température de l'eau. La température de l'eau, des ruisseaux ou bien des lacs, va augmenter en fonction du rayonnement solaire. Ce n'est pas la température de l'air qui va venir réchauffer votre cours d'eau ou votre lac. C'est le rayonnement solaire. Si vous exposez un cours d'eau, on peut donc s'attendre à ce qu'il y ait une augmentation de la température de l'eau. Or, la solubilité de l'oxygène est beaucoup fonction de la température de l'eau. Si vous avez une eau plus chaude, il y aura moins d'oxygène qui va pouvoir se dissoudre dans cette eau-là. Si vous avez une eau plus froide, on va pouvoir dissoudre plus d'oxygène.

Deuxièmement, si on ne laisse pas de lisière et que des arbres tombent dans les cours d'eau ou dans les bords de lac, ça augmente la consommation en oxygène parce que ce bois-là doit se décomposer. Il va utiliser l'oxygène qui est dans l'eau pour se décomposer, ce qui va entraîner aussi une demande en oxygène qui va ainsi diminuer.

Une autre fonction, c'est de limiter l'érosion. Si vous déboisez le bord des lacs ou le bord des cours d'eau, les racines, en mourant, vont se décomposer et votre sol va devenir plus meuble et avec l'augmentation de la quantité d'eau qui va circuler, on augmentera aussi les risques d'érosion. Ainsi, la lisière boisée remplissait ces trois fonctions, principalement.

Mais il y avait un autre problème avec ces normes de 1977 à 1986. Les largeurs avaient été déterminées d'après les résultats d'études effectuées ailleurs qu'au Québec (en Oregon, en Ontario ou en Alberta). Il fallait avoir des études faites ici, sur le territoire de la province de Québec, pour déterminer ici la largeur minimale nécessaire pour une lisière boisée, afin d'atténuer efficacement les effets de la coupe sur la qualité de l'eau. Quand on parlait de qualité de l'eau, à cette époque, on parlait de température, d'oxygène dissous, de conductivité et de sédimentation ou matières en suspension dues à l'érosion.

Mon directeur de recherche, monsieur André Plamondon, a entrepris toute une série d'études depuis les années 1982. Ce qui en est ressorti, c'est qu'une lisière de 15 mètres de largeur était suffisante pour les paramètres mentionnés plus haut: la température, l'oxygène dissous, la conductivité électrique de l'eau et les matières en suspension.

### Depuis 1986

De 1986 à aujourd'hui, ce sont les normes prescrites par le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) qui sont appliquées pour les forêts du domaine de l'État, les terres publiques. Le RNI a été édicté par l'article 171 de la *Loi sur les forêts*. Qu'est-ce que ça implique? Obligation de conserver une lisière boisée de 20 mètres de largeur de chaque côté, pour tous les cours d'eau et lacs à écoulement permanent. Un lac, c'est sûr qu'il est à écoulement permanent, mais les cours d'eau, aussi petits soient-ils, devraient dorénavant être protégés par une lisière boisée de 20 mètres.

Permission de récolter dans les lisières boisées, toujours si la pente est inférieure à 40 %. Mais la récolte ne doit pas réduire la densité à moins de 500 tiges à l'hectare. Ils peuvent donc récolter, mais ce n'est vraiment pas beaucoup.

Ce qui est bien avec cette norme, c'est que depuis 1986, il y a une protection pour les ruisseaux intermittents. Les ruisseaux intermittents sont les ruisseaux où il va y avoir de l'écoulement seulement en période de pluie, par exemple. Aucune circulation de machinerie sur une bande de terrain de 5 mètres de largeur de chaque côté des cours d'eau à écoulement intermittent. On peut récolter tout le bois, mais la machine doit demeurer à 5 mètres.

Par rapport aux ruisseaux intermittents, la norme est appliquée, très bien appliquée même. J'ai vérifié. Il y a juste un problème, c'est la cartographie. Souvent sur les cartes, un cours d'eau qui est permanent va être cartographié comme étant intermittent. C'est ce que j'ai observé sur le terrain. Donc, les compagnies forestières vont le traiter comme un cours d'eau intermittent. Elles vont tout récolter et elles vont circuler à 5 mètres de ce cours d'eau. Mais en fait c'est un cours d'eau qui est permanent. Un cours d'eau, quand ça fait deux semaines qu'il n'a pas plu et puis qu'il coule quand même en plein mois de juillet, c'est parce que c'est un cours d'eau permanent.

**L'efficacité de la lisière boisée est maintenant remise en question.** Plusieurs études ont été faites là-dessus; certaines disent que c'est très efficace, d'autres disent que ça ne fonctionne pas parce que:

- Les lisières préviendraient seulement l'apport de sédiments, le réchauffement de l'eau et la diminution de l'oxygène dissous.
- Plusieurs études ont démontrées que la lisière boisée n'est pas efficace pour filtrer les cations basiques (Ca, Fe, Mg, K) et les éléments nutritifs (N et P). Ce qui est important de retenir, c'est qu'au niveau des caractéristiques chimiques de l'eau, les cations basiques, l'azote et le phosphore, ce n'est pas clair. Plusieurs études ont démontré que la lisière boisée n'était pas efficace pour justement filtrer ces éléments, pour retenir ces éléments.
- Il y aurait une relation entre les changements et le % du bassin versant qui est coupé ainsi que la localisation des assiettes de coupe.

### Suggestions pour préserver la qualité de l'eau des lacs en forêt boréale:

- Des impacts sont perceptibles lorsque le ratio de drainage (aire du bassin / volume du lac) excède 4. Quand je dis que les impacts sont perceptibles, ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils sont graves par rapport à l'écosystème aquatique.
- Des effets sont observés lorsque 30% de l'aire du bassin est perturbé (excepté pour les lacs peu profonds (< 5m) où des effets sont observés pour une perturbation de moins de 30%).
- L'utilisation de méthodes de récolte alternatives (coupe mosaïque, coupe partielle, etc.) offrirait l'opportunité de réduire les impacts de la coupe.
- Les bassins versants comprenant des tourbières minérotrophes pourraient supporter un % de récolte plus élevé puisque celles-ci limiteraient l'exportation de nutriments vers les eaux de surface.
- Diminuer le % de récolte ou augmenter le % de forêt résiduelle sur les bassins versants lorsque le ratio de drainage est > 4 ou lorsque la profondeur maximale < 5 m.  
Porter une attention particulière aux tributaires des lacs en conservant une lisière boisée de largeur suffisante (RNI).

## Période de questions

### QUESTION

**Richard Carignan - directeur, Station de biologie des Laurentides:** Pourriez-vous m'expliquer pourquoi les normes d'intervention en milieu d'exploitation forestier devraient différer des normes d'occupation des bassins versants en milieux occupés par des chalets ou de villégiature? Pourquoi ça devrait être des normes différentes? Est-ce que ces lacs-là sont différents? Est-ce que la quantité de phosphore ou de mercure est plus importante dans le nord ou moins importante dans le nord que dans le sud? Pourquoi toute cette complication? Les deux devraient être identiques. Si on protège les lacs, on protège les lacs. Ça finit là. Selon moi, les normes d'intervention en milieu forestier ne sont pas faites pour protéger les lacs, elles sont faites pour permettre l'exploitation abusive de la forêt. C'est ça ces normes-là.

### RÉPONSE

**Martin Seto:** Les études qui ont été faites démontraient que 15 mètres c'était suffisant pour les 4 paramètres dont on discutait tout à l'heure. C'est une question de compromis dans le fond. Mais mon opinion personnelle là-dessus, c'est que 20 mètres ce n'est pas suffisant si on veut tenir compte de l'ensemble de la chose.

### QUESTION

On applique la notion « un petit cours d'eau, une petite bande de protection; un grand cours d'eau, une grande bande de protection. » Comme les petits cours d'eau sont plus sensibles à des impacts, ça ne devrait pas être plutôt l'inverse?

### RÉPONSE

**Martin Seto:** Dans le cadre de mon doctorat présentement, j'étudie les petits cours d'eau à écoulement intermittent ou presque permanent. Des méthodes de protection sont appliquées présentement. Est-ce que ça fonctionne? Les résultats préliminaires ne sont pas très positifs par rapport aux matières en suspension. Je ne parle pas des autres paramètres de qualité de l'eau. Pour les apports de sédiments, l'histoire de circuler à 5 mètres avec la machinerie, ça ne fonctionne pas vraiment. Et ce sont des observations que j'ai faites sur le terrain. Mais disons qu'il va falloir que j'attende d'avoir au moins 2 à 3 ans de données, puis on va faire les analyses. On va faire ça dans les règles de l'art et on va voir si les changements sont importants. Mais déjà les résultats préliminaires à l'œil, ce n'est pas encourageant.

### COMMENTAIRE

Peu importe la largeur de la bande, il va y avoir un chablis. Au départ, les bandes, c'est purement inutile...

**RÉPONSE**

**Martin Seto:** Je suis allé voir des lisières 20 ans après coupe. Oui, dans plusieurs cas, les lisières sont tombées. Mais dans certains cas aussi, elles ne sont pas tombées. Mais ce qui est important de mentionner, c'est que lorsque les arbres sont renversés, le sol n'est quand même pas trop perturbé. Au niveau de la sédimentation, il n'y a rien qui laissait présager qu'il pourrait avoir des intrants de sédiments importants aux endroits où il y avait eu du chablis.

**COMMENTAIRE**

**Richard Carignan - directeur, Station de biologie des Laurentides:** Je connais ça, les lacs de la forêt boréale et pour résumer: le principal impact de la coupe forestière sur les lacs de la forêt boréale, c'est la pollution par le mercure. Une fois qu'on a coupé à blanc un bassin versant d'un lac de forêt boréale, on ne peut plus manger le poisson qu'on y pêche pendant des années encore. Je pense que les normes actuelles d'exploitation forestière ne sont pas faites pour protéger les lacs et les cours d'eau. Elles sont faites pour protéger la coupe forestière au Québec. C'est tout.

**RÉPONSE**

**Robert Langevin - direction de l'environnement forestier, MRNF:** Le 20 mètres, c'est basé sur des études très approfondies par M. Plamondon qui démontrent clairement qu'effectivement, c'est efficace pour retenir en particulier les sédiments et moins efficace pour les éléments nutritifs ou les minéraux. Mais les observations en général démontrent que les augmentations en éléments nutritifs et minéraux sont faibles et de courte durée (de quelques années seulement) et n'ont pas d'impact finalement sur la faune aquatique. Deuxièmement, je veux dire que pour nous, la priorité actuellement, c'est l'apport de sédiments dans les cours d'eau qui proviennent du réseau routier forestier. Ça, pour nous, c'est le problème numéro 1.



**Marguerite Wotto**

*Professionnelle de recherche*  
Membre du Groupe d'Études Interdisciplinaires en  
Géographie et Environnement Régional (GEIGER)

Mme Wotto détient une maîtrise en Science de la gestion de projet ainsi qu'un doctorat en Études urbaines. Elle s'intéresse particulièrement aux aspects méthodologiques de la planification et d'évaluation de politiques (évaluation environnementale, processus de participation publique, E- participation) et aux systèmes d'aide à la décision.

**Jean-Philippe Waaub**

*Professeur, département de géographie*  
Université du Québec à Montréal

Professeur titulaire au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, membre du Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional (GEIGER) et promoteur du projet de Chaire de recherche en Évaluation environnementale et aide à la décision. Ses recherches portent sur les systèmes d'évaluation environnementale (aspects méthodologiques et participation publique), les outils d'aide à la décision appliqués à la gestion du territoire et de l'environnement (analyse multicritère, cartographie écologique, SIAD, GDSS), la mise en oeuvre du développement durable (Agendas 21 locaux), et la modélisation techno-économique des systèmes industriels en relation avec les changements climatiques.



**Faire face à la multiplication des conflits d'usage sur le territoire: des confluentés d'opportunités d'action collective**

**Mots-clés:** conflits d'usage, gestion intégrée de l'eau, gestion participative, comités de suivi.

\* Note: Un problème technique est survenu lors de l'enregistrement de cette conférence. Ainsi, il est possible que cette synthèse ne soit pas un juste reflet de l'ensemble des propos de la conférencière. Veuillez nous en excuser.

**Marguerite Wotto**

Cette conférence, c'est un peu comme pour casser la brique avec ce qui a été dit ici ce matin. On parle beaucoup de réglementation, d'application de réglementation, de conflits. Notre philosophie au département de géographie, surtout dans le groupe GEIGER (groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional), c'est de voir comment le conflit peut être une opportunité de construire quelque chose ensemble. Nous sommes un peu dans une perspective constructiviste, donc de co-construction, et aussi de relativisation du conflit en disant que ce n'est pas nécessairement une façon de se tourner le dos, mais plutôt une façon de rester ensemble pour travailler.

Cette présentation va ainsi porter sur cinq points: le contexte, la gestion intégrée de l'eau, la gestion participative, la résolution des conflits et les comités de suivi.

**1- Le contexte.** C'est un contexte de plusieurs thématiques, de plusieurs tendances assez omniprésentes mais émergentes. Toutes ces tendances naviguent autour de plusieurs questions. Nous avons les questions économiques en tant que telles, que l'on connaît depuis très longtemps: quel usage faire du territoire surtout pour aller chercher ce que l'on appelle « dollars »? Il y a toute la question de développement durable: comment concilier société, environnement, politique et économie? Il y a les questions environnementales: on parle de changements climatiques, d'interventions de l'homme dans

son milieu et de ce que ça donne finalement. Il y a la question du patrimoine et la question du risque. Il y a la question de la gouvernance, la question du partage, la question de la responsabilisation de la société, des citoyens et tout. Pour nous, **ce ne sont pas nécessairement des contraintes qu'il faut voir, mais plutôt des opportunités d'actions collectives.**

Alors, la première occasion, c'est d'apprendre ensemble à penser demain; demain avec son incertitude, avec son évolution. C'est aussi une façon de comprendre ensemble les actions, les effets, comment les effets s'additionnent et comment les impacts peuvent évoluer. C'est une façon de prendre conscience que le bassin versant est une forme plus intégrée pour tenir compte de ces effets et évaluer ces impacts. Ensuite, c'est une manière de comprendre l'amélioration que l'on peut faire vis-à-vis de l'environnement par le partage et par le partenariat. **Cette gestion, que l'on nomme aujourd'hui la gestion intégrée, est un ensemble d'actions, mais en même temps, c'est une façon de faire de la planification concertée, de l'évaluation, de mettre en œuvre des actions.**

**2- La gestion intégrée de l'eau**, qui vise :

- une planification concertée;
- la recherche d'un équilibre entre les différents intérêts;
- d'atteindre une vision consensuelle.

**3- La gestion participative**, qui permet d'accroître:

- l'information;
- la sensibilisation;
- l'acceptabilité des décisions prises.

**4- La résolution des conflits**, qui requiert des conditions minimales:

- volonté des parties à résoudre le conflit;
- nécessité d'avoir une autorité ou un médiateur crédible;
- encadrement – démarche contrôlée et acceptée à l'avance par les parties en conflit.

**5- Comités de suivi.** Lorsque toutes les techniques sont appliquées mais que ça ne marche pas, que faire? Voir si toutes les conditions nécessaires sont existantes. **Le facteur clé: autorité et crédibilité du médiateur. Au-delà des techniques, il y a l'art de les appliquer!**



# BLOC G

## *Conciliation des exigences du milieu et du développement: pratiques exemplaires*

Plusieurs stratégies ont été mises en place ces dernières années par les groupes environnementaux pour impliquer les citoyens, les municipalités et autres acteurs dans la mise en œuvre de plans d'action concrets sur la problématique des lacs. Entre autres choses, la sensibilisation est une étape cruciale et inévitable pour l'atteinte d'objectifs précis. Trois organisations environnementales d'expérience partageront leurs réflexions.

*Quel rôle joue la sensibilisation des acteurs dans la protection des lacs? Comment amener des associations de lacs et leur municipalité à développer et adopter un plan d'action global pour protéger la ressource eau? Quels sont les défis et enjeux particuliers de la gestion par bassin versant dans une région ressource peu peuplée et éloignée des grands centres? Comment convaincre les décideurs et notamment les municipalités de soutenir la création et les actions des citoyens?*

**Chantal Leblanc**

*Directrice adjointe et chargée de projet*  
Corporation d'aménagement et de protection de la  
rivière Sainte-Anne (CAPSA)

Technicienne en aménagement de la faune de formation, Mme Leblanc œuvre au niveau de l'environnement depuis 10 ans. Ayant d'abord acquis une expérience approfondie des milieux humides, elle travaille pour la gestion de l'eau auprès d'un organisme de bassin versant depuis 2001. Elle s'est toujours intéressée aux milieux de transition, là où la vie foisonne, là où se rencontrent deux écosystèmes distincts mais indissociables: la terre et l'eau. De leurs composantes à leurs fonctions, en passant par leur interrelation, l'utilisation des rives et des impacts de cet usage a toujours été au cœur de son travail et de ses préoccupations.

**« SensibilisAction » des riverains de lacs à l'échelle du bassin versant**

**Mots-clés:** caractérisation, guide du riverain, revégétalisation, sensibilisation.

Je viens aujourd'hui vous présenter le projet « SensibilisAction des riverains de lacs du bassin versant » qu'on a mis sur pied, en 2005, à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA), à l'ouest de la région de Québec, dans le comté de Portneuf.

Notre bassin versant se situe entre les régions de Québec et de Trois-Rivières. C'est un bassin versant de près de 2 700 km<sup>2</sup> qui comporte de nombreux lacs. Dans la portion sud, on observe une section privée où l'on retrouve plusieurs lacs, mais rapidement, au nord, on tombe dans les terres publiques. Notre projet a touché seulement les lacs qui étaient situés en territoire privé. C'est une région qui est actuellement très recherchée par les nouveaux villégiateurs; on est en train de vivre un peu le développement que vous avez peut-être vécu il y a 30 ans dans les Laurentides.

Quelles sont les différentes étapes de notre projet? **D'abord, une vaste campagne de sensibilisation en parallèle avec une caractérisation des plans d'eau.** Ça touchait 20 lacs, mais on a mis un peu plus d'énergie auprès des lacs qui avaient déjà une association de riverains en place, parce qu'on savait qu'avec eux, on pouvait aller un peu plus loin. La caractérisation s'est effectuée seulement sur les lacs où il y avait des associations.

**Pour commencer notre tournée de sensibilisation,** on a vraiment fait du porte-à-porte. On s'est dit: « Ces gens-là arrivent dans la région et on ne peut pas les laisser s'établir sans qu'ils connaissent les enjeux liés à la protection des lacs ». Il faut absolument que tout le monde ait été approché, que tout le monde soit au courant du fait que, lorsqu'on arrive près d'un lac, on ne peut pas adopter n'importe quel comportement. On a envoyé des agents de sensibilisation sur le terrain et on a vraiment fait le tour des 20 lacs, porte-à-porte. Si la première fois il y avait beaucoup d'absents, on retournait le lendemain faire une autre tournée et on allait comme ça jusqu'à trois fois pour être certain qu'on avait parlé avec les gens. Puis une fois qu'on les rencontrait, on discutait avec eux pour connaître leur vision en tant que villégiateurs et essayer de les amener à la perspective de la protection.

Cette visite porte-à-porte nous donnait l'opportunité de remettre quelques dépliants où il y avait la bonne information. Ça nous permettait aussi de les inviter à une série de conférences qu'on donnait à travers le bassin versant, de discuter et de faire la promotion du programme de revégétalisation des berges qui s'en venait au cours des premiers mois. Ça les préparait tranquillement à notre programme.

En tout, on a visité près de 700 chalets et on a parlé à plus de 900 personnes, rencontrées soit par terre ou par mer. On s'est aperçu que les gens nous accueilleraient vraiment à plus grand bras ouverts quand on arrivait par le quai que par derrière la maison!

On a fait une tournée de conférences dans le cadre de cette sensibilisation. On en a profité pour leur présenter le film de monsieur Alain Belhumeur : « J'ai pour toi un lac ». Il nous semblait très important que tout le monde voit ce film. Il fait vraiment le tour de la question en regard des problématiques environnementales touchant les lacs. On s'est présenté également à toutes les assemblées d'associations, idéalement aux assemblées annuelles, où on expliquait, le phénomène d'eutrophisation, l'impact qu'ils ont comme riverains, comment tout ça peut mener à un dépérissement avancé du lac, etc. Nous avons fait 13 conférences plus 10 présentations en assemblées. On a ainsi rejoint 300 personnes supplémentaires.

**Pour la caractérisation, on avait trois volets :**

1. Prendre les relevés *in situ* à la fosse, dans la zone profonde du lac; les relevés qu'on pouvait prendre directement sur le terrain comme le pH, la conductivité, l'oxygène dissous ainsi que le niveau de transparence à l'aide du disque de Secchi.
2. Ensuite, on a évalué le littoral. On s'est basé sur la méthode développée par le RAPPEL, qui est la mesure du degré d'envasement. Ainsi, à 1 mètre, 2 mètres et 3 mètres de profondeur, on prenait des mesures du niveau de vase, de l'épaisseur de vase qu'il y avait au fond du lac, parce que souvent cette vase-là provient des problèmes d'érosion qu'il peut y avoir en amont, autour du bassin versant. Bref, ce sont tous les sédiments qui sont acheminés vers le lac qui vont éventuellement se retrouver à la fosse et contribuer au vieillissement prématuré du lac. Et puis ça nous permettait aussi de mesurer l'envahissement par les plantes aquatiques, s'il y en avait.
3. Finalement, la caractérisation des berges. On a fait un peu comme à l'époque du programme des lacs où il y avait quatre qualificatifs pour décrire une berge, mais on en a ajouté une. On a travaillé avec cinq attributs, de la berge naturelle à la berge très artificialisée.

**Le projet comprenait également un soutien aux associations.** Il y a eu les présences aux assemblées. Parfois, il y avait une première présence où on expliquait la problématique puis, pour certaines associations, il y a eu des présences subséquentes de notre part parce que les dirigeants voulaient en savoir davantage ou encore rejoindre plus de gens. Et puis on a apporté notre appui à certains cas particuliers comme sur la problématique des castors. On a pu réaliser une diagnose écologique aussi au niveau du lac Blanc où il y a beaucoup de développements à venir. On a aidé à faire l'évaluation des ponts et ponceaux sur les chemins qui sont à la périphérie du lac. Souvent, une fois qu'on a expliqué les problèmes d'érosion, de sédimentation, ils veulent savoir si leurs chemins sont une grande source d'apport de sédiments, s'ils sont en bon état et s'ils ne le sont pas, de quelle façon y remédier. Une autre chose positive au niveau du soutien aux associations, c'est que ça aura permis à certaines d'entre elles de constater qu'il en existait d'autres qui étaient tout près et qu'il y avait lieu de créer des liens entre leurs associations.

**Un programme de revégétalisation des berges.** On a commencé à préparer les gens à ce programme dès l'été 2005. À chaque fois qu'on les rencontrait, à chaque assemblée, on revenait sur le sujet puis on distribuait des fiches d'inscription pour connaître le nombre de personnes qui voulait avoir des plants et surtout quelles étaient leurs réelles motivations à en obtenir. Au moment de la distribution des plants, on a donné des ateliers conseils qui expliquaient les techniques de plantation et d'entretien, ainsi que le choix de l'endroit où planter chaque espèce. Alors, les riverains se sont impliqués, ils ont planté. Ils ont également acheté les arbustes; ça faisait partie du projet. On voulait vraiment qu'ils ne prennent pas ça comme un cadeau, mais comme un investissement. En tout, il y a eu plus de 1 400 tiges d'arbre de distribuées et près de 10 000 tiges d'arbuste plantées. Les arbres ont été donnés par les pépinières du ministère des Ressources naturelles. Suite à ce programme, il y a eu un suivi. On a revisité tous les terrains des participants pour s'assurer que les arbres étaient bel et bien plantés, et au bon endroit.

**Un des objectifs du projet était d'encourager les riverains à adhérer au réseau de surveillance volontaire.** Ce réseau, qui existe déjà, est peu connu et permet aux associations de se prendre en main, de prendre leur lac en main; en fait d'assurer eux-mêmes un suivi environnemental. C'est un programme qui est assez simple. Ça demande seulement un petit peu de temps de la part des bénévoles. Jusqu'à maintenant, il y a eu 5 adhésions (sur les 14 lacs avec association). Il y en a 6 autres à venir et il y en avait un qui en faisait déjà partie.

**Ensuite, le guide du riverain.** C'est quelque chose qui est en train de se faire avec tous les résultats de la caractérisation, les données qu'on a recueillies à la fosse, sur les berges, ainsi qu'au littoral. On est en train de monter un guide du riverain qui va être spécifique à chacun des lacs. Il va contenir les résultats, avec un retour sur le phénomène d'eutrophisation, les méthodes de restauration et les ressources. Tous les riverains vont recevoir leur copie ainsi que les municipalités, les promoteurs et les commerces.

Dans ce guide, **on retrouve un plan de protection qui est personnalisé pour le lac**, en lien avec les problématiques du lac. On espère, cet été, pouvoir faire entériner ce plan par les associations; c'est-à-dire les amener à voter à l'unanimité comme étant leur plan de protection, leur plan directeur et comme étant leur feuille de route. On espère aussi pouvoir faire appuyer les plans par les municipalités. Une fois que tout ça sera appuyé, on a l'intention d'installer des panneaux aux entrées publiques des lacs ou sur les routes où tout le monde normalement passe, pour que les visiteurs puissent savoir que les riverains de ce lac-là ont choisi des attitudes et des actions qui sont sur un plan et qu'on les invite à faire de même. Et puis, c'est également une forme de rappel pour les riverains qui sont sur le lac.

**Une importante implication des volontaires.** Évidemment, ce programme devait vraiment se faire de concert avec les riverains. **C'était très important qu'ils soient impliqués dès le départ et qu'ils participent à chacune des étapes.** Et ils nous ont beaucoup aidés, notamment pour la caractérisation, en prêtant des embarcations, en nous accompagnant sur l'eau, en participant à l'organisation des rencontres et la distribution des invitations, en prêtant des locaux, en plantant arbres et arbustes. C'était vraiment important pour nous qu'ils fassent partie de chacune de nos actions, qu'on ne soit pas les seuls maîtres d'œuvre dans ce processus.

**Alors la stratégie, c'est que les associations prennent leur lac en charge.**

**Les retombées.** On a fait l'évaluation des ponts et ponceaux pour un lac. La municipalité a commandé une diagnose écologique en plus d'une évaluation de la capacité de support pour un autre lac et il y a un projet de restauration des berges qui s'en vient pour l'automne prochain. Évidemment, il y a eu beaucoup de réseautage entre les associations. Il y a eu une mise à niveau aussi pour certaines municipalités et puis le fait que tout le monde va avoir son guide du riverain, tout le monde va être au même diapason. Pour les lacs qui n'avaient pas encore d'association, notre projet a stimulé la formation d'associations.

## Période de question

### QUESTION

Quel est le nombre de ressources humaines dont vous avez eu besoin ainsi que la durée de leur mandat?

### RÉPONSE

**Chantal Leblanc:** J'étais chargée de projet au début. Pour la sensibilisation des riverains, on a envoyé deux agents de sensibilisation faire le tour. Parallèlement à ça, il y avait une technicienne, accompagnée souvent de bénévoles, pour faire la caractérisation. Elle a continué un peu plus tard à l'automne, avec un autre technicien, pour compléter les données recueillies. Ce que je n'ai pas mentionné encore, c'est qu'on a créé une cartographie pour chacun des lacs. Ces deux techniciens ont pu continuer tout l'automne. Depuis l'hiver, je continue les démarches, puis il y a un chargé de projet qui prendra la relève dès ce printemps, jusqu'à la fin du projet. Donc sur 6 mois, il y a peut-être eu 4-5 personnes. Le reste du temps, une seule personne pour mettre tout le monde en lien et faire avancer le travail.

### QUESTION

Où trouvez le financement pour toutes ces activités?

### RÉPONSE

**Chantal Leblanc:** Le programme « Éco-action » d'Environnement Canada. Eux subventionnent à 50 %. Cependant, toute l'implication des riverains, des associations, pour « Éco-action », ça a une valeur

monétaire. Tout au long du projet, on comptabilise donc le temps que les bénévoles nous donnent, les embarcations qu'ils nous prêtent et ça compense une bonne partie de l'autre 50 % des coûts. Évidemment, on est allé chercher quelques autres petits partenaires, dont le Fond de l'environnement de Shell et puis de partenaires locaux.

#### **QUESTION**

Pour la capacité de support des lacs, quel modèle avez-vous utilisé ?

#### **RÉPONSE**

**Chantal Leblanc** : La diagnose écologique et la capacité de support ont été faites conjointement avec un groupe de consultants qui travaillent à partir du modèle de Dillon, mais qui est recalibré à partir des données réelles prises sur le terrain. La municipalité a défrayé les coûts pour ces deux études.





### **Mélanie Desautels**

Coordonnatrice programme S.A.G.E.  
RAPPEL

Géographe de formation, Mme Desautels a complété une maîtrise en géographie, cheminement télédétection, à l'Université de Sherbrooke en 2004. Depuis 2000, elle œuvre au sein du RAPPEL où elle a occupé différentes fonctions. En 2004, elle a participé à l'élaboration du programme S.A.G.E. (schéma d'action global pour l'eau). Elle est coordonnatrice de ce programme depuis maintenant deux ans.

### **Le programme S.A.G.E.: pour un diagnostic global du bassin versant d'un lac**

**Mots-clés:** bassin versant, concertation, cyanobactéries, diagnostic, Estrie, fossés routiers (entretien et méthode du tiers inférieur), partenariats, transfert de connaissances.

Le RAPPEL est un regroupement d'associations de protection de lacs, de cours d'eau et de milieux humides, qui travaille dans l'ensemble de la région de l'Estrie ainsi que dans la MRC de l'Amiante, dans Chaudières-Appalaches. La grande majorité de notre territoire est dans le bassin versant de la rivière Saint-François, mais il y a certains lacs membres du RAPPEL qui eux, touchent d'autres bassins versants, donc qui se situent à la tête d'autres bassins versants.

### **Comment nous avons débuté le programme S.A.G.E. (Schéma d'Action Global pour l'Eau).**

Le RAPPEL, lors de sa création en 1997, a commencé à faire des études sur les différents lacs de l'Estrie: phosphore, chlorophylle, transparence, degré d'artificialisation des rives, caractérisation des plantes aquatiques. On avait alors peu de données sur la qualité des eaux. Tout ça nous a mené à un constat: la situation de nos lacs était préoccupante. À partir de là, une des premières actions posées a été de travailler à la renaturation des rives. Le RAPPEL a mis en place un programme de renaturation auquel les associations riveraines participaient.

On s'est rendu compte que la qualité des eaux ne dépendait pas seulement des riverains. Tous les gens du bassin versant sont impliqués au niveau de la qualité des eaux. On est donc passé à une autre étape; les riverains voulaient vraiment agir. C'est là que le programme S.A.G.E. est apparu. On travaille sur le bassin versant d'un lac.

### **Les objectifs du programme S.A.G.E.:**

- Former les membres des associations afin qu'ils développent leur propre expertise, pour les rendre autonomes. On veut transférer des connaissances, on veut qu'ils deviennent des experts dans leur propre milieu. Il y a donc une grande partie de notre projet qui est basée sur la formation des bénévoles qui y participent.
- Impliquer les communautés locales: on travaille à l'échelle d'un bassin versant d'un lac, sur un petit territoire. On essaie de viser une ou deux municipalités pour commencer. Le but est d'amener les gens à passer à l'action, à travailler ensemble sur un plan d'action pour améliorer la qualité des eaux.
- On cherche aussi à améliorer les connaissances qu'on a sur ces bassins versants. Oui c'est un projet d'acquisition de connaissances, mais c'est d'abord un projet de formation.
- Regrouper l'ensemble de l'expertise qu'on a en région, autant au niveau des différents ministères que d'autres organismes régionaux en Estrie. Il y a énormément d'expertise, de solutions qui sont mises de l'avant et on cherche à regrouper ça et à le diffuser aux riverains.

## L'historique du programme

On a commencé le projet en 2004-2005. D'abord un projet pilote: 7 associations de lacs avec lesquelles on a travaillé pendant une année. En 2005-2006, on a travaillé avec 9 autres associations et on relance notre projet pour l'été qui s'en vient avec 8 associations de lacs supplémentaires. On va ainsi avoir 24 associations avec, entre les mains, un outil pour avoir une vision globale de leur bassin et pour pouvoir passer à l'action.

## La démarche du programme

**D'abord, des partenaires.** On a établi des partenariats avec l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie. En Estrie, 90 % des forêts sont privées. On travaille avec le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF). On a aussi établi des partenariats avec le monde agricole, dont l'UPA et le ministère de l'Agriculture. Le ministère des Affaires municipales et des Régions nous donne un coup de main sur tout ce qui concerne la réglementation municipale. On a également des partenaires plus « naturels »: le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère des Transports. On a vraiment développé un partenariat serré avec ce dernier, qui nous aide dans nos formations. En effet, on propose des ateliers aux inspecteurs municipaux des lacs qui participent au programme, pour les former à différentes méthodes. La méthode du tiers inférieur, ou comment contrer l'érosion quand on travaille au niveau des fossés, on a vraiment développé ça avec le ministère des Transports.

**Ensuite, la formation des bénévoles.** Le protocole, c'est vraiment un suivi qualitatif et volontaire qui est fait par des bénévoles. Ce sont vraiment des observations plus de nature qualitative permettant d'identifier des causes pouvant expliquer la dégradation de l'eau. Le protocole est remis aux associations et à la fin du projet, au bout d'une année, elles ont entre les mains tout le matériel nécessaire pour poursuivre l'expérience les années suivantes. Pour nous, c'est un aspect important: tout le matériel d'inventaire doit demeurer au niveau de l'association. On a différentes journées de formation, avec nos partenaires ministériels et d'autres organismes régionaux, où on présente un portrait des problématiques susceptibles d'être rencontrées et des solutions possibles. C'est la partie plus théorique faite avec eux avant d'aller sur le terrain.

La formation se poursuit sur le terrain. Pour tous les inventaires faits, les bénévoles sont là avec nous. Dépendamment du nombre de personnes, on va plus ou moins vite, mais considérant que notre objectif principal c'est la formation et le transfert de connaissances, plus nous avons de bénévoles avec nous sur le terrain, plus nous sommes contents parce qu'on peut sensibiliser davantage de gens.

**Le transfert des connaissances, c'est l'élément essentiel.** On n'a pas oublié qu'un des intervenants majeurs, c'est la municipalité. Pour participer au programme, il faut que l'association ait obtenu de la part de sa municipalité une résolution qui dit qu'elle comprend le projet et qu'elle s'implique avec l'association dans la poursuite de la démarche de concertation. On demande vraiment à la base que les associations aient présenté le projet à leur municipalité et qu'elles en aient l'appui. **La municipalité, c'est vraiment la personne morale qui peut réunir à l'échelle locale les différents intervenants d'un bassin versant. Pour nous, c'est donc important qu'un partenariat se développe dès le départ entre l'association et la municipalité.**

**Ce qu'on fait comme type d'inventaire.** D'abord, l'inventaire des fossés routiers. Les méthodes d'entretien, les travaux de stabilisation, les zones d'érosion sont tous des éléments qu'on regarde. Il ne faut pas oublier que plusieurs cours d'eau qui se rendent dans les lacs passent par les fossés routiers. C'est un aspect important au niveau de l'hydrologie d'un bassin versant. Il y a la méthode conventionnelle d'entretien des fossés routiers: on nettoie le fossé d'un talus à l'autre. Il y a aussi une méthode qui a été développée: le tiers inférieur. Il y a différentes informations disponibles à cet égard, des informations développées par le RAPPEL, le ministère des Transports et la direction régionale de l'Estrie. On fait aussi des observations à l'embouchure des ruisseaux. On demande aux bénévoles, aux associations, de le faire deux à trois fois durant la saison estivale, pour avoir des données autant en période de crue qu'en période d'eau basse. On regarde l'accumulation sédimentaire dans le

ruisseau, le type de fond. On réalise également des observations qui nous permettent de voir un peu la caractéristique du cours d'eau: le niveau du pH, la température, la vitesse de l'eau.

C'est un travail qui est fait en grande partie par les bénévoles des associations. On remonte chacun des cours d'eau. On fait l'inventaire de tous les tributaires, de tous les cours d'eau qui rentrent dans le lac. On part du lac, habituellement à pied, et on remonte un cours d'eau. Toutes ces observations sont positionnées au GPS, permettant par la suite de rapporter nos observations sur une carte et de les présenter à la municipalité. Quelques éléments observés: l'accès du bétail au cours d'eau, les zones d'érosion, les travaux riverains qui se font près du lac, l'artificialisation des rives, les nouveaux chemins pour un développement résidentiel avec l'érosion que ça peut créer et les apports en sédiments, les ponceaux et l'érosion qui peut y être associée.

**Tout ça nous mène à une autre démarche, celle de la concertation.** Une fois qu'on a réalisé nos études durant l'été, qu'on a fait nos inventaires, on s'embarque dans une démarche de concertation. C'est vraiment un projet de gestion par bassin versant. Les associations ont entre les mains le diagnostic environnemental global de leur lac. On fait avec elles des rencontres d'échange spécialisées sur les solutions. Encore là, nos différents partenaires au niveau des ministères et des organismes régionaux sont présents pour échanger avec les associations, avec les gestionnaires municipaux, sur les cas précis notés durant l'été et sur ce qu'on peut faire. On cherche donc à trouver une solution. On évalue les problèmes durant l'été, mais c'est pour passer à l'action par la suite. La présentation du diagnostic en tant que tel, au niveau de l'association, est souvent réalisée par le RAPPEL, mais aussi par les bénévoles de l'association qui y ont participé. Toutefois, ce qu'on essaie de faire par la suite, c'est que la présentation faite auprès des conseils municipaux soit réalisée par les bénévoles de l'association. On veut que le milieu, les bénévoles, l'association, la municipalité prennent en main ce diagnostic et qu'ils se l'approprient. Le RAPPEL est présent à la présentation, pour aider s'il y a des questions plus techniques, mais on pousse pour que ce soit eux qui présentent auprès de leur municipalité afin d'établir un dialogue.

Par la suite, certains lacs ont formé des comités S.A.G.E., où se retrouvaient les différents intervenants locaux pour travailler à la mise en place d'un plan d'action. D'autres associations ont fonctionné différemment avec leurs municipalités: ils s'asseyaient ensemble, regardaient les ressources humaines et financières disponibles à ce moment-là et décidaient des actions à entreprendre pour la première année. Pour la deuxième année, on avisera en fonction des ressources.

Le plan d'action n'est pas proposé dans le cadre du S.A.G.E. On fait des recommandations, on présente des pistes de solution, mais **on veut vraiment que le plan d'action comme tel vienne du milieu.** Le RAPPEL est là pour outiller, aider les associations et les municipalités. Mais à la fin, c'est à eux de décider des actions à entreprendre.

#### **Au niveau du diagnostic, qu'est-ce qu'on retrouve?**

- Naturellement, la **description du bassin versant**: la superficie, les tributaires, les données plus climatiques. On travaille beaucoup sur de petits lacs et certains cours d'eau ne sont pas cartographiés. Lorsqu'on fait notre inventaire, on s'informe donc auprès des gens du milieu et des riverains. Est-ce que vous avez un cours d'eau qui passe près de chez vous? Si oui et qu'il n'est pas sur la carte, on part avec notre GPS, on remonte le cours d'eau au complet et par la suite, on peut en fournir une cartographie. C'est un outil que les gestionnaires municipaux ont beaucoup aimé parce que ça leur permet d'avoir une vision plus globale des cours d'eau qui peuvent entrer dans un lac.
- **Tout l'aspect des pentes et de la topographie.** On essaie de déterminer les zones qui sont sensibles à l'érosion en fonction de la pente afin d'identifier les secteurs nécessitant plus d'attention.
- **L'utilisation du sol.** Tout ce qu'on retrouve dans le bassin, autant au niveau forestier, agricole, gravières, sablières, etc.



- On fait des **inventaires aériens**. On utilise les données des photographies aériennes. On a une classification qui a été faite par image satellite. Cependant, on bonifie tout ça, on en fait une mise à jour lors d'un inventaire aérien qu'on réalise avec les bénévoles de l'association.
- Il y a une section du diagnostic qui traite beaucoup plus des **eaux profondes et du littoral du lac**. On ne prend pas de données à ce niveau-là dans le cadre du S.A.G.E., mais on intègre plutôt des données existantes: celles que le RAPPEL a préparées au cours des ans, dans le cadre des programmes de suivi de la qualité des eaux qui se poursuivent, et celles issues des ministères (MDDEP et MRNF), qui sont des données plus anciennes nous permettant d'avoir un historique. Ainsi, toutes les données physico-chimiques concernant les lacs qu'on peut retrouver sont intégrées dans le diagnostic.
- On intègre aussi les données sur le **recouvrement par les plantes aquatiques**, sur l'**accumulation sédimentaire**, sur l'**artificialisation des rives**, sur les **installations septiques**, sur les **efforts de renaturation**. On identifie les secteurs problématiques et les recommandations qui viennent avec ces secteurs-là.
- À la fin, on retrouve une section sur les **pistes de solution**. Le RAPPEL a développé plusieurs outils, autant des guides pour la renaturation des rives, le contrôle des sédiments, des affiches. On a donc des solutions pour la plupart de nos intervenants, on leur fournit ces éléments dans le cadre du S.A.G.E. pour les aider justement à pousser plus loin.

**En conclusion, je pense que vous le savez: nous sommes tous responsables!**

## Période de question

### QUESTION

Les cyanobactéries, est-ce qu'il y a des signes avant-coureurs? Est-ce qu'on peut prévenir, stopper et peut-être justement éliminer cette prolifération dangereuse?

### RÉPONSE

**Mélanie Desautels:** C'est certain qu'il y a des secteurs qui sont plus sensibles dans les lacs. Les baies où l'eau est naturellement plus chaude, où l'eau est tranquille. Dès qu'on a un certain apport en phosphore, à ce moment-là il peut y avoir développement de cyanobactéries. On a noté que dans certains lacs où on n'en trouvait pas, où on n'avait jamais vu ça, et bien ça s'est produit.

### QUESTION

Pourriez-vous me donner d'autres villes qui ont implanté une gestion écologique des fossés, à part les autoroutes au Québec qui font le tiers inférieur?

### RÉPONSE

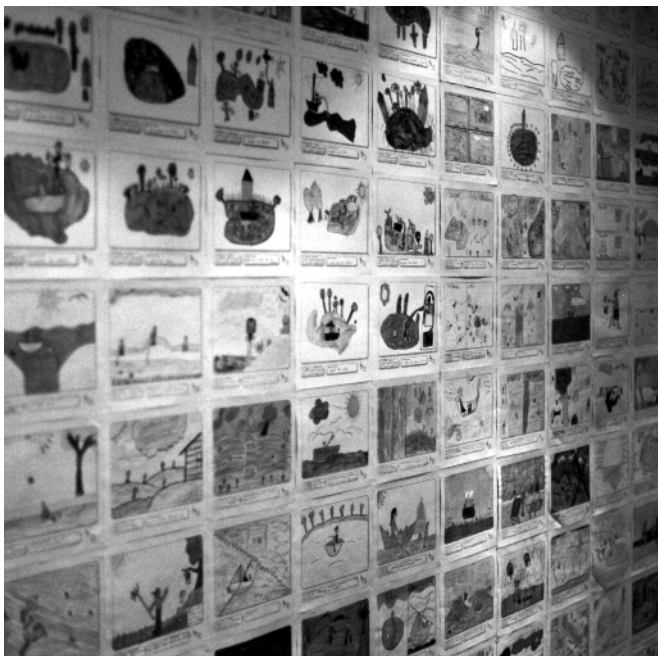
**Mélanie Desautels:** Cette méthode, comme vous l'avez mentionné, c'est une norme provinciale depuis 2004. Elle doit donc être appliquée dans la mesure du possible, sur toutes les routes provinciales. Au niveau municipal, on a plus de difficulté à la faire appliquer ou la faire adopter. C'est un changement de mentalité, c'est certain. Mais il y a aussi le fait que souvent les emprises sont beaucoup plus petites. Ce qu'on voit de plus en plus en Estrie, ce sont des municipalités qui vont appliquer un deux tiers plutôt qu'un tiers inférieur. Sauf que le haut des talus est quand même conservé, la végétation demeure et on voit une différence. En primeur, il y a une étude qui a été financée par le ministère des Transports en Estrie sur cette technique, pour quantifier, pour voir les effets réels en économie, autant monétaires, mais aussi en charge, en sédiments et cette étude devrait sortir prochainement. Ça va être un document public et on croit que ça va aider à convaincre certaines municipalités à appliquer le règlement.

**QUESTION**

Vous travaillez avec les bénévoles et vous arrivez à réaliser des inventaires, à poser des diagnostics. Quels sont vos arguments quand on entend différents professionnels dire que c'est plus difficile d'aller chercher des données rigoureusement scientifiques par des non professionnels? Qu'est-ce que vous en pensez?

**RÉPONSE**

**Mélanie Desautels:** Dans le cadre du S.A.G.E., c'est vraiment un suivi qualitatif. On n'a donc pas cet aspect problématique. Je vous dirais que les municipalités et les gens du milieu, ils ne veulent pas nécessairement savoir quel est le taux exact de coliformes fécaux dans le ruisseau, par exemple. Ils veulent plutôt savoir s'il y a une problématique d'accès du bétail, une problématique d'épandage de fumier. On le voit en faisant le terrain: on n'a pas nécessairement besoin de connaître la « valeur ». Si les municipalités voulaient pousser plus loin, ils allaient par la suite chercher des données sur certains cours d'eau identifiés pour obtenir la valeur exacte. Mais à la base, c'est vraiment plus de l'observation.





### **Maribelle Provost**

Coordonnatrice  
CREAT

Maribelle Provost est originaire de Montréal et s'est établie en Abitibi-Témiscamingue au cours de l'année 2000. Bachelière en Science, technologie et société de l'Université du Québec à Montréal, Mme Provost a œuvré trois ans comme professionnelle en santé environnementale au sein de la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. Depuis septembre 2005, elle est coordonnatrice du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

## **Le lac Abitibi: une problématique ignorée!**

**Mots-clés:** lac Abitibi, phosphore, cyanobactéries, agriculture, plaine argileuse.

Je vais vous parler du lac Abitibi. Mon objectif, c'est de vous faire connaître une problématique qui est ignorée dans tous les sens du terme. On va faire un survol des différents résultats, des différentes campagnes d'échantillonnage qui ont eu lieu dans le lac Abitibi, mais on va surtout s'attarder aux cyanobactéries et au phosphore. Ensuite, on va brièvement survoler les causes possibles de cette situation qui prévaut au lac Abitibi.

Le lac Abitibi est situé en Abitibi-Témiscamingue, dans la MRC Abitibi-Ouest. C'est un lac dont le tiers de sa superficie est du côté québécois et le reste en Ontario. C'est un lac immense de plus de 1000 km<sup>2</sup> dont la profondeur est faible (en moyenne 2-3 mètres). Il n'y a pas de stratification thermique et c'est un lac qui est également très turbide, avec une transparence inférieure à 25 cm, principalement en raison des argiles en suspension dans l'eau.

À l'été 2000, tout à fait par hasard, la direction de la Santé publique de la région a fait des analyses, des échantillonnages d'eau exploratoires. En fait, c'est qu'on pouvait constater visuellement la présence d'écume aux abords de l'île Nepawa. Il y a eu trois prélèvements de phosphore et un prélèvement pour l'analyse des cyanobactéries. Les résultats ont été surprenants. L'échantillon qu'on avait prélevé dans l'écume avait 12 millions de cellules de cyanobactérie par millilitre. C'était *Aphanizomenon flos-aqua* qui dominait la biomasse totale dans l'échantillon, une espèce qui a la capacité de produire des toxines, particulièrement des toxines qui peuvent affecter le système nerveux et, parfois, des hépatotoxines. Les résultats de phosphore étaient aussi très surprenants. Il y avait trois échantillons de phosphore au total qui ont été prélevés et analysés au MDDEP. Les résultats variaient de 120 à 140 microgrammes par litre. Juste en guise de référence, le critère du MDDEP pour prévenir la dégradation des lacs est de 20 microgrammes par litre. Donc, on est légèrement au-dessus!

Suite à cette découverte, il y a eu une rencontre de concertation qui a été initiée par la direction de la Santé publique. C'est une rencontre à laquelle la population, les municipalités, les différentes directions régionales concernées étaient invitées. Lors de cette rencontre, on a exposé la situation et les personnes présentes ont décidé de former un comité technique avec des gens intéressés par la problématique. On avait un vétérinaire du Centre d'inspection des aliments du Québec, un technicien du ministère de l'Agriculture, un chercheur du Centre de recherche et développement de l'université, un biologiste du cégep et les gens en Santé publique. Ils ont développé une stratégie d'échantillonnage qui avait pour objectif de valider les résultats de l'année précédente et de vérifier s'il y avait des sources locales de phosphore qui pouvaient provenir d'un des sous-bassins de rivière ou des zones de villégiature. Il y a eu trois sorties au courant de l'été 2001, en juin, août et septembre. Différents paramètres ont été analysés: phosphore, azote, cyanobactéries, température, pH, oxygène dissous, conductivité et transparence de l'eau. **Je vais surtout m'attarder sur le phosphore et les cyanobactéries.**

Cinq affluents du lac Abitibi, cinq secteurs ont été échantillonnés. Les résultats: sur 70 échantillons, le phosphore total variait de 49-184 microgrammes/litre, avec une moyenne de 104. Pour les secteurs de villégiature, on arrivait à 100 et les résultats pour chaque rivière variaient, mais c'est très élevé, surtout pour les affluents du côté nord.

Côté cyanobactéries, il y en avait encore beaucoup en juillet et août. Elles dominaient la biomasse totale de tous les échantillons. Il y avait présence d'écume en milieu de villégiature. Au mois de septembre, le dénombrement de cyanobactéries a chuté, mais c'est dû à la baisse de la température. Elles ne dominaient plus du tout la biomasse. C'était toujours la même espèce qui dominait, *Aphnizomenon flos-aquae*, qui a la propriété de produire des toxines.

### Plusieurs causes possibles...

**L'agriculture.** En Abitibi, il y a une très faible densité animale (surtout des bovins de boucherie et des bovins laitiers). Les cultures qui dominent sont celles de prairie et de pâturage, qui ont la réputation de prévenir l'érosion, de protéger les sols en maintenant la structure du sol. Théoriquement, il ne devrait pas y avoir de problème du côté agricole dans ce secteur. Du côté ontarien, c'est beaucoup de la forêt publique. En Abitibi-Témiscamingue, les sols sont très pauvres et peu saturés en phosphore. Pour toute la région, la moyenne est de 49 kg de phosphore à l'hectare. Pour la MRC d'Abitibi-Ouest, qui occupe la majeure partie du bassin versant du lac Abitibi du côté québécois, c'est 60 kg à l'hectare. De 0-60 kg à l'hectare, c'est considéré comme un sol pauvre. En comparaison, les sols dans les régions en surplus de fumier, c'est en haut de 250 kg de phosphore à l'hectare! Le message que les agriculteurs livrent dans notre région c'est: « Venez chez nous, on a de la place, on a besoin de phosphore! » Le bilan de phosphore est maintenant équilibré, c'est-à-dire que tout ce qui est épandu en termes d'engrais chimiques et naturels, ça fait juste combler le besoin des plantes. Mais quand on a des sols qui sont pauvres en agriculture, on est supposé épandre plus de fertilisants que le besoin des plantes pour enrichir le sol.

Deuxième hypothèse, souvent évoquée mais que jamais personne n'a démontrée: **la plaine argileuse.** Ce serait les dépôts d'argile laissés par le lac Ojibway-Barlow, qui a été créé à la fin de la deuxième glaciation. Ces dépôts seraient responsables de la concentration plus élevée de phosphore dans les lacs de la plaine argileuse. Ce serait des lacs peu profonds et plus productifs. La plaine argileuse couvre plus de la moitié de la région, alors on devrait retrouver des problèmes semblables à ceux qu'on retrouve dans le lac Abitibi ailleurs. Le type de sol qui domine dans les terres défrichées, c'est la série Palmarolle. En termes de phosphore, ces sols-là ont en moyenne 53 kg de phosphore à l'hectare. Ce sont donc des sols pauvres. On parle de phosphore mehlisch, le phosphore assimilable par les plantes (une fraction de tout le phosphore qui est dans le sol). Quand on parle d'agriculture, c'est seulement cette portion du phosphore qu'on mesure. Maintenant, le phosphore total: 1781 kg. Supposément, la portion du phosphore total non assimilable par les plantes n'aurait pas la propriété de migrer vers les cours d'eau, car le phosphore est plus stable. Si on pose l'hypothèse de la plaine argileuse, c'est qu'on pose l'hypothèse que le phosphore non assimilable peut se rendre finalement dans les cours d'eau. Ce sont des questions auxquelles on n'a pas de réponse.

Je me suis amusée un peu avant de me rendre à la conférence. J'ai utilisé des données prélevées dans 42 lacs de la plaine argileuse par l'équipe de M. Prairie. J'ai fait une moyenne: 13 microgrammes / litre. J'ai fait la même chose avec des données prélevées par le MDDEP sur 61 lacs de la plaine argileuse: 16 microgrammes/litre, et 45 lacs à l'extérieur de la plaine: 8 microgrammes/litre. Il y a une différence, mais on est quand même dans de très faibles concentrations comparativement à ce qu'on peut retrouver au lac Abitibi. Donc, la théorie de la plaine argileuse ne peut pas expliquer à elle seule les concentrations qu'on retrouve au lac Abitibi.

### Les autres causes possibles:

- La déforestation du bassin versant (beaucoup de forêts privées très exploitées).
- La gestion des eaux usées des résidences isolées. Il y a environ 700 chalets qui bordent le lac Abitibi, mais ce dernier est immense, alors ce n'est pas beaucoup.

- Les eaux usées des municipalités; il y a environ 22 000 personnes dans le bassin versant.
- La variation du niveau du lac qui va provoquer l'érosion des berges. Lac peu profond, pas de stratification thermique, il ne peut pas y avoir de captage de phosphore dans le fond du lac, car il est perpétuellement brassé.

Donc, **les activités humaines y sont probablement pour quelque chose.** Du côté québécois, c'est beaucoup plus développé que du côté ontarien et l'eau s'écoule du côté québécois vers le côté ontarien.

À ce jour, on a fait plusieurs actions au niveau régional. Un comité interministériel a été créé à la demande du directeur de la Santé publique en 2003. Il rassemblait le ministère de l'Agriculture, le MDDEP, le ministère des Affaires municipales, le MRN secteur Faune et secteur Forêts. Le but était de trouver des solutions à la problématique. Ça a tourné en rond un petit bout de temps, ils ont évalué différents scénarios. Maintenant, ce comité est piloté par le Conseil régional de l'environnement et mis à contribution dans un partenariat qu'on vient de signer avec un Centre technologique des résidus industriels (CETRI) de notre région qui est un centre de recherche et développement rattaché au cégep qui eux vont faire le portrait d'un des sous-bassins versants, en collaboration avec le comité interministériel. À partir de ce portrait, le CETRI va développer un projet de recherche en lien avec la problématique. Le Comité de bassin versant n'est malheureusement pas encore créé, mais on travaille très fort là-dessus. On vient d'ailleurs de produire un dépliant qui sera distribué dès le début de l'été à tous les résidents du bassin versant.

**Conclusion: les causes ne sont pas identifiées.** Ce qui est certain, c'est que le lac est vulnérable et qu'il est nécessaire de limiter les apports en phosphore dans le bassin versant, ce que la réglementation actuelle ne permet pas de faire, en particulier dans le milieu agricole parce qu'elle est basée sur les concentrations de phosphore assimilable par les plantes dans le sol et que nous, en région, on en manque. D'un côté, on a le ministère de l'Agriculture qui dit: « Venez-vous-en, on a de la place, on manque de phosphore! » De l'autre côté, il y a nous autres qui disons qu'on a des problèmes de phosphore dans l'eau et on devrait diminuer les apports en phosphore. Il y a des difficultés par rapport à ça, mais on fait ce que l'on peut.

## Période de questions

### QUESTION

Au lac Saint-Augustin, à Québec, on a des problématiques équivalentes: des écumes importantes de cyanobactéries, la même espèce. Mais en 5 ans, on n'a jamais observé de cyanotoxines dans l'eau. Est-ce que dans votre cas il y a présence de cyanotoxines? Est-ce que ça a été analysé? Est-ce que la Santé publique a émis des avis publics et quels sont ces avis?

### RÉPONSE

**Maribelle Provost:** Nous avons analysé la présence de cyanotoxines dans l'eau ainsi que dans les poissons. On a détecté des traces. Il n'y a pas de prise d'eau potable dans le lac Abitibi, donc ça module les interventions de la direction de la Santé publique.

### QUESTION

Est-ce qu'au niveau des usages du plan d'eau, ça modifie quelque chose? Est-ce que le tourisme a été affecté? Est-ce que le commerce a été affecté comme à la Baie Mississquoi?

### RÉPONSE

**Maribelle Provost:** On ne pourrait pas juger de ça encore. La direction de la Santé publique émet des avis de non baignade quand il y a présence d'écume, mais c'est difficile à gérer, car il faut faire une confirmation visuelle parce que l'analyse des cyanobactéries prend plusieurs mois.

**QUESTION**

Comment faites-vous pour gérer le lac étant donné que c'est un lac interprovincial, surtout avec le fait qu'il est beaucoup plus développé d'un côté? Quelles sont vos stratégies et vos interventions des deux côtés?

**RÉPONSE**

**Maribelle Provost:** Nous, on est juste d'un bord. Le fait que ce soit moins développé du côté ontarien, ça facilite les choses. On va commencer par agir du côté québécois. Il y a beaucoup de choses qui restent à faire concernant la gestion du problème. Je ne suis pas prête à dire qu'il est géré ce problème-là.

**QUESTION**

Quel est le taux de renouvellement du lac? Ça pourrait être une piste de solution à vérifier. Peut-être que l'eau ne reste pas longtemps et qu'il n'y a pas de changement d'eau et ainsi la prolifération de cyanobactéries est décuplée.

**RÉPONSE**

**Maribelle Provost:** Je ne le connais pas.

**QUESTION**

Est-ce qu'on a fait l'inventaire des marais et marécages situés dans le bassin versant? Parce que parfois, c'est une des sources possibles de phosphore.

**RÉPONSE**

**Maribelle Provost:** Non.

**Robert Lapalme - conseiller en environnement, Envirolac Consultants:** Depuis quelques années, on a trouvé des cyanobactéries et des écumes dans des lacs de tête avec aucune pollution anthropique, qu'il s'agisse de chalets, d'agriculture ou d'industries. C'était des lacs qui étaient très sédimentés par les matières organiques et il y avait beaucoup d'activité faunique (les orignaux allaient bouger la matière organique en accédant aux plans d'eau). Alors, je ne sais pas comment ça se passe au lac Abitibi, mais ça pourrait aussi être une source.

# TABLE RONDE

Blocs F et G

## Table ronde - Blocs F et G

### BLOC F

#### QUESTION

Question à M. Bélanger. Je viens d'entendre qu'on revoit le règlement et qu'il va être fait pour l'année prochaine. Ça va prendre un an à corriger si on veut faire une demande... Ça ne serait pas mieux que ça soit géré à un autre niveau qu'au fédéral?

#### RÉPONSE

**Jérôme Bélanger:** C'est bien simple, les municipalités ont la responsabilité au niveau des consultations publiques, parce que ce sont eux les intervenants locaux, ce sont eux les administrateurs locaux qui peuvent faire les consultations; ce sont eux les plus habilités. Mais la demande chemine au ministère des Affaires municipales qui lui voit si au niveau de la démocratie locale, ça s'est bien passé et après ça nous, on regarde tout l'aspect technique de la navigation, et par la suite oui, ça s'en va à Ottawa au bureau du Conseil privé. Mais je vous dirais, on a l'habitude de faire, lorsqu'on reçoit les demandes au début septembre, à la fin septembre nous, notre résumé d'étude d'impact réglementaire est complété et c'est déjà parti à Ottawa.

#### QUESTION

Ma question s'adresse à M. Seto. Est-ce que dans les études préliminaires, les études qui ont servi de base aux normes d'intervention en milieu forestier, il y a eu quelque chose sur les poissons, un suivi des indicateurs sur les poissons qui a permis de préciser des normes d'intervention en milieu forestier?

#### RÉPONSE

**Martin Seto:** En fait, non. L'aspect poisson n'a pas été étudié. Les macro-invertébrés et tout ça n'ont pas été étudiés puis la raison de ça, c'est que ça n'a pas été financé. À l'époque, lorsque les demandes ont été faites pour obtenir des subventions, ça faisait partie de la demande de subvention, l'aspect aquatique, l'aspect poisson, mais cette partie-là n'a pas été financée. C'est seulement la partie physicochimie qui l'a été.

**Richard Carignan - directeur, Station de biologie des Laurentides:** Un commentaire. Il se trouve que nous en avons fait beaucoup d'études d'impact de la coupe forestière, non seulement sur la physicochimie, mais sur le plancton et le zooplancton, tout ce qui grouille dans un lac! On a des modèles d'impact et je peux vous dire aussi qu'un des principaux impacts de la coupe forestière sur les lacs, c'est la pollution par le mercure...

Maintenant, est-ce que je suis contre la coupe forestière? Absolument pas! Ce que je dis, c'est qu'il y a des façons de faire des coupes forestières qui minimisent ce genre d'impact-là. C'est un problème de connaissances ou de diffusion de connaissances. C'est tout!

### BLOC G

#### QUESTION

Il y avait une dame du RAPPEL qui rappelait les détails des subventions. Vous aviez mentionné Écoaction d'Environnement Canada, mais je pense qu'il y a d'autres programmes. Est-ce que vous avez approché les gens d'Alcan, Alcoa, Shell? Il y a beaucoup de compagnies privées qui veulent améliorer leur image. Parce que je pense qu'on manque beaucoup d'argent de ce côté-là; le gouvernement va dire que c'est limité! On ne peut pas faire des RAPPEL à travers le Québec! Peut-être qu'on aimerait ça, mais... Est-ce qu'il y a des fonds pour ça dans le privé?

#### RÉPONSE

**Mélanie Desautels:** Au RAPPEL, on a déjà fait des démarches au niveau du privé. Ça n'a pas nécessairement été super concluant à l'heure actuelle. C'est certain que notre budget vient surtout au



niveau public. On a une entente spécifique avec le Conseil régional des élus de l'Estrée et, sinon, on est financé aussi par d'autres programmes publics, soit le FAQDD, Environnement Canada dans le cadre du S.A.G.E., il y a différents ministères qui investissent aussi dans le cadre de l'entente spécifique. Au niveau privé, à l'heure actuelle au RAPPEL, on a regardé les opportunités, mais on n'a pas nécessairement eu de résultat encore.

**Chantal Leblanc:** C'est sûr qu'il existe beaucoup de programmes de financement. Une recherche sur internet permet facilement de trouver les principaux bailleurs de fonds. C'est beaucoup de travail à la base quand on veut monter un projet; c'est beaucoup de recherche, beaucoup de maillage, des fois il ne manque pas grand-chose pour que tout s'assemble, mais c'est dur à trouver. Mais en jonglant avec les différents partenaires, les différentes possibilités, on arrive à attacher tous les morceaux.

#### QUESTION

Ma question s'adresse à madame Desautels. Avec votre expérience avec les municipalités, comment est-ce que vous réussissez à faire une bonne concertation, une bonne conciliation entre les gens, les agents du milieu, les municipalités? Il semble que plusieurs associations ont des difficultés à cet égard et j'aimerais avoir votre expérience là-dessus.

#### RÉPONSE

**Mélanie Desautels:** Dans le cadre du S.A.G.E., pour participer au projet, on demande à la base que l'association ait établi des liens avec sa municipalité; ils doivent avoir une résolution de la municipalité qui les appuie dans ce projet-là et qui indique à la municipalité aussi qu'elle va avoir un rôle à jouer dans la démarche de concertation. Donc, avant même de s'engager dans le projet, la municipalité est au courant qu'elle va avoir un rôle à jouer.

C'est certain que par la suite, quand les projets se finalisaient, qu'on arrivait à la démarche de concertation, déjà il y avait un lien entre les deux. Il y a certains lacs qui ont un peu plus de difficulté avec leur municipalité, mais je crois qu'ils sont conscients, autant au niveau de la municipalité que de l'association, qu'ils doivent travailler en collaboration. Je dirais qu'il n'y a pas nécessairement de tension entre les deux, mais qu'ils apprennent à se connaître et à travailler de plus en plus ensemble.

#### QUESTION

J'aimerais revenir sur la question du soutien aux initiatives locales, particulièrement sur le soutien financier. Combien de temps environ prenez-vous pour faire la recherche de financement par rapport aux actions qui sont sur le terrain?

#### RÉPONSE

**Mélanie Desautels:** On passe énormément de temps au RAPPEL à faire des demandes de subvention. On a une personne dont une partie énorme de sa tâche est consacrée juste à ça, sans prendre en considération les équipes de projets qui investissent du temps aussi, pour ne pas toujours obtenir les résultats escomptés. C'est vraiment difficile en ce moment. Je pense que cette situation au niveau du financement est vécue par plusieurs organismes. Il y a aussi une lourdeur administrative, qui est en place chez plusieurs bailleurs de fonds. Donc oui, on y passe énormément de temps, trop de temps! Je suis certaine que c'est le cas de plusieurs organismes...

**Chantal Leblanc:** Juste pour donner un exemple concret, dans le cas du projet de « SensibilisAction ». Pour un projet d'une durée d'un an et demi, avant qu'on ait le ok de tout le monde pour qu'on puisse commencer, on a dû mettre de 3 à 4 mois d'efforts intensifs pour tout rassembler.

#### QUESTION

J'ai une question pour madame Provost. Quelles sont les valeurs naturelles qu'on trouve dans les autres lacs des environs? Est-ce que vous avez l'espoir, un jour, dans les siècles qui viennent, de peut-être retourner à une concentration de phosphore relativement raisonnable, naturelle?

#### RÉPONSE

**Maribelle Provost:** Le bruit de fond en phosphore, on ne le connaît pas en Abitibi-Témiscamingue. La

deuxième question: est-ce que j'ai de l'espoir? Oui, oui, j'ai de l'espoir en fait, oui! Mais combien de siècles, je ne pourrais pas vous dire encore...

#### QUESTION

Est-ce que vous avez déterminé des mécanismes que vous voulez implanter pour diminuer l'*input* de phosphate dans le lac?

#### RÉPONSE

**Maribelle Provost:** On n'a pas encore identifié clairement quels moyens on allait privilégier, mais ça va passer par la revitalisation des berges, par des mesures qui vont permettre aux agriculteurs d'empêcher les troupeaux d'aller boire directement dans les cours d'eau, par la mise en conformité des installations septiques; des moyens que tout le monde connaît.



# PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

## Plénière de clôture

### **Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Ce n'est jamais facile de faire une synthèse d'un événement comme le Forum national sur les lacs, mais voici comment nous allons procéder. Nous avons préparé, à l'aide d'un certain nombre de conférenciers et d'experts, un document synthèse qui énonce ce qui fait consensus, quelles sont les priorités et les démarches à suivre, etc. Après vous avoir présenté ce document, nous demanderons à chacune des personnes à l'avant de le commenter ou le compléter très brièvement, en deux minutes maximum, afin d'encadrer et de mieux cerner les échanges qui suivront entre la salle et les conférenciers. Nous tenterons ainsi de dégager les conclusions et les recommandations que nous transmettrons aux autorités compétentes ainsi qu'à tous les participants. À la toute fin, nous donnerons la parole à monsieur Guy Lessard, président *ex officio* du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, pour émettre la recommandation finale.

### **Aspects ou enjeux majeurs qui ressortent du Forum:**

On constate que les lacs constituent un capital naturel inestimable; c'est un bien collectif. Soit on laisse ce capital se déprécier graduellement, soit on prend les moyens de le faire fructifier au bénéfice de tous.

La résolution de la problématique de la dégradation des lacs passe notamment par l'application systématique de la réglementation par les différents paliers de gouvernement, par l'affectation des ressources nécessaires à la résolution des problèmes et par l'action citoyenne. La démarche doit s'inspirer du dynamisme et de la détermination des acteurs du milieu.

Donc, deux choses:

1. C'est un capital, un bien collectif fortement négligé ou qu'on n'a pas apprécié à sa juste valeur. Avec les valeurs émergentes, on commence à réaliser l'importance que ça a.
2. On sait que les lacs sont menacés. D'après Richard Carignan, la majorité des lacs sont dans un bon état, mais il y a divers types de menaces qui pèsent sur nos systèmes lacustres.

### **Les éléments qui font consensus:**

- La problématique est de mieux en mieux documentée; on constate aujourd'hui qu'il y a beaucoup d'information qui existe. L'information n'est pas systématiquement colligée et disponible, mais on connaît de mieux en mieux les différentes facettes de la problématique. Il faut cependant approfondir et compléter ces connaissances. Il n'y a apparemment pas toujours consensus sur la connaissance scientifique, mais cette connaissance scientifique existe et elle doit être complétée.
- Les lacs sont un bien collectif, une responsabilité collective. Les lacs font l'objet de pressions et de menaces croissantes.
- Les deux grands acteurs stratégiques sont les municipalités et les citoyens (usagers, associations de lacs, comités de bassin versant, etc.). La résolution des problèmes autour des lacs passe entre autres par une concertation efficace entre ces grands acteurs.
- La mise en œuvre de projets communs devrait servir de catalyseur à un rapprochement entre les municipalités et les usagers, entre ce qu'on a appelé les néo-ruraux et les locaux, entre les autorités, les scientifiques - qui possèdent l'information, mais qui ne sont pas nécessairement sur le terrain - et le milieu; il y a un transfert technologique et de connaissance à faire.
- La diffusion et la maîtrise de l'information est déficiente; des efforts d'information et de sensibilisation sont nécessaires.

- Il y a des outils de gestion et de conservation efficaces qui existent; on doit les faire connaître et les appliquer. Un peu partout, il y a des mesures et des programmes qui sont appliqués, des stratégies qui sont efficaces, mais chacun travaille un peu dans son coin. Donc, il faudrait trouver une façon de mettre ça en commun et d'éviter de réinventer la roue en prenant les meilleures pratiques qu'on retrouve à certains endroits, en les validant puis en les communiquant à l'ensemble des organismes qui oeuvrent dans ce milieu-là.
- Il existe un besoin de clarification au niveau du partage des responsabilités et du rôle des acteurs. Les responsabilités juridiques ne sont pas toujours claires: qui est responsable? Quel palier de gouvernement? À la fois les municipalités et les citoyens ne sont pas toujours bien informés sur la nature et la portée des règlements et sur la capacité de faire appliquer ces règlements.

### **Problématiques majeures nécessitant une intervention à l'échelle provinciale:**

- **L'application des règles existantes.** Plusieurs intervenants ont souligné que les règles en général existent. Elles peuvent être bonifiées ou complétées dans certains cas, mais les lois et règlements sont là et le problème réside au niveau de l'application.
- **L'artificialisation des berges** et la nécessité de revégétaliser ces berges.
- **La gestion des affluents et des résidences isolées.**
- **La résolution des conflits d'usage** qui est relativement complexe. L'harmonisation des usages est souvent un problème sociopolitique qui nécessite d'autres habiletés, d'autres outils.
- **La prévention des conflits sociaux**, ou des irritants sociaux, provoqués notamment par l'appréciation foncière dans les territoires de villégiature.

Voilà. Je vais maintenant céder la parole à monsieur Supper, à ma gauche, qui va nous faire part de ses commentaires.

## **Commentaires des panélistes**

### **Jacques Supper - directeur de l'aménagement, MRC d'Antoine-Labelle**

Chose certaine, il y a une volonté de prise en charge du milieu où on identifie deux acteurs: les citoyens concernés et les regroupements ainsi que les municipalités. On aurait reculé il y a 10 ans, on aurait demandé au gouvernement de venir régler notre problème! C'est un bon indicateur. Évidemment, il va rester des défis qui m'apparaissent d'importance: toute la question des usages, de l'intégration des préoccupations urbaines et rurales, l'interface que ça amène en termes d'usage, en termes de volonté. Je pense qu'on a de beaux défis, mais des réalisations en perspective.

### **Robert Langevin - biologiste, MRNF**

Je ne suis pas vraiment spécialiste des conflits d'usage, mais dans le domaine forestier actuellement, il y a un virage important de ce côté-là, du moins dans le domaine des forêts publiques. C'est-à-dire que déjà à partir des prochains plans généraux d'aménagement forestier en 2008, les industriels forestiers, quand ils vont faire leur plan d'aménagement, de récolte forestière, vont devoir consulter, considérer l'opinion, les désirs et les besoins de tous les utilisateurs du milieu forestier et en venir à des consensus qui vont être inclus dans les plans d'aménagement.

**Martin Seto - ingénieur forestier, Université Laval**

Ma spécialité est vraiment sur les méthodes d'atténuation des effets de la coupe forestière. Depuis 1977, il y a eu beaucoup d'évolution et ça continue. Pour certains, ça n'avance pas vite, mais moi je pense que pour un horizon de 30 ans, ça a avancé très vite par rapport à d'autres dossiers qui sont beaucoup plus criants à mon avis. On essaie beaucoup de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, on croit que c'est mieux, mais on est très avancé au Québec au niveau de la recherche, au niveau de toutes les méthodes d'atténuation pour l'effet des coupes forestières. Quand on va dans d'autres pays puis qu'on regarde ce qui se fait, on se rend compte qu'on a une méchante longueur d'avance. Maintenant, on est rendu vraiment à jouer sur des détails, mais c'est important et c'est un bon signe.

C'est un domaine qui est très controversé. Pour ma part, quand c'est controversé, c'est bon signe: ça veut dire qu'il se passe des choses. La controverse mobilise les gens, les amène à passer à l'action. Évidemment, il ne faut pas toujours attendre que les instances gouvernementales ou l'industrie passent à l'action; c'est à nous de le faire, c'est notre devoir.

**Jean-François Girard - président, Centre québécois du droit de l'environnement**

Ce que je retiens de ce qui s'est dit aujourd'hui lorsqu'on identifie deux acteurs stratégiques, les municipalités et les groupes de citoyens, je vois là qu'il est important de faire équipe et comme dans une équipe de soccer, tout le monde a un rôle à jouer et un rôle qui est très important. Alors, que chacun des acteurs de cette équipe-là joue le rôle qu'il doit jouer: les municipalités au premier chef, dans l'application des normes et de la réglementation. Il est primordial que ces règles que nous nous sommes données collectivement, qu'on veut par ailleurs minimales, on les fasse respecter. La bande de protection de 15 mètres puis l'interdiction d'intervention dans le littoral, c'est un minimum.

Maintenant, on parle de l'importance de favoriser la diffusion de l'information. Ça et la sensibilisation, c'est un rôle qui peut être joué par les groupes de citoyens, les associations. J'ai assisté à la présentation sur le SAGE; il est fascinant de voir les résultats qui sont atteints par une initiative citoyenne comme celle-là. On a évacué un acteur important, dans cette plénière, c'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou l'État provincial qui, à mon avis, doit jouer le rôle du gardien de but; c'est un rôle fondamental. Il doit être là pour soutenir, favoriser l'acquisition des connaissances et, peut-être même à certains égards, être un catalyseur et un promoteur de l'action citoyenne et de l'action des municipalités dans le milieu.

**Serge Gagnon - professeur, Université du Québec en Outaouais**

Je suis parti du thème du Forum: *prenez part à une vague de changement*. Il faut voir cette vague de changement dans un esprit de développement durable. Mais il faut définir aussi la durabilité: c'est quoi la durabilité? Bien, la durabilité, à mon avis, c'est une condition de possibilités pour la construction d'un projet de société. Parce que c'est un projet de société dans le fond quand on regarde ça. Imaginez, on a un million de lacs au Québec! Beaucoup de régions sont touchées dans cette dynamique-là.

Ça doit être fondé sur une vision partagée qui se base sur l'établissement de relations et de communications. C'est la base: établir les relations et la communication entre les acteurs. Et la base de discussion? En tourisme, on a les 4 « S ». Eh bien pour les lacs, j'ai trouvé les 3 « A »:

Attractivité. Donc, les valeurs communes face à cette attractivité-là, parce qu'on ne pourra pas freiner le fait que les lacs vont toujours être attractifs. Alors, il faudrait avoir une vision commune de l'attractivité des lacs.

Acceptabilité. Alors, au niveau de l'acceptabilité, on parle en termes de la coprésence du rural et de l'urbain. On doit accepter que c'est comme ça que ça se passe. Dans cette perspective-là, il faut bâtir une solidarité rurale-urbaine.

Accessibilité. On a un désir d'être près des lacs; on peut avoir des propriétés privées le long des lacs, mais aussi des accessibilités publiques. C'est aussi l'accessibilité au niveau foncier; être

capable en fait de pouvoir avoir une place sur le bord d'un lac. Ça aussi c'est important.

Il y a un acteur important qu'il ne faut pas oublier, c'est la Conférence régionale des élus.

En termes de suivi, je vous suggère aussi de penser aux états généraux de l'aménagement et de l'urbanisme, au mois d'octobre à Québec. Les recommandations devraient cheminer vers ces états généraux qui là, questionnent l'aménagement et l'urbanisme dans son sens large.

**André Hade - professeur en chimie de l'environnement, UQÀM**

Je reprendrais les propos de M. Bouchard qui nous rappelait que l'eau au Québec, c'est un patrimoine collectif et ce patrimoine collectif, c'est une responsabilité de la société québécoise. Au Québec, 10 % du territoire est constitué d'eau de surface. 10 % du territoire! Au Canada, c'est 9 %, et à ma connaissance, il y a un seul pays dans le monde qui a une capacité en eau de surface plus grande, c'est le Brésil. Donc, cette quantité d'eau a fait en sorte que la société québécoise a longtemps pensé que la quantité pouvait compenser pour la qualité. Et on s'est rendu compte, très récemment, dans les années 1970, que cette assertion était fautive et qu'on ne pouvait pas impunément rejeter des déchets dans les eaux, aussi bien dans les rivières que dans les lacs, sans compromettre la qualité des eaux de surface. Faisant ce constat, des interventions ont été entreprises pour corriger la situation. Ces interventions sont de plusieurs natures et on est intervenu auprès des sources de pollution de nuisance, comme ça doit être fait. Parmi les sources: les activités industrielles, les activités agricoles, les activités urbaines et les activités de l'homme à titre individuel.

Lorsqu'on considère les activités industrielles, notamment autour des rivières et du fleuve Saint-Laurent, il y a un vaste plan qui s'appelle le « Plan Saint-Laurent ». Il a duré une vingtaine d'années, a impliqué des ressources importantes en subventions aux industries pour aménager des changements de processus, aménager des systèmes de traitement des eaux et cela a produit des résultats. Dans les années 1990, le gouvernement du Québec a dépensé des milliards pour instaurer des systèmes de traitement des eaux dans les collectivités urbaines de différentes dimensions pour obtenir également des résultats intéressants. Présentement, on s'intéresse à la pollution diffuse qui résulte de l'activité agricole, et encore là, il y a une aide financière qui est assurée pour ça.

Au niveau individuel, pour les résidences qui sont dotées d'un système d'épuration individuel, je pense que le même principe pourrait s'appliquer. On a vu que autour des lacs essentiellement, il y a des problèmes qui sont occasionnés par la croissance des plantes, le vieillissement accéléré des lacs et la prolifération des algues par exemple. Ça résulte essentiellement d'un apport de substances nutritives, notamment du phosphore. Alors, cet apport de substances nutritives, il peut être naturel ou il peut être occasionné par la présence de l'homme. En ce qui concerne la nature, il faut la protéger. En ce qui concerne la présence de l'homme, on peut intervenir.

La réglementation qui existe depuis les années 1980 pour l'aménagement autour des cours d'eau, lorsqu'elle est appliquée adéquatement, je pense qu'elle produit des résultats qui sont satisfaisants. Cependant, il existe un nombre important de petites résidences qui ont été installées dans les années antérieures, sur des terrains de 50 pieds, et qui nécessitent des améliorations. Ces améliorations sont relativement simples et sont au nombre de trois:

- La première: éviter l'utilisation d'engrais. C'est une démarche qui correspond plus à une conviction individuelle qu'à une réglementation.
- La deuxième: reboiser les rives pour assurer une transition entre la zone terrestre et la zone aquatique. Et là, ça peut demander un support financier pour faciliter et encourager cette démarche-là. Ça produit des résultats encourageants en relativement peu de temps et à peu de frais.
- La troisième: mettre à niveau les installations septiques. Ça c'est une dépense importante et qui souvent n'est pas à la portée des riverains qui possèdent ces petits lotissements où on ne peut pas mettre des installations conventionnelles.

Alors, si on a procédé à un soutien financier pour les entreprises, pour les municipalités, pour les activités agricoles, pourquoi ne procéderait-on pas à un soutien financier pour les individus qui sont aux prises avec ce problème-là, pour assurer une amélioration de notre bien collectif que constituent les lacs?

J'habite une municipalité où, en 2006, si je change mes fenêtres, si j'isole mon grenier, je peux recevoir une subvention. Pourquoi un résident autour d'un lac ne pourrait pas recevoir une subvention pour changer une installation septique?

Et je terminerais en disant que j'encourage très fortement l'action citoyenne. Cette action citoyenne, elle intervient à plusieurs niveaux: au niveau de la diffusion de la connaissance, au niveau du soutien au citoyen, au niveau des actions à entreprendre. Le lien de collaboration efficace avec les municipalités me paraît essentiel.

**André Benoît - président, Association de protection du Lac-des-Îles**

On a besoin de tous les paliers d'experts et de non experts. Il y a des gens ici qui vont se donner sur le terrain, puis je pense que c'est ce dont on a besoin. La sensibilisation, je pense que c'est la pierre angulaire de ce qu'on devrait faire.

On devra s'assurer, à partir d'aujourd'hui, les gens qui sont sur le terrain, de sensibiliser toutes les personnes possibles, que ce soit un résident permanent, saisonnier, un conseiller municipal, un maire, un préfet ou un ministre, il va falloir trouver tous les moyens. Je pense qu'on a aujourd'hui les ingrédients nécessaires pour arriver à ce que l'on veut, arrêter la détérioration de nos plans d'eau et travailler sur l'amélioration. À mon point de vue, on en est encore au stade d'arrêter la détérioration. Ce dont on aura besoin, ce sont des journaliers sur le terrain. Je suis sûr que les experts vont nous donner un coup de main et nous supporter, mais nous sommes proches de nos populations et nous devons continuer à mettre cette pression-là.

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Maintenant, j'inviterais les gens de la salle à s'exprimer. Je vous demanderais de situer vos interventions à quatre niveaux:

- Qu'est-ce qui fait consensus, qui n'a pas été mentionné et que vous considérez important?
- Quelles sont les choses qui ne font pas consensus?
- Quels sont les grands enjeux qui n'ont pas été mentionnés à votre avis?
- Quelles sont les priorités et quelle est la démarche nécessaire pour s'assurer qu'on atteint les objectifs visés?

**Pierre Garneau - trésorier, Comité de restauration du lac Dion**

Dans le volet consensus, quand on parle des acteurs du milieu, quand on parle de la concertation, je trouve important dans le bilan qu'on les nomme ces acteurs. Vous parlez uniquement des citoyens, des municipalités. Je rajouterais les MRC, le gouvernement provincial, l'UPA, les producteurs forestiers, les producteurs agricoles, pour que tous ces gens-là se sentent concernés par cette concertation. Sinon, ça ne marcherait pas. C'est un beau moment pour le dire publiquement. Ils sont concernés par la protection de nos lacs.

J'aurais une deuxième chose. On a parlé des producteurs forestiers; ils vont être obligés de faire entente avec le milieu, avec des plans globaux dans 2 ans, en 2008. Mais à la vitesse où ils coupent le bois, qu'est-ce qu'on va faire d'ici 2 ans? Parce que pendant ce temps-là, eux autres ils coupent! Est-ce qu'on a quelque chose entre-temps, quelque chose pour compenser ça, cet effet désastreux qu'ils ont?



**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Peut-être commencer par faire respecter les règlements.

**Pierre Garneau - trésorier, Comité de restauration du lac Dion**

Une dernière chose. J'ai beaucoup aimé M. Bouchard lorsqu'il parlait du bénitier. C'est intéressant des images, il faut avoir des images, il ne faut pas trop être intellectuel. Le lac comme un bénitier, ça pourrait faire partie du bilan aussi. C'est tellement quelque chose de précieux. Dans le fond, on est dans une société désacralisée comme on dit, comme M. Bouchard disait, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a rien de sacré. Je pense qu'un lac c'est sacré et il faudrait en prendre conscience. C'est une belle occasion de remettre le sacré dans notre société.

**Michel Lalonde - président, Association des riverains des lacs Marquis et Kiamika**

L'univers scientifique dans lequel j'ai évolué s'appelle la psychologie; ça s'intéresse aux comportements. Pour moi, parmi les enjeux, il y aura définitivement à inscrire les comportements des individus, des communautés, des organisations, des industries. Bref, les comportements.

À la base des comportements qui ne seront jamais spontanés, il y a forcément des représentations, des images. Parmi les images, je pense qu'on aura aussi du travail à faire au chapitre des représentations. Depuis deux jours, et depuis fort longtemps, j'entends parler de l'eau qui est dans nos lacs comme étant un objet de droit, un objet économique, un objet de loisir, un objet politique, un objet de connaissances. À mon avis, c'est d'éviter le fondamental: l'eau n'est pas un objet! L'eau est un besoin! Et un besoin, c'est vital d'y répondre. Et je pense que chaque matin, lorsque je m'installe devant mon lac, lorsque je regarde l'eau, je me rappelle que je suis un organisme vivant constitué de 75 % d'eau, que je viens de cette eau-là, qu'elle est la matrice de toute vie sur la planète et que je dois la traiter exactement comme je dois traiter ma mère.

**Michel Champagne - président, Comité lacs et cours d'eau, Environnement Mont-Tremblant**

Une chose qui est ressortie de façon très forte et évidente quand on veut faire du bien à nos lacs, c'est de déclarer la guerre aux phosphores. Un élément très important pour réussir à gagner cette bataille-là et qui est revenu très souvent, c'est le contrôle de l'érosion. La majorité des lacs au Québec sont des petits lacs. On en revient tout le temps à l'effet des vagues et des embarcations motorisées sur l'érosion et il semble qu'on soit incapables d'en arriver à une solution concrète, même si la *Politique nationale de l'eau* abordait cet aspect-là. Ne pourrait-on pas avoir une concertation pour faire des pressions pour que les petits lacs ne soient pas affectés par les vagues causées par des embarcations motorisées?

**Mireille Sheffield**

J'ai travaillé pour un conseil de bassin versant en Équateur où l'eau était polluée. Il y avait plein d'eau, mais on ne pouvait pas la boire, on ne pouvait pas l'utiliser, on ne pouvait plus pêcher, on ne pouvait plus aller se baigner; on ne pouvait plus rien faire! Je me dis qu'ici, on a des lacs, on peut encore aller se baigner, on peut encore boire l'eau de certains lacs. Quand j'entends dire qu'on n'a pas les moyens, je suis comme: « hummm... ». On a les moyens de s'acheter plein de superficiel pour aller se promener sur les lacs, on a les moyens pour arranger nos berges, on a les moyens. Si on veut, on a le pouvoir, on peut.

Un mécanisme de partage, je pense que ça serait une démarche vraiment à regarder. Il y a beaucoup de mouvements d'organismes de bassin versant, les CRE, les organismes d'associations de lacs, etc. On fait des programmes d'éducation, on fait de beaux documents. Finalement, on répète le processus puis on dépense de l'énergie alors qu'il y a déjà du matériel qui existe. On réinvente la roue. Alors, ce que je propose, c'est de mettre en place un mécanisme de partage pour qu'on sache ce qui existe déjà, tout ce qui est fait au Québec.

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Donc, la mise en commun de l'information, la diffusion de cette information-là.

**Jean-François Thibault - chargé de projet, CAPSA**

Je ne suis vraiment pas un théoricien, je suis une personne de terrain. Il y a un point qui fait consensus ici aujourd'hui, c'est que c'est rentable d'avoir un lac en santé et je pense que tout le monde espère avoir un lac en santé. Le problème, c'est de trouver du financement, évidemment. J'aimerais ça pouvoir trouver des moyens de financement à long terme. Il y a le Fonds vert qui a été dilapidé ailleurs. Il y a plein de choses qui existent! Il y a des gens qui ont de l'argent pour se bâtir des maisons à 2 millions de dollars sur le bord d'un lac qui va mourir d'ici 10 ans. Je suis certain que ces gens-là seraient capables de mettre de l'argent dans des projets à long terme pour que nos lacs puissent survivre.

**Jacinthe Châteauvert - présidente, CRE Abitibi-Thémiscamingue**

Je reprends ce que M. Bouchard a dit concernant la société. La société, c'est nous, puis je pense qu'il faut reconnaître qu'on fait tous partie du problème par rapport à nos lacs, et on fait tous partie de la solution et l'effort collectif passe par l'effort individuel. Si tous on fait un effort individuellement, ça va se traduire collectivement puis je pense que c'est un consensus qu'on devrait faire aujourd'hui!

**Huguette Plante - administratrice, CRE Lanaudière**

Comme bénévole dans des associations de protection de l'environnement, ce qui risque de m'écoeurer, c'est le fait que les instances en place ne peuvent jamais mettre en application les choses. Tu sais, on dit: « S'ils faisaient juste mettre en application les lois qui sont là, mon Dieu qu'on irait loin! » Mais en même temps, quand je les rencontre ces municipalités-là, il y en a qui sont fermées, mais il y en a qui sont très ouvertes. Et c'est vrai qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en application. Je comprends mieux là les enjeux qui sont dans les petits milieux qui se disent: « Je vais faire du développement, j'ai 35 lacs chez nous puis envoye... » Je comprends mieux comment on est en train de détruire un peu la campagne, puis je me dis qu'une chose qui va tuer l'action bénévole, c'est le fait qu'on se bat puis on n'est pas capable de faire appliquer les choses. Il faudrait absolument que l'énergie ne soit pas mise à développer d'autres lois, mais plutôt à mettre en application celles qui existent.

Une deuxième chose, en lien avec la suggestion de M. Hade. Pour aider les gens qui n'ont pas de fosses septiques, pourquoi est-ce qu'on ne les subventionnerait pas, comme on subventionne d'autres programmes? Je suis prête à payer pour qu'on puisse subventionner des choses comme ça qui feraient avancer les choses.

**Robert Lapalme - conseiller en environnement, Envirolac Consultants**

Durant les 20 années que j'étais en horticulture, on nous a répété que le Québec était champion toutes catégories en horticulture ornementale en Amérique du Nord, incluant le Nord des États-Unis. Ça veut dire que notre horticulture ornementale s'est développée de façon fantastique. Allez voir les palettes d'engrais qui sont dans les cours des centres de jardins. Quand on parle de sensibiliser les gens à moins fertiliser, il y a aussi des gens très forts dans la sensibilisation pour leur dire qu'il faut fertiliser! Alors, à quelque part, il va falloir qu'on s'arrime.

**Annie Raymond - biologiste et chargée de projet, Association de protection du Lac-des-Îles**

J'aimerais revenir un petit peu sur un point qui a fait consensus, mais ensuite peut-être en soulever un qu'on a peut-être moins abordé. On a dit que la sensibilisation des gens à l'environnement au lac était primordiale, que ça commence vraiment à bien s'organiser au Québec. Par contre, il faudrait que cette sensibilisation-là puisse se rendre au gouvernement: aux décideurs, à nos élus présents, à nos élus futurs aussi parce que dans leur plate-forme électorale, il faudrait que l'environnement, au même titre que la santé, devienne vraiment une priorité. La santé selon moi va passer aussi par l'environnement, par la qualité de vie.

**Marie-Cécile Tarissant**

J'ai toujours été étonnée du manque de connaissances des gens sur les lacs. Je pense qu'on devrait faire de la publicité. On n'a pas arrêté de faire de la publicité pour Educ-Alcool, pour la cigarette; ça a changé des mentalités avec le temps. Il n'y a aucune publicité sur les impacts de nos activités sur les lacs, des choses très pratiques! Je pense qu'on devrait utiliser la télévision; c'est très important.

Une dernière chose par rapport à ceux qui font de la construction. Quand on a construit ma maison, il fallait que je sois vigilante: on jetait tout dans un tas et on mettait le feu après. Après ça, il pleut, ça se déverse dans le lac; ce sont des réalités. Et je pense que si on utilisait des moyens concrets - télévision, publicité, formation - on arriverait à quelque chose qui serait bien.

**Marguerite Wotto - professionnelle de recherche, GEIGER**

Le lac, c'est un patrimoine collectif, ressortant de la responsabilité de tous, pour le pouvoir de chacun. On parle de sensibilisation; il y a la sensibilisation descendante, qui va vers la société civile (les citoyens et tous les groupes concernés), mais il y a aussi la sensibilisation des gouvernants et des gouvernements. Parce que tant que les acteurs du milieu et les citoyens vont se rassembler pour proposer des choses, si ces choses-là ne sont pas prises en compte dans les législations et dans les actions du gouvernement, je ne pense pas qu'on serait dans le mouvement collectif de construction d'un devenir. Serge Gagnon a identifié 3 « A », mais moi j'ai identifié 3 « C », puis je parle de collaboration, de concertation, de connaissances, mais surtout d'un commun devenir des lacs.

**François Tétrault - conseiller, Communication d'entreprise en environnement, Hydro-Québec**

Hydro-Québec met à la disposition des organismes un million par année, par sa fondation « La faune en environnement ». Je vous invite à solliciter Hydro-Québec via le site internet si vous avez des projets de mise en valeur de l'environnement.

**Jean-Guy Dépôt - président, CRE Estrie**

Je suis de la municipalité d'Orford. On avait une difficulté chez nous et on a décidé de se prendre en main. On avait un maire à Orford, M. Delorme, qui était maire depuis 16 ans et qui était en faveur du développement au Mont Orford, sans nous avoir consultés. L'an passé, j'ai fait une petite enquête et j'ai trouvé un employé d'Hydro-Québec qui a accepté de se présenter comme maire. On a formé une équipe et puis un moment donné, on a découvert que si on voulait faire élire notre équipe, il fallait que les riverains, que les contribuables villégiateurs soient inscrits sur la liste électorale. On est 1500 villégiateurs puis 1 000 domiciliés; il y en avait seulement 300 d'inscrits. Et bref, on s'est partagé la municipalité au mois d'août, avant la fête du Travail, on a fait toutes les portes et on en a inscrit 1 000. Quand est arrivée l'élection, grande surprise: on a fait élire un maire environnementaliste, un employé d'Hydro-Québec qui s'appelle Pierre Rodier. Et si vous voulez que les choses changent, prenez-vous en main et faites élire des élus qui vont penser comme vous!

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Alors, c'est un point important dont on n'a pas débattu: tout le statut juridique des villégiateurs par rapport aux résidents. En fonction de la *Loi électorale*, il y a des choses intéressantes à discuter éventuellement là-dessus.

**Agnès Grondin - directrice générale, CRE Laurentides**

J'aimerais, dans un contexte de développement durable, qu'on interpelle non pas seulement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais d'autres ministères aussi, comme celui des Affaires municipales, de la Forêt, du Transport, surtout celui du Tourisme, etc.

**André Fauteux - éditeur, Magazine « Maison du XXI<sup>e</sup> siècle »**

Je pense que les gens ne réalisent pas à quel point leur droit de vote et de consommer, les choix

qu'on fait, c'est ce qui détermine la société. Aux États-Unis, je reçois souvent des courriels comme quoi un groupe environnemental poursuit le gouvernement fédéral, ou même les États poursuivent le gouvernement Bush parce qu'il n'applique pas ses propres lois. Au Québec, ce sont les compagnies qui semblent briser les lois qui poursuivent les groupes environnementaux. Par exemple, c'est ce qui arrive à l'Association québécoise pour la lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), qui a gagné hier soir un Phoenix de l'environnement d'ailleurs, et l'Appel du lac Saint-Charles. C'est inquiétant; l'AQLPA, qui milite entre autres pour réduire les émissions des véhicules, est au bord de la faillite. Si on ne les sauve pas, ils vont disparaître et on va en souffrir. Est-ce qu'il y a des précédents, des groupes environnementaux ou autres, qui ont poursuivi la municipalité ou la province qui n'appliquait pas ses règlements?

***Intervenant non identifié***

Oui! Deux choses. La première, c'est ce qu'on vit présentement, ce sont les poursuites abusives de certaines compagnies d'origine américaine contre des groupes dont l'AQLPA. Il y a aussi des citoyens, de simples citoyens actifs en environnement, qui sont poursuivis pour une valeur globale de 5 millions de dollars. Alors, il y a tout un processus en cours présentement au niveau canadien, avec d'autres groupes, pour essayer de lutter contre ça. On a fait des interventions auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Entre autres, on a demandé à ce que les groupes environnementaux puissent être couverts par les assurances du gouvernement, au même titre que d'autres groupes dans la culture, les loisirs et les sports sont présentement couverts par ces assurances.

Est-ce qu'il y a matière, pour des groupes environnementaux, à poursuivre des ministères ou le gouvernement? Oui! Il y en a plusieurs, c'est juste qu'on n'y avait pas pensé encore; merci de nous l'avoir fait penser!

***Jean-François Girard - président, Centre québécois du droit de l'environnement***

Je n'ai pas en mémoire ou en tête des cas où des associations de citoyens ont poursuivi, mais il y a un recours collectif très important dans l'affaire « Girard contre Ville de Saguenay », décision de la Cour d'appel en 2004, où la Ville de Saguenay, enfin l'ancienne municipalité de Shipshaw, a été reconnue coupable, responsable de ne pas avoir appliqué sa réglementation, ainsi que le ministère de l'Environnement. Et ça, c'est une décision qui risque de faire école.

***André Courey - journaliste, journal Tremblant Express***

On parle beaucoup de sensibilisation. C'est évident que la sensibilisation, ça passe par la communication. Je trouve que souvent, ceux qui s'intéressent à l'environnement, et surtout les groupes environnementaux, peut-être un peu les associations de lacs ou autres, ne passent pas assez par les médias; c'est-à-dire, de faire part de leurs préoccupations, leurs problèmes, leurs réunions, leurs nouvelles. Et c'est très important qu'ils le fassent s'ils veulent sensibiliser, s'ils veulent avoir un certain résultat. Ils devraient contacter les médias à chaque fois qu'ils ont quelque chose à dire ou à faire, pour qu'ils puissent justement répandre ce qui est en train de se faire et ainsi sensibiliser.

***Pierre-Antoine Guinard - conseiller municipal, Sainte-Adèle***

Je suis un élu municipal et je pense que j'ai beaucoup de travail à faire! Avant de venir ici, je pensais que je ne connaissais pas grand-chose. Grâce au Forum, vous m'avez convaincu: je ne sais pas grand-chose! Je pense qu'au-dessus de la liste, ce qu'il faut mettre dans vos priorités, c'est la recherche et le transfert des connaissances. Je ne pourrai plus jamais regarder un coteau de montagne de la même façon. Je ne pourrai plus regarder un ruisseau de la même façon. Puis je ne pourrai plus me baigner dans le lac Rond de la même façon sachant qu'il y a des poissons rouges de 2 livres!

J'ai beaucoup aimé le propos du monsieur d'hier, qui demandait ce qu'est la définition d'un lac. Alors, est-ce que c'est uniquement l'eau ou est-ce que c'est ce qu'il y a alentour, les coteaux et tout ce que

je viens de nommer? Je pense que oui, et je pense que c'est l'image qui va faire en sorte qu'on va pouvoir partager les mêmes connaissances, avoir un langage commun et c'est ça qui est important.

Il y a deux élus municipaux de Sainte-Adèle ici, il y en a cinq qui ne sont pas là. Comme pour d'autres villes, il y a des élus ici, mais il y en a plusieurs qui ne sont pas là non plus. Alors, je me permets de vous demander, dans vos transferts de connaissances, de retenir l'allégorie du Turc dans « Le Petit Prince ». Le Turc présentait sa découverte, qui était l'astéroïde B-612. Mais il avait une djellaba et un chapeau de Turc et il présentait ça à des occidentaux en complet. Alors, cette première année-là, il a présenté sa découverte; personne n'a compris. L'année suivante, il est revenu en complet et là tout le monde l'a compris! Alors, quand vous allez parler avec des élus municipaux qui vont penser combien ça va coûter, dites-leur combien ça va coûter s'ils ne le font pas!

Je pense aussi qu'au niveau des élus municipaux, ce qu'il faut faire, c'est faire confiance à nos fonctionnaires et leur permettre d'acquérir les meilleures connaissances possibles.

**Denis Archambault - président, Association des propriétaires du lac Duhamel**

Ce qui fait consensus, malheureusement pour nous les résidents, c'est que les problèmes reliés au lac Duhamel sont tellement grands que malheureusement, peut-être que le futur du lac va être celui du lac Saint-Augustin à Québec. Ça me désole beaucoup, parce que dans le fond tout le monde est conscient qu'il y a un problème, mais les normes sont tellement élevées, qu'on se protège derrière ces lois-là, ces normes, au niveau du bruit, au niveau du chlorure, pour dire que notre lac est à l'intérieur de ce qui est acceptable. Et alors, je demande pour sauver notre lac, qu'on revoie les normes en question!

**Louis Turmel - conseiller, Canton d'Amherst**

Je suis un nouvel élu puis en arrivant au mois de janvier, j'ai hérité des dossiers qui m'apparaissent accaparants, qui sont très accaparants; c'est l'urbanisme, l'aménagement du territoire plus les plans d'eau. Alors, sans être connaisseur, je me suis aperçu tout de suite que la réglementation actuelle était déficiente. Alors, avec la formation puis l'information qu'on nous a données ici, vous comprendrez qu'il y a une volonté de resserrer la réglementation de la municipalité. Comment fait-on pour faire ça, pour arriver à ce point-là? On peut engager un urbaniste. On peut s'informer de ce qui se fait dans les autres municipalités. On peut peut-être demander à la MRC d'être plus sévère. Mais moi je me demande si on ne pourrait pas élaborer un guide, un modèle exemplaire, sur lequel on pourrait se référer si on veut mettre en pratique ce qu'on a appris.

**Michel Morin - inspecteur en bâtiment, Municipalité de Mille-Isles**

Je voudrais souligner une chose qui, à titre de représentant du monde municipal, m'indispose. Quand on revient toujours, un peu de façon catégorique et répétitive, avec les règlements, je pense que dans une certaine mesure, on fait fausse route. Il faut éduquer les gens à s'auto-réglementer d'abord, et par la suite, ceux avec lesquels on ne réussit pas, on arrivera avec des règlements coercitifs. Mais ne serait-ce qu'à cause du grand nombre de personnes qui sont impliquées, si on ne commence pas par la première méthode, on n'atteindra pas assez rapidement les objectifs qu'on vise. Donc oui, il faut appliquer les règlements, et je suis convaincu que tous les élus municipaux, les fonctionnaires municipaux, ont comme objectif ultime de faire appliquer les règlements, mais il faut faire autre chose; il faut faire plus et différemment.

**Francine Houle - association des riverains du Lac des Plages**

Ce que je vous encourage le plus à faire, c'est continuer le momentum en proposant des activités de formation pour encadrer les associations de riverains et les municipalités pour aller plus vite dans leurs démarches et pour faire mieux.

**Catherine Béland - stagiaire, CRE Laurentides**

Hier, il y a un monsieur Descôteaux qui est venu nous présenter l'expérience de leur lac; le lac Clair dans Portneuf, qui est un lac privé. Je dirais que la privatisation peut apparaître comme une façon assez simplifiée de protéger NOTRE environnement; parce qu'on dit bien NOTRE environnement. Mais je pense qu'en tant que personne qui aimerait un jour avoir un accès au lac, donner un accès à un lac à mes enfants aussi, à mon conjoint, à ma famille, je pense qu'en tant qu'associations de riverains, en tant qu'élus municipaux, c'est d'autant plus important de protéger un accès public à nos lacs. Oui, réglementer la façon dont on a accès au lac, mais garder les lacs comme un bien public.

**Jacques Ruelland - président, CRE Laurentides**

Il y a toutes sortes de suggestions pratiques qui ressortent. Peut-être qu'on pourrait envisager aussi une charte de valorisation et de protection des lacs du Québec, avec un code de conduite qu'on pourrait disséminer, un code d'éthique.

Donc, je laisse la parole au président *ex officio* du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, M. Guy Lessard, pour faire des recommandations succinctes et clore le premier Forum national sur les lacs.

**Guy Lessard - président, RNCREQ**

Il y a une dizaine de mois, au Regroupement national, on a pris l'engagement d'organiser le premier Forum national sur les lacs. On jugeait à ce moment-là que c'était nécessaire qu'on le fasse et on connaissait également le défi que ça pouvait représenter. Alors, je pense qu'il y aurait lieu d'exprimer notre fierté à toute l'équipe du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, de même qu'au comité de soutien du Regroupement national. Je pense aussi à nos partenaires, à nos bénévoles, à nos experts-conférenciers que nous avons eus pendant deux jours puis également à nos animateurs compétents.

Celui qui vous parle, ça fait 25 ans cette année qu'il est impliqué dans le domaine de l'environnement, et à plusieurs occasions, on a déploré le fait qu'on était en présence d'une pénible situation de relève. Alors, je pense que je ne peux pas passer à côté de l'idée de m'exprimer aujourd'hui sur la satisfaction de voir plusieurs jeunes avec nous. Je les ai vus en ateliers, je les ai vus discuter dans les corridors. Ce sont des jeunes qui sont passionnés pour l'environnement puis qui sont compétents en plus. Ainsi, il y a une autre chose qu'on a démontrée par ce Forum, c'est qu'il y a de la relève et je les invite à s'impliquer dans les régions, au niveau des conseils régionaux ou d'autres groupes environnementaux. Je pense qu'on a besoin de vous autres.

L'autre chose que je voulais vous dire, c'est qu'on a pris d'autres engagements au Regroupement national au cours de ces deux dernières journées. On les a mis par écrit parce qu'un engagement, c'est important; pour nous autres, ça a presque la forme d'un contrat. Ce que j'aimerais vous annoncer aujourd'hui, c'est qu'au Regroupement national, nous allons voir, avec tous les collaborateurs intéressés, à ce que les priorités d'actions que les participants ont retenues hier et aujourd'hui soient portées à l'attention des agents responsables - on parle des municipalités, des gouvernements, des autres professionnels, les résidents autour des lacs, le grand public, et tous les autres auxquels on pourrait penser - par une stratégie efficace de communication qui sera développée et qu'on vous fera connaître dans les prochaines semaines.

Nous proposons aussi la mise en place d'une Table nationale réunissant les partenaires concernés par la protection des lacs. Il n'y a pas d'exclusion; on pourra accueillir tous ceux et celles qui seraient intéressés. Comme Regroupement national, on s'engage aussi à assurer le secrétariat de cette Table dont le mandat pourrait être :

- 1- Entretien le mouvement de responsabilisation face à la situation des lacs.
- 2- Concentrer et harmoniser les efforts en vue de résoudre les problématiques que nous avons soulevées depuis deux jours.

- 3- Encourager les initiatives visant à parfaire les connaissances sur l'état des lacs. On parlait de transfert de connaissances... Je pense qu'une caractéristique de la belle expérience qu'on a eue durant ce Forum, c'est qu'on s'est alliés avec des experts, des scientifiques, des chercheurs. Ça, c'est important!
- 4- Proposer de stimuler le développement d'outils de valorisation, de conservation et de gestion.
- 5- Mettre en place un lieu permettant la mise en commun des initiatives et des expériences. Ce sera quoi? Ça pourrait être virtuel ou réel, mais avoir la possibilité de consulter un chiffrier ou un dossier où on pourra voir qu'est-ce qui se fait de concret. Ça s'appelle la pédagogie du succès et c'est aussi efficace que la dénonciation.

Conséquemment, les participants au Forum, à mon avis, s'attendent à ce que les agents concernés par la préservation des lacs du Québec participent activement aux travaux de la Table des partenaires et en supportent adéquatement le fonctionnement.

Merci.





*Les organisateurs tiennent à souligner que le Forum national sur les lacs était un événement éco-responsable. En ce sens, une attention particulière a été accordée au niveau de la consommation tant de matériaux que d'énergie pendant l'organisation et lors de la tenue de l'événement. Aucune utilisation de styromousse, plastique ou autres objets jetables n'était permise. Pour compenser l'utilisation du papier, un petit plant d'arbre a été remis à chaque participant.*



# ACTES DU FORUM

Conclusion

## Conclusion

En dépit de leur rôle central dans le développement durable de nos sociétés et des menaces grandissantes à leur intégrité, les lacs du Québec ne reçoivent pas toute l'attention qu'ils méritent. Le premier Forum national sur les lacs, dont ces Actes se veulent en partie le reflet, s'est inscrit dans une démarche sociétale visant à combler cette lacune en mettant en lumière les enjeux et en valorisant les actions jusqu'ici développées.

Cet événement, qui a mobilisé plus de 320 intervenants de toutes les sphères de la société québécoise, a réussi à déclencher une vague de changement:

- changement au niveau de la perception populaire;
- changement au niveau du rôle stratégique des lacs;
- changement au niveau de la concertation entre les acteurs.

Maintenant, il n'en tient qu'à nous pour que cette vague ne meure pas à l'horizon; il faut « surfer » dessus et faire en sorte que les acteurs du Québec, intéressés par la question des lacs, se mobilisent et travaillent en partenariat afin d'atteindre l'objectif ultime: protéger les lacs pour le plaisir et dans l'intérêt de tous.

Les riverains, les usagers et les occupants du bassin versant doivent se percevoir comme les fiduciaires d'un joyau aussi beau que fragile. Ils ont la responsabilité, non pas de se l'approprier, mais d'en assurer la santé à long terme. Ceux-ci, regroupés en association, peuvent et doivent assurer un suivi de la santé de leur lac.

Le monde municipal, principal responsable de l'aménagement et de la gestion du territoire, doit d'abord reconnaître l'importance du capital naturel des lacs pour le développement durable des communautés. Il doit ensuite faire appliquer les règlements qui régissent l'occupation, les usages et les pratiques. Enfin, il doit innover en se dotant de politiques et d'outils efficaces pour mettre en œuvre une véritable gestion intégrée des milieux lacustres.

Le gouvernement provincial doit reconnaître, dans la mise en œuvre de sa Politique de l'eau et de sa Stratégie de développement durable, l'importance et le rôle essentiel des lacs. Il doit conséquemment affecter une partie des ressources techniques et financières disponibles vers une protection et une gestion durable des milieux hydriques.

Pour sa part, le gouvernement fédéral, responsable de l'habitat du poisson et de la réglementation de la navigation, doit passer rapidement des ententes administratives avec le gouvernement du Québec afin de simplifier les procédures menant à l'adoption de règles de circulation des embarcations moteur sur les lacs.

Il est urgent, pour l'ensemble des acteurs impliqués, de développer de nouvelles stratégies d'aménagement et de gestion pour passer d'une gestion réactive à une gestion proactive:

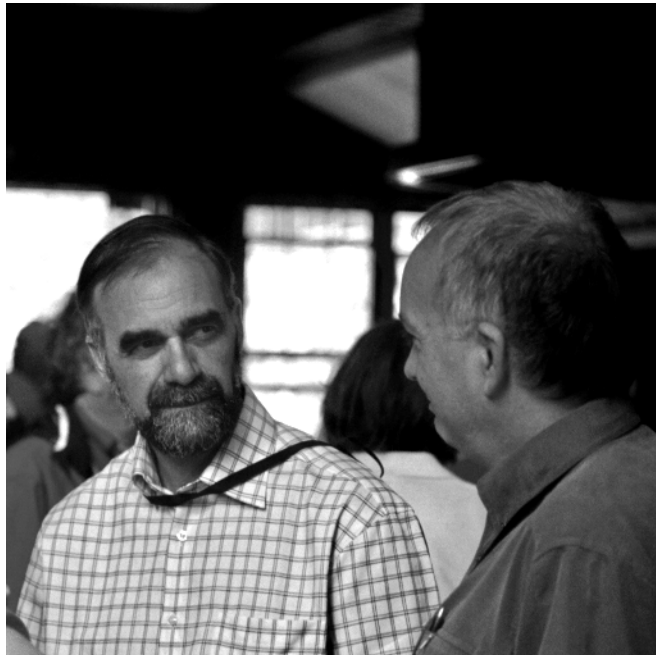
- Promouvoir une approche prudente en matière de développement et d'aménagement autour des lacs;
- Planifier l'occupation du territoire et les usages dans le bassin versant du lac en fonction des caractéristiques du milieu et de sa capacité de support;
- Contrôler et réduire systématiquement toute action qui contribue à l'artificialisation du milieu et en particulier des rives;
- Favoriser l'adoption de comportements et de pratiques responsables en matière de gestion durable des plans d'eau auprès des acteurs locaux;
- Assurer un suivi de l'état de santé des lacs et donc un meilleur dépistage des problématiques;
- Augmenter la capacité des acteurs locaux d'intervenir rapidement dès que les signes de dégradation se manifestent;
- Augmenter les connaissances des diverses méthodes de restauration offertes sur le marché.

Ce premier Forum national sur les lacs est un point tournant au Québec en matière de gestion des lacs. Bien que nous ayons abordé la plupart des thèmes importants en lien avec les lacs, quelques questions sont néanmoins demeurées sans réponse. Nous tenterons d'y répondre collectivement dans les mois qui viennent et qui nous mèneront jusqu'au second Forum national sur les lacs, prévu pour 2008.

Merci et au plaisir!

Les comités organisateur et aviseur  
*Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec*  
*Conseil régional de l'environnement des Laurentides*





*« Ce ne sont pas les scientifiques qui vont  
sauver les lacs... »*

Richard Carignan



Camille Smith, Saint-Alexandre, Laurentides



Maude Tadros, Grande-Vallée, Gaspésie



Lydia Robert, Saint-Isidore, Abitibi-Témiscamingue



Pier-Olivier Roy, Québec, Capitale-Nationale



Virginie Bujold-Paré, Saint-Fabien, Montréal



Pierre-Luc, Princeville, Centre-du-Québec



Claude Joly, Mauricie - Bois-Francs



Michaël Jubinville, Québec, Capitale-Nationale





**Pêches et Océans  
Canada**



*Dominic Beaudet  
député de Abitibi*  
*Claude Cousineau  
député de Berthoud*  
*François Legault  
député de Beauport*

*Richard Legault  
député de Beauport*  
*Sylvain Page  
député de Labelle*  
*Lucie Papineau  
député de Pincourt*



Municipalité régionale  
de comté (MRC)  
des Pays-d'en-Haut

